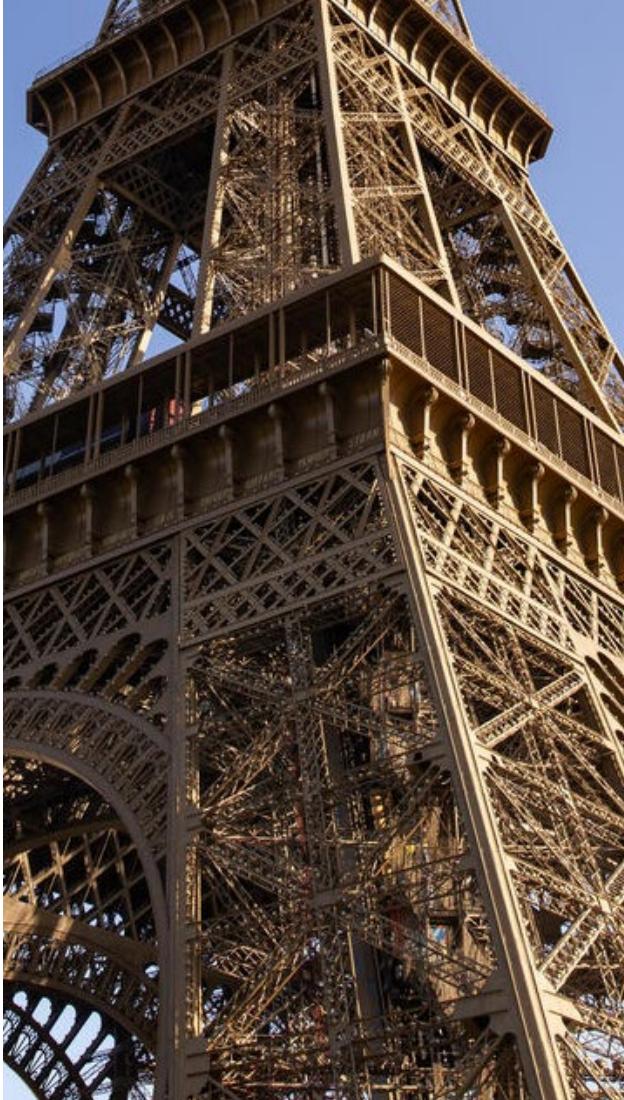




RAPPORT D'ACTIVITÉ DES DÉLÉGATAIRES ET DES CONCESSIONNAIRES

EXERCICE 2024 - ÉVOLUTION 2023-2024



JANVIER 2026 | SERVICE DES CONCESSIONS
DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

Crédits photos :
Piscine Pontoise © Jean-Baptiste Gurliat/Ville de Paris.
Tour Eiffel © Guillaume Bontemps/Ville de Paris.
400 ans du marché des enfants rouges © Sophie Robichon

TABLE DES MATIÈRES

ÉNERGIE	7	Festivals du Parc Floral.....	130
Énergieculteurs.....	8	Trois Baudets et Fleury coutte D'or - Barbara	132
Distribution et fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente	10		
Distribution et fourniture de chaleur par vapeur et eau chaude	14		
Distribution de gaz	19		
Production, transport et distribution d'énergie frigorifique	24		
ÉQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS	29	JEUNESSE - FAMILLE - PETITE ENFANCE	134
Parc Floral.....	31	Centres Paris Anim'.....	136
Tour Eiffel.....	35	Établissement d'accueil de la Petite Enfance.....	140
Jardin d'Acclimatation	40	Patronage Laïque.....	143
Camping du Bois de Boulogne	44		
Ports de Plaisance (port de l'arsenal et halte nautique du bassin de la Villette)	48		
Rénovation et exploitation du Pavillon Puebla, Parc des Buttes Chaumont.....	52		
Rénovation et exploitation du restaurant du Plateau de Gravelle Bois de Vincennes.....	54		
Site de Bagatelle	56		
Rénovation et exploitation du Chalet de la Porte Jaune Bois de Vincennes.....	58		
Site Chalet des Îles Bois de Boulogne	60		
Restaurant le Laurent (Paris 8 ^e)	63		
Chalet des Îles de Daumesnil.....	65		
Restaurants le Bosquet et les Magnolias (12 ^e)	67		
Pavillon du Pre Catelan.....	70		
Buvette de l'Académie du Climat	73		
DÉPLACEMENTS	76	MARCHÉS COUVERTS ET DÉCOUVERTS	146
Parcs de stationnement	77	Gestion du marché couvert Saint-Germain.....	147
Stations-services	94	Gestion des marchés de Passy, Saint-Quentin, Saint-Martin, Beauvau-Aligre....	149
Bornes de recharges pour véhicules électriques.....	97	Gestion des marchés Batignolles et Ternes	
Retrait, destruction et revalorisation des véhicules réputés abandonnés en fourrière	99	La Chapelle, Passy	151
 		Gestion du marché des Enfants Rouges	154
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	101	Marchés alimentaires découverts Lot A	156
Palais Omnisport de Paris-Bercy.....	103	Lot B	158
Accor Arena Porte de la Chapelle	106	Marchés aux Puces Clignancourt	
Piscine Berlioux, Espace Sportif Pontoise, Espace Sportif Pailleron	109	Django Reinhardt, Porte de Vanves et Porte de Montreuil	160
Marathon et Semi-Marathon de Paris	114	Marchés de la création	163
Centre sportif de l'Île de Puteaux	116		
ÉQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS	118	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ..	165
Carreau Du Temple.....	120	Pépinière Paris Santé Cochin	166
Gaîté Lyrique.....	123	Contrat de revitalisation commerciale et artisanale	168
Mise en valeur des Fonds Photographiques et Iconographiques	125		
Le Louxor	128		
LISTE DES CONTRATS AU 31 DÉCEMBRE 2024	190		

PRÉAMBULE

Ce rapport décrit l'activité des délégations de service public et concessions de services ou de travaux soumises aux dispositions des articles L3131-2, L3131-5, et R3131-2 à R3131-4 du Code de la Commande Publique (CCP).

Il présente une synthèse par secteur d'activité, suivie d'un bilan plus détaillé de chacun des contrats, de façon à rendre compte de l'activité réalisée sur l'exercice 2024. Les rapports annuels transmis par les délégataires sont consultables à la Bibliothèque Administrative de l'Hôtel de Ville.

La Ville de Paris disposait, au 31 décembre 2024 de **158 délégations de service public et de 36 concessions** de services et de travaux, parmi lesquelles 23 sont concernées par le présent rapport (car renouvelées après 2016, année de l'ordonnance imposant la production de bilans annuels pour ces contrats).

Ces contrats interviennent sur l'ensemble des domaines et services intéressant la vie des Parisien.ne.s : énergie, sport, culture, stationnement, services funéraires, marchés alimentaires...

Les délégations de service public constituent **une des principales sources de redevance** perçue par la Ville de Paris. Ainsi, en 2024, les délégataires ont versé **146 M€** à la Ville, à comparer aux 455,3 M€ de redevances perçues au titre de l'ensemble des contrats et titres emportant occupation du domaine public, soit près du tiers du total. Les 23 contrats de concessions concernés par le présent rapport ont généré **62,7 M€** de redevance.

En parallèle, **36 M€ de participations publiques** ont été versées aux délégataires et concessionnaires par la Ville de Paris en contrepartie des sujétions de service imposées (jeunesse, sport, culture, secteur social).

En 2024, les délégations de service public les plus importantes en termes de **chiffre d'affaires** étaient :

- la délégation relative à la **distribution et fourniture d'électricité aux tarifs réglementés** avec un chiffre d'affaires de 610 M€ et une redevance de 34,3 M€ ;
- la délégation relative à la **distribution et à la fourniture de chaleur par vapeur et eau chaude** avec un chiffre d'affaires de 409 M€ et une redevance de 7,6 M€ ;
- la délégation relative à la **Tour Eiffel**, qui a généré un chiffre d'affaires de 208 M€ et une redevance de 38,2 M€ ;
- la délégation relative à la **distribution de gaz** avec un chiffre d'affaires de 133 M€ et une redevance de 1,3 M€ ;
- la délégation relative à la **distribution d'énergie frigorifique** avec un chiffre d'affaires de 102 M€ et une redevance de 5,1 M€ ;
- la délégation relative à l'**Accor Arena POPB** avec un chiffre d'affaires de 84 M€ et une redevance de 3,2 M€.

Le document présente ces contrats par secteur d'activité.



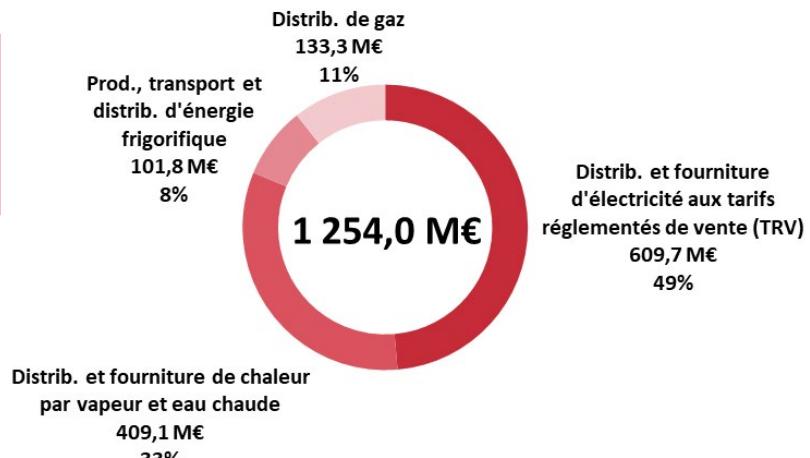
ÉNERGIE

Ce secteur regroupe
4 délégations de service public et 1 concession de services

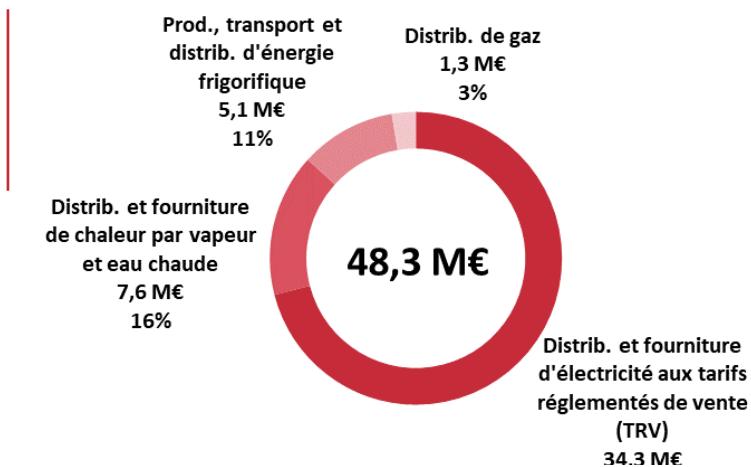
- la DSP relative à la **distribution et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV)** ;
- la DSP relative à la **distribution et la fourniture de chaleur par vapeur et eau chaude** ;
- la DSP relative à la **distribution de gaz** ;
- la DSP relative à la **production, le transport et la distribution d'énergie frigorifique** ;
- la CS **Énergiculteurs**.

	2024	2023
Chiffres d'affaires	1254 M€	1170,5 M€
Redevance	48,3 M€	47,1 M€
Participation de la Ville de Paris	-	-

Répartition du chiffre d'affaires en 2024



Répartition de la redevance en 2024





ÉNERGIECULTEURS

PRÉSENTATION DU CONTRAT

Un programme d'accélération du solaire photovoltaïque intitulé Energieculteurs a été lancé en 2022 en vue d'identifier les potentiels puis de réaliser, concrètement, des installations photovoltaïques sur les toitures parisiennes, dans l'optique d'atteindre 10% de production locale d'énergies renouvelables en 2030.

La première saison d'Energieculteurs mobilise 15 toitures de bâtiments municipaux (soit 18 000 m²) qui seront équipées à terme de 4 200 m² de panneaux solaires, représentant l'équivalent de la consommation d'énergie électrique de 150 foyers.

Trois premières centrales ont été livrées en 2023 et réalisées en « régie », par marchés d'études et de travaux, représentant 360 m² de panneaux solaires sur les toits des écoles 9, rue Popincourt (11^e), 38 boulevard de Reims (17^e) et 142, rue des Poissonniers (18^e).

Pour les douze autres, la Ville a souhaité en déléguer la réalisation à un opérateur tiers sous la forme d'une **concession de services**.

Le concessionnaire est chargé de réaliser l'investissement (fourniture et pose de panneaux solaires), la mise en service, l'exploitation et la maintenance des installations sur la durée du contrat.

À la fin de la concession, la Ville sera propriétaire des installations qui seront pleinement amorties.

À l'issue de la procédure administrative, le contrat de concession a été attribué à **la société SAS Energicif** lors du Conseil de Paris de juillet 2024 avec une notification **le 28 août 2024 pour une durée de 15 ans**.

Le contrat prévoit ainsi la réalisation de 12 centrales solaires photovoltaïques cumulant un productible estimé de 596 223 kWh/an suivant des conditions météo standard.

Pour ce faire, le concessionnaire aura à charge la réalisation des travaux et les investissements correspondants évalués à 1,9 M€ HT.

La Ville de Paris est le bénéficiaire exclusif de l'électricité produite et la valorise sous la forme de l'autoconsommation collective : autoconsommation sur site et partage du surplus à des équipements municipaux voisins (moins de 2 km). En contrepartie, la Ville de Paris verse au concessionnaire une rémunération définie dans le contrat et indexé à la production réelle. Une redevance nulle a par ailleurs été précisée dans le contrat. Conformément à l'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques, le contrat s'exécutant au seul profit de la personne publique, la Ville, l'autorisation d'occupation du domaine public est délivrée par la Ville gratuitement au Concessionnaire.

Le calendrier de réalisation prévoit une première période d'étude et de dépôt d'autorisations (urbanisme, préfecture de Police) puis la réalisation des centrales solaires en plusieurs phases :

- › Eté 2025 : 4 à 5 centrales
- › Eté 2026 : 5 à 6 centrales
- › Eté 2027 : 2 centrales

ANALYSE DE L'EXÉCUTION

a) Chiffres clés de l'activité -----

	2024
Chiffre d'affaires	0 €
Redevance	0 €
Résultat net	0 €

En 2024 et conformément au contrat, le concessionnaire a engagé uniquement des premières études de site sans qu'aucuns travaux n'aient été réalisés. Aucune centrale solaire n'étant en service, aucun chiffre d'affaires n'a été généré par le concessionnaire.

b) Indicateurs de suivi -----

Les indicateurs de suivi du contrat de concession sont les suivants :

- ◆ Centrales photovoltaïques installées avec la date de mise en service respective
- ◆ Production d'énergie solaire annuelle comptabilisée en sortie de chaque centrale solaire et cumul de cette production
- ◆ Chiffres d'affaires annuel générés par le concessionnaire correspondant au montant du service à verser par la Ville
- ◆ Cumul des pénalités applicables au contrat

c) Politique tarifaire -----

Le contrat de concession prévoit les modalités de rémunération annuelle du concessionnaire de la manière suivante :

Centrale photovoltaïque	Montant du service de référence MSo (€ HT)
Paradis	9 633
CISP	22 115
Tillion	10 031
Bertheau	7 026
Elisabeth	11 997
Jongkind	4 832
Procession	10 520

Saint-Charles Varet	16 922
Varèse	13 170
Émelie	4 623
Villette	20 158
Mendès France	57 923

Le Montant du service de référence est révisable annuellement (au 1^{er} janvier de l'année). Il est indexé sur l'indice INSEE du coût horaire du travail révisé - Tous salariés - Industries mécaniques et électriques (ICTRev-TS, ID 1565183).

Pour chaque Centrale photovoltaïque, le Concessionnaire sera rémunéré d'un Montant du service réel (MSR), proportionnel à la production réellement constatée et comparé à la production garantie, suivant la formule :

$$MSR,i = MSi \times (1 + (Pr,i-Pg,i)/Pg,i)) \text{ où :}$$

- MSR,i = Montant du service réel pour l'année civile complète i, exprimé en € HT
- MSi = Montant du service de référence révisé en année civile i, exprimé en € HT
- Pr,i = Production réellement constatée en année civile i, exprimé en kWh
- Pg,i = Production garantie pour l'année civile complète i, exprimé en kWh

d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Investissements réalisés par le concessionnaire en 2024 : 0 €

Le montant et la nature des investissements prévus pour l'année 2025 : 662 k€ HT pour la réalisation de 4 à 5 centrales solaires, y compris travaux et prestations intellectuelles associées (bureau d'études, bureau de contrôle, ...).

Au total, le titulaire a un programme d'investissements sur la durée du contrat évalué à 1,9 M€ (en € courants).

e) Événements marquants 2024 -----

- Attribution du contrat par délibération 2024DTEC27 au Conseil de Paris de juillet 2024
- Notification du contrat le 28 août 2024.



DISTRIBUTION ET FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Par convention du **30 juillet 1955**, la Ville de Paris a confié à **Enedis (ex-ERDF) et EDF** respectivement la distribution et la fourniture de l'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV) :

- Le concessionnaire Enedis assure, pour le compte de l'ensemble des utilisateurs du **réseau de distribution d'électricité**, l'exploitation et le développement du réseau, l'acheminement de l'électricité ainsi que l'accès, dans des conditions non discriminatoires, des Parisiens aux réseaux publics de distribution.
- Le concessionnaire EDF assure la **fourniture d'électricité** aux clients raccordés au réseau de distribution de la concession ayant choisi de bénéficier des **tarifs réglementés de vente (TRV)**.

En décembre 2009 a été conclu un sixième avenant au contrat de 1955, aux termes duquel la durée a été prolongée de 15 ans, jusqu'au 31 décembre 2024. Cet avenant a introduit le principe et les modalités d'un schéma directeur à long terme de développement et de modernisation des réseaux parisiens, décliné en plans pluriannuels d'investissement (PPI) sur des périodes quadriennales afin de redéfinir cycliquement la politique des deux parties en termes d'investissement. Le schéma directeur des investissements a pour objectifs principaux de lutter contre les effets sur le réseau des pics de chaleur estivaux, améliorer la résilience du réseau face aux phénomènes d'inondations (crue, orage violent) et développer des Smarts Grids dans le réseau. En 2024, le contrat de concession historique de la Ville de Paris avec Enedis et EDF se clôture. Au premier janvier 2025, un nouveau contrat de concession entrera en vigueur, cela pour une durée de 25 ans. Il est porteur d'un schéma directeur des investissements ambitieux et d'une dimension écologique nouvelle à travers une convention de transition écologique.

L'engagement contractuel d'Enedis sur le PPI 2022-2024 s'établit à 92,3 M€.

La Ville de Paris assure le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, notamment à travers la commission supérieure de contrôle de l'électricité composée de conseillers de Paris et d'un nombre égal de membres choisis dès qualités parmi l'administration parisienne, les représentants de la profession, de la chambre de commerce, des associations de consommateurs et du concessionnaire.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION

a) Chiffres clés de l'activité (distribution) ---

En 2024, le délégataire **Enedis** a dégagé **un chiffre d'affaires de 609 M€**, dont :

- 582 M€ de recettes d'acheminement

(contre 555 M€ en 2023) ;

- 13 M€ de recettes de raccordements et prestations
- 14 M€ d'autres recettes de services

Les recettes d'acheminement sont en hausse en 2024 par rapport à l'exercice précédent (5%). Cette situation traduit deux effets contraires : d'une part, une augmentation du TURPE (+ 6,51% en août 2023 et +4,81% en novembre 2024), partiellement compensée, d'autre part, par la diminution des

quantités d'énergie acheminée sur le périmètre de la Ville de Paris de -1,5% en raison d'un climat favorable et de la pérennisation des mesures de sobriété mises en place lors la crise énergétique de 2022.

	2024	2023
Chiffre d'affaires de l'activité de distribution¹	609,7 M€	585,8 M€
Redevance de l'activité de distribution	34,3 M€	33,1 M€
Résultat d'exploitation (avant contribution à l'équilibre)	87,5 M€	59,5 M€

Les charges d'exploitation s'établissent à 600,9 M€ et sont en recul par rapport à 2023 (610 M€ ; -2%). Parmi celles-ci, les consommations en provenance des tiers (+5%) et plus particulièrement l'achat d'énergie pour couvrir les pertes sur le réseau (-30%) permettent d'expliquer cette baisse. En effet, les prix d'énergie ont fortement reculé depuis les années 2022-2023 et la crise énergétique liée à la guerre en Ukraine.

Le poste de dépense "accès réseau amont" correspond à une charge d'accès au réseau de RTE pour Enedis (pourcentage du TURPE reversé à RTE par Enedis). Si celle-ci s'établissait à 80,2 M€ en 2023, elle atteint 90,7 M€ en 2024 (+13%). Cette hausse s'explique par la hausse des charges de RTE, rendues nécessaires par les investissements liés au renouvellement du réseau et à la transition écologique.

En outre, les achats de travaux s'élèvent à 18,8 M€ en 2024 (+21% par rapport à 2023). La dynamique de travaux est importante à Paris, dans la perspective des JOP, du déploiement des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques mais aussi du renouvellement du réseau HTA et des colonnes montantes.

Les dotations aux amortissements des financements du concessionnaire ressortent à 45 M€ (+5%), en hausse par rapport à l'année 2023.

Le résultat d'exploitation constaté (87,5 M€) est en progression par rapport à 2023 (+47%) avec une augmentation des produits d'exploitation (688 M€ en 2024 contre 670 M€ en 2023) et une diminution

des charges d'exploitation (qui passent de 610 M€ en 2023 à 601 M€).

À noter que ce résultat d'exploitation ne rend pas compte d'un équilibre qui serait exclusivement local, du fait du mécanisme de péréquation tarifaire sur l'activité de distribution d'électricité. En effet, les recettes d'Enedis sur la concession ne sont pas définies en fonction des coûts exposés localement mais dépendent de l'application de la grille tarifaire nationale à une structure de consommation locale.

En 2024, le résultat attendu à Paris est marqué par une forte hausse par rapport à l'exercice précédent (passant de 59,5 M€ à 87,5 M€). Avec un résultat constaté (produits - charges) sur Paris de 87,5 M€, la contribution à l'équilibre, constituant la charge supplémentaire pour ramener le résultat parisien au résultat moyen attendu, s'élève donc à 47 M€ (contre 79 M€ en 2023). Cette charge supplémentaire matérialise le mécanisme de solidarité entre les territoires dont Enedis est garante à travers la péréquation tarifaire nationale. Elle conduit à un résultat de la délégation après prise en compte de la contribution à l'équilibre de 40,4 M€ en 2024, contre -19,4 M€ en 2023

Le délégataire a versé une **redevance de 34,3 M€** au titre de l'année 2024, en hausse de près de 3,3% par rapport 2023 (33,1 M€). Cette augmentation s'explique notamment par l'augmentation des prix de l'énergie.

b) Indicateurs de suivi -----

Réseau: Au 31 décembre 2024, le réseau comptabilisait 5 093 postes HTA/BT, 4 961 km de réseau haute tension (HTA), dont 75 km ont été renouvelés en 2024, et 4 296 km de réseau basse tension (BT), dont 23,2 km ont été renouvelés en 2024.

Clients et qualité du service: Le **nombre d'usagers** du réseau est en légère hausse (+0,2 %), passant de 1 628 769 à 1 632 178 en 2024, soit un volume jamais atteint en 10 ans.

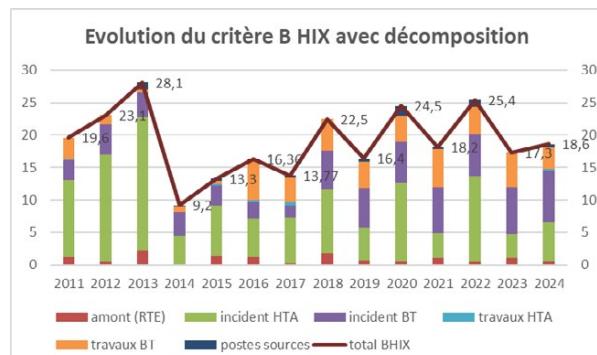
En 2024, 56% des usagers de la concession parisienne sont aux tarifs réglementés de vente (monopole du fournisseur EDF). Ce pourcentage est en baisse continue depuis plusieurs années (85% en 2016, 68% en 2020, 61% en 2023).

Le **temps de coupure** moyen subi par l'abonné (critère B) est de 19,2 minutes en 2024, en hausse

1. Le chiffre d'affaires de l'activité Fourniture d'électricité au TRV est de 496 M€ HT (EDF contribue à hauteur de 1 M€ au Fonds de Solidarité pour le Logement et 4 M€ sont versés au titre de Paris Énergie Familles (2023)

de 5% par rapport à l'exercice 2023 (18,4 minutes). Celui-ci demeure faible en raison de l'absence d'épisodes climatiques intenses (canicule, orages). La durée moyenne annuelle de coupure hors événements exceptionnels relevant de la distribution (critère HIX) et hors RTE enregistre également une légère hausse : 16,3 minutes en 2023 contre 18,1 minutes en 2024.

Gestion de la relation avec les usagers : en 2024,



le volume total de réclamations est stable à 9 712. Celles-ci proviennent principalement de la relève et de la facturation, les usagers s'étonnant de la hausse des tarifs.

c) Politique tarifaire -----

Le code de l'énergie donne à la **Commission de Régulation de l'Énergie** (CRE) la compétence pour fixer le TURPE des gestionnaires de réseaux. Les tarifs « TURPE 6 » sont applicables au 1^{er} août 2021 pour une durée de quatre ans environ et font l'objet d'un ajustement annuel selon une formule d'indexation prenant en compte l'inflation et l'évolution des produits et charges du distributeur par rapport aux prévisions. L'évolution moyenne du TURPE au 1^{er} novembre 2024 est de + 4,81%.

La décomposition d'une facture est la suivante :

- Le TURPE représente 22% de la facture moyenne TTC au tarif bleu résidentiel.
- La **fourniture** représente **54%** de la facture moyenne TTC au tarif bleu résidentiel.
- Les **divers taxes** (TVA 15%, TCFE 5%, TICFE (=CSPE) 12%, CTA 2%)

représentent **24%** de la facture moyenne TTC au tarif bleu résidentiel.

d) Suivi du schéma directeur des investissements (SDI) et du plan pluriannuel d'investissement (PPI) -----

Fin 2024 se clôture le schéma directeur des investissements (SDI) défini en 2010.

Les objectifs techniques étaient ambitieux et portaient principalement sur la sécurisation et la résilience du réseau de distribution.

La majorité des objets techniques ont été dépassés tel que :

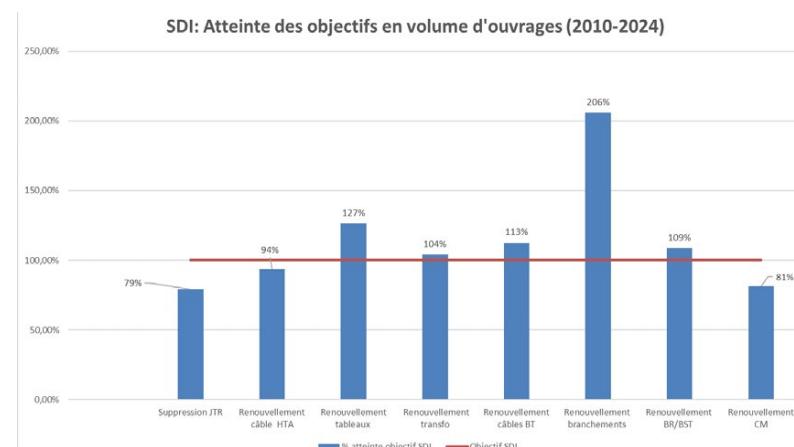
- le renouvellement des tableaux HTA (1139 ; 127%)
- le renouvellement des transformateurs (1404 ; 104%)
- le renouvellement des câbles BT (4 220 ; 206% km ; 113%)
- le renouvellement des branchements (15 45)
- le renouvellement des BR/BST (4 074 ; 109%)

Mais les objectifs relatifs au réseau HTA et aux colonnes montantes n'ont pas été atteints :

- le renouvellement des câbles HTA (1 150 km ; 94%)
- le renouvellement des JTR antérieures à 2006 (5 925 ; 79%)
- le renouvellement des colonnes montantes (10 160 ; 81%)

Le PPI 2022/2024 porte essentiellement sur :

- La suppression des JTRs à hauteur de 500 par an. Ces accessoires réagissent mal aux chaleurs estivales et sont majoritairement responsables



²Les incidents exclus des statistiques de coupure de façon à déterminer l'indicateur « hors incidents exceptionnels » sont ceux qui sont définis par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) dans ses délibérations tarifaires comme des événements exceptionnels au sens de la régulation incitative de la continuité d'alimentation

des incidents non exceptionnels et coupures en été. La suppression des JTRs permet la suppression des câbles en papier imprégnés.

- La suppression des boîtes réseaux, potentiellement source d'électrocution de tiers, à hauteur de 250 par an.
- La suppression des artères HTA les plus incidentogènes.
- Le renforcement du réseau basse tension et le renouvellement des zones les plus incidentogènes à hauteur d'au moins 25 km/an.
- Le renforcement des postes de distribution publique face à l'aléa de crue notamment via la pose de tableaux semi-étanches.
- Le renouvellement des colonnes montantes vétustes.

Néanmoins, les objectifs techniques ne sont pas contraignants. Seuls les objectifs financiers le sont.

Le **montant des investissements** réalisés par Enedis à Paris connaît une croissance de près de 5% en 2024 et s'élève à 146 M€, portée par la hausse des raccordements en lien avec les grands programmes urbains (ZAC, JOP...). L'engagement contractuel d'Enedis sur le PPI 2022-2024 s'établit à 92,3 M€. Celui-ci est largement dépassé puisque les dépenses du concessionnaire à fin 2024 ressortent à 150,2 M€.

e) Événements marquants 2024 -----

Fin et renouvellement du contrat de concession : l'année 2024 a été fortement marquée par la signature du nouveau contrat de concession pour la distribution et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente le 29 février 2024.

Des travaux importants ont eu lieu pour préparer

sa mise en œuvre au premier janvier 2025 (nouveaux flux financiers, convention de transition écologique, nouveau SDI, incitation financière sur la qualité de service).

DISTRIBUTION ET FOURNITURE DE CHALEUR PAR VAPEUR ET EAU CHAUDE



PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Par convention du **10 décembre 1927**, la Ville de Paris a confié à la **Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU)** la distribution de chaleur par la vapeur ou l'eau chaude. La fin du contrat, précédemment prévue au 31 décembre 2024, a été prolongée de deux ans.

La CPCU, société au capital social de 27,6 M€ et détenue à 66,5% par Engie Energie Services et 33,5% par la Ville de Paris, assure la production, le transport et la distribution de chaleur sous forme de vapeur d'eau chaude, grâce à un réseau de distribution de 530 km et à 8 centrales de production exploitées par CPCU. Elle utilise la totalité de la valorisation thermique des déchets urbains produite par les 3 usines du SYCTOM qui, selon les années, représente environ 40 à 45% de l'énergie distribuée sous forme de vapeur par la CPCU.

L'objet de la délégation est limité à la distribution de chaleur sur le territoire parisien.
Le patrimoine concédé se compose majoritairement d'une canalisation aller vapeur et d'une canalisation retour d'eau (condensats).

En décembre 2022 a été conclu **un treizième avenant** au contrat de 1927 visant à organiser la fin du contrat de concession et préparer le transfert du service public au prochain exploitant; introduire un mécanisme d'indexation tarifaire permettant de couvrir l'évolution des coûts du service, conséquence directe de la crise énergétique; acter la transaction permettant de solder les contentieux en cours sur les modalités de calcul de l'indemnité de fin de contrat, la valeur de rachat des terrains d'assiette des centrales de production propriété de CPCU et le montant de travaux pour remettre en état le réseau retour d'eau avec le paiement d'une pénalité forfaitaire, si non réalisé. Cet avenant permet d'acter la décision de la Ville de reprendre en fin de concession de la totalité des centrales de production de chaleur exploitées par CPCU et des terrains d'assiette correspondants. Il permet également d'encadrer la trajectoire d'investissement à réaliser d'ici la fin de contrat sur les biens de retour et les biens de reprise grâce un suivi mensuel et une validation annuelle par l'autorité concédante du plan pluriannuel des investissements qui liste les investissements prévus pour chacune des années restant à courir jusqu'à la fin du contrat. Enfin, l'avenant n°13 clarifie les conditions d'éligibilité des investissements à l'indemnité de fin de contrat et du prix de reprise et précise les modalités de contrôle, de validation et de paiement de l'indemnité de fin de contrat et du prix de reprise.

Pour mener une consultation garantissant une concurrence effective et un délai de recouvrement indispensable à la continuité de service entre le concessionnaire actuel et la future SEMOP, **l'avenant n°14** approuvé par le Conseil de Paris en février 2024 a été conclu afin de prolonger l'échéance de la concession actuelle au 31 décembre 2026.

La Ville de Paris assure le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, notamment à travers la commission supérieure de contrôle du chauffage urbain composée de conseillers de Paris, d'un nombre égal de membres choisis dès qualités parmi l'administration parisienne, les représentants de la profession, de la chambre de commerce et des associations de consommateurs et du concessionnaire.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité -----

En 2024, le concessionnaire a dégagé un **chiffre d'affaires** (périmètre de la concession) de **409,1 M€**, soit +11% par rapport à 2023 (368,1 M€), réparti comme suit :

- 311,0 M€ correspondant à la consommation d'énergie (R1),
- 98,1 M€ correspondant aux abonnements (R2).

Cette hausse du chiffre d'affaires s'explique principalement par la hausse des tarifs induite par l'augmentation des indices de la formule d'indexation tarifaire en lien avec l'inflation des charges supportées par le service et, dans une moindre mesure, la hausse des volumes vendus de + 51 GWh (3 638 GWh en 2024 vs. 3 587 GWh en 2023) principalement liée à une rigueur climatique plus élevée, la hausse des raccordements et un taux de pertes thermiques en baisse. Au global, les produits d'exploitation progressent de 44,6 M€ en 2024, sous l'effet de la hausse de chiffre d'affaires et de reprise de provisions en augmentation de 3,6 M€ sur l'exercice.

Le nombre de clients augmente comme l'année précédente significativement (+1,6%) et les puissances souscrites augmentent également (+1,6%).

Les charges d'exploitation augmentent de 37,8 M€ en 2024 (+10%), principalement en lien avec la hausse des achats de chaleur, induite par plusieurs effets : hausse des volumes liés à une rigueur climatique plus élevée et l'augmentation des raccordements, hausse du prix moyen de la chaleur sous divers effets.

En conséquence, le **résultat net** de la délégation augmente de -76,4 M€ en 2023 à

-70,2 M€ en 2024

Le concessionnaire a versé une **redevance de 7,6 M€** au titre de 2024, en légère augmentation par rapport à 2023 (7,4 M€).

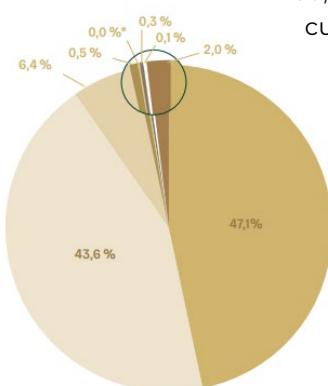
	2024	2023
Chiffre d'affaires	409,1 M€	368,1 M€
Redevance	7,6 M€	7,4 M€
Résultat net de la délégation	-70,2 M€	-76,4 M€

b) Indicateurs de suivi du service public -----

Le réseau : Au 31 décembre 2024, le réseau parisien compte 404 km de canalisation (doublé aller-retour hors branchements), en légère hausse par rapport à 2023 (+0,5%). Le taux de restitution des condensats connaît une hausse prononcée en 2024 pour atteindre 38,2% (36,3% en 2023), ce qui peut s'expliquer par les plans d'actions mis en place par le concessionnaire :

- ◆ Mise en place d'une organisation transversale permettant de prioriser les réparations des tronçons les plus impactants pour le retour d'eau ;
- ◆ Utilisation du piquage en charge pour limiter les durées des arrêts ;
- ◆ Réalisation de 2 campagnes de pompes pour récupérer l'eau des clients, avec la mise en place de sollicitations fortes pour la réalisation de travaux de la part des clients ;
- ◆ Utilisation d'un logiciel dédié, permettant d'accompagner le dispatching dans une optimisation de la conduite du réseau.

Performance environnementale : La part d'En-R&R dans le mix énergétique est majoritaire et reste constante par rapport à 2023. Elle représente 50,7%, répartie en 43,6% d'énergie issue de la récupération des unités de valorisation thermique des déchets, 6,4% de bois, 0,5% de biométhane et 0,2% de géothermie.



- Valorisation énergétique des déchets ménagers
- Gaz et cogénération
- Charbon
- Biocombustibles liquides
*(valeur exacte et réelle : 0,04)
- Biomasse solide
- Biogaz
- Géothermie
- Électricité PAC

Il est à noter que la livraison de vapeur en 2024 a été impactée par un mouvement social en novembre impactant la livraison vapeur du Systom. Malgré cela, avec 3 306 kT_v, cette livraison a été conforme aux prévisions fournies par le Systom et aux objectifs contractuels (3 250 kT_v). La CPCU a compensé ce manque de livraison vapeur en achetant des volumes supplémentaires de gaz naturel sur les marchés, et par une consommation complémentaire de biomasse en décembre pour assurer l'atteinte du taux ENR fixée par la réglementation RE2020.

Les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de façon continue, ces vingt dernières années, pour se stabiliser depuis 2022 avec une valeur en 2024 de 0,151 kg/kWh en taux fiscal et 0,174 kg/kWh selon la méthode ACV (RE2020).

Clients et qualité du service : Le nombre de clients parisiens de la concession augmente (+1,6%) passant de 5 759 en 2023 à 5 854 en 2024. Les trois premiers types de consommateurs en volume d'énergie consommée sont les habitations (52,6%), les bureaux (19,6%) et les hôpitaux/cliniques (9,5%). L'augmentation significative du nombre de raccordements depuis 2 ans fait suite à l'adoption par la Ville en 2022 d'un périmètre de développement prioritaire du réseau de chaleur parisien dans le cadre du classement du réseau et d'un barème de raccordement avec des conditions financières fortement réduites en réponse à la crise énergétique et visant à faciliter et accélérer les raccordements au réseau de chauffage urbain en remplacement du gaz.

La continuité de la fourniture est relativement stable : le taux moyen d'interruption du service (qui tient compte de la durée des interruptions et des puissances en jeu) est constant à 0,14% et le nombre d'arrêts de réseau est élevé mais stable avec 451 arrêts (443 en 2023) essentiellement dû à une forte augmentation des arrêts programmés du réseau vapeur conséquence de l'augmentation du nombre de raccordements.

Gestion de la relation avec les usagers : Il y a eu 9 646 demandes et réclamations ouvertes en 2024 (contre 9 370 en 2023). Les deux catégories représentant 75% des demandes concernent les demandes administratives (facturation, contrat, dématérialisation, etc.), pour 39,5 %, et les demandes d'interventions techniques, pour 34,5%. Le délai moyen de réponse aux demandes ouvertes et clôturées en 2024 (résolution du problème + réponse) est de dix-sept jours environ

(contre dix-huit jours environ en 2023).

Avec 139 réclamations correspondant à 1,4% du total des demandes, l'année 2024 est marquée par une baisse des réclamations (167 en 2023), dont le premier motif d'insatisfaction concerne les nuisances.

Le nombre de sinistres est constant par rapport à 2023 avec 84 en 2024 (86 en 2023) dont 11 sinistres vapeur et 73 sinistres retour d'eau hors BEC. La durée moyenne de réparation s'élève à 24 jours (11 jours en 2023) pour les sinistres vapeur et 116 jours (112 jours en 2023) pour les sinistres eau.

Effectif du concessionnaire : Les effectifs affectés au service délégué sont de 601 salariés, y compris ceux attachés aux sites de production sur lesquels l'autorité concédante a exercé son option de reprise, soit une baisse de 3,2% des effectifs par rapport à 2023.

c) Politique tarifaire -----

La grille tarifaire est inscrite au contrat de concession depuis l'avenant n°11 de juillet 2020. Le prix moyen de vente s'établit à 118,64 € TTC/MWh (75% sur la part R1 et 25% sur la part R2) en 2024, en hausse de 9,6% par rapport à 2023 en raison de l'évolution du mix énergétique (remplacement progressif du charbon par la biomasse) et de l'augmentation des indices de la formule d'indexation tarifaire en lien avec l'inflation des charges supportées par le service.

Dans un contexte de crise énergétique liée à la guerre en Ukraine, de forte volatilité des prix des combustibles, l'avenant n°13 a introduit :

- 1) Une formule d'indexation tarifaire afin de couvrir l'évolution des coûts du service et en particulier la hausse des charges d'approvisionnement en combustible de la CPCU (dont le tarif était gelé depuis 2016) et,
- 2) Afin de protéger les usagers d'une hausse excessive du prix de la chaleur, des plafonds d'évolution de l'indexation tarifaire

Compte tenu de la diminution à compter du 1^{er} janvier 2024 de la livraison vapeur du Systom et de l'augmentation corrélatrice de la part biomasse dans le mix énergétique, la formule d'indexation a fait l'objet d'une actualisation dans l'avenant n°14 de février 2024, ainsi que la fixation de nouveaux plafonds d'indexation sur 2024, 2025 et 2026 des termes tarifaires R1 et R2.

Les plafonds tarifaires R1 et R2 n'ont pas été atteints en 2024.

d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est présenté le 30 septembre de chaque année par la CPCU à la Ville de Paris pour analyse et validation. A compter de 2022 et jusqu'à la fin du contrat, ne sont éligibles et validables au PPI et éligibles à une indemnité de fin de contrat et/ou à un prix de reprise ; que les travaux dument justifiés relatifs à la mise en sécurité des biens et des personnes, la mise en conformité réglementaire, la sécurité et la continuité du service. La réalisation du PPI est contrôlée mensuellement dans le cadre de réunions de suivis dédiées.

La CPCU, conformément à ses engagements contractuels, a réalisée : **la sortie du charbon** sur le site de St Ouen II avant le 15 mai 2024 pour un montant de 5,5M€, la mise en fonctionnement d'une installation de **récupération de chaleur sur les fumées du site de St Ouen du Systom** en 2024 pour un montant de 7,8M€ et la mise en œuvre d'une **nouvelle solution informatique pour le dispatching** pour un montant de 2,4M€.

Hormis ces projets majeurs les investissements sont axés principalement vers le développement.

	Prévisionnel 2024	Réalisés 2024	Prévisionnel 2025
Montant d'investissement de premier établissement	73,1M€	63,6M€	89,8M€
Part réseaux	27%	21%	25%
Part production	30%	29%	40%
Part développement	43%	50%	35%

L'écart des montant des montants d'investissement entre le prévisionnel et le réalisé s'explique par des estimations de montant actualisé suite à des études complémentaires ou par une replanification des travaux en totalité ou en partie sur l'année suivante.

Les investissements prévus sur 2025 sont cohérents avec :

- Le développement prévisionnel du réseau avec un montant de 27,9M€ pour les raccordements de bâtiments et 3,1M€ pour le raccordement des ZAC et grands projets urbains (hors ZAC et extension Python Duvernois) ;
- Les travaux de dévoiement notamment

ceux du TZEN et de St Ouen (9,2M€) ;

- Les différents plans d'actions mis en place par le concessionnaire, notamment 13 M€ sur les ouvrages (37 chambres) et 14,9 M€ sur les sites de production dont 8 M€ sur le seul site de Saint Ouen comprenant une opération majeure sur la cogénération, la mise en conformité du système de sécurité incendie et la mise en place d'une récupération d'inertes et 3,4 M€ sur le site de CogéVitry.

Les projections portent le montant de l'indemnité de fin de concession sur les biens de retour à 289,1M€ et le prix de reprise sur les biens de reprise, y compris terrains à 358,5M€, soit un total d'indemnité de fin de concession à 702,9M€.

Les **investissements de renouvellement** des ouvrages, non éligibles à l'IFC et suivis dans le cadre du PPI resteront stables d'ici la fin du contrat en termes de montant.

	Prévisionnel 2024	Réalisés 2024	Prévisionnel 2025
Fiabilisation réseau de retour d'eau	11,6 M€	8,3M€	7,2M€
Fiabilisation réseau vapeur	0,5 M€	0,2M€	0,6M€
Total GER	12,1 M€	8,5M€	7,9 M€
Part développement	43%	50%	35%

Le GER prévu sur 2025 est cohérent avec le plan d'actions mis en place sur le réseau retour d'eau.

e) Événements marquants 2024 -----

Développement du réseau : La définition du périmètre de développement prioritaire du réseau de chaleur parisien dans le cadre du classement du réseau et la mise en place d'un nouveau barème de raccordement en 2022 ont stimulé l'attractivité de la solution réseau de chaleur. Cela se traduit de façon concrète par l'augmentation très significative depuis 2 ans des demandes d'étude de raccordement par de nombreux prospects, notamment dans l'habitat collectif.

En 2024, plus de 132 nouvelles mises en service de contrats ont été réalisées pour une puissance souscrite de 73,6 MW, et 139 nouveaux contrats de raccordement ont été signés. Les perspectives de développement du réseau de chaleur pour les années futures sont donc très encourageantes.

Mix énergétique : En 2024, la sortie du charbon a été menée à son terme sur le site de Saint-Ouen. Le processus aura duré le temps d'un projet de 10 ans. Le recours au charbon a pris fin au 26 avril 2024. À cette date, le réseau est passé en fonctionnement 100% biomasse solide. La saison 2024-2025 sera la première saison pendant laquelle la chaufferie Saint-Ouen II consommera de l'énergie renouvelable à 100 %.

Renouvellement du contrat de concession :

L'année 2024 a été fortement marquée par **la procédure de renouvellement de la concession** arrivant à échéance le 31 décembre 2026 depuis l'approbation de l'avenant n°14 en février 2024.

La procédure de renouvellement de la concession de service public parisien de production et de distribution de chaleur lancée en septembre 2023 s'est poursuivi dans ces différentes étapes sur 2024. L'objet de cette mise en concurrence est de choisir l'opérateur économique qui sera partenaire de la Ville au sein de la SEMOP à qui sera confié le futur contrat de concession.



DISTRIBUTION DE GAZ

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La Ville de Paris a confié à **GRDF** la distribution publique de gaz naturel du **1^{er} janvier 2020** au 31 décembre 2035. Le contrat de concession inclut une clause de revoyure en 2035 laissant la possibilité de prolonger la concession jusqu'à fin 2039. Les ouvrages de la concession sont constitués de l'ensemble des installations fixes qui concourent à la distribution du gaz (ouvrages techniques, ainsi que leurs emprises immobilières, canalisations, branchements, matériels, à l'exception des bouts parisiens (partie de réseau entre les conduites montantes et le compteur de l'usager).

Les installations concourant à la production, au transport et au stockage du gaz ne font pas partie de la concession.

Le contrat de concession en vigueur permet un **renforcement de la gouvernance locale** de l'énergie, comprenant notamment la mise en place d'indicateurs de suivi trimestriel ou annuel incités financièrement et des instances de suivi plus régulières, une **vision partagée des investissements** traduite opérationnellement par la mise en place d'un schéma directeur d'investissement décliné en programmes de travaux de 5 ans engageants (PPI) et une contribution de GRDF à la **transition énergétique** du territoire parisien.

Le **Schéma directeur des investissements** (SDI) définit les orientations prévues sur la durée de la concession et le cadre des investissements, à l'exclusion des investissements imposés et règlementaires. Le SDI contient en 5 thématiques principales définissant la politique d'investissements du concessionnaire sur les 15 années du contrat : i) la politique d'adaptation et de modernisation des ouvrages en concession ; ii) la résilience du réseau de distribution de gaz ; iii) la performance de l'outil industriel ; iv) l'amélioration de la qualité de service et v) la contribution du réseau de distribution à la transition énergétique

Le SDI est décliné en **4 plans pluriannuels d'investissement** (PPI) quinquennaux permettant une traduction opérationnelle des investissements prévus sur la période (2020-2039). Il définit 6 objectifs incités :

- Résorption de la tôle bitumée (TB) : la suppression intégrale des tronçons de réseau en tôle bitumée (hors voies privées), matériau à risque constituant 4% du réseau parisien en 2020, est un chantier prévu en intégralité sur le premier PPI afin de résorber les 94 km (linéaire fin 2019) restant d'ici fin 2024.
- Renouvellement des conduites d'immeubles (CI) : le SDI cible le renouvellement d'un volume global de 23 000 conduites d'immeubles à renouveler prioritairement à l'horizon 2039. Le concessionnaire est engagé sur une trajectoire de 4 820 CI renouvelées à l'issue du 1^{er} PPI.
- Déploiement des compteurs communicants Gazpar : objectif contribuant à la transition énergétique du territoire parisien, GRDF est engagé sur la couverture de l'ensemble des clients T1 et T2 (particuliers) à la fin du premier PPI.
- Télé-exploitation des postes détente réseau : le concessionnaire a identifié 70 postes de détente réseau pérennes sur lesquels il est engagé à mettre en place des systèmes de télé-exploitation. La télé-exploitation de l'ensemble de ces PDR doit être réalisée à la fin du premier PPI.
- Suppression des réseau basse pression en zones centennale (R100) et centennale +15% (R115) : le passage en moyenne pression (MP) des réseaux en zone de crue constitue un

levier de résilience du réseau de distribution sur lequel le concessionnaire est engagé et incité : la conversion de l'ensemble des réseaux BP en MP en zone R100 est fixée à fin 2028 et à fin 2039 pour l'intégralité de la zone R115.

L'investissement prévisionnel total sur la durée du SDI est de 843 M€ dont 178 M€ (soit 21% des investissements prévisionnels) pour la résorption de la tôle bitumée ; 201 M€ (soit 24%) pour le renouvellement des ouvrages collectifs ; 104 M€ (soit 12%) pour le passage en moyenne pression des réseaux en zones R100 et R115 ; 38 M€ (soit 4%) pour le déploiement des compteurs communicants Gazpar et 12 M€ (soit 1%) pour la télé-exploitation. Les investissements incités comptent pour 62% des investissements globaux du SDI.

Le concessionnaire s'est par ailleurs engagé à contribuer à la transition énergétique et sociale du territoire parisien, en participant à hauteur de 1,8 M€ par an à la réalisation d'actions de transition énergétique. La participation financière de GRDF à la thématique T.E est estimée sur la durée du contrat (hors indexation de la contribution financière) à 36 M€.

La Ville de Paris assure le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, notamment à travers la commission supérieure de contrôle du gaz composée de conseillers de Paris, d'un nombre égal de membres choisis ès qualités parmi l'administration parisienne, les représentants de la profession, de la chambre de commerce et des associations de consommateurs et du concessionnaire.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité -----

En 2024, le concessionnaire a dégagé un chiffre d'affaires de **133,3 M€** dont :

- 126 M€ de recettes d'acheminement du gaz livré aux clients ;
- 7,3 M€ de recettes hors acheminement, pour l'essentiel des services proposés dans le catalogue de prestations du distributeur facturés à l'acte.

Le **chiffre d'affaires est en hausse de 13%** par rapport à l'exercice précédent (soit + 15,5 M€), principalement en raison de la forte augmentation du tarif d'accès au réseau (ATRD 7) fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) depuis juillet 2024. L'impact climatique est également à la baisse, passant de -4,1% sur les recettes d'acheminement à -0,7%, conséquence d'une année 2024 plus froide.

Le chiffre d'affaires annuel est reconstitué à partir d'estimations de GRDF compte tenu de la relève biennuelle des compteurs. Les consommations brutes s'élèvent à 8,2 TWh en 2024, en très légère hausse par rapport à 2023 (+0,13%). **L'année 2024 est ainsi marquée par une stabilisation des consommations de gaz, lesquelles ne reviennent**

pas à leur niveau pré-crise énergétique de 2022 (efforts de sobriété énergétique maintenus). Le nombre de clients continue de baisser (-11 843 clients par rapport à 2023, cohérent avec l'évolution des dernières années) soit une baisse annuelle de -2,7% de clients, toujours marquée sur les segments T1 et plus faiblement T2. La diminution du nombre de clients raccordés au réseau de distribution affecte donc toujours essentiellement le bas du portefeuille composé des clients à faible consommation, ayant peu d'impact sur le chiffre d'affaires.

Les charges d'exploitations (8 M€ en 2024) connaissent une légère baisse, principalement observées sur le poste « Achats externes » qui recule de -53% (-6 M€), lequel avait connue une forte hausse en 2022 et 2023 du fait de la crise énergétique. Les investissements baissent également en 2024, atteignant 70,4 M€, contre 88 M€ en 2023: cette importante baisse d'investissements s'explique par l'avance prise sur les objectifs du SDI lors des exercices précédents, et le niveau d'investissement reste toutefois supérieur aux niveaux d'investissements prévisionnels observés dans le PPI.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) de la concession augmente en 2024 pour s'établir à 53 M€ (34 M€ en 2023), soit 42 % du chiffre d'affaires de la concession. Compte tenu des charges liées aux investissements toujours importantes (85 M€ en 2024), le « résultat net d'exploitation » affiché par GRDF dans les comptes de la concession reste négatif à -32 M€, mais connaît une forte hausse par rapport à 2023 où il s'établissait à -48 M€ du

fait d'importantes recettes liées à l'acheminement du gaz (conséquence de la hausse du tarif ATRD).

Il convient toutefois de rappeler que la notion de résultat comptable ne peut pas être retenue ici compte tenu des méthodes comptables utilisées par GRDF, qui ne permettent pas de comparaison avec les autres concessions de la Ville.

Le concessionnaire a versé au titre de l'exercice 2024 une **redevance de 1,37 M€**, à un niveau proche de celle versée au titre de l'exercice 2023. Le contrat de concession prévoit deux types de redevances : **une part R1 dite « de fonctionnement »** (1,2 M€) visant à financer les dépenses annuelles de structure supportées par l'autorité concédante dans le cadre du contrat (contrôle de l'exécution du contrat, conseil aux usagers, coordination des travaux du concessionnaire avec ceux de la collectivité, etc.) ; **une redevance d'occupation du domaine public** (92,8 k€).

	2024	2023
Chiffre d'affaires	133,3 M€	117,8 M€
Redevance (R1 + RODP)	1,4 M€	1,4 M€
Résultat d'exploitation de la délégation	-32,1 M€	-48,5 M€

b) Indicateurs de suivi du service public-----

Réseau : Le réseau parisien compte 1 866 km de canalisations au 31 décembre 2024.

Clients et qualité du service : Le nombre d'abonnés a diminué, passant de 450 525 clients en 2022 à 438 674 en 2023 puis 426 831 clients en 2024 (-2,7%). L'érosion du nombre de clients est constante depuis plus de 15 ans, de l'ordre de -10 000 clients par an (657 513 clients en 2001).

Le nombre **d'interruptions de livraison** chez les clients en 2024 est en baisse par rapport à l'exercice précédent de -16%, et s'élève à 9 210 clients coupés.

En 2024, le nombre total **d'incidents sur les ouvrages exploités par GRDF** s'établit à 6 851, contre 6 502 en 2023, soit un niveau relativement stable. De même, le nombre total de fuites constatées sur le réseau s'établit à 4 771 en 2024 contre 5 265 en 2023, soit une baisse de 9%.

- ▷ 77% des incidents concernent les ouvrages collectifs en immeubles (conduites d'immeubles (CI), conduites montantes (CM) et branchements particuliers sur CM), présentant une hausse de 14% par rapport à 2023 ;

- ▷ 16% des incidents se sont produits sur les branchements individuels (BRI) et collectifs (BRC) (-6% par rapport à 2023)

- ▷ 3% des incidents se sont produits sur le réseau, présentant une forte baisse de -57% par rapport à 2023.

Gestion de la relation avec les usagers : Le nombre de réclamations en 2024 est quant à lui en baisse par rapport à 2023 pour retrouver un niveau particulièrement bas sur la concession : 3 504 réclamations, soit le plus faible volume observé depuis 2017 (contre une moyenne 2017-2025 de 5147 réclamations par an). La part de réclamations liées à l'acheminement reste prédominante (74% vs 69% en 2023). Les réclamations en lien avec les compteurs Gazpar continuent de baisser (1466 en 2022, 719 en 2023 et 336 en 2024), conséquence de la finalisation du programme de déploiement intensif des compteurs (en 2024 le déploiement a été poursuivi en diffus).

Effectif du concessionnaire : Les effectifs associés à la concession parisienne ne sont pas indiqués dans le rapport du concessionnaire. L'identification d'un effectif défini travaillant à la maille de la concession ne peut être réalisée par GRDF puisque la main d'œuvre est répartie sur plusieurs concessions. Les charges d'exploitation liées à la main d'œuvre sont ainsi définies, à l'échelle d'une concession, par des clés d'affectation spécifiques.

c) Politique tarifaire -----

Les tarifs se décomposent en quatre catégories :

- ▶ T1 : de 0 à 6 MWh/an ;
- ▶ T2 : de 6 à 300 MWh/an (ex : chauffage, cuisine de particuliers et petits professionnels) ;
- ▶ T3 : de 300 à 5 000 MWh/an (ex : PME, piscines, groupes scolaires) ;
- ▶ T4 : supérieur à 5 000 MWh/an (ex : hôpitaux, hypermarchés).

Le tarif d'acheminement ATRD, fixé par voie réglementaire, a connu une augmentation de 27% au 1er juillet 2024. Cette augmentation est essentiellement due à un effet report de recettes non perçues sur la période précédente (ATRD 6 entre 2020 et 2024), marquée par différents aléas (crise sanitaire, crise énergétique, baisse des consommations). Le solde à régulariser en fin de période ATRD 6 s'élevait à environ 905 M€. Ce report contribue à une augmentation de +20% du tarif, encore augmenté par une estimation sur la période ATRD 7 d'une baisse des consommations (+5,9%) et une hausse des charges à couvrir (+1,6%).

La facture type d'un client résidentiel en 2024 se décompose de la manière suivante :

- La fourniture représente 55% de la facture
- Les taxes représentent 23% de la facture
- Le stockage représente 2% de la facture
- La distribution représente 16% de la facture
- Le transport représente 4% de la facture.

d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

L'année 2024 correspond à la dernière année du premier plan pluriannuel d'investissements quinquennal (2020-2024). GRDF a globalement rempli l'ensemble des objectifs, hormis ceux relatifs au renouvellement des conduites d'immeubles (CI) ; le maintien des volumes de CI à renouveler a été acté dans le cadre de la révision du SDI (2020-2039) via le 1er avenant au contrat de concession, entré en vigueur au 1er janvier 2025 et établi en 2024.

Le premier PPI cible prioritairement la suppression de la tôle bitumée à Paris (prévisionnel de 178 M€ sur 5 ans), le renouvellement des conduites d'immeubles (prévisionnel de 43,5 M€ sur 5 ans pour un volume renouvelé de 4820 ouvrages), le déploiement des compteurs communicants gaz et la télé-exploitation de 70 postes de détente réseau.

GRDF a atteint en 2024 l'objectif relatif à la résorption de la tôle bitumée puisque ce matériau est intégralement supprimé en voie publique (hormis 24 mètres linéaires, non résorbés faute d'impossibilité technique du concessionnaire d'intervenir près d'un immeuble en péril). Les investissements relatifs à la suppression de la tôle bitumée s'élèvent en 2024 à 31 M€, soit un investissement cumulé sur le PPI 1 de 191 M€ (+13 M€ par rapport à la cible PPI de 178 M€). Le programme de résorption de la tôle bitumée a par ailleurs permis d'anticiper l'un des principaux objectifs du second PPI (2025-2029) concernant le volet résilience du réseau de distribution au travers du chantier de passage en moyenne pression (MP) des réseaux situés en zone de crue centennale (R100) ; la suppression des tronçons en tôle bitumée, essentiellement basse pression, a ainsi permis d'atteindre un taux de clients potentiellement coupés en cas de crue centennale de 16 % à fin 2024 (objectif de 17 % en 2029).

Le second item d'investissements représentant les plus importants investissements prévisionnels concerne le renouvellement des CI : avec un atterrissage fin 2024 à 3 849 CI, GRDF n'a pas atteint l'objectif contractuel, établi à 4 820 CI (soit un volume non renouvelé de 971 CI et un taux d'exécution définitif de 70 %). Il est cependant observé

une forte montée en puissance de GRDF sur cet item depuis 2023, puisqu'en 2024 le volume de CI renouvelées est de 957, pour une cible annuelle de 980 (soit 97 % de taux d'exécution). Les investissements relatifs au renouvellement des CI en 2024 sont de 18,4 M€, soit +10 M€ par rapport à la cible prévisionnelle ; néanmoins GRDF agrège ses dépenses d'investissements sur les CI et CM (investissements à la maille « chantier ») ce qui ne permet pas de réellement isoler les investissements strictement relatifs aux CI.

Le programme de déploiement massif des compteurs communicants Gazpar a touché à sa fin en 2023 avec un taux de couverture des clients T1 et T2 de 90 %. Les investissements réalisés à ce titre en 2024 ont concerné les derniers clients, couverts en diffus, pour un total de 2,9 M€ (+22 206 compteurs déployés), soit un investissement relativement stable par rapport à 2023. Les investissements relatifs au déploiement de Gazpar sur le 1er PPI s'élèvent à 26,5 M€, contre un prévisionnel de 28,5 M€ (-3 M€).

Les investissements de raccordement de nouveaux clients sont inférieurs au prévisionnel en 2024 (1,1 M€ vs 1,9 M€ prévus). Il est toutefois à noter que GRDF ne maîtrise pas les demandes de raccordement de nouveaux clients.

En cumul 2020-2024, les investissements relatifs au raccordement de nouveaux clients se sont élevés à 6,2 M€ contre une prévision de 9,5 M€, soit une baisse de 34 % par rapport au prévisionnel ; les investissements sur cet item observés chaque année n'ont jamais atteint le prévisionnel d'investissements du PPI (1,9 M€/an).

Les investissements de raccordement de stations GNV sont nuls en 2024 contre une prévision annuelle de 100 k€ ; ces investissements dépendent toutefois des demandes de raccordement que reçoit GRDF. En cumul 2020-2024, les investissements de raccordement des stations GNV se sont élevés à 1,4 M€ contre une prévision de 500 k€, soit 1,8 fois les investissements prévus (essentiellement sur les années 2020 et 2021).

e) Événements marquants 2024 -----

L'année 2024 est marquée par la définition et l'adoption par le Conseil de Paris en décembre du premier avenant au contrat de concession de distribution de gaz à Paris ; cet avenant, contractuellement prévu du fait du besoin de mise en conformité du contrat avec la loi 3DS (transfert de propriété des ouvrages en immeubles vers la concession), des dispositions relatives au 2nd programme pluriannuel d'investissements (voir ci-dessous) et à la contribution aux enjeux de transition énergétique du concessionnaire

(article 57.3-2 du contrat de concession, actions de TE pour la période 2025/2029) a été travaillé entre la Ville de Paris et GRDF sur la période de février à novembre 2024 ; il a par ailleurs été l'occasion d'embarquer une thématique complémentaire, à savoir la prise en compte par les parties prenantes du contrat des recommandations issues de la mission transpartisane gaz de la Ville de Paris, relative à l'entretien et la sécurité du réseau de gaz et ayant tenu ses séances entre février et avril 2024.

Détails du 2nd plan pluriannuel d'investissements (2025-2029) :

Le contrat de concession prévoit l'établissement, lors du dernier exercice d'un plan pluriannuel d'investissements (PPI), du prochain PPI à venir. Ainsi, en 2025, les équipes de la Ville de Paris et GRDF ont travaillé à la définition des grandes lignes d'investissement pour la période quinquennale suivante (2025-2029), conformément aux orientations fixées par le schéma directeur des investissements (SDI).

Les deux enjeux majeurs du « PPI 2 » adressent l'adaptation du réseau de distribution de gaz au risque crue (passage des réseaux en zones de

crue R100 de la basse à la moyenne pression) et sa modernisation, à savoir le maintien de la dynamique de renouvellement des conduites d'immeubles (CI) pour couvrir une assiette, en fin de SDI, d'environ 23 000 ouvrages renouvelés. Alors que GRDF présente en fin de 1^{er} PPI un avancement satisfaisant sur la cible relative à la résilience du réseau au risque crue, l'élaboration du PPI 2 s'est fortement axée sur le recalibrage des volumes de CI à renouveler, dès 2025, pour garantir l'atteinte des objectifs du SDI en la matière à fin de contrat. La définition du PPI 2 a par ailleurs engendré la révision du SDI, qui s'est notamment vu augmenter d'un objectif de suppression totale de la fonte ductile à Paris d'ici 2039 (au lieu d'un reliquat en fin de contrat de 6 km restants). Les investissements projetés du SDI passent, dans le cadre de sa révision, de 843 M€ à 902 M€.

PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE FRIGORIFIQUE



PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le développement du réseau de froid parisien est un choix porté par la Ville de Paris depuis la construction de la station de production de froid des Halles à la fin des années 1970, qui a permis initialement de distribuer du froid dans les équipements des Halles puis du Musée du Louvre. Premier réseau de froid d'Europe, il permet d'assurer la climatisation des bâtiments de façon plus écologique qu'avec des solutions dites « autonomes » grâce à un réseau de 92 km et 10 unités de production représentant une puissance installée de 269 MW ainsi que 4 unités de stockage.

L'exploitation et le développement du service public d'énergie frigorifique a été confié à la société Climespace le 5 février 1991 dans le cadre d'une DSP arrivée à échéance le 4 avril 2022.

Par la délibération n°2021 DVD 98 du 14-15 octobre 2021, le Conseil de Paris a attribué à Fraîcheur de Paris le nouveau contrat de **concession de service public** pour une durée de 20 ans à compter du 4 avril 2022. La société dédiée **Fraîcheur de Paris codétenue par Climespace (51%), ENGIE SOLUTION (34%) et la RATP Solutions Ville (15%)**, assure la production, le stockage, le transport et la distribution d'énergie frigorifique par réseau d'eau glacée sur le territoire parisien jusqu'au 4 avril 2042. Cette société dédiée succède à Climespace.

Pour les besoins du service, la Ville de Paris a conféré au concessionnaire le droit exclusif d'établir, de conserver et d'entretenir, dans le périmètre du service concédé, sur ou sous les voies publiques, les ouvrages, canalisations et toutes les installations accessoires nécessaires à la production, au stockage, au transport et à la distribution d'énergie frigorifique.

Le périmètre de la DSP est étendu à tout le territoire Parisien. Si les installations actuelles se trouvent dans la zone Seine Rive Gauche, dans le secteur de Paris Nord-Est et de la Villette, le réseau a pour vocation de s'étendre dans les 20 prochaines années sur la grande majorité du territoire parisien. Le contrat entré en vigueur en 2022 vise par ailleurs la diversification des abonnés en embarquant deux SDI distincts : un premier SDI renvoyant au marché d'affaires (bureaux), abonnés historiques du réseau de froid urbain, et un second visant le raccordement d'abonnés de plus petites puissances, notamment les commerces et les bâtiments sanitaires.

Le Schéma directeur des investissements (SDI) définit les orientations prévues sur la durée de la concession et le cadre des investissements. Il est décliné en 4 plans pluriannuels d'investissement (PPI) quinquennaux permettant une traduction opérationnelle des investissements prévus sur la période (2022-2042).

L'extension du réseau de froid constitue le principal objectif poursuivi dans le contrat de concession, ayant pour finalité d'atteindre une multiplication par 3 du linéaire de réseau et du portefeuille d'abonnés.

Les indicateurs associés à l'exécution des SDI et à leur évaluation renvoient aux objectifs de développement visés par la Ville de Paris :

- Augmentation du nombre d'abonnés : +1 038 abonnés pour le marché d'affaires, +315 abonnés pour le marché petites puissances sanitaires et +925 pour le marché petites puissances « autres » ;
- Augmentation des puissances installées : +491 MW installés pour le marché d'affaires ;
- Augmentation du linéaire de réseau structurant de froid (hors branchements) : +135 km de réseau mis en service ;
- Augmentation de +671 M€ d'investissements de premier établissement mis en service

dans le cadre du SDI 1 et +28 M€ d'investissements dans le cadre du SDI 2 ;

La Ville de Paris assure le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, notamment à travers des comités de pilotage semestriels et une commission supérieure de contrôle du réseau de froid composée notamment de conseillers de Paris. La création de cette commission ainsi que la désignation de ses membres et participants a été votée en Conseil de Paris de juillet 2024.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité -----

L'année 2024 constitue la deuxième année pleine d'exploitation du service pour le concessionnaire Fraîcheur de Paris.

En 2024, le concessionnaire a dégagé un **chiffre d'affaires de 101,8 M€** dont :

- 75,4 M€ de recettes tarifaires R1, R2 et R3 (R1 : consommation d'énergie primaire du réseau de froid ; R2 : abonnement proportionnel à la puissance souscrite ; R3 : consommation d'eau glacée) ;
- 26,2 M€ d'autres produits dont 22,2 M€ de droits et frais de raccordement (DR, FR) et 3,0 M€ de vente d'activités annexes ;

Le chiffre d'affaires 2024 augmente de 3% par rapport à 2023 (101,8 M€ vs 98,8 M€, soit +3 M€), principalement du fait d'une hausse des recettes R1 (consommation de froid) et R2 (abonnement), conséquence d'une augmentation du portefeuille d'abonnés ainsi que de la hausse tarifaire survenue au 1^{er} janvier 2024. Le chiffre d'affaires reste inférieur au prévisionnel (Compte d'Exploitation Prévisionnel - CEP - actualisé à 121,8 M€, soit une baisse de 20 M€) ; cette baisse s'explique essentiellement par une faible rigueur climatique (-10% de consommation selon le modèle de Fraîcheur de Paris) et le maintien chez les clients d'efforts de sobriété. La baisse se situe ainsi essentiellement sur les recettes R1 (consommation de froid) avec une recette réelle en 2024 de 75 M€ contre 99 M€ en prévisionnel (euros courants) – soit -24%. Le volume de froid vendu en 2024 est de 401 GWh, contre 425 GWh en 2023 et une prévision CEP de 588 GWh, soit -32% de volumes en moins. Les volumes de froid vendus en 2024 sont les plus bas depuis 2021, alors même que le nombre de clients a augmenté de 15% sur cette période.

Un écart important se retrouve également en recettes R2 (abonnement) puisqu'un manque à

gagner de 9,8 M€ est observé (13,6 M€ en réel vs 23,4 M€ en prévisionnel actualisé), conséquence d'une baisse continue des puissances souscrites chez les abonnés : ainsi, alors que sur les 3 dernières années précédant l'entrée en vigueur du contrat, la puissance moyenne par client était de 632 kW, celle-ci est passée à 618 kW entre 2022 et 2024 (-2,2%) et a particulièrement baissé en 2024 (607 kW/client, soit -4% par rapport à 2022).

Les droits et frais de raccordement (DR/FR) augmentent au contraire en 2024 (22 M€) du fait d'un nombre plus important de signatures que le prévisionnel (CEP actualisé à 18 M€), mais reculent de 2 M€ par rapport à 2023. Les ventes d'activité annexe sont stables par rapport à 2023 (3 M€ en 2024 vs 2,4 M€ en 2023) et relativement conformes aux prévisions du CEP. Le « Pack Energie Service » reste l'activité annexe la plus vendue et représentant la plus grande part des recettes de ce segment (2,2 M€ en 2024, soit 73%).

Les charges d'exploitation totales de la concession sont en augmentation en 2024. Malgré une forte baisse du coût moyen de l'électricité (116 €/MWh en 2024 contre 321 €/MWh en 2024, soit une baisse de -64% due à une stabilisation des prix après la crise énergétique), l'importante baisse des recettes ARENH entre 2023 et 2024 a eu pour conséquence une forte augmentation des charges sur le poste électricité : ainsi lorsque les gains ARENH se sont élevés à 43 M€ en 2024, ils ont été de 10 M€ en 2023, soit un différentiel de 33 M€ (-77%). Au total, les charges couvertes par le R1 passent ainsi de 15 M€ en 2023 à 26,4 M€ (+76%), témoignant de l'impact significatif des recettes ARENH sur les charges totales d'électricité. L'impact sur les charges totales se situe globalement sur ce poste puisque les charges couvertes par le R2 et le R3 évoluent assez peu, passant respectivement de 8,4 M€ à 9,8 M€ (+16%) et 10,1 M€ à 10,4 M€ (-3%).

Le résultat net est déficitaire lors de la troisième année du contrat (-3,5 M€) et en baisse de -3,45 M€ par rapport à l'année 2023 : cette évolution s'explique par des charges d'électricité en 2024 bien moins couvertes par les recettes ARENH qu'en 2023. Au regard du CEP de l'offre (non actualisé), le résultat net en 2024 est en dessous de la cible

(prévisionnel de -0,58 M€).

Le concessionnaire a versé des redevances à hauteur de 5,12 M€ en 2024 dont 4,66 M€ au titre de la redevance d'exploitation (composée d'une part fixe et d'une part variable indexée sur le nombre de clients raccordés), 386 k€ au titre de la redevance de contrôle et 74 k€ au titre de la redevance d'occupation du domaine public.

	2024	2023
Chiffre d'affaires	101,8 M€	98,8 M€
Redevance Fraicheur de Paris	5,1 M€	5,2 M€
Résultat net de la délégation	-3,5 M€	-0,1 M€

b) Indicateurs de suivi du service public ----

Le réseau : Au 31 décembre 2024, le réseau compte 111 km de réseau pour 527 MW de puissance souscrite, 12 sites de production et 4 sites de stockage d'énergie frigorifique.

Performance environnementale : Le coefficient de performance production (énergie frigorifique en sortie de centrale / énergie électrique consommée) augmente fortement en 2024 pour atteindre 4,3 (contre 4,17 en 2023).

Les volumes de froid produits en free-cooling pur et/ou abaissement (pré-refroidissement par groupes froid en hiver) baissent en 2024 par rapport à 2023 (21,2 GWh vs 31 GWh en 2023), représentant pour cet exercice 4,6% de la production de froid totale (contre 6,5% en 2023).

Le taux d'électricité à haute valeur environnementale (HVE) continue de connaître une forte augmentation et atteint un pic sur la concession à 66,3% de l'électricité consommée en 2024: (contre 52% en 2023). Le concessionnaire atteint ainsi pour la première fois et en avance la cible (incitée à partir de 2026) de 65% d'électricité HVE consommée. En 2024, aucun nouveau PPA n'a été contracté.

En 2024, le **bilan carbone** du service augmente fortement pour atteindre 10 523 tCO2eq (contre 4 717 tCO2eq en 2023, soit un facteur de 2,2 la quantité émise en N-1). Cette hausse s'observe essentiellement sur le poste « Immobilisations » qui connaît une augmentation de 161% : cette évolution concerne principalement les émissions liées à la mise en service de la centrale Arena la Chapelle début 2024. Le poste « énergie » double également (+95%) en lien avec la production d'énergie solaire (mise en service en 2023 d'une nouvelle centrale mais production en 2024).

Clients et qualité du service : Le **nombre de clients** est en constante augmentation depuis 2008. Fin 2024, il était de 867 clients raccordés contre 808 en 2023, soit une hausse de 7,3% (+59 clients). Les trois premiers types de clients sont les « bureaux » qui représentent 55% des contrats et 49% de la puissance souscrite, les « mixtes commerces et bureaux » avec environ 20% des contrats et 19% des puissances souscrites, puis les « commerces et grands magasins » qui pèsent pour 9% des contrats mais seulement 13% de la puissance souscrite.

Gestion de la relation avec les usagers : Le concessionnaire a effectué **1 312 visites chez les abonnés en 2024** (-55% par rapport à 2023), évolution justifiée par une baisse des interventions pour contrôle et dépannage, particulièrement forts sur la 1^{ère} année d'exploitation pleine du contrat.

Il y a eu **87 réclamations** ouvertes en 2024, soit une très forte baisse par rapport à 2023 (nombre de réclamations divisé par plus de 4), en partie conséquence de la mise en place en 2024 de l'outil « Wizville » permettant d'administrer les enquêtes de satisfaction à chaud, ce qui a pu réduire en anticipation le nombre de réclamations. La majorité des réclamations concerne des besoins de dépannage technique (68%), puis la facturation (18%).

Effectif du concessionnaire : au 31 décembre 2024, le personnel attaché à la concession comprend **183 collaborateurs** dont 27% de femmes. Le concessionnaire a soumis à l'EPEC 23 992 heures d'insertion. 4542 heures ont été consacré à la formation des collaborateurs.

c) Politique tarifaire -----

Les tarifs se décomposent en trois catégories :

- ▷ R1 pour les consommations de froid ; cette catégorie se décompose en R1-MWh (énergie consommée) et R1-m3 (volume d'eau consommé),
- ▷ R2 pour les abonnements, proportionnels à la puissance souscrite.
- ▷ R3 pour les consommations d'eau glacée (€/m³)

Le **tarif moyen de vente s'élève à 188,6 €/MWh en 2024** soit une augmentation de +13% par rapport au prix du MWh moyen en 2023. Cette hausse est principalement due à l'impact de la hausse des charges d'énergie observée en année N-2 (2022, crise énergétique) répercutées sur le tarif N+2 en application de la mécanique tarifaire prévue au contrat.

d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

En 2024, le concessionnaire a réalisé **51,2 M€ d'investissements** dont 24,8 M€ sur le réseau (-9% par rapport à 2023), 15,2 M€ sur la production (-24% par rapport à 2023), 8,3 M€ sur les moyens de livraison (+17% par rapport à 2023) et 2,9 M€ sur d'autres postes. Les investissements de **premier établissement représentent 78 % des investissements totaux** (39,7 M€) contre 22% pour le renouvellement (11,49 M€). La baisse globale des investissements (57 M€ en 2023) se caractérise également par une réduction de la part des investissements de 1^{er} établissement au profit des investissements de renouvellement (78/22 en 2024 contre 87/13 en 2023). Ces niveaux d'investissement sont conformes avec le CEP puisque celui-ci prévoit 37 M€ de CAPEX (€ constants).

Concernant l'atteinte des objectifs du SDI :

- ▷ Le nombre de nouveaux clients de la concession est en deçà des objectifs à date puisque ce sont **102 nouveaux clients raccordés pour un objectif SDI de 153** (taux d'exécution à date de 67%). En 2024, 52 nouveaux clients se sont néanmoins raccordés au réseau, soit un volume supérieur au prévisionnel du SDI (30 en 2024) ;
- ▷ Le linéaire de réseau nouvellement mis en service est en ligne avec les objectifs à date puisque celui-ci atteint 22,02 km pour un objectif SDI de 17,7 km (taux d'exécution à date de 125%). En 2024, 7,19 km de réseau supplémentaires ont été mis en service, soit +54 par rapport à la cible annuelle du SDI (4,65 km) ;
- ▷ La puissance nouvellement souscrite est en deçà des objectifs à date puisqu'elle est de **62,4 MW souscrits pour un objectif SDI de 106 MW** (taux d'exécution de 58%). L'année 2024 constitue la puissance nouvellement souscrite annuellement la plus importante depuis l'entrée en vigueur du contrat (31 MW) et dépasse le prévisionnel pour 2024 (22 MW prévus, soit +40%).

Le concessionnaire est ainsi en **retard par rapport aux prévisions du Schéma Directeur des Investissements** sur 2 items à date (nombre de nouveaux abonnés et puissance nouvellement souscrite).

Concernant le **SDI 2**, le concessionnaire accuse un **retard très important et croissant** sur le nombre d'abonnés « sanitaires » (0 mises en service à fin 2024 contre une prévision cumulée de 37) et « autres » (1 commerce raccordé contre une prévision cumulée de 25). Le travail d'identification de sites sensibles (« sanitaires ») s'est poursuivi en 2024 et les premiers travaux (6 adresses) ont été réalisés à l'été 2025. Le travail sur le segment

« autres », particulièrement en retard, doit être renforcé en 2026 avec le développement d'une offre commerciale spécifique pour entraîner les petits commerces dans la démarche, appuyé par un renforcement des équipes commerciales de Fraîcheur de Paris.

Prévisions d'atterrissement à 2025 : La projection à fin 2025 présentée par Fraîcheur de Paris à la Ville de Paris en juillet 2025 permet d'identifier un rattrapage des objectifs pour au moins 1 item du SDI 1 :

- Le nombre de nouveaux abonnés prévisionnel à fin 2024 est de 253, soit +11% par rapport à la cible du PPI (210) soit une hausse de +81 clients ; sur cet item, Fraîcheur de Paris prévoir de revenir en ligne avec le prévisionnel du SDI d'ici la fin d'année 2025 ;
- Le linéaire de réseau nouvellement mis en service prévisionnel à fin 2025 est de 27,5 km, soit + 16% par rapport à la cible du PPI (17,7 km) ; le prévisionnel de Fraîcheur de Paris sur la fin d'année 2025 à l'égard de cet item permet de maintenir une avance sur l'objectif et rester en ligne avec celui-ci ;
- La puissance nouvellement souscrite prévisionnelle à fin 2025 est de 124,6 MW, en retard par rapport à la cible de 148,3 MW ; si la trajectoire prévoit un retard maintenu à fin 2024, le prévisionnel anticipe une nette réduction de ce retard (taux d'exécution prévisionnel à fin 2025 de 84% contre un taux d'exécution réel à fin 2024 de 58%).

Prévisions d'investissement 2025 : Le total des investissements prévisionnels pour 2025 présenté par le concessionnaire en COPIL de juillet 2025 est de **77,1 M€** (dont 69,6 M€ en 1^{er} établissement), soit +53% par rapport à 2024 : cette forte hausse prévisionnelle s'explique par la mobilisation d'importants CAPEX en 2025 sur les moyens de production (notamment par le rachat et la mise en service de la centrale Jussieu) avec une hausse de +125% (22,9 M€ vs 10,2 M€ en 2024) mais surtout le développement du réseau (prévisionnel de +9 km de réseau en 2025, occasionnant une hausse des CAPEX de 66% (34,6 M€ contre 20,9 M€ en 2024)).

Le contrat prévoit l'application d'une pénalité en 2027 en cas de retard sur les différents objectifs du SDI.

e) Événements marquants 2024 -----

Développement des moyens de production : mise en service de la centrale Arena la Chapelle (6,6 MW). Il s'agit d'une centrale de production de froid multi-exutoire (géothermie, réseau d'eau non potable, valorisation de chaleur fatale vers le site

de l'Arena la Chapelle et la future boucle d'eau chaude associée à la ZAC Gare des Mines).

Raccordement des sites sanitaires de la Ville de

Paris : Identification de 6 bâtiments prêts à raccorder pour 2025 : réalisation des travaux sur le primaire à l'été 2025 : Mairie du 8^e, Ecoles Charles Hermite, Ecole Monceau, Bibliothèque Buffon, Ecoles Buffault, Collège Macdonald.

Définition du 1^{er} avenant au contrat de concession :

adaptation du SDI prenant en compte le décalage de développement de la centrale de production Balard – passage en Conseil de Paris en février 2025.



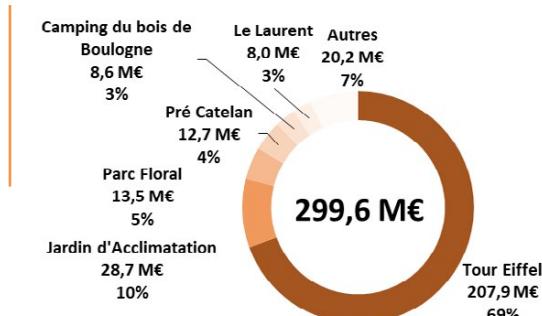
ÉQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS

**Ce secteur
est composé de :**

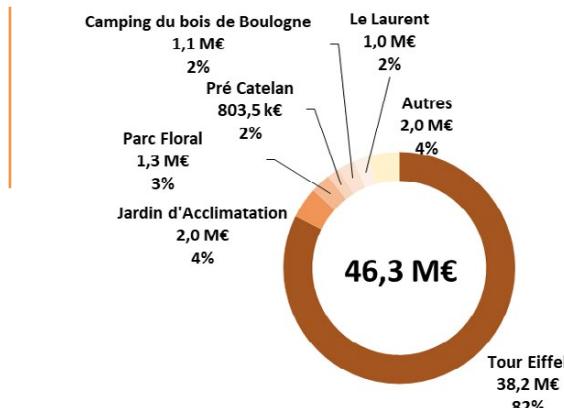
- **5 délégations de service public** portant sur des grands équipements accueillant des activités **d'agrément et de loisirs** (Parc Floral, Jardin d'Acclimatation, Camping du Bois de Boulogne, Tour Eiffel et les Ports de plaisance),
- **7 concessions de travaux portant sur des établissements de restauration ou de réception** : Site de Bagatelle, Pavillon Puebla, Pavillon Gravelle, Chalet de la Porte Jaune, Restaurant Le Laurent, Chalet des îles Daumesnil, Pavillon du Pré Catelan,
- **3 concessions de services de petite restauration** : Restaurants le Bosquet et les Magnolias, Chalet des îles du Bois de Boulogne, Buvette de l'Académie du Climat.

	2024	2023
Chiffre d'affaires	299,6 M€	203,5 M€
Redevance	46,3 M€	23,9 M€
Participations Ville de Paris	26,9 k€	26,0 k€

**Répartition
du chiffre d'affaires
en 2024¹**



**Répartition
de la redevance
en 2024²**



¹ Autres : Port de l'Arsenal et Halte Nautique de la Villette (1,7 M€ ; 0,6%), Chalet des îles Boulogne (7,0 M€ ; 2,4%), Chalet des îles Daumesnil (892 k€ ; 0,3%), Pavillon Puebla (1,4 M€ ; 0,5%), Site de Bagatelle (2,0 M€ ; 0,7%), Bosquet / Magnolias (1,2 M€ ; 0,4%), Restaurant du Plateau de Gravelle (1,5 M€ ; 0,7%), Chalet de la Porte Jaune (3,7 M€ ; 1,2%), Buvette de l'Académie du Climat (726 k€ ; 0,2%)

² Autres : Port de l'Arsenal et Halte Nautique de la Villette (112 k€ ; 0,2%), Chalet des îles Boulogne (857 k€ ; 1,8%), Chalet des îles Daumesnil (80 k€ ; 0,2%), Pavillon Puebla (95 k€ ; 0,2%), Site de Bagatelle (201 k€ ; 0,4%), Bosquet / Magnolias (112 k€ ; 0,2%), Restaurant du Plateau de Gravelle (109 k€ ; 0,2%), Chalet de la Porte Jaune (431 k€ ; 0,9%), Buvette de l'Académie du Climat (6 k€ ; 0,07%)

Répartition
de la participation
en 2024





PARC FLORAL

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Parc Floral est un espace de promenade paysager de 35 hectares, situé au cœur du bois de Vincennes. Il est l'un des 4 sites du jardin botanique de la Ville de Paris.

Une **délégation de service public** a été confiée à la **SEPE (Société d'Exploitation de Parcs d'Exposition)**, filiale de GL Events, portant sur l'animation du Parc avec la gestion de halls d'exposition (dits « espace événements » dont le hall de la Pinède) et de salons de réception (La Chesnaie du Roy). Le contrat a pris effet au **1^{er} septembre 2015, pour une durée de 16 ans.**

Le délégataire doit également organiser des activités ludiques et récréatives, gérer un point de vente et d'information du public (la Maison du Jardin Botanique), promouvoir un service de navettes gratuites desservant le parc Floral depuis les transports en commun les jours de grands salons et assurer la gestion et la maintenance des sanitaires publics.

Enfin, le délégataire s'est engagé à réaliser un programme de travaux évalué à 6 M€ HT honoraires inclus, dont 3,75 M€ HT pour la rénovation de la Chesnaie du Roy, 1,2 M€ pour le Hall de la Pinède, 532 k€ pour l'aire de jeux, 466 k€ pour les pavillons et 104 k€ pour la Maison du jardin botanique. Le programme de travaux minimums imposé porte sur l'amélioration de la performance énergétique de l'ensemble des bâtiments, l'amélioration de l'insertion paysagère de la Chesnaie du Roy avec la restauration de la façade route de la Pyramide, le renforcement des services à l'usager (accueil et vente, sanitaires et nursery, espaces jeux) ainsi que la mise aux normes de l'accessibilité.

Le calendrier prévisionnel de travaux (phases études incluses) prévoit un démarrage échelonné entre janvier et octobre 2015 et une livraison par espace entre avril 2017 et janvier 2018.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité -----

En 2024, la SEPE a dégagé un **chiffre d'affaires de 13,52 M€**, en hausse de 12% par rapport à 2023. Il est généré par l'Espace Événements pour 10,5 M€ (+ 10,1% par rapport à 2023), le Pavillon Chesnaie du Roy pour 2,69 M€ (+18,3% par rapport à 2023), et l'Espace Jeux avec 318 k€ (+ 30,6% par rapport à 2023).

L'augmentation du chiffre d'affaires en 2024 est principalement due à l'accueil de nouveaux salons/événements et à la vente de prestations de services, et ce, malgré un impact défavorable des Jeux olympiques sur la fréquentation et l'activité du Parc Floral. Le taux de marge de la SEPE se contracte néanmoins du fait notamment de l'augmentation des charges.

Concernant les activités subdéléguées ou réalisées directement par des tiers, elles ont généré pour la SEPE environ 77 k€ de redevance (8,3 k€ de INSPIR qui exploite la Maison du Jardin Botanique, 48,1 k€ de Nature urbaine qui gère le parcours acrobatique, 11,1 k€ de Nomade Escape en charge de l'escape game, la course d'orientation, le mini-golf et les rosalias, et 9,4 k€ de My Green Shop qui gère des distributeurs de boissons et snack), pour un chiffre d'affaires de 1,26 M€.

La redevance versée par la SEPE à la Ville de Paris pour l'exercice 2024 comprend une part fixe de 1,18 M€ (+4,62% vs 2023), complétée par une variable de 127,2 k€ (+50,5% vs 2023) correspondant à 3% de la part des produits d'exploitation supérieure à 8 M€ HT valeur 2015.

	2024	2023
Chiffre d'affaires de la SEPE	13,52 M€	12,1 M€
Redevance versée par le délégataire	1,31 M€	1,21 M€
Résultat net de la SEPE	1,75 M€	1,91 M€

b) Indicateurs de suivi du service public ----

L'événementiel L'année 2024 présente une activité événementielle contrastée sur le Parc Floral du fait notamment de la tenue des JOP (moindre attractivité de la capitale auprès des organisateurs de mi-avril à mi-septembre, baisse de fréquentation sur les événements maintenus). Le chiffre d'affaires de l'activité événementielle reste néanmoins en hausse, avec 101 événements organisés sur 2024 (vs 108 en 2023) dont notamment 57 sur l'Espace Événements (56 en 2023) et 44 au Pavillon de la Chesnaie du Roy (48 en 2023).

La typologie des événements de « l'Espace Événements » relève de salons professionnels et grand public (32 sur l'année), d'événements Corporate (23 sur l'année) et de sessions d'exams (un sur l'année).

Les activités ludiques dans le Parc L'espace jeux comprend 4 parcours acrobatiques, un service de location de 18 Rosalies, un mini-golf de 18 trous relatif sur le thème des monuments de Paris, des tables de ping-pong (avec location de raquettes et balles), une course d'orientation et un escape game.

Ces activités sont gérées par des subdélégataires : Nature Urbaine (marque Évasion Verte) pour le parcours acrobatique, Nomade Escape pour l'escape game, la course d'orientation et, depuis mars 2024, les rosalies et le mini-golf. Nomade Escape bénéficie d'une convention collective activités de plein air qui permet une gestion des équipes optimisée et une durée d'ouverture plus importante des activités ludiques.

Les activités de l'Espace Jeux sont très météo dépendantes et liées principalement aux activités des centres de loisirs. Malgré les aléas climatiques sur 2024, leur chiffre d'affaires est en hausse : les rosalies et le mini-golf, ouverts du 30 mars au 15 novembre, ont notamment bien performé.

À noter, la mise en place d'une plateforme de réservation en ligne pour le mini-golf (Bookéo) ayant permis d'accroître la visibilité et la fréquentation de l'activité.

En 2024, le parcours acrobatique a été ouvert du 10 février au 30 novembre, l'Escape Game, la course d'orientation et le ping-pong se sont déroulés du 1er janvier au 31 décembre.

L'accueil et la fréquentation L'accueil du Parc Floral est ouvert toute l'année sur 359 jours (excepté période d'inventaire en fin d'année). En 2024, environ 436 000 visiteurs ont été recensés au titre des activités de la DSP (hors Maison du Jardin Botanique), en hausse globale de 14,2% par rapport à la fréquentation 2023 (381 868 visiteurs).

La fréquentation des activités événementielles est globalement en hausse de 9,4% avec environ 365 000 personnes accueillies dont 348 000 pour l'Espace Événements et 17 000 pour la Chesnaie du Roy (contre 313 060 sur l'Espace événements et 20 415 sur la Chesnaie du Roy en 2023).

La fréquentation de l'Espace Jeux est en hausse de 47% avec environ 71 150 personnes accueillies (contre 48 393 en 2023) : le mini-golf 9 050 visiteurs, les rosalies environ 33 000 visiteurs, le parcours acrobatique 22 200 visiteurs, l'escape game et la course d'orientation 6 900 visiteurs.

Démarche environnementale Le réseau des sites français de GL Events Venues est certifié ISO 14001 (système de management environnemental - énergie, eau et déchets) et ISO 20121 (Systèmes de management responsable appliqués à l'activité événementielle). Le renouvellement du Label Quali Paris obtenu en 2022 porte jusqu'en 2026. Le délégataire continue à mobiliser ses équipes internes sur les sujets de développement durable et les écogestes (procédures et consignes, 58% de personnel formé en 2024 sur les sujets de prévention).

Les consommations de fluides sur la concession baissent depuis 2019 : -76,9% pour l'Espace événements, -94,2% pour la Chesnaie du Roy. Le délégataire poursuit ses objectifs de sobriété énergétique via des travaux réguliers sur les équipements climatiques et fluides des bâtiments.

Le site concédé vise le zéro plastique (ventes boutique et événements), la réduction des déchets de 10% par an. Le tri des déchets est mis en place via un centre 9 flux sur le parking Exposants depuis 2023. Une refonte de la typologie de déchets est encore prévue sur 2025 pour optimiser les filières de recyclage.

Le délégataire organise également des actions en faveur de l'économie circulaire : bourses d'échange de matériel à l'échelle du groupe GL Events, dons de matériaux inutilisés à l'issue des événements, accords-cadres avec des filières de recyclage matériau, location plutôt qu'achat.

Une politique de restauration est mise en place avec les traiteurs prestataires sur les événements (produits locaux et de saison, bio, plats végétariens, limitation gaspillage, réemploi contenants). À noter des actions en faveur de l'insertion : choix de fournisseurs issus de l'ESS, sessions de décou-

verte des métiers de l'événementiel à des jeunes, accueil de 3 contrats en alternance sur l'année 2024-2025 (commerce, exploitation, communication).

Le délégué accompagne enfin ses clients dans la transition écologique, avec notamment la proposition de prestations telles que la location de navettes et bus électriques (au moins 14 événements y ont eu recours en 2024). Depuis 2021, un service de livraison à domicile, peu onéreux, des achats effectués sur les salons, est proposé aux usagers leur permettant ainsi de venir en transport en commun.

La Maison du jardin botanique La maison du jardin botanique, au sein de laquelle se situent l'accueil et la boutique, est gérée dans le cadre d'une subdélégation par la société INSPIR. La boutique agrémentée d'une terrasse propose des produits biologiques, équitables, locaux dans la mesure du possible (dont des nouveaux produits dérivés à base de végétaux du Parc Floral) et accueille également des expositions artistiques. La maison du Jardin botanique, via l'espace City'Zen, propose des activités de bien-être et de développement personnel à destination de la clientèle individuelle (yoga, méditation, massages, cours, stages et formations) et d'entreprise (séminaires, animations « team building »). Elle accueille aussi des événements privés familiaux.

Le chiffre d'affaires de la Maison du jardin Botanique est globalement en hausse par rapport à 2023 (+ 12,2%), grâce notamment à un développement commercial soutenu (investissement dans la communication) et à la performance de +15,9% de l'activité événementielle (118 journées d'entreprises, 40 journées de stages de développement personnel, 92 journées de formations certifiées Qualiopi et/ou CPF, 8 journées d'associations de l'ESS). À contrario, il est constaté une baisse des ventes de la boutique (-13,8%) et des activités de bien-être (yoga extérieur -10%) imputée à la météo défavorable et aux JOP.

La courbe de croissance de la société INSPIR se dégrade toutefois en raison de l'augmentation des charges (+11,2% de masse salariale vs 2023) et la diminution des marges directes notamment sur les achats/reventes de repas auprès des restaurants du Parc Floral réalisés à prix quasi coûteux.

En 2024, la végétalisation de la façade Sud a été réalisée via des plantations en bacs (protection solaire). L'Espace City'zen Paris a par ailleurs mis en place un partenariat avec les Parisculteurs, rejoint le mouvement Impact France, est devenu actionnaire de Team for the Planet et s'est engagé pour le 1% pour la planète.

c) Politique tarifaire -----

Les tarifs et l'indexation afférente sont prévus contractuellement.

En 2024, les tarifs de location du Hall de la Pinède varient de 1,76 € à 5,92 € le m² (contre 1,68 € à 5,64 € en 2023) en fonction des espaces concernés et du nombre de jours de location. Pour les différents pavillons, les tarifs varient de 3,28 € à 13,01 € le m² (contre 3,13 € à 12,39 € en 2023).

Concernant le Pavillon Chesnaie du Roy, la tarification de la privatisation, qui évolue en fonction de la surface, la jauge de fréquentation, la plage horaire, s'étend de 785 € pour un salon (774 € en 2023) à 17125 € pour une privatisation totale du site (16 871 € vs 2023). Ces tarifs s'entendent hors prestations complémentaires de services et options.

Concernant les activités ludiques, les tarifs révisés appliqués en 2024 par la SEPE sont inférieurs à ceux permis par la délégation. La politique tarifaire du délégué comprend des tarifs préférentiels pour les enfants (limite d'âge différenciée selon les jeux), les centres de loisirs, les demandeurs d'emploi, les familles nombreuses, les groupes de 10 personnes minimum, ainsi que pour les PSH (personnes en situation de handicap) uniquement sur les parcours acrobatiques.

d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

À fin 2024, le montant total des investissements réalisés au titre du programme contractuel d'investissements (PCI) s'élève à environ 3,9 M€ (hors honoraires). Ce montant global intègre les travaux de remise en route du site réalisés à compter du démarrage du contrat, ceux pendant la période de réalisation principale du PCI (2015-2019) et les derniers réalisés en 2024 à hauteur de 4 k€ concernant la rénovation des blocs sanitaires du personnel en sous-sol de la Chesnaie du Roy.

La majeure partie des travaux prévus au PCI ont été réalisés. Certains travaux ont dû être abandonnés pour des raisons techniques extérieures au délégué (Parcaboot, mur d'escalade, habillage et ITE de la façade de la Chesnaie). D'autres travaux ont été abandonnés par le délégué en raison de changements d'orientations concernant l'exploitation (office restauration et ses locaux associés dans la Chesnaie du Roy).

Concernant les travaux de végétalisation de la façade de la Chesnaie du Roy côté Route de la Pyramide, proposés en remplacement de l'habillage de façade initialement prévu dans l'offre et refusé par les ABF, un projet devrait être présenté fin 2025.

La SEPE prévoit un audit énergétique sur l'année 2025 des bâtiments de la DSP afin de faire établir leur performance actuelle et les préconisations de solutions nécessaires à l'atteinte des objectifs réglementaires et contractuels d'isolation thermique et consommations énergétiques.

Concernant les dépenses de GER (Gros Entretien Renouvellement) au titre de l'exercice 2024, elles s'élèvent à environ 476 k€ et comprennent notamment la rénovation des blocs sanitaires publics Pinède et Château (46 k€), 264 k€ de travaux sur l'Espace événements (infrastructure réseau 87 k€, réfection enrobés et bordures 58 k€, rondins anti-stationnement 13 k€, remplacement d'exutoire 6 k€, etc.), installation de PAC réversible dans la Maison du Jardin Botanique (34 k€), 121 k€ de travaux concernant la Chesnaie du Roy (Wifi, soubassement façade, terrasse gravillonnée, plots d'ancrage, éclairage, rideaux métalliques, signalétique) et 16 k€ de travaux sur l'Espace Jeux (quadricycles et peinture mini-golf).

e) Événements marquants 2024 -----

L'année est marquée par la tenue des Jeux olympiques et paralympiques et un impact sur la commercialisation des espaces du Parc Floral (événementiel) en raison de la baisse d'attractivité de la capitale sur ces mois.

La conjoncture nationale et internationale a de plus entraîné un ralentissement économique sur les dépenses hors média des entreprises et les projets d'organisation d'événements.

Cette tendance devrait se poursuivre en 2025 (contractions de salons historiques, annulation de dates).

La SEPE envisage d'accueillir sur ses sites événementiels des événements à moindre budget et plus sobres.



TOUR EIFFEL

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le 1er novembre 2017, la Ville de Paris a confié à la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel (SETE) une nouvelle délégation de service public, d'une durée de 15 ans, qui a pour objet la modernisation et l'exploitation de la Tour Eiffel. Par ce contrat, la Ville de Paris confie à la SETE des objectifs ambitieux : développer le rayonnement international de la Tour Eiffel, améliorer et moderniser l'expérience du visiteur, préserver le patrimoine et moderniser les installations. Afin d'assurer la pérennité du plus célèbre des monuments parisiens, un plan d'investissements sans précédent de 300 M€ HT a été contractualisé, dont les chantiers les plus emblématiques sont ceux de sécurisation du site, de réaménagement des espaces d'accueil, de la 20^e campagne de peinture, de la modernisation de l'ascenseur Nord et de la rénovation du scintillement.

Par avenant n°1 en date du 26 décembre 2018, il a été procédé à la modification de la convention de DSP dans le cadre du projet Grand site Tour Eiffel. Ont ainsi été retirés du Plan contractuel d'investissement (PCI) les travaux du nouvel accueil (repris par la Ville de Paris). Le PCI est ainsi passé de 300 à 224,5 M€ et la durée de la DSP a été revue en conséquence (de 15 à 13 ans et 2 mois) ainsi que le profil de redevance.

Par avenant n°2, en date du 21 décembre 2020, la SETE a été autorisée, de manière circonscrite dans le temps, à mettre en œuvre une politique tarifaire adaptée au contexte, par la **possibilité de certaines réductions encadrées pour l'année 2021**.

Par avenant n°3, en date du 21 décembre 2021, cette possibilité a été étendue à l'année 2022.

Conformément aux dispositions de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, le contrat a fait l'objet d'une modification unilatérale de la part de la Ville notifiée par courrier du 9 décembre 2022 : le respect du principe de laïcité, déjà prévu au contrat initial, a fait l'objet des précisions relatives au respect du principe de laïcité par le personnel en charge des missions de service public.

Par avenant n°4, du 18 janvier 2024 de nouveaux espaces de travail, présents au centre sportif Émile Anthoine ont été intégrés dans le périmètre de la délégation de service public

Par avenant n°5, en date du 29 mai 2024, la Ville de Paris et la SETE se sont accordées sur une augmentation de la durée de la délégation de service public d'un an, une hausse tarifaire d'environ 20% au regard de l'augmentation du PCI et un aménagement du mécanisme de la redevance variable, hors restauration et hors boutique. Le PCI a été porté dans ce cadre à 380,5 M€.

Par ailleurs une convention réglementée a été établie le 12 avril 2019 entre la SETE et les services de la Ville de Paris (DEVE, DPSP) aux fins de prestations d'entretiens des jardins de la Tour Eiffel.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité -----

Le **chiffre d'affaires (CA)** de la délégation est

constitué des recettes de billetterie et des redevances versées par les sous-concessionnaires. Il s'est élevé à **142,6 M€** en 2024, soit une hausse de 18% par rapport à 2023 (120,4 M€).

Le chiffre d'affaires global généré par l'exploitation de la Tour Eiffel s'élève à 207,95 M€ en 2024. Il est constitué des recettes de billetterie (113 M€, en hausse de 17% par rapport à 2023, et au-delà

des prévisions avec 6,3 millions de visiteurs contre 6,2 millions de visiteurs prévisionnels), des recettes des restaurants et des recettes des boutiques. Le chiffre d'affaires global de l'activité restauration s'est élevé en 2024 à 69,4 M€ HT contre 62,75 M€ en 2023 soit une hausse de 11%. Les boutiques ont enregistré un chiffre d'affaires de 18,5 M€ en 2024, contre 16,8 M€ en 2023 (soit une hausse de 10%). Le panier moyen d'achat dans les boutiques s'est élevé en 2024 à 19,50 € contre 17,82 € en 2023.

Les produits d'exploitation des droits à l'image, des tournages et des produits dérivés s'élèvent en 2024 à un montant total de 1,8 M€, en baisse de 22% par rapport à 2023. Les recettes 2024 se décomposent en 1,1 M€ de droits à l'image au titre de l'exploitation commerciale des éclairages de nuit, 300 k€ perçus sur des autorisations d'opérations de tournages dont une grosse opération de tournage pour la série TV « meurtre à la Tour Eiffel », et 400 k€ de redevances versées par des licenciés autorisés à exploiter la marque verbale. En raison des Jeux Olympiques et Paralympiques, aucun autre évènement exceptionnel privé n'a eu lieu sur le monument en 2024.

L'ensemble des sous-occupations (institutions publiques, AIRPARIF) a généré pour la SETE un revenu de 212 k€ en 2024, contre 168 k€ en 2023.

La situation financière de la SETE a continué à se redresser en 2024. Comme en 2023, la société a réussi à dégager des recettes suffisantes, notamment grâce à la hausse tarifaire prévue dans le cadre de l'avenant n°5, pour couvrir ses charges d'exploitation et d'investissement et supporter le niveau de redevance contractuel. Elle présente un Excédent Brut d'Exploitation (EBE) légèrement inférieur aux prévisions du budget révisé de budget de juin 2024 (17,4 M€). Le résultat net de l'exercice 2024 se solde toutefois sur un déficit plus important que prévu dans le cadre du budget révisé (-8,5 M€), en raison des coûts importants liés au renforcement des moyens déployés en matière de surveillance dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques, la fin des travaux du pilier Nord et de l'ascenseur Nord, la partie de la 20^{ème} campagne de peinture prévue en 2024 et le gros entretien des duos, parvis, jardins, vitrages de l'enceinte sécurisée.

La redevance (38,1 M€) est inférieure au budget prévisionnel (39,6 M€) en raison des moindres recettes de billetterie. L'année 2024 marque le démarrage de l'application de la redevance variable sur le chiffre d'affaires (la redevance étant jusqu'alors forfaitaire).

	2024	2023
Chiffre d'affaires de la DSP	142,6 M€	120,41 M€
Redevance	38,1 M€	16,8 M€
Résultat net de la délégation	- 8,5 M€	- 5 M€

b) Indicateurs de suivi du service public -----

L'année 2024 est marquée par l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris (JOP). La Tour Eiffel était au cœur de certains dispositifs sportifs et évènementiels.

En vue des JOP, la SETE a finalisé de nombreux travaux afin de faire rayonner la Tour pendant les Jeux : le pilier et l'ascenseur Nord ont réouvert au public en juin, la campagne de peinture a pu être terminée sur les faces extérieures, les planchers du 1er étage ont été remplacés, le parvis et les jardins ont été rénovés.

Les visites touristiques : selon l'observatoire des visiteurs, la fréquentation 2024 s'élève à 6,3 millions de visiteurs, stable par rapport à 2023.

Cette année est la première année pleine d'activité des deux nouveaux services de visites offerts aux visiteurs :

- Les « visites guidées », en français ou en anglais (1 254 visites pour 14 000 billets vendus pour un chiffre d'affaires de 328 k€).
- Les visites « Le Grand Tour » (260 pour un chiffre d'affaires de 563 k€).

Elles rencontrent un grand succès et rapportent 0,9 M€ de chiffres d'affaires supplémentaire.

Les pays les plus représentés parmi les publics sont, après la France (20%), les États-Unis (13,7%), l'Allemagne (7,6%), le Royaume-Uni (7,2%), puis l'Espagne (5,6%). Au total en 2024, la Tour Eiffel a accueilli des visiteurs venus de 150 pays.

Parmi les 20% de visiteurs français, 2% résident à Paris, 4,9% dans le reste de l'Ile-de-France et 12,7% hors Ile-de-France.

Parmi les 80% de visiteurs étrangers : 41,8% viennent d'Europe (hors France) : les Allemands sont en tête (7,6%), suivis des Anglais (7,2%) et des Espagnols (5,6%); 18,2% d'Amérique du Nord ; 9,5% d'Asie ;

Du côté du marché indirect (B2B), 2024 marque la nette reprise des acteurs du marché du tourisme et des scolaires, qui ont retrouvé un bon niveau d'activité.

Les visiteurs de la Tour Eiffel sont toujours en moyenne âgés de 39 ans. Les visiteurs âgés de 60 ans et plus sont légèrement plus nombreux qu'en

2023 (6,9% contre 6%) et les moins de 11 ans représentent 12,6% des visiteurs.

Le site Internet grand public (www.toureffel.paris) a vu sa fréquentation augmenter, de même que le site de billetterie (+15% par rapport à 2023). La SETE poursuit leur modernisation et l'amélioration du parcours visiteur. Le paiement indien UPI (une première en Europe) a été mis en place en 2024, ainsi que de nouvelles fonctions de ventes additionnelles sur la billetterie (Macaron, Expérience Tour Eiffel Effect, déjeuner Madame Brasserie).

La SETE a poursuivi sa stratégie d'amélioration de sa visibilité sur les réseaux sociaux (+14% de publications par rapport à 2023 tous réseaux confondus) tout en préservant la qualité des contenus publiés.

Satisfaction des visiteurs : Le taux de satisfaction (relevé à distance de la visite) s'établit à 8,6/10 contre 8/10 en 2023 et 7,2/10 sur la même période en 2019 (dernière étude avant l'interruption COVID). La satisfaction des visiteurs relative à la sécurité à l'intérieur du monument est à son plus haut niveau (98,2%).

Le recueil de la satisfaction sur site est lui de 99,1%. L'année 2024 a été marquée par une meilleure gestion des flux, la disponibilité d'un troisième ascenseur et l'esthétique améliorée de la Tour (disparition des bases-vies du parvis).

L'insatisfaction est principalement due aux temps d'attente aux caisses, aux ascenseurs et aux escaliers. Les principaux points générant un sentiment d'insécurité concernent à l'extérieur de l'enceinte, la présence de revendeurs à la sauvette.

Malgré les emprises de travaux qui ont perturbé le parcours visiteur de façon significative en première partie d'année, l'attention s'est focalisée comme en 2023 sur la signalétique dynamique actualisée au quotidien, qui poursuit son développement sur le site.

Une attention et un dispositif technique humain ont été apportés durant l'été 2024, en particulier pendant les Jeux olympiques et Paralympiques, afin d'assurer des conditions optimales malgré les restrictions d'accès.

L'amélioration de l'accessibilité de la Tour pour les publics, qu'il s'agisse d'accessibilité en amont de la visite (depuis le site Internet) ou bien directement sur place sur le monument, constitue l'un des quatre enjeux prioritaires de la politique de la responsabilité sociale de l'entreprise. Le niveau de conformité atteint 64% des critères du RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité).

En ce qui concerne l'aménagement, l'ascenseur

et le pilier Nord ont été réaménagés dans le respect d'une meilleure accessibilité : nouvelles files d'attentes, billetterie et espaces d'accueil. Deux des quatre escaliers jaunes situés entre les plateformes inférieures et supérieures du 2^{ème} étage ont été réaménagés pour plus d'accessibilité (bandes podotactiles, rampes, éclairage, etc ...)

Boutiques : Les boutiques sont gérées par le sous-concessionnaire LXA. Elles regroupent 7 points de vente ainsi qu'une boutique en ligne. L'activité s'est vue renforcée par rapport à l'année 2023. Les boutiques ont enregistré un chiffre d'affaires de 18,5M€ en 2024 contre 16,8M€ en 2023, soit + 10%. Les boutiques ont accueilli 825 500 clients (contre 854 600 en 2023) et le panier moyen s'est élevé en 2024 à 19,50 € contre 17,82 € en 2023. L'année 2024 a été marquée par l'impact à la hausse de Paris 2024 sur les ventes de produits dérivés et le lancement de nouvelles activités, telles qu'une boutique en ligne, une offre de marché immersive au 1er étage du monument, et l'installation éphémère d'une boutique officielle Paris 2024 sur le parvis pendant la durée des JOP.

Le lancement de nouvelles activités ainsi qu'un programme de travaux de rénovation des boutiques du 2^e étage inférieur entamé en fin d'année 2024 s'est avéré très positif sur les ventes.

Restaurants : Les restaurants sont gérés par le sous-concessionnaire Umanis. Ils comprennent 5 points de vente à emporter, 2 restaurants ainsi qu'un bar à champagne. Malgré une baisse de fréquentation de -3% sur tous les sites de restauration, notamment liée à l'organisation des JOP 2024, le chiffre d'affaires est en progression de +11 % par rapport à 2023, sous l'effet d'une augmentation du ticket moyen (de l'ordre de 7%) : par exemple, les ventes à emporter ont augmenté de 14,8 à 15,8€ HT entre 2023 et 2024. Cette performance est due à la fois à l'obtention de la deuxième étoile Michelin pour le Jules Verne, à la montée en puissance de Madame Brasserie, au réaménagement de plusieurs points de vente à emporter, à la poursuite du développement d'offres couplées et d'une activité évènementielle forte dans le salon Gustave Eiffel.

Valorisation de la marque et exploitation de l'image de la Tour Eiffel : En 2024, le chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'image de la tour Eiffel s'élève à 1,4M€ en 2024, en baisse de -0,5M€ par rapport à 2023 compte tenu de l'impact des Jeux de Paris 2024. Le chiffre d'affaires 2024 de la SETE (royautés et marges commerciales) lié à l'exploitation de la marque Tour Eiffel est de 0,4M€, en stabilité par rapport à l'année 2023. Le développement de la marque Tour Eiffel se poursuit également avec l'arrivée en 2024 de nouvelles collections cobrandées et le lancement à l'été 2024 de la boutique en ligne officielle de la Tour Eiffel

mettant en avant les savoir-faire français. Le catalogue de produits de la marque Tour Eiffel, en marque blanche et en collaboration avec d'autres marques partenaires, continue de s'étoffer (211 références en 2024 contre 106 en 2023).

Initiée en 2023, la nouvelle identité graphique institutionnelle de la Tour Eiffel et de la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel a été déployée tout au long de l'année 2024.

Les locations d'espaces : Le Salon Gustave-Eiffel est commercialisé uniquement pour l'organisation de manifestations professionnelles : séminaires, cocktails, opérations de relations publiques, présentations de produits, conférences de presse, événements culturels, concerts, actions associatives. La Salle Gustave Eiffel a reçu en 2024 152 événements commerciaux (dont une vingtaine de concerts Candlelight, des concerts lyriques) contre 178 en 2023.

Pendant la période des Jeux Olympiques (hors jours d'ouverture et de clôture), la salle Gustave-Eiffel et son partenaire On Location (opérateur officiel des hospitalités du CIO) ont accueilli près de 600 visiteurs chaque jour (sessions lounge, conférences, soirée festives). Cette mobilisation commerciale a grandement contribué au résultat historique de 3,4 M€ HT de chiffre d'affaires (1,85 M€ en 2023).

Actions en matière de développement durable : La SETE a poursuivi ses efforts en matière de réduction de ses consommations d'énergie. La consommation globale d'électricité a ainsi baissé à 7,55 Gwh en 2024 contre 8,07 Gwh en 2023 pour la Tour incluant les restaurants (5,89 Gwh en 2024 contre 6,43 Gwh en 2023 sans les restaurants). La rénovation complète des groupes électrogènes et la modernisation des ascenseurs duos en 2024 ont contribué à cette baisse de consommation.

La SETE développe une politique de réduction des déchets. Les gobelets à usage unique ont été supprimés au profit de gobelets consignés, les pailles en plastique supprimées ainsi que les bouteilles de PET au profit de fontaines pour les boissons servies à emporter (seules les bouteilles d'eau sont conservées). Depuis 2023 le sous-concessionnaire Umanis en charge de la restauration fait procéder à la collecte des déchets alimentaires par l'entreprise Moulinot (56 tonnes collectées et valorisées en méthanisation en 2024).

c) Politique tarifaire-----

La grille tarifaire a fait l'objet d'une indexation le 9 janvier 2023 conformément à l'article 8.3 du contrat de DSP.

Cette grille permet d'offrir des billets à tarifs très

réduits pour toutes les personnes en deçà de 24 ans et l'accès gratuit aux bénéficiaires du RSA et aux enfants de moins de 4 ans.

d) Suivi du programme contractuel d'investissements -----

L'année 2024 a été l'occasion d'effectuer l'entretien et la maintenance des installations techniques de la Tour.

Concernant la réalisation des investissements prévus au contrat, le budget 2024 prévoyait un montant total d'investissements (campagne de peinture incluse) de 32 M€. Le montant des investissements réalisés a été plus faible que prévu: 26,5 M€. Cet écart s'explique principalement par l'impact sur la programmation des travaux des Jeux Olympiques et Paralympiques, par un poids moindre que prévu des dépenses liées à la gestion du plomb (772 k€ réalisés contre 2,1 M€ prévus), des dépenses informatiques moins importantes que prévues (542 k€ réalisés contre 1,5 M€ prévus) et par des dépenses hors PCI maîtrisées (1,3 M€ réalisés contre 2,7 M€ prévus).

Les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

- la poursuite de la XX^{ème} campagne de peinture et la fin des faces extérieures : 3,6 M€ ;
- les travaux de réaménagement du pilier Nord, la dépose de la base vie, la réalisation des files d'attente, les guérites et la mise en service de l'ascenseur Nord : 4,2 M€ ;
- l'aménagement du parvis et des jardins en vue de l'image de la Tour, des conditions de visite et des JO : 3,2 M€ ;
- les travaux dédiés à la sécurité, la sûreté et la protection incendie : 2,6 M€ ;
- la modernisation des contrôleurs de manœuvre des ascenseurs duo-lifts : 2 M€ ;
- le remplacement des parois vitrées endommagées de l'enceinte sécurisée : 1,6 M€ ;
- le remplacement des groupes électrogènes et des postes HTA et TGBT du pilier Sud : 1,7 M€ ;
- la gestion du plomb sur le monument : 1 M€.

L'entretien a retrouvé son niveau habituel concernant les ascenseurs, les installations électriques et les autres installations techniques de la Tour. Le processus engagé depuis 2021 de maîtrise du risque plomb s'est poursuivi en 2024.

En 2024, la disponibilité des ascenseurs des piliers Ouest et Est de la tour Eiffel a atteint un niveau satisfaisant à 98,9% en moyenne sur les deux ascenseurs à comparer aux 98,6% en 2023 et 99,3% en 2022. À noter également la mise en exploitation pour les JOP2024 du nouvel ascenseur Nord

dont la disponibilité a atteint 98,6%, ce qui est un résultat très satisfaisant s'agissant de la première demi-année de mise en service et de prise en main par les équipes de la SETE d'un tel prototype.

La rénovation des groupes électrogènes afin d'assurer leur conformité aux normes de sécurité se fait désormais par roulement de deux groupes.

Les travaux de réaménagement du pilier Nord ont porté sur l'agencement de nouveaux bureaux pour le personnel, la rénovation de vestiaires pour les agents d'accueil, le réaménagement des zones publiques d'accès à l'ascenseur à l'intérieur du pilier, l'implantation de files d'attente et nouvelles guérites d'accueil et d'un pavillon de sécurité en extérieur du pilier Nord.

La SETE a également pris possession de nouveaux locaux de vestiaires au niveau du R-1 du site Emile Anthoine (ex CIDJ) pour ses intérimaires ainsi que des vestiaires pour des entreprises réalisant de grands travaux de type 20^{ème} campagne de peinture.

Les travaux de remise en peinture ont été réalisés dans les zones suivantes : les faces externes du monument (4 piliers du RDC au 2^{ème} étage, les 4 arcs décoratifs, les masques et croisillons ainsi que toutes les zones publiques (R+1, R+2, accès aux ascenseurs) ; la flèche haute ; la flèche basse à l'exception des zones situées dans la gaine des ascenseurs duos.

La modernisation des contrôleurs de manœuvre des ascenseurs duo-lifts a débuté sur site début 2022. Les travaux se déroulent tous les ans en janvier pendant la fermeture du sommet pour travaux et maintenance, puis de nuit sans impact sur l'exploitation. L'année 2024 a été consacrée à conforter la fiabilisation de l'installation avant les JOP.

De nombreux travaux d'embellissement du parvis et des jardins en vue des JOP ont été réalisés en 2024.

La SETE a adapté les calendriers de ses opérations pour permettre la mise en place des anneaux sur le monument pendant les JOP : le levage, la mise en place et l'accroche sur la structure de la tour se sont déroulés en 3 phases.

Les travaux de remplacement des escaliers entre les plateformes du 2^{ème} étage inférieur et supérieur ont été effectués en 2024 (dossier Ad'ap : accueil des personnes à mobilité réduite). La SETE a obtenu de la préfecture de police l'autorisation de prolonger jusqu'en 2027 la réalisation de l'Ad'ap.

e) Évènements marquants 2024-----

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris est le fil rouge de l'année 2024. L'année 2024 a principalement été consacrée à la promotion du sport mettant en valeur les nombreux défis sportifs ayant eu lieu à la Tour en 135 ans. Dans ce cadre, de nombreux événements ont été organisés : shooting dévoilement de médailles olympiques ; exposition « Tour Eiffel un grand terrain de jeux – 135ans d'exploits sportifs à la Tour Eiffel » ; défi de montée à la corde Anouck Garnier ; de mi-mai à octobre 2024 , installation d'une terrasse d'été aux couleurs du sport avec écran géant pour permettre aux visiteurs de suivre les épreuves des JOP ; dévoilement presse de l'installation des anneaux olympiques sur la Tour Eiffel ; Cérémonie d'ouverture des JOP (show laser et interprétation de l'hymne à l'amour par Céline Dion depuis le toit du 1^{er} étage).

La SETE a notamment établi un partenariat avec le CIO, le COJOP et différents acteurs afin de participer activement à cet événement mondial.

L'année 2024 fut par ailleurs marquée par plusieurs illuminations et/ou éclairages spéciaux du monument à l'occasion d'hommages décidés par la Ville de Paris ou l'État (une projection en hommage à l'inscription du droit à l'IVG dans la Constitution, illuminations en soutien à l'Ukraine).

À l'occasion des journées européennes du patrimoine, la SETE a organisé des visites commentées de la machinerie de l'ascenseur Est, dès le vendredi au profit des classes d'écoliers parisiens.

Enfin, l'année 2024 marque le lancement des opérations de gratuité en partenariat avec la Ville de Paris (lancement des visites solidaires en septembre 24, des visites des scolaires et périscolaires parisiens en décembre 24).



JARDIN D'ACCLIMATATION

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La convention de délégation de service public a été signée avec la SA Jardin d'Acclimatation (intégration au capital de la Compagnie des Alpes à hauteur de 20%), pour une durée de 25 ans, à compter du 10 octobre 2016.

La SA Jardin d'Acclimatation exploite un jardin et parc d'attractions situé dans le Bois de Boulogne, ouvert 365 jours par an et d'une superficie de 18 hectares. Le Jardin propose une large gamme d'activités, gratuites ou payantes, axées autour de quatre thématiques :

- La biodiversité, la nature et l'éducation au développement durable ;
- La culture et l'ouverture sur l'art ;
- La culture scientifique, l'innovation et les nouvelles technologies ;
- Le développement de l'apprentissage sportif.

Des services complémentaires sont proposés par des sous-concessionnaires :

- Restaurant « La Terrasse du Jardin » ;
- Activités nature « Paris concept ».

Dans le cadre de ce contrat, la SA Jardin d'Acclimatation s'est par ailleurs engagée à réaliser un programme de travaux pluriannuel estimé initialement à 49,3 M€ (réévalué en exécution à près de 60 M€ par le délégataire), visant à renouveler en profondeur l'offre d'activités ludiques tout en conservant l'esprit du lieu et ses activités emblématiques (attractions historiques, ferme, petit train) et de service public, avec l'ambition d'augmenter le rayonnement du Jardin en s'ouvrant davantage aux scolaires, aux catégories les moins aisées et aux franciliens, ainsi qu'à un nouveau public touristique, tout en fidélisant ses visiteurs habituels. Le programme d'investissement concerne également la rénovation et la valorisation de bâtiments présentant un intérêt patrimonial (le pigeonnier, la grande volière, les grandes écuries), avec un enjeu fort autour de la performance énergétique, la végétalisation, les mises en conformité de sécurité et d'accessibilité, la recomposition historique paysagère et architecturale du jardin.

Les travaux devaient être réalisés de 2017 à 2021 selon le calendrier prévisionnel contractuel.

Un avenant 1 au contrat, signé le 24 avril 2017, a modifié la superficie et le périmètre de la délégation pour y soustraire une petite parcelle engazonnée autour de l'ancien Musée des arts et traditions populaires (MATP).

Un avenant 2 au contrat, signé le 10 décembre 2021, a exonéré le délégataire de 6 mois de redevance au titre de l'année 2020, dans le cadre du plan de soutien de la Ville de Paris lors de la crise sanitaire du Covid-19.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité -----

Le chiffre d'affaires s'élève à 28,7 M€ HT (28,3 M€ HT

en 2023), soit une augmentation de 1,4%. Le chiffre d'affaires billetterie et caisses du Parc est de 5,2 M€, soit en baisse de 13%. Le CA de la restauration, évalué à 6,2 M€, est en baisse de 9%. Les attractions représentent un CA de 11,2 M€, plutôt stable par rapport à 2023. Les autres produits (locations, ateliers, no show) atteignent 5,2 M€ de CA, en très forte augmentation par rapport à 2023 (+ 73%). Enfin, les boutiques et points photos

représentent un CA de 0,9 M€, en diminution de 26 % par rapport à 2023.

La dépense par visiteur a atteint 27,25 € HT, avec une hausse de 1% par rapport à 2023.

Le résultat net de la délégation est de -6,3 M€ (-7,9 M€ en 2023). Cela s'explique par une perte d'exploitation de 4,6 M€ (-6,6 M€ en 2023), principalement due à la baisse de fréquentation et à l'inflation des charges externes. L'augmentation des dettes financières et des charges d'intérêts continue de peser lourdement sur le résultat net.

Dans le cadre de la DSP, le délégataire doit s'acquitter d'une redevance forfaitaire annuelle de 2 M€.

	2024	2023
Chiffre d'affaires net	28,7 M€	28,3 M€
Redevances versées par le délégataire	2 M€	2 M€
Résultat net de la délégation	- 6,3 M€	- 7,9 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Activités ludiques et de service public

L'offre d'activités se décompose comme suit :

- Activités accessibles avec le billet d'entrée au jardin : promenade publique (jardin de Séoul, ponts, pagode), accès à 6 aires de jeux, aires de pique-nique
- Équipements sportifs : parcours sportif pour les + de 12 ans, appareils de musculation en plein air
- Les miroirs déformants et le spectacle de Guignol (gratuit pour les visiteurs avec 2 spectacles par jour les mercredis, samedis, dimanches et tous les jours pendant les vacances scolaires)
- Attractions et manèges : le Jardin d'Acclimatation compte 42 manèges et attractions en 2024, dont une gratuite (le petit carrousel) accessible aux enfants de moins de 80 cm et accompagnés d'un adulte :
- Animations : en 2024, le Jardin d'Acclimatation a proposé 11 événements culturels, festifs, intergénérationnels et accessibles au plus grand nombre, la plupart d'entre eux étant compris dans un billet d'entrée simple du parc (7 €)
- Découverte des animaux (450 oiseaux et animaux peuvent être observés dans le jardin)

Cette offre d'activités est complétée par une offre de restauration et de boutiques. Le Parc dispose de cinq points de restauration assise avec le res-

taurant italien Da Antonino, la Terrasse du Jardin donnant sur la Fondation Louis Vuitton, ainsi que Le Relais de la Ferme, le Café à Vapeur et la Chaumière Gourmande. L'offre de restauration est complétée par des points de vente proposant une offre sucrée avec service au comptoir et plusieurs foodtrucks proposant de la restauration rapide. Chaque point de vente propose une formule adaptée aux enfants et au moins une option végétarienne. Concernant les boutiques présentes sur le site, celles-ci ont connu des résultats contrastés en 2024, marqués par une baisse de fréquentation et une évolution des comportements d'achat. Une réflexion est en cours sur l'évolution de leur positionnement, en lien avec les attentes actuelles du public (diversification des produits, mise en valeur des événements temporaires).

Offres à destination des scolaires Le Jardin d'Acclimatation accueille des groupes scolaires et des centres de loisirs sur deux types d'offres, ludique et pédagogique. En 2024, la fréquentation des groupes scolaires et des centres de loisirs a connu une baisse significative : 50 355 enfants accueillis, contre 76 178 en 2023. Cette diminution s'explique en grande partie par une fréquentation estivale réduite, liée aux conditions météorologiques défavorables et à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. La provenance des établissements scolaires reste majoritairement locale, avec une forte représentation d'écoles et centres de loisirs situés en Île-de-France.

Des cours d'anglais sont donnés au Jardin d'Acclimatation, dans les salles de la Maison Louis-Napoléon, les mercredis et pendant les vacances scolaires. Le prestataire « Speaking and Sports With Pascal » associe la pratique sportive avec l'apprentissage de l'anglais sur une des aires de jeux du parc.

Fréquentation En 2024, le Jardin d'Acclimatation a déployé de nombreuses mesures pour retrouver les niveaux de fréquentation et de chiffre d'affaires d'avant la crise sanitaire. Malgré les efforts consentis — lancement de nouvelles attractions et animations — la fréquentation totale affiche une baisse de 19% par rapport à 2023. Cette diminution est principalement imputable à la baisse de fréquentation de la Fondation Louis Vuitton, (en chute de 34% sur l'année et de 51% durant l'été du fait de la programmation réduite durant la période des JOP). Par ailleurs, la fréquentation du parc est très saisonnière et climato dépendante ; elle est notamment très faible les lundis et mardis en basse saison. Le Jardin a ainsi accueilli 1 190 000 visiteurs en 2024 (1 472 594 en 2023), dont 30% de visiteurs de la Fondation Louis Vuitton (et 3% de visiteurs ayant bénéficié d'une entrée gratuite).

La diminution de la fréquentation a été partiellement compensée par une hausse de la dépense par visiteur (hausse de 6% par visiteur, notamment sur la partie attractions).

Communication En 2024, la dimension publicitaire du parc a été plus soutenue avec de nombreux affichages et des supports diversifiés : Abrisbus, bus touristiques Tootbus, mâts/drapeaux, mais aussi campagne radio ou encore sur le réseau « Paris J'aime ».

Le Jardin d'Acclimatation est en outre présent sur les principaux réseaux sociaux ; depuis 2024, il est également présent sur TikTok, ce qui lui permet de proposer des contenus vidéo courts, immersifs et interactifs, en phase avec les habitudes de consommation actuelles et accroître ainsi sa visibilité.

Satisfaction des visiteurs Accompagné d'un cabinet d'études, le Jardin d'Acclimatation réalise des enquêtes journalières de satisfaction auprès de ses visiteurs, enquêtes quantitatives puis enquêtes qualitatives par voie électronique.

Les changements dans la typologie de la clientèle du parc observés en 2022 et 2023 se sont confirmés en 2024. La fréquentation est toujours très familiale (78% des visiteurs). La part de visiteurs étrangers reste stable (15%) mais avec toujours une forte prépondérance des visiteurs de proximité. La part des primo visiteurs reste stable par rapport à 2023 (33%) tandis que les visiteurs fidèles sont nombreux et en croissance par rapport à 2023 : 35% reviennent moins de 6 mois après leur visite précédente. La note de satisfaction générale sur 2024 s'établit à 7,92/10 (en baisse par rapport à 2023, où elle était à 8,15). La part des visiteurs très satisfaits connaît une légère diminution (-8 points vs 2023) tandis que la recommandation chute à 88% (vs. 97% en 2023), l'intention de revisite reste quant à elle excellente (90%).

Engagements en matière de développement durable

En 2023, le Jardin d'Acclimatation avait engagé les premières démarches pour l'obtention des certifications prévues au contrat (Certification ISO14001, Certification Écolabel et Labellisation EcoJardin). En 2024, le jardin a poursuivi sa démarche de certification ISO14001 en vue d'une obtention en 2025 ; l'obtention de la certification Écolabel est prévue en fin d'année 2025.

Effectifs

Le Jardin d'Acclimatation poursuit sa stratégie d'adaptation des effectifs en fonction des projections de fréquentation en vue d'une gestion optimisée de la masse salariale qui représente un coût important dans les dépenses de fonctionnement du parc. Ainsi, au 31 décembre 2024, le Jardin d'Ac-

climatation comptait 164 salariés (contre 207 en 2023), dont 143 CDI et 21 CDD auxquels s'ajoute du personnel temporaire pour 73,1 Équivalents Temps Plein (contre 47,2 ETP en 2023).

Le Jardin d'Acclimatation collabore avec 2 ESAT (pour l'entretien des espaces verts et le nettoyage des vêtements de travail) pour un total de 9 938 heures en 2024. Il participe également aux journées DuoDay dans le cadre de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées.

Sécurité Plusieurs investissements ont été engagés afin de renforcer la sécurité des visiteurs comme celle des salariés du Jardin d'Acclimatation. Cela inclut notamment la mise à niveau des systèmes de sécurité et de surveillance, ainsi que l'installation de nouvelles caméras sur l'ensemble du site, pour couvrir de manière plus exhaustive les zones sensibles. Le Jardin n'a connu aucun incident marquant au cours de l'année 2024 en matière de sécurité ou de gestion de crise, toutefois une augmentation des comportements agressifs a été constatée.

c) Politique tarifaire -----

Les tarifs appliqués en 2024 sont les suivants :

- ▶ Le plein tarif pour l'accès au jardin est de 7€ (prix identique en 2023)
- ▶ Le tarif réduit (Demandeurs d'emploi, RSA, Familles nombreuses et Seniors) est de 5€ (prix identique en 2023)
- ▶ L'accès du jardin aux visiteurs sortant de la Fondation Louis Vuitton est de 1,50€ (prix identique en 2023)
- ▶ Un « Pass illimité » (1 droit d'entrée + accès illimité aux attractions) allant de 15 à 46€ suivant la formule (nouvelle offre Web à 15€ avec billet daté, les prix des autres formules étant identiques à 2023).

Concernant les scolaires, en 2024, le Jardin d'Acclimatation a mis en place une tarification différenciée en fonction de la date de réservation afin de mieux anticiper et mieux accueillir les groupes scolaires et centres de loisirs. Les visites de cette population ont ainsi augmenté en 2024 : +8% vs. 2023.

d) Suivi du plan contractuel d'investissements-----

Budget PCI le budget initialement prévu à 49,3 M€ a été réévalué à 59,1 M€ en 2023 (dépenses depuis le démarrage du contrat).

Gros entretien renouvellement Un budget de 4,4 M€ a été alloué sur ce poste en 2024, dont 3,8 M€ pour les travaux du nouveau manège du

Dragon qui ont débuté en 2024. L'estimation du projet a été revue à la baisse passant de 10 M€ à 6,5 M€. Outre le remplacement de l'ancien manège, la rivière traversant le Jardin a été renaturalisée et une désimperméabilisation importante des sols a été effectuée. L'ouverture au public est prévue en mars 2025.

Les miroirs déformants, au nombre de 10, ont été progressivement remis en état depuis fin 2023. La restauration a été réalisée en interne par les menuisiers du parc ; elle s'est achevée en 2024.

Des investissements en faveur de la démarche environnementale du parc et la valorisation du patrimoine paysager ont été effectués pour un montant de 70,7 k€, ainsi que le réaménagement des espaces de restauration pour 98,4 k€.

Compte tenu des résultats financiers du parc en 2024, les investissements suivants ont été décalés dans le temps ou partiellement réalisés et reportés en 2025 :

- Modernisation des infrastructures et des équipements 188 k€ (750 k€ initialement prévus)
- Mise à niveau des salles de réception et des équipements audiovisuels 76 k€ (265 k€ initialement prévus)
- Développement des attractions et des saisons thématiques 28 k€ (125 k€ initialement prévus)
- Mise à niveau des systèmes de sécurité et de surveillance 1,9 k€ (35 k€ initialement prévus)
- Intégration de technologies numériques pour améliorer l'expérience client 70,8 k€ (150 k€ initialement prévus)
- Développement d'outils d'analyse de données pour optimiser les opérations du parc 47,9 k€ (75 k€ initialement prévus)

e) Évènements marquants 2024 -----

Attractions En avril 2024, le Jardin d'Acclimatation a enrichi son offre avec deux nouvelles attractions thématisées autour des dinosaures, toutes deux basées sur la réalité virtuelle, dont une adaptée aux jeunes enfants (-1m20). Le jardin a également renforcé son offre avec des attractions éphémères et saisonnières installées pour quelques semaines (Labyrinthe Maya, installé lors de la fête mexicaine Día de los Muertos, le Sapin Merveilleux et la patinoire durant les fêtes de Noël), quelques mois (Grande roue) ou plusieurs années dans le cadre de remplacements de certaines attractions ou de rethématisation d'une zone du parc (Fils du Dragon).

Animations/événements Le délégataire a aban-

donné certaines animations (parades, cirque, groupes musicaux) qui ne dégageaient pas de rentabilité suffisante ; il a également supprimé les promenades à poney (bien-être animal). Le festival des lanternes est quant à lui maintenu car l'attraction est à l'équilibre.

Le JDA organise également plusieurs évènements par an à caractère social et solidaire (secours populaire, France AVC, les virades de l'espoir, les duo days...).

Enfin, depuis 2024 le JDA accueille des tournages (activité très rémunératrice pour le jardin).

Concernant l'impact des JOP 2024 sur l'exploitation, le délégataire a constaté une baisse très significative de la fréquentation du parc durant les épreuves.

Restauration Ouverture en 2024 d'un bar à cocktails « le bar des As ».

Offre pédagogique Suite au partenariat avec l'Éducation Nationale initié en 2023 avec les académies de Paris et de Versailles, une offre pédagogique couvrant les cycles 2 et 3 de l'école primaire a été définie en prenant appui sur les retours des enseignants afin d'être intégrée aux apprentissages scolaires.

Marketing/communication Le jardin a engagé une stratégie Marketing plus offensive en accélérant le développement de la digitalisation en 2024 : présence renforcée sur les réseaux sociaux, développement des billets dématérialisés dans des portefeuilles numériques, élargissement des canaux de commercialisation en ligne.

f) Perspectives 2025 -----

En 2025, en raison de contraintes financières, le jardin d'Acclimatation prévoit de réduire le nombre des animations proposées et concentrera ses efforts financiers sur les évènements majeurs du parc comme Holi, la chasse aux œufs, la fête des moissons coréennes, Dia de Los Muertos....

Afin d'accroître sa visibilité, le jardin envisage de revoir avec l'agence Publicis les angles de communication des affiches et de multiplier les canaux de communication (DOOH, radios, réseaux sociaux...) pour conquérir de nouveaux publics.

L'offre pédagogique à destination des scolaires couvrant les cycles 2 et 3 de l'école primaire définie en 2024 devrait quant à elle se concrétiser pour la rentrée 2025-2026. Cette offre sera évolutive en fonction des besoins et retours des premières classes. Cela permettra de développer progressivement des ressources pédagogiques.

Le remplacement de l'attraction « la machine à vapeur » pourrait être programmée en 2026.



CAMPING DU BOIS DE BOULOGNE

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La **concession de service public**, conclue en 2021 pour une durée de **12 ans** avec la **SAS CAMPING DE PARIS**, filiale du groupe HUTTOPIA, porte sur l'exploitation, l'entretien et la valorisation du camping de Paris situé au bois de Boulogne (camping 4 étoiles). Conformément à l'exercice comptable de l'exploitant (lié à la saisonnalité de son activité), le présent bilan porte sur la période du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024, période correspondant à la troisième année et qui sera directement comparée au contenu du précédent rapport 2022-2023.

Le camping offre 410 emplacements, sur une surface d'emprise de 6,9 hectares :

- 310 emplacements dont 172 emplacements « grand confort » (prise électrique 10 ampères, robinets de puisage, évacuation des eaux usées), 102 emplacements avec électricité 4 ampères, 16 emplacements simples, 20 emplacements tentes Toile et Bois ;
- 100 résidences mobiles (mobil-homes, roulettes bois et cottages).

Le service d'accueil est ouvert tous les jours de l'année, de 7h à 21h (23h en juillet et en août). L'établissement comporte également une épicerie offrant un large choix de produits (produits frais, bio, spécialités régionales) et un restaurant comprenant un espace de convivialité réaménagé, ouverts tous les deux toute l'année. Les services aux campeurs comprennent une laverie, la location de vélos (dont des vélos électriques depuis 2018), une billetterie, ainsi qu'un service proposé toute l'année de navette vers la Porte Maillot. Depuis 2017, une quinzaine de ruches ont été installées, exploitées en partenariat avec l'association Happyculteur. Le miel récolté est vendu dans l'épicerie du camping.

Le contrat prévoit la réalisation de travaux pour un montant de 8,6 M€ HT, phasée comme suit :

- ▶ Jusqu'en octobre 2022 : remplacement des hébergements locatifs ;
- ▶ D'octobre 2022 à mai 2023 : travaux bâtimentaires : démolition de la laverie, rénovation des sanitaires et du « centre de vie » (restauration, épicerie) ;
- ▶ Mars 2024 : livraison des aménagements extérieurs, dont l'espace « square sur Seine » et de l'entrée du camping ;
- ▶ Avril 2024 : livraison de l'accueil.

Les travaux ont été achevés en novembre 2024 proposant un camping entièrement rénové et restructuré.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité -----

Le **chiffre d'affaires** du camping s'élève à **8,64 M€** et est en hausse de 12,6 % par rapport à l'exercice précédent. Ce chiffre est toutefois en

deçà d'environ 5 % du prévisionnel attendu par le Camping pour l'année 2024, ce qui s'explique par les mauvaises conditions météorologiques d'une part et d'autre part par les contraintes générées avant et pendant la période des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Le chiffre d'affaires en hébergement en camping (emplacements libres), qui s'élève à 2,99 M€, est resté stable par rapport à 2022-2023. En revanche, s'agissant des hébergements locatifs, le chiffre

d'affaires de 3,69 M€ est en hausse (vs 3,09 M€ en 2023), les nouveaux hébergements installés ayant pu être exploités sur l'année entière.

Enfin, les activités de restauration et d'épicerie ont connu également une hausse significative de 57% du fait d'une exploitation sur une année complète, avec 1,15 M€ de chiffre d'affaires (ouverture en juillet 2023).

Pour autant, le **résultat net** est en baisse et s'établit à **597 k€** contre 1340 k€ pour la saison précédente. Cette baisse s'explique par la hausse des dotations aux amortissements et des leasings locatifs qui n'avaient que partiellement impacté le compte de résultats 2023. Le niveau d'amortissement atteint ainsi 576 k€ contre 222 k€ en 2022-2023, reflétant l'exécution du programme d'investissement finalisé en 2024.

La Ville de Paris perçoit une redevance annuelle basée sur le chiffre d'affaires et assortie d'un minimum garanti. Comme l'an dernier, grâce à la progression de l'activité, la **redevance** a été de nouveau en hausse, s'élevant à **1,1 M€**, soit une redevance bien supérieure au montant de la redevance minimale garantie de 730 k€.

	2024	2023
Chiffre d'affaires	8,64 M€	7,67 M€
Redevance	1,1 M€	982 k€
Résultat net de la délégation	597 k€	1 340 k€

b) Indicateurs de suivi du service public -----

Fréquentation

Sur cet exercice, le camping souligne une baisse des nuitées de 3,7% soit 262 462 nuitées par rapport à l'exercice 2023 qui en comptabilisait 272 574. Ce total se répartit en 96 775 nuitées pour les hébergements locatifs et 165 687 nuitées pour les emplacements camping.

Cette tendance à la baisse concerne essentiellement les emplacements camping, les hébergements locatifs ayant augmenté en revanche de plus de 5% compte tenu du développement de l'offre et de la capacité disponible. La forte affluence durant les JOP (périodes où le camping de Paris est plein chaque année) n'a pu compenser les baisses de fréquentation sur le reste de la saison, notamment au printemps, dues probablement aux contraintes annoncées liées à l'organisation des Jeux (prix, mobilité) et à la météo pluvieuse.

La clientèle demeure très majoritairement française et européenne (11% extra européenne). Les allemands représentent désormais le taux de fréquentation le plus élevé (30%) devant les français (27,8%).

La durée moyenne du séjour a augmenté à 3,5 nuitées contre 3,2 l'année précédente, en partie du fait de l'allongement de la durée des réservations pendant la période des JOP (jusqu'à 2 semaines) mais aussi grâce aux nouveaux investissements réalisés dans les hébergements locatifs.

Politique commerciale

L'établissement dispose d'un site internet permettant une compatibilité optimale avec les smartphones, tablettes et ordinateurs (réservation en direct en temps réel, centrale de réservation joignable 6j/7 de 8h30 à 19h). Plusieurs partenariats ont été réalisés sur les réseaux sociaux, avec des Tours Opérateurs français et étrangers et des comités d'entreprise. En 2024, le concessionnaire a pris part à plusieurs salons dédiés à l'activité BtoB. Le camping est aussi référencé dans des guides et sites internet spécialisés nationaux et internationaux.

Qualité du service

Le concessionnaire a mis en place un ensemble de procédures et outils pour contrôler la qualité des services proposés. Grâce aux travaux réalisés sur le camping, la qualité du service fourni a été fortement améliorée et reconnue.

Par le biais des questionnaires de satisfaction soumis aux clients après leur séjour (via internet), le camping de Paris a obtenu une note de satisfaction moyenne de 8/10, soit une progression de 0,62 point par rapport à l'exercice précédent.

Les points suivants ont été plus particulièrement mis en valeur : le service de navette électrique jusqu'à la Porte Maillot, la qualité de l'accueil et la gentillesse du personnel, les services proposés dans le cadre de séjour en hébergement locatif (lits faits, pack ménage), l'entretien des espaces naturels, le confort des sanitaires, le service de location de vélos ainsi que le service café-comptoir et l'épicerie. L'offre de restauration, profitant de la livraison du nouveau bâtiment a été considérément améliorée, avec des menus variés évoluant en fonction des saisons.

Un point d'insatisfaction tant pour le camping que pour les usagers concerne la disparition de l'emplacement dédié de la navette aux abords de la Porte Maillot, l'obligeant à s'arrêter en amont au niveau de la station du Petit Train de la Porte Maillot, moins visible et plus éloignée des dessertes métro et bus.

Démarche environnementale

La certification ISO14001 du camping a été renouvelée en 2024. Le concessionnaire met l'accent sur la réduction et la valorisation des déchets, la consommation d'eau et les transports propres (navettes et vélos électriques). L'ensemble du personnel, y compris les saisonniers, sont sensibilisés aux enjeux de préservation de l'environnement.

Dans le cadre des enjeux contractuels de performance énergétique du site, des poêles à granules ont été installés dans le centre de vie et l'accueil, et un système de domotique nouvelle génération est également en cours de déploiement dans l'ensemble du parc locatif.

Concernant les espaces verts, le concessionnaire a fait procéder à une cartographie du patrimoine arboré du camping avec une technologie innovante par laser (LIDAR) afin d'en assurer un suivi sanitaire fin. Des arbres ont été plantés en 2024 devant le centre de vie et le nouveau square afin d'améliorer le caractère ombragé des espaces extérieurs.

Insertion sociale

Le concessionnaire doit développer progressivement l'insertion sociale pour atteindre l'objectif contractuel de 3 952 heures d'insertion par an (4 personnes max) à compter de la troisième année. Les engagements contractuels du camping et les développements de la démarche d'insertion sociale sont suivis par l'EPEC (Ensemble Paris Emploi Compétence).

En 2024, le concessionnaire a renouvelé son contrat avec l'ESAT « L'atelier du château » initié depuis de nombreuses années, et collabore également avec l'ESAT APCO Jacques Henry ou encore l'association « Plus loin » spécialisée dans l'intégration des personnes éloignées de l'emploi.

Sécurité

La sécurité reste un enjeu fort sur le camping avec une vigilance quotidienne et des moyens déployés en conséquence. Un renforcement de la vidéoprotection est à l'étude pour renforcer la sécurité à l'intérieur du camping.

Peu de problèmes d'intrusion ont été signalés en 2024, sinon quelques vols de vélos de campeurs. Le chemin de terre le long du chemin de l'abbaye vers l'arrêt de bus 244, régulièrement inondé en cas de fortes pluies et non éclairé, est un point d'insécurité signalé le soir pour les clients et le personnel du camping.

Le camping de Paris a enfin été l'un des sites pilote du groupe Huttopia dans la mise en place depuis 2022 d'un système de management certifié de la sécurité (amélioration de la prévention

des risques).

c) Politique tarifaire -----

La grille tarifaire du camping est conforme aux dispositions prévues par le contrat de DSP.

La ventilation des tarifs prend en compte, selon une modularité fine, le type d'emplacement ou d'hébergement locatif, la saison (haute/moyenne/basse), le type et le nombre de véhicules (le cas échéant), l'âge et le nombre des personnes accueillies, les animaux domestiques. L'électricité est facturée en supplément.

Pour 2024, hors taxe de séjour, le forfait pour un emplacement de camping varie entre 31,30 € et 46,10 € par nuit. Le prix de l'emplacement piéton (sans véhicule) varie de 15,80 € à 25,90 €. Le forfait électricité est de 7,20 € ou 8,60 € par nuit selon la période de l'année.

En ce qui concerne les locations, le prix de la nuitée varie entre 112 € et 163 € pour les roulettes, entre 119 € et 200 € pour les cottages bois et/ou chalets et entre 91 € et 124 € pour les tentes aménagées.

d) Suivi des d'investissements contractuels -----

Après l'obtention du permis d'aménager en 2022 et la livraison d'une première phase de travaux en 2023, l'année 2024 marque l'achèvement du programme contractuel de rénovation du camping.

Les travaux réalisés en 2024, pour un montant de 1,75 M€ d'investissement, ont concerné principalement les espaces ci-après :

- ▶ Rénovation complète du sanitaire n°2 ;
- ▶ Rénovation complète du bâtiment d'accueil ;
- ▶ Préparation du terrain et aménagement des espaces verts ;
- ▶ Rénovation logement de fonction du directeur du site ;
- ▶ Terrassement et aménagement du nouveau square sur Seine ;
- ▶ Renouvellement de l'aire de jeux.

Au total, les dépenses du PCI s'élèvent à environ 10,9 M€, soit une plus-value de 2,27 M€ sur le budget prévisionnel estimé à 8,6 M€.

Le concessionnaire a également réalisé sur cet exercice 144 k€ HT de travaux de gros entretien renouvellement (GER) dont 62 k€ portant sur les bâtiments, voiries et réseaux et 82 k€ portant sur les hébergements locatifs.

e) Événements marquants 2024 -----

Au titre de l'année 2024, les événements suivants

sont à relever plus particulièrement :

- L'achèvement des travaux de rénovation du camping et l'envolée très positive du taux de satisfaction de la clientèle sur les nouveaux espaces plus chaleureux, conviviaux, confortables, avec une note globale passée de 7,4 à 8 sur 10 en l'espace d'un an.
- Les jeux Olympiques et Paralympiques qui ont permis au camping de Paris, grâce au maintien de tarifs accessibles, de se positionner comme une alternative économique pour les clients, compte tenu des tarifs élevés pratiqués par les hôteliers parisiens. Grâce aux écrans géants de retransmission des épreuves et animations, les clients du camping ont pu vibrer au rythme des Jeux. Le camping a également hébergé 250 techniciens du spectacle impliqués dans les opérations de montage et démontage des installations (cérémonie d'ouverture et Jeux paralympiques). Le camping de Paris espère des retombées sur les prochains exercices, du fait de la surmédiatisation positive des Jeux et la réussite de l'organisation.
- Au printemps 2024, une borne tactile interactive a été installée à l'accueil du camping regroupant les informations pratiques du site, les lieux touristiques, expositions et événements parisiens. Tous les lieux et compétitions des JOP étaient ainsi répertoriés avec des informations utiles notamment leurs accès.
- Des concertations à l'initiative du Président d'Huttopia ont permis l'amélioration des nuisances sonores ressenties par les campeurs et causées par les événements festifs plein air organisés par la Fondation Goodplanet et l'hippodrome de Longchamp voisins.
- Une tendance à la baisse de nuitées en France (-0,35%) pour l'ensemble de la profession (aléas climatiques, contexte politique national, pouvoir d'achat des ménages), limité par un mois d'août exceptionnel et une fréquentation touristique étrangère portée par les européens de proximité.



PORTS DE PLAISANCE (PORT DE L'ARSENAL ET HALTE NAUTIQUE DU BASSIN DE LA VILLETTÉ)

PRÉSENTATION DU CONTRAT

La **délégation de service public** porte sur la modernisation du port de l'Arsenal, la création de la halte nautique de la Villette et la gestion et l'exploitation des deux ports. Ce contrat a été confié en **2008 à Fayolle Marine** pour une durée de **19 ans**.

Situé à Paris dans les 4^e et 12^e arrondissements, le port de l'Arsenal a une capacité de 170 places de bateaux. Des contrats journaliers sont dédiés aux bateaux de passage, intrinsèquement liés à la plaisance. Ces derniers font escale au cœur de Paris durant leur séjour, principalement durant la période estivale. Des contrats mensuels sont également proposés aux bateaux désireux de rester sur le port de plaisance pour une durée supérieure à 1 mois. Conformément aux dispositions de la délégation, aucun contrat mensuel n'est établi sur les mois de juin, juillet et août, afin de libérer des emplacements pour l'accueil de bateaux de passages (contrats journaliers).

Ces deux types de contrats se retrouvent sur la halte nautique de la Villette, située dans le 19^e arrondissement, sur une partie du plan d'eau du bassin de la Villette (130 m de long sur 20 m de large sur le quai de Seine). La halte nautique comprend également un bâtiment, « la maison Guillemette », au 41 quai de la Loire. Cette halte comprend 24 places pour des bateaux d'une longueur inférieure à 15 m.

Les investissements prévus dans le contrat concernent la création de pontons et de passerelles d'accès, l'aménagement des capitaineries ainsi que la mise aux normes des bornes incendie. Le contrat prévoit également la mise en œuvre et le développement d'outils de communication et d'un site internet.

Des investissements complémentaires ont été ajoutés en cours de DSP pour la mise en place de sanitaires sur le ponton de la halte nautique de la Villette et de récupérateurs de déchets.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité -----

En 2024, le délégataire a dégagé un **chiffre d'affaires de 1,66 M€** dont 1,44 M€ de produits d'amarrauges et 0,18 M€ de produits d'activités annexes (laverie, bouteilles de gaz, redevance d'usage eau...). Le résultat net de la délégation est de **17 k€**, en forte baisse par rapport à 2023 en raison d'une diminution des ressources de 4% et une hausse des charges de 4% également par rapport à 2023. Le délégataire a versé une **redevance de 107 k€**.

	2024	2023
Chiffre d'affaires	1,66 M€	1,72 M€
Redevance	107,1 k€	103,7 k€
Résultat net de la délégation	17 k€	166 k€

b) Indicateurs de suivi du service public -----

Fréquentation

Le nombre total de nuitées enregistrées sur les deux sites est de 65 606 en 2024 contre 66 812 en 2023 soit en légère baisse (- 1,81 %).

	Nuitées max/an	Nuitées 2024	Taux d'occupation
Port de l'Arsenal	61 200	56 484	92%
Halte nautique de la Villette	10 080	9 122	90%
Total	71 280	65 606	92%

Le taux moyen d'occupation sur l'année reste très élevé (92%) avec néanmoins une légère baisse par rapport à l'année précédente (-2%).

Port de l'Arsenal

Après 3 années de reprise de fréquentation post-Covid, le nombre d'escales journalières affiche une très forte chute avec 340 bateaux de plaisance accueillis (-53%) pour 2 305 nuitées enregistrées (-22%). Cette tendance s'explique par les nombreux arrêts de navigation dus à l'organisation des épreuves des Jeux Olympiques de Paris 2024, des règles de circulation très contraignantes ainsi qu'une crainte exprimée par les touristes étrangers quant aux risques d'attentat ou de sur-fréquentation de la capitale durant cet évènement. Les bateaux présents sont néanmoins restés plus longtemps que d'habitude avec une durée de séjour de 6,5 nuitées par bateau (contre 4 les années précédentes).

Si les bateaux de 10 à 12m de longueur restent majoritaires, l'année 2024 a été marquée par une forte baisse des bateaux de 12 à 15 m au profit de bateaux de plus petites catégories. Ainsi, 34 % des bateaux en escales journalières étaient de catégories A' (6 à 8 m) ou B (8 à 10 m).

Tout comme l'année précédente, 24 nationalités différentes ont été enregistrées en escale journalière sur le port de l'Arsenal. Le pavillon français reste la nationalité la plus représentée (62% de bateaux, en hausse de 11 points), suivie par les néerlandais (10%), puis par les britanniques (6%).

En 2024, 4 compagnies de bateaux hôtels sont venues séjournner au port de l'Arsenal pour un total de 11 nuitées (contre 23 l'année précédente). La durée moyenne de séjour est de 1,6 nuitée. Cette forte diminution de fréquentation s'explique par les arrêts de navigation dus aux J.O. Dans l'incertitude de se retrouver bloquées, les compagnies de bateaux hôtel ont annulé la plupart de leurs réservations durant la période estivale.

Les contrats semaine (bateaux ayant séjourné au moins 7 nuits d'affilée entre le 1er juin et le 31 août), ont connu une forte augmentation de

27 %. Le nombre de bateaux en contrat semaine, relativement stable (164 contre 158 l'année précédente), est compensé par une durée moyenne plus importante passant de 2,5 à 3,2 semaines par bateau. Cette tendance s'explique par la présence de plaisanciers venus spécialement pour assister aux Jeux Olympiques.

Concernant les contrats annuels, conformément aux dispositions de la DSP, le nombre doit être maintenu à 50 % de la capacité d'accueil du port, soit 85 anneaux maximum. Pour l'année 2024, la moyenne de contrats annuels reste stable autour de 82 bateaux (70 contrats annuels plaisanciers et 12 contrats annuels professionnels). Pour les contrats professionnels, 10 % des places du port en zone réservée peuvent être attribuées – sous acceptation de dossier - à des sociétés ayant une activité professionnelle liée à la plaisance. La tarification de ces contrats est majorée de 25 %.

La variation du nombre de contrats au cours de l'année, s'explique par des résiliations de contrats en cours d'année, ainsi que par de nouvelles attributions.

Bilan fréquentation du port de l'Arsenal

En résumé, pour le port d'Arsenal, le taux moyen d'occupation sur l'année reste très élevé (92%) avec néanmoins une légère baisse par rapport à l'année précédente (-2%). Les restrictions de navigation dues à la tenue de Jeux Olympiques ont impacté les séjours à court terme avec une baisse nette du nombre de bateaux en escale. Néanmoins, la venue de plaisanciers désireux de séjourner plus longtemps, ainsi que l'accueil de nombreux bateaux de l'organisation des Jeux Olympiques, ont permis de limiter la baisse de fréquentation. Les contrats d'amarrage à moyen et long terme, affichent quant à eux une certaine stabilité.

Halte nautique

La Halte Nautique de la Villette accueille des bateaux d'une longueur maximale de 15 m (catégorie D). Les contrats journaliers (moins de 7 nuits d'affilées) en légère baisse en 2023 connaissent une hausse de 8 %. La halte nautique a accueilli 50 bateaux sous ce type de contrat, contre 64 l'année précédente, ce qui se traduit par une durée moyenne du séjour en escale qui passe de 3,6 à 5 nuitées par bateau. Les plaisanciers en escale journalière sont à 96 % de nationalité française (soit une hausse de 7 points).

Les contrats hebdomadaires (au moins 7 nuits d'affilées entre le 1er juin et le 31 août) connaissent une baisse de 11 % (71 bateaux en 2024 contre 78 en 2023). Les contrats mensuels sur 9 mois (pas de contrats mensuels en juin, juillet et août) sont stables -1 % par rapport à 2023.

À l'exception d'un bateau au pavillon néerlandais, tous les contrats mensuels ont été attribués à des

plaisanciers de nationalité française, les étrangers préférant souvent le port de l'Arsenal pour les séjours à long terme.

Bilan halte nautique de la Villette

Avec une moyenne d'occupation de 91%, la fréquentation baisse de 5 points par rapport à l'année précédente. Cette évolution est surtout induite par la présence de bateaux en contrat mensuel sur les 9 mois de l'année. La halte de la Villette affiche une configuration d'accueil maximale 7 mois sur 12 (avec des chiffres au-delà de 100% compte tenu de l'augmentation du nombre de places par rapport aux 24 places initiales). La saison estivale affiche un taux d'occupation de 60% (baisse de 9 points).

Qualité – services disponibles aux usagers

La Capitainerie offre de nombreux services dont la vente d'équipements de sécurité, de guides fluviaux, de produits d'entretiens et de vêtements estampillés « Paris Plaisance », la mise à disposition de sanitaires, machines à laver et à sécher, billard et piano ainsi qu'une salle de Salle de détente accessible aux plaisanciers 24h/24.

La Capitainerie se charge également de la réception de colis, la vente et livraison de gaz et de bois de chauffage.

En outre, après avoir été déclarée hors d'usage en 2020, la grue portuaire du port de l'Arsenal a été réparée par les services support de Fayolle Marine. Seule grue de mise à l'eau sur Paris intramuros, la demande est de plus en plus importante.

L'organisation des Jeux Olympiques a nécessité de nombreuses opérations de grutage de bateaux de service ou de sécurité.

Satisfaction

Dans le cadre de la démarche qualité, l'indicateur de qualité mesuré grâce à des questionnaires de satisfaction des plaisanciers est suivi annuellement. Le taux de satisfaction pour l'année 2024 est de 86% contre 88 % en 2023.

Un registre des plaisanciers est mis à disposition en capitainerie afin que chacun puisse laisser un commentaire de son passage au port de l'Arsenal ou à la halte de Villette. Les messages comportant des plaintes ou des suggestions font l'objet d'une réponse de la capitainerie apposée dans ce même registre afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Incidents

En 2024, 676 incidents majeurs ont été enregistrés, contre 650 l'année précédente, soit une augmentation de plus de 26%. Il s'agit principalement d'intrusion sur les pontons ou sur les bateaux (370) et d'actes de tapage nocturne (118).

Une réhausse de garde-corps le long du quai Bastille ainsi que l'installation de portillons sécurisés

ont été effectués début juillet 2024. Il faudra toutefois attendre la saison 2025 pour en mesurer la réelle efficacité du fait de l'important dispositif militaire et policier déployé durant les JOP.

c) Politique tarifaire -----

Le délégataire perçoit des redevances auprès des usagers pour les différents contrats (journaliers, mensuels ou annuels) selon la dimension des bateaux et le mois de l'année ainsi que des prestations annexes (jetons de machine à laver, séchelinge, Internet, photocopie...).

Pour un bateau inférieur à 6 mètres de longueur et ayant séjourné entre janvier et mars, le tarif était de 10,55€ HT la nuitée. Pour ce même bateau en location mensuelle, le tarif était de 184,10€ HT et de 2 435,87€ HT pour un contrat annuel.

d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Les dépenses d'investissement courant réalisées en 2024, pour un montant total de 86344€, se décomposent de la manière suivante :

Détail	Montant
Remplacement du système WIFI sur la Halte Nautique de la Villette	3 940 €
Le renouvellement partiel du système d'aspiration des eaux usées sur le port de l'Arsenal et remplacement des pompes, pour un montant	57 750 €
Renouvellement d'installations électriques sur le système de distribution des bornes	8 621 €
Travaux de renouvellement sur la sécurisation des accès portillons	7 838 €
Remplacement d'un garde-corps	1 106 €
Acquisition d'un vélo type Cargo électrique	7 089 €
Total	86 344 €

Le montant cumulé des investissements depuis 2008 s'établit à 2 778 460 €.

La Ville va pour sa part prendre en charge le coût de surélévation des garde-corps du ponton flottant du port de l'Arsenal côté Bd. de la Bastille pour un montant de 310 114 € TTC. Il s'agit de limiter les intrusions sur les bateaux, constatées depuis l'ouverture du site 24/24.

e) Événements marquants 2024-----

En 2024, la fréquentation du port de l'Arsenal a fortement chuté en raison des restrictions liées aux Jeux Olympiques de Paris. Malgré cela, les bateaux présents ont séjourné plus longtemps. Les contrats semaine ont augmenté en durée grâce à des plaisanciers venus assister aux JO. La Halte Nautique de la Villette a connu une baisse de fréquentation estivale, mais une hausse de la durée moyenne des séjours journaliers. Enfin, la satisfaction des plaisanciers est resté élevée malgré une hausse des incidents et des mesures de sécurité renforcées.

RÉNOVATION ET EXPLOITATION DU PAVILLON PUEBLA PARC DES BUTTES CHAUMONT



PRÉSENTATION DU CONTRAT

Le Pavillon Puebla est situé 1 rue Botzaris dans le Parc des Buttes Chaumont à Paris 19^e. Il s'agit d'un site classé au sens des Codes de l'Environnement et du Patrimoine, qui est de plus situé dans un périmètre de protection d'édifices inscrits ou classés à l'inventaire des Monuments historiques.

L'exploitant du Pavillon, la **SAS PUEBLA**, est titulaire d'une **concession de travaux** d'une durée de **15 ans** à compter du **1^{er} décembre 2018**. Le Pavillon est à usage de café-restaurant, avec activités de réception et une activité annexe de ferme urbaine pédagogique.

Le programme contractuel d'investissements (PCI) s'élève à 1,68 M€ HT et porte, pour la partie afférente au programme minimum obligatoire à hauteur de 985 k€, sur la restauration et la restitution des façades en briques polychromes, la réfection des escaliers extérieurs d'origine, la réfection des couvertures, la reprise de la terrasse pour y installer une ferme urbaine, la démolition de l'édicule arrière Est et de la Véranda Nord, la mise aux normes des installations techniques et de l'accessibilité, la modernisation du CVC, la modernisation de la cuisine. Le concessionnaire a également prévu des travaux complémentaires d'aménagement intérieur (création de salles de restauration et d'un espace pédagogique, rénovation des supports, décoration).

Le calendrier prévisionnel prévoit une obtention des autorisations d'urbanisme courant 2019 pour un début de réalisation des travaux à compter d'octobre 2019 et une ouverture au public en mai 2020.

Au titre des travaux de gros entretien et renouvellement (GER), une somme de 445 k€ HT est provisionnée sur la durée totale du contrat.

Deux avenants au contrat ont été conclus, en 2021 et 2022, dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19, aménageant le dispositif de versement de la redevance sur la période comprise entre le 1^{er} mars 2020 et le 18 mai 2021.

Un troisième avenant a été notifié en janvier 2024, afférent également à l'aménagement de la redevance sur une période de 6 mois, afin de compenser la perte de trésorerie générée par la fermeture du site entre novembre 2023 et mars 2024 pour des travaux de réparation urgents nécessaires au maintien de l'activité jusqu'à la fin des travaux de renforcement des enrochements menés par la Ville.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION

a) Chiffres clés de l'activité -----

L'année 2024 est marquée par la poursuite de la période d'observation de mise en redressement judiciaire démarrée depuis le 31 mai 2023 de la société d'exploitation, avec un objectif de présentation en octobre 2024 d'un plan de continuation

d'activité au tribunal de commerce de Paris.

Le **chiffre d'affaires de 1,4 M€ HT** en 2024 est en diminution de 12,5% par rapport à 2023 (1,6 M€ HT). Le **résultat net** comptable affiche une **perte de 13,7 k€** contre 1 M€ en 2023.

L'activité de bar-restauration représente 78 k€ de chiffre d'affaires pour la partie snack et 427 k€ pour la partie bar (boissons).

L'activité événementielle a connu une baisse de fréquentation due à la fermeture du pavillon du-

rant les travaux hivernaux (chiffre d'affaires de 923 k€ contre 1 050 k€ en 2023, soit -14%).

	2024	2023
Chiffre d'affaires *	1,4 M€	1,6 M€
Redevance	94,6 k€	96 k€
Résultat net *	-13,7 k€	-1 035 k€

* La société clôturent ses comptes au 30/09 de chaque année, le chiffre d'affaires et le résultat net sont établis sur la période du 01/10/N-1 au 30/09/N

b) Indicateurs de suivi -----

L'établissement a été fermé en début d'année jusqu'au fin avril (travaux intérieurs d'urgence dans l'attente de la réalisation des travaux du PCI) impliquant l'arrêt de l'activité. Il a été de nouveau fermé à compter de novembre dans le cadre du début des travaux de confortation des enrochements des terrasses extérieures initiés par la Ville de Paris.

Fréquentation La clientèle est essentiellement celle du quartier, parisienne avec très peu de touristes. La fréquentation 2024 est d'environ 40 000 personnes contre 50 000 en 2023, soit -20% toutes activités confondues. Cette baisse de fréquentation est due pour moitié aux 6 mois de travaux et à la tenue des JOP avec des fermetures du parc des Buttes Chaumont et l'absence de nombreux parisiens. Par ailleurs, le site a subi une météo peu clémence aux inter-saisons.

Activité de bar-restauration Le bar est ouvert du mercredi au dimanche. La politique tarifaire n'a pas évolué par rapport à 2023 avec un ticket moyen de 20,23 € TTC.

L'activité de bar-restauration a porté essentiellement en 2024 sur de la petite restauration de type snack dans la mesure où la rénovation des cuisines n'a pu être réalisée.

Activité événementielle L'activité événementielle est composée en très grande majorité de déjeuners, baptêmes l'après-midi, vins d'honneur (impact de la fermeture imposée à minuit par le contrat).

En 2024, le maintien du brunch et de la prestation de garderies d'enfants le week-end ont permis de conserver la clientèle familiale.

Des évènements (groupes musicaux) ont été organisés pour la fête de la musique et la fête nationale du 14 juillet. Aucun événement gratuit n'a été proposé durant l'année 2024.

Il n'y a pas de grille tarifaire préétablie pour l'événementiel. Le titulaire indique s'adapter au budget de ses clients.

Les effectifs La restructuration et la fermeture du

Pavillon pour travaux ont conduit au licenciement économique des CDI (1 en 2024 contre 7 en 2023) et à une augmentation du recours aux saisonniers (15 en 2024 contre 8 en 2023).

c) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Pour mémoire, le calendrier de réalisation des travaux du Pavillon Puebla a été fortement impacté (durée, phasage, coût) depuis 2021 du fait des enrochements instables en soutènement des terrasses, nécessitant des neutralisations de zones pour raison de sécurité, des sondages, études et programmation de travaux de consolidation par la Ville de Paris. Ces travaux d'intérêt général ont débuté en novembre 2024, conduisant le concessionnaire à ne pas engager de travaux sur le clos couvert du Pavillon. L'exploitation des terrasses a toutefois pu continuer durant la belle saison moyennant des surfaces restreintes au public (perte de 40 m²).

Les dépenses de travaux prévues au plan contractuel d'investissement s'élèvent à 330 687 € pour 2024 et portent sur des travaux de curage, démolition, maçonnerie, remplacement de canalisations d'évacuation, étanchéité de toiture, création de nouveaux agencements des espaces (terrasses, déplacement du bar) et d'équipements (trémie d'ascenseur PMR), électricité, plomberie et peinture.

La mise en œuvre du programme contractuel d'investissements sera poursuivie une fois achevés les travaux menés par la Ville de Paris sur les enrochements des terrasses extérieures (printemps 2025).

Les dépenses pour travaux de gros entretien et renouvellement s'élèvent à 12 k€ en 2024 (curage réseaux de canalisation d'évacuation pour 6k€, plomberie, électricité et menuiserie).

Les dépenses pour travaux de gros entretien et renouvellement s'élèvent à 77,6 K€ en 2023, (toiture, véranda, terrasse, réseaux de canalisation d'évacuation, jardinerie et système d'irrigation paysager).

d) Événements marquants 2024 -----

La période d'observation dans le cadre du redressement judiciaire du Groupe Le Perchoir s'est terminée fin 2024 et a donné lieu à un plan de redressement sur 10 ans par jugement du Tribunal de Commerce du 27 février 2025.

RÉNOVATION ET EXPLOITATION DU RESTAURANT DU PLATEAU DE GRAVELLE BOIS DE VINCENNES



PRÉSENTATION DU CONTRAT

Le Restaurant du Plateau de Gravelle est situé 2 route du Pesage, dans le bois de Vincennes (12^e arrondissement). Une **concession de travaux**, d'une durée de **15 ans**, a été notifiée le **23 janvier 2019** à la **société « Goût de Paris »** avec une prise de possession des lieux le 2 mai 2019.

Au titre du contrat, le concessionnaire s'est engagé à réaliser un programme de travaux (estimé à 3,7 M€, dont 2,1 M€ au titre des travaux minimums prescrits par la Ville de Paris), portant sur la rénovation du bâtiment principal et du bâtiment « Toffoli » ainsi que sur l'aménagement paysager du domaine et la réorganisation du parking. Par ailleurs, le concessionnaire doit assurer la mise en place d'activités centrées sur la « Mobilité Active » (Vélo, VAE, etc...) et proposer des activités familiales pour accroître l'attrait du site pour ce public. Enfin le contrat porte sur l'exploitation du Restaurant et sa modernisation et l'exploitation du bâtiment « Toffoli » pour ses activités de locations événementielles. L'établissement ne relève pas de la catégorie des établissements à vocation nocturne.

Dans le cadre de la crise sanitaire relative à la pandémie de Covid-19, deux avenants au contrat ont été notifiés le 14 février 2021 et le 7 juillet 2022 visant à la mise en place d'un mécanisme de variabilisation de la redevance sur la période du 1er mars 2020 au 18 mai 2021.

Le calendrier prévisionnel initial de réalisation du programme contractuel d'investissements, prévu par phases et alterné de périodes d'exploitation, devait s'étendre de janvier 2019 à mai 2021. L'exécution des travaux, semée de nombreux aléas non prévisibles au moment de l'offre, s'est dans les faits achevée en juillet 2024 (crise sanitaire, aléas bâimentaires, financement, recrutement de personnel).

ANALYSE DE L'EXÉCUTION

a) Chiffres clés de l'activité -----

Le **chiffre d'affaires** réalisé sur la concession en 2024 est de **1,495 M€**, soit en forte progression par rapport à 2023 (+57,5%). Cette hausse est due principalement à l'exploitation entière du site à compter du 29 juillet 2024 après l'achèvement des travaux de rénovation, permettant la montée en puissance de la location des salons (1,1 M€) réalisée sur une année incomplète en 2023 et le démarrage strict de l'activité du restaurant (407 k€).

La **redevance (108,8 k€)** versée à la Ville de Paris, assise contractuellement sur le chiffre d'affaires et assortie d'un minimum garanti, reste toutefois quasiment au niveau de 2023, les recettes ne permettant pas encore le dépassement de la redevance minimale.

Le **résultat net (-256 k€)** toujours négatif en 2024 se résorbe toutefois progressivement (+50% vs 2023) et acte de la reprise favorable de l'activité.

	2024	2023
Chiffre d'affaires	1,4 M€*	418 k€
Redevance	108,8 k€	104,9 k€
Résultat net	- 256 k€	- 521 k€

*dont CA sous-concessionnaire 407 k€

b) Indicateurs de suivi -----

Activités principales de restauration et location événementielle

L'année 2024 a été consacrée à l'ouverture du site, à la structuration des activités commerciales et à l'accueil du public.

Concernant l'activité de restauration, démarrée le 29 juillet 2024, elle est réalisée par le sous-concessionnaire, la société Vincennes SAS sous franchise

Ladurée. Cette activité totalise un chiffre d'affaires de 407 K€ sur 2024.

Le restaurant est ouvert du mercredi au dimanche, de 11h à 18h voire 20h le WE, avec une moyenne de 100 à 200 couverts les jours d'affluence. L'activité s'organise autour du salon de thé et service type limonadier sur toute la journée et d'une activité de restauration le midi, avec un brunch le WE.

Un espace de vente à emporter a été mis en place, complété par une petite boutique macarons et viennoiseries, permettant aux promeneurs de déjeuner dans le Bois de Vincennes.

La grille tarifaire du restaurant, adaptée à un public large et familial, propose des plats entre 13 € et 47 € (hors suppléments), des desserts entre 11 € et 17 €, des viennoiseries et macarons entre 3 € et 38 €, un menu Tea time à 35 €, un brunch royal à 65 €.

Les boissons (hors alcool) sont proposées entre 4,5 € et 12 € et le prix moyen des cocktails alcoolisés est de 15 €. La carte propose également une offre de vins et spiritueux. Le ticket moyen par client est de 28 €.

Concernant l'activité événementielle, elle représente la grande majorité du chiffre d'affaires de la concession (73%), avec 123 événements accueillis en 2024 (corporatif et particuliers) de 60 à 350 convives. La demande est en progression constante vers les objectifs initialement fixés. L'année 2024 a été une année d'observation afin d'optimiser l'exploitation du site les années suivantes (développement d'une programmation culturelle en partenariat avec des acteurs locaux, et adaptée à tous les publics).

La concession est dotée de 3 espaces privatifs pouvant recevoir jusqu'à 650 personnes assises, et 1 200 personnes en format cocktail : le salon Toffoli ouvert depuis mai 2023 (capacité de 450 personnes assises ou 800 personnes debout), le Bosquet (espace extérieur en option pouvant accueillir jusqu'à 350 convives en configuration cocktail) et le petit salon Gravelle ouvert en juillet 2024 (capacité de 130 personnes avec piste de danse ou 180 personnes en configuration cocktail).

Les tarifs de location 2024 du salon Toffoli sont de 10 500 € en semaine et 11 500 € le Week-end (+10% versus 2023). Ceux du petit salon Gravelle sont de 4 500 € la semaine et 5 500 € le WE.

Activités annexes

L'activité de location et de réparation de vélos, mise en suspens le temps de la réalisation des travaux de rénovation du site, devrait être opérationnelle courant 2026 (changement de partenariat avec un loueur de vélos local).

Des activités familiales ludiques comme des ateliers de jardinage pour enfants, des jeux en plein air ou encore des spectacles de marionnettes sont à l'étude pour renforcer l'attractivité du site auprès d'un public local et intergénérationnel.

c) Suivi des Investissements (PCI et GER) ---

Le concessionnaire a achevé en 2024, avec 3 ans de retard sur le calendrier prévisionnel, la grande majorité de son programme contractuel d'investissement (PCI), démarré dès mai 2019.

La part des investissements réalisée sur l'exercice 2024 s'élève à 278 K€ HT.

Ce retard est la conséquence d'un ensemble d'aléas non prévisibles au moment de l'offre, subis dès le démarrage du contrat, ayant notamment entraîné des travaux supplémentaires de remise en état du site suite à des dégradations du sortant, mais également des reprises conséquentes sur les structures porteuses du bâtiment Toffoli et du pavillon Gravelle ou encore des surplus de réfection de toiture. Le coût total des travaux réalisés au titre du PCI s'élève à près de 4,9 M€ HT, soit une enveloppe supplémentaire de près de 1,4 M€ HT sur le prévisionnel.

Le concessionnaire doit encore mettre en œuvre, courant 2025-2026, les ouvrages prévus autour de l'activité annexe du vélo, la plantation de grands arbres ainsi que la construction d'une véranda mobile en façade du bâtiment de réception Louis Toffoli.

Concernant le Gros Entretien et Renouvellement (GER), le concessionnaire s'est engagé à dépenser la somme totale de 150 K€ (valeur 2018) sur l'ensemble du contrat. Aucune dépense de GER n'a été réalisée en 2024.

d) Événements marquants 2024 -----

L'année 2024 est marquée par l'achèvement des travaux et l'ouverture officielle du site tant pour les activités de restauration que pour les privatisations d'espaces. L'exploitation se situe dans une tendance favorable bien que les résultats soient encore en-deçà des prévisions d'origine.



SITE DE BAGATELLE

PRÉSENTATION DU CONTRAT

Le site de Bagatelle, implanté au sein du Parc de Bagatelle (16e arrondissement) comprend le Pavillon « les Jardins de Bagatelle », le Trianon, le Château et la sous-terrasse située côté plaine ainsi que les espaces extérieurs associés faisant partie du périmètre de la concession.

Un contrat de concession de travaux a été conclu avec la société Bagatelle Events (filiale de Noctis Event, dite Paris Society) pour une durée de 20 ans à compter de la date de notification du contrat, le 30 juillet 2019.

Le concessionnaire s'est engagé à réaliser un Programme Contractuel d'Investissement (PCI) ayant pour objet la rénovation et la valorisation des 4 bâtiments (projet architectural et patrimonial) et des espaces extérieurs associés (projet paysager) en cohérence avec les plans environnementaux de la Ville de Paris. Le PCI a été chiffré à 7,8 M€ HT dont les travaux minimums obligatoires portent notamment sur la rénovation des clos couverts, l'amélioration des installations techniques de fluides, l'accessibilité et des aménagements paysagers de la terrasse du Pavillon, la cour anglaise, le jardinet aromatique.

Le clos couvert du Pavillon sera rénové pour partie par le concessionnaire en proportion de son occupation concédée du bâtiment et par la Ville pour les espaces restant occupés par les agents DEVE.

Le calendrier prévisionnel prévoit un dépôt des autorisations au 1er trimestre 2020, un démarrage des travaux hiver 2020-2021 et une mise en exploitation complète au printemps 2022.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires 2024 (2,2 M€) a été réalisé principalement sur les mois de mai à septembre puis en décembre et résulte principalement de l'activité événementielle festive. L'activité de restauration prévue contractuellement sur le Pavillon n'a pas démarré en 2024.

	2024	2023
Chiffre d'affaires	2,2 M€	4 M€
Redevance	201 k€	371 k€
Résultat net	-1 157 k€	- 616 k€

L'activité de Bagatelle est, comme tous les lieux situés dans le Bois de Boulogne, très fortement saisonnière. La météo pluvieuse du printemps et du début de l'été 2024 ont conduit à un nombre très limité de dates ouvertes en mai et en juin. L'impact de la préparation des Jeux Olympiques a également nuit à la saison estivale 2024. La période olympique s'est également traduite par une baisse du chiffre d'affaires (baisse du tourisme lié aux JO, faible consommation des touristes présents, et départ d'une partie des Parisiens sur une période plus large qu'habituellement).

b) Indicateurs de suivi

Le rapport annuel remis par le concessionnaire étant très incomplet, il ne permet pas d'établir un bilan précis sur l'exploitation de l'année 2024 (activités de restauration et événementielle, engagements en matière de développement durable).

Le festif représente l'essentiel de l'activité de la SEBE 81% du chiffre d'affaires.

Du fait de la baisse d'activité, la masse salariale qui représente 17 % du CA en 2024 a diminué par rapport aux 27 % de 2023.

Les principaux travaux réalisés en 2024 concernant le pavillon sont les suivants :

- Amélioration des performances énergétiques des ouvrants
- Modification du système de chauffage
- Amélioration des systèmes de régulation

Concernant le Château et le Trianon, l'année 2024 a été consacrée à la poursuite des travaux extérieurs.

c) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Les investissements du PCI ont été revus à la hausse, du fait notamment des coûts de restauration du Château et du Trianon, classés aux Monuments historiques.

Le montant total des travaux, honoraires inclus, est ainsi réévalué à 12,8 M€ HT contre 6,75 M€ HT estimés au PCI.

Le concessionnaire n'a pas fait état dans son rapport annuel de l'avancement de l'exécution du programme de travaux, démarrée au printemps 2021 par la restauration du clos couvert du Château, classé Monument historique.

Les éléments ci-après résultent d'échanges hors rapport annuel avec le concessionnaire et son sous-concessionnaire.

• Le Château :

La phase 1 relative aux travaux sur l'enveloppe du bâtiment s'est achevée en avril 2022. La phase 2 concernant la restauration intérieure, qui devait être réalisée durant l'année 2023, a été reportée en 2024, puis en 2025 du fait des études menées pour la mise en place d'une installation de géothermie sur sondes desservant le château, le Trianon et la Sous-terrasse. La restauration des décors intérieurs du Château ne pourra être réalisée qu'à l'issue de ces travaux de chauffage permettant le maintien d'une température et d'une hygrométrie adaptées à la conservation des éléments. L'achèvement de la restauration des décors intérieurs est prévu à l'été 2026. Les travaux de géothermie sont prévus courant 2025.

• Le Trianon

Les travaux du clos couvert ont débuté en décembre 2022 et se sont achevés en juillet 2024. Comme pour le Château, la restauration intérieure sera réalisée après la mise en place du système de géothermie, prévue courant 2025. Ces travaux, soumis à l'autorisation de la DRAC du fait du classement de l'ouvrage aux Monuments Historiques

depuis mars 2022, sont prévus d'être achevés à l'été 2026.

• Le Pavillon :

La phase 1 des travaux concernant les aménagements de la terrasse extérieure, les salons intérieurs, les sanitaires, le remplacement des verrières façades, et la révision toiture a été achevée en mai 2023. La phase 2 (cour anglaise, charpente, cuisine, menuiseries décoratives et menuiseries extérieures, réparation façades) a débuté en octobre 2023 et a été suspendue en mai 2024 pour l'exploitation événementielle. La restauration des façades et la révision des toitures devraient reprendre en 2025.

• La sous-terrasse :

Les travaux d'étanchéité de la dalle et la restructuration intérieure qui devaient être initiés courant 2024 sont reportés à 2026. La sous-terrasse doit accueillir le local technique de l'installation de géothermie. À ce stade, seule la réalisation du cheminement intérieur entre la sous-terrasse et le château a été effectuée.

d) Événements marquants 2024 -----

Sans objet.

RÉNOVATION ET EXPLOITATION DU CHALET DE LA PORTE JAUNE BOIS DE VINCENNES



PRÉSENTATION DU CONTRAT

Le Chalet de la Porte Jaune est une dépendance du domaine public de la Ville de Paris, situé dans le bois de Vincennes, à Paris 12^e.

Le site a été confié à la **SAS Rosa Bonheur au Chalet de la Porte Jaune**, dans le cadre d'une **concession de travaux d'une durée de 12 ans**. Le contrat a été notifié en **août 2020** et le site a été mis à disposition du titulaire le 28 septembre 2020.

Le Chalet de la Porte Jaune accueille des activités de café-restauration et de réceptions. Il ne relève pas de la catégorie des établissements à vocation nocturne.

Le titulaire s'est engagé sur la réalisation d'un programme contractuel d'investissement (PCI) s'élevant à 894 k€ HT hors honoraires dont 583 k€ HT au titre des travaux minimums exigés par la Ville de Paris et à 311 k€ HT pour les travaux complémentaires. Le programme de travaux obligatoires se compose notamment du remplacement des garde-corps de l'escalier, l'amélioration de la performance thermique des bâtiments, la rénovation des surfaces minérales en extérieur, la modification des mobiliers extérieurs pour les mettre en cohérence avec l'esthétique du bois de Vincennes, la mise aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, la reprise des compositions paysagères, la dépose des cabanons de stockage en structure légère, la mise aux normes du local poubelle et la reprise du pont d'accès.

Le montant annuel des travaux prévisionnels en Gros Entretien et Renouvellement (GER) s'élève à 117 k€.

Le calendrier initial prévoyait un dépôt des dossiers d'autorisation en août 2020, un début des travaux en février 2021 avec réouverture en juin 2021 (hors plantations prévues à compter de novembre 2021).

La Ville de Paris a mis en place une mesure d'accompagnement par avenant n°1 au contrat notifié le 17 juin 2022, consistant en une variabilisation de la redevance et un décalage dans le temps de l'application du calendrier de mise en œuvre des différents seuils de redevance.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION

a) Chiffres clés de l'activité -----

	2024	2023
Chiffre d'affaires	3,7 M€	3,7 M€
Redevance	431 k€	368 k€
Résultat net	-514 k€	-506 k€

Le **chiffres d'affaires** 2024 se répartit en vente de boissons alcoolisées pour 1,3 M€ (1,7 M€ en 2023), vente de nourriture et boissons non alcoolisées pour 983 k€ (1,2 M€ en 2023), privatisations/loca-

tions pour 1,2 M€ (708 k€ en 2023), prestations de services pour 141 k€ (63 k€ en 2023) et participation commerciale pour 4 k€ (43 k€ en 2023), soit un total de **3,7M€**.

b) Indicateurs de suivi -----

Activités de café-guinguette et événementielle

L'année 2024 connaît une exploitation dégradée que le concessionnaire explique par les contre-coups de la suppression de nombreuses places de stationnement à proximité du site durant l'été 2023, impactant l'accessibilité du site. Malgré un développement accru d'activités par le concessionnaire (chorale, bal guinguette des seniors, marché pépites vintage, Fête de la musique, ...), la clientèle n'a pas atteint le niveau espéré.

L'activité guinguette qui avait connu un bon développement avec un chiffre d'affaires de 2,86 M€ jusqu'au mi-2023, a subi une forte baisse d'activité avec une perte de chiffre d'affaires de 564 k€ en 2024 (2,30 M€), soit - 20% par rapport à 2023 (-23,4% par rapport au prévisionnel).

L'activité guinguette est ouverte toute l'année, selon une saisonnalité du mercredi ou du jeudi ou du vendredi au dimanche. En semaine, les horaires vont de 17h à 2h du matin et de 12h à 1h/2h du matin le samedi et de 11h30 à 19h/20h le dimanche.

Pour cette activité, la baisse de la fréquentation annuelle est de l'ordre de 22% (191 704 personnes contre 247 209 en 2023). L'attractivité saisonnière montre un pic de fréquentation en juin (31 746 personnes) et en juillet (25 708 personnes) et une occupation du site essentiellement entre mars (12 869 personnes) et octobre (11 737 personnes).

Bien qu'en croissance de 67% avec un chiffre d'affaires de 1 181 341 € (contre 708 k€ en 2023), l'activité de privatisations/locations reste en-deçà du prévisionnel (1,8 M€, soit -34%). Le concessionnaire estime être encore en phase de lancement pour cette activité.

L'établissement a accueilli 110 événements (contre 88 en 2023), dont 98 à destination des professionnels (réunions, séminaires, teams buildings...) et 12 à destination des particuliers (mariages, anniversaires, départs à la retraite...).

La politique tarifaire est conforme au prévisionnel et quasi stable par rapport aux tarifs de 2023 (légère baisse sur certaines boissons). L'offre de restauration guinguette s'échelonne de 3,50 € à 20 € (menu enfant à 7 €) pour la nourriture (pizzas, spécialités méditerranéennes et camarguaises, charcuterie, fromages, tapas, sucrerie), de 2,70 € à 6 € pour les boissons non alcoolisées, et de 4 € à 179 € pour les boissons alcoolisées dont les bouteilles de champagne. Les tarifs de l'offre de privatisation varient en fonction de la durée et du type d'événement (de 1 k€ à 110 k€ en 2024 contre 1 k€ à 40 k€ en 2023).

Démarches en matière de développement durable Le concessionnaire continue à s'engager sur l'atteinte des objectifs d'alimentation durable, de gestion des déchets, du zéro plastique et de vaisselle à usage unique ainsi qu'en matière de recyclage de l'huile alimentaire.

Effectifs L'effectif total est composé de 17 salariés permanents dédiés au site, d'une équipe transversale des fonctions supports (communication, direction financière, ressources humaines...) dédiée à l'ensemble des établissements Rosa Bonheur et les équipes d'exploitation dont les effec-

tifs varient fortement entre haute et basse saison (11 CDD saisonniers, une dizaine de personnes employées ponctuellement en tant qu'extras...). 4 apprentis ont travaillé également sur le site.

Le concessionnaire déplore toutefois une accessibilité limitée pour les autres usagers (personnes âgées, familles avec poussettes, personnes à mobilité réduite) : insuffisance du stationnement motorisé, insécurité, fermeture de l'avenue de Fontenay les dimanches et jours fériés.

L'absence de possibilités de stationnement à proximité du site freine fortement la croissance d'activité de ce site.

c) Suivi du Plan Contractuel d'Investissements-----

Pour rappel, le planning d'exécution des travaux tel que prévu au contrat (réalisation 2021) a été retardé, du fait de la crise sanitaire et ses nombreuses répercussions (fermetures administratives, reprises). Le permis d'aménager a été délivré le 26 octobre 2022, complété par une déclaration préalable pour l'ensemble des travaux concernant le bâti, délivrée en juin 2023.

Les travaux paysagers (pour un montant de 363 k€), prévus en réalisation en fin d'année 2023, ont finalement été décalés en 2024 par le concessionnaire, pour des raisons de disponibilité des entreprises et de saisonnalité d'une part, et des raisons financières d'autre part. Les travaux ont été réalisés pour un montant de 320 k€ et ont porté notamment sur la reprise des compositions paysagères avec la restauration des vues sur le lac, la mise en place d'aménagements paysagers végétalisés pour dissimuler les espaces logistiques et la mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Certains travaux bâimentaires (performances thermiques, garde-corps du chalet) et ceux du pont d'accès à l'Ile restent à réaliser. Les travaux de Gros Entretien et Renouvellement (GER) réalisés en 2024 s'élèvent à 50 k€ et les réparations diverses pour 30 k€.

d) Événements marquants 2024-----

À la suite des travaux d'aménagement de voirie sur l'avenue de Nogent (création d'une piste cyclable ayant réduit fortement le nombre de places de stationnement), durant l'été 2023, la Ville de Paris a augmenté en 2024 le nombre d'arceaux à vélo aux abords du site et a réalisé des travaux d'amélioration de l'éclairage avenue de Fontenay, améliorant la sécurité pour les usagers du bois de Vincennes.



SITE CHALET DES ÎLES BOIS DE BOULOGNE

PRÉSENTATION DU CONTRAT

Le site « Le Chalet des îles » est situé sur une partie de l'île du lac inférieur du Bois de Boulogne. Il comprend un restaurant, un café bar et des espaces extérieurs. L'emprise de la concession comprend également l'embarcadère des bateaux d'accès à l'île côté rive ainsi que la petite « grotte » jouxtant celui-ci, un embarcadère et un local caisse pour l'activité de location de barques.

Un contrat de **concession de services** a été conclu avec la **société « Le Chalet des îles »** pour une durée de 12 ans à compter de la date de mise à disposition des biens, soit le **1^{er} octobre 2022**. Au titre de ce contrat, le concessionnaire s'est engagé à :

- Être ouvert toute l'année, dont 318 jours par an pour le café-bar
- Avoir une restauration de grande qualité offrant des alternatives végétariennes, et une petite restauration au bar à toute heure de la journée afin de viser un large public
- Offrir une formule déjeuner en semaine abordable
- Avoir une activité évènementielle pour les professionnels et particuliers, tout en réduisant les nuisances sonores liées à ces manifestations
- Équiper le bateau-navette d'un nouveau moteur électrique, et offrir la traversée gratuite pour les clients et certains promeneurs (Pass Navigo, PMR, moins de 12 ans)
- Exploiter le service de location de barques et rénover le matériel tout au long de la concession
- Réaliser un programme de travaux permettant d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment, d'optimiser les flux de circulation, de réaménager les espaces de stockage et d'effectuer les mises aux normes nécessaires.
- S'engager dans une démarche environnementale respectant les plans environnementaux de la Ville de Paris en proposant :
 - Une stratégie alimentation durable avec un engagement de 50% de produits bio, 90% de produits français
 - La réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage
 - À terme, la suppression du chauffage en terrasse
 - La protection de la biodiversité avec des éclairages adaptés et le renforcement de la végétalisation

Par ailleurs, le concessionnaire s'est engagé sur un programme de travaux d'un montant de 2,98 M€, dont 450 k€ au titre des travaux minimums exigés par la Ville de Paris. Ce programme de travaux prévoit, dans sa partie imposée, la mise aux normes des installations électriques et de sécurité incendie, la rénovation des revêtements intérieurs, l'amélioration thermique du bâtiment avec notamment le remplacement des menuiseries extérieures du Chalet, la réintégration dans la cuisine des chambres froides et du stockage, l'amélioration de la gestion des flux usagers extérieurs via l'aménagement de clôtures paysagères, le déploiement d'une signalétique spécifique sur la rive et au débarcadère de l'île. Le titulaire a prévu, dans son programme complémentaire de travaux, une revalorisation contemporaine de l'extérieur du chalet avec des habillages de façades, une extension de la toiture, un remplacement de la couverture, des travaux d'isolation, la modification des installations CVC et l'apport d'énergies renouvelables (solaire, biogaz), le réaménagement de la cuisine, une nouvelle décoration intérieure modernisée tout en conservant l'esprit chalet, une motorisation électrique pour la

batellerie, des aménagements paysagers renforçant la présence du végétal pour une meilleure insertion dans le site naturel.

Les travaux de Gros Entretiens et Renouvellement (GER), estimés à 1,2 M€, s'échelonneront sur toute la durée de la concession. Les travaux de GER concernent principalement les ravalements périodiques et les entretiens/remplacements des équipements techniques du site (équipements de cuisine, chauffage, ventilation, etc.)

ANALYSE DE L'EXÉCUTION

a) Chiffres clés de l'activité

En 2024, l'activité de l'établissement s'est déroulée sur 8 mois, celui-ci ayant complètement fermé à partir du mois d'octobre 2023 et jusqu'en avril 2024 pour la réalisation du programme de travaux prévu au contrat.

Le **chiffre d'affaires** réalisé sur l'année est de **7 M€**, dont 2 971 k€ pour l'activité événementielle (173 événements), 2 940 k€ pour l'activité de restauration (50 024 couverts) et 850 k€ pour le bar.

Concernant l'activité annexe de location de barques, elle est en baisse de près de 40% par rapport à 2023 avec 8 680 locations sur les 8 mois d'exploitation. Les causes de cette baisse significative sont multifactorielles (météo défavorable et JOP 2024 notamment). Le nombre de promeneurs sur l'île est stable par rapport à l'année passée avec 9 000 passages en 2024.

	2024	2023
Chiffre d'affaires	7 M€	7,7 M€
Redevance	857 k€	665 k€
Résultat net	-1,1 M€	- 857 k€

b) Indicateurs de suivi

Activité de restauration :

Le nombre de couverts tous services confondus est stable sur 2024 (50 024 contre 50 342 en 2023). Le service du soir représente environ 60% du nombre de couverts total. Le brunch, proposé d'octobre à juin, demeure un pilier du chiffre d'affaires de l'établissement (50% du CA sur cette période).

Activité événementielle :

L'activité événementielle du chalet (173 événements contre 194 en 2023) a été diversifiée (petits déjeuners d'entreprise, séminaires, privatisations

du potager, du bar). Seules deux journées de privatisation totale du site ont eu lieu.

Démarches en matière de développement durable :

Concernant ses engagements environnementaux, le concessionnaire a mis en place, dans le cadre de son programme de travaux, une nouvelle chaudière au biogaz en remplacement de l'ancienne cuve au propane qui alimente en grande partie les besoins pour la cuisine et le chauffage des bureaux. Le bilan des consommations énergétiques sera disponible en 2025.

Pour la collecte et la revalorisation de ses déchets alimentaires, il fait appel à la société Moulinot : les déchets sont collectés et transformés en biogaz qui est ensuite injecté dans le réseau de la ville et/ou en fertilisants agricoles (5,2 tonnes de déchets valorisés en 2024). Afin de limiter le gaspillage alimentaire, le concessionnaire propose systématiquement des « Doggy bags » aux clients, les invendus sont redistribués aux collaborateurs et les desserts sont réutilisés en cafés gourmands offerts gratuitement le soir. Pour le ramassage et la revalorisation des mégots de cigarette, le concessionnaire fait appel à la société « SMOKY ». Enfin le concessionnaire est passé aux contenants en verre pour les liquides, 3 fontaines à eau ont été installées au sein de l'établissement et les fruits et légumes sont livrés en cagettes réutilisables ou en bois.

Le concessionnaire veille au respect de la trame noire (extinction des lumières chaque nuit par le veilleur).

Communication :

Une part du budget est consacrée à la communication pour la promotion de l'établissement et permet d'assurer sa visibilité sur les réseaux sociaux et dans la presse.

c) Suivi du Plan Contractuel d'Investissements

Les travaux ont démarré, en site fermé, en octobre 2023 pour s'achever en avril 2024. La conformité des travaux a été attestée par les services de l'urbanisme le 6 juin 2024.

Les dépenses réelles totales s'élèvent à 3,9 M€ HT

(bilan juillet 2024). Certains ouvrages du plan contractuel d'investissements n'ont pas été réalisés, soit du fait d'impossibilités techniques ou architecturales (isolation toiture pour 75k€, solaire pour 38k€), soit pour des raisons financières (tuiles vernissées pour 202k€, batellerie/embarcadères pour 303k€).

Le titulaire fournira après sa première année complète d'exploitation du site, un diagnostic de performance énergétique afin d'apprecier le gain obtenu après travaux et définir le cas échéant, les travaux nécessaires au respect des objectifs du Plan Climat.

d) Événements marquants 2024 -----

Le concessionnaire a lancé une grande campagne de communication pour la réouverture du chalet après travaux (communiqué de presse, réseaux sociaux, nouveau site internet...) mettant en avant la nouvelle identité du lieu.

En 2024, le chalet a lancé un nouveau concept mensuel hivernal proposant à sa clientèle des dîners mêlant expositions temporaires gratuites d'artistes internationaux et gastronomie.

Ces évènements ayant rencontré un réel succès, ils seront reconduits en 2025. Par ailleurs, dans le cadre des brunchs du dimanche, le concessionnaire propose désormais des activités encadrées et gratuites pour les enfants. Enfin durant la belle saison (avril à septembre) le chalet a organisé chaque mercredi des concerts gratuits de musique acoustique.



RESTAURANT LE LAURENT (PARIS 8^e)

PRÉSENTATION DU CONTRAT

Le restaurant Laurent est une propriété du domaine public de la Ville de Paris, situé 41 avenue Gabriel à Paris 8^{ème} arrondissement.

Le site a été confié au groupement solidaire d'entreprises composé des **sociétés VINOCEA (mandataire) / PARIS SOCIETY / FINANCIERE APICIUS** dans le cadre d'une **concession de travaux d'une durée de 12 ans**. Le contrat a été notifié le **8 mars 2022** et le site a été mis à disposition du titulaire le même jour.

Le titulaire s'est engagé sur la réalisation d'un programme contractuel d'investissement (PCI) s'élevant à 5,3 M€ HT dont 1,2 M€ HT au titre des travaux minimums exigés par la Ville de Paris et 4,1 M€ HT de travaux complémentaires (incluant les honoraires). Le programme de travaux minimums se compose notamment de la réfection de la terrasse basse avec une désimperméabilisation du sol, la mise aux normes du réseau d'assainissement, des aménagements paysagers, la suppression d'un sas de sortie avec reprise de façade, une nouvelle distribution intérieure en cuisine, la reprise d'un chéneau de la toiture centrale, l'intégration des extracteurs de VMC dans les combles, les mises aux normes fluides et accessibilité, la reprise des fissures et des garde-corps béton en façade, le traitement de l'amiante, le remplacement des menuiseries extérieures par des double-vitrages et des travaux d'isolation intérieure (combles et sous-faces terrasses R+1).

La réalisation du programme de travaux s'est déroulée de novembre 2022 à août 2023, et le restaurant a réouvert en septembre 2023. Toutefois, une partie du programme reste à mettre en œuvre et a été décalée sur la période 2025-2027.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** sur l'exercice 2024 s'élève à **7 981 k€**, dont 1 491 k€ résultant de l'activité événementielle.

Cette forte progression du chiffre d'affaires, près de 2,5 fois supérieure à l'exercice 2023, est due à une première exploitation du site en année complète après travaux, la réouverture du restaurant ayant été effective en septembre 2023. Le montant est toutefois à relativiser compte tenu des contraintes d'accès fortes dues aux JOP et à la proximité des sites olympiques Paris-centre, ayant impacté défavorablement l'activité du restaurant, notamment sur les mois de juillet et août.

D'une manière générale, cette tendance a été

constatée sur l'ensemble du secteur de la restauration en 2024.

Le **résultat net** de l'exercice est déficitaire (**- 818 k€**), proche du déficit de l'exercice 2023, avec notamment une masse salariale élevée (34%) justifiée par le niveau de standing de l'établissement.

	2024	2023
Chiffre d'affaires	7 981 k€	3 220 k€
Redevance	953 k€	375 k€
Résultat net	- 818 k€	- 801 k€

b) Indicateurs de suivi

Activité de restauration et événementielle

L'année 2024 a été une année complète d'exploitation mais l'activité a été affectée significativement, par les contraintes d'accès liées aux Jeux Olympiques et Paralympiques dans tout le secteur

Paris centre et ce, dès la phase amont de montage des installations sportives, avec des répercussions notables sur la fréquentation à compter du mois de juin jusqu'à fin août. L'activité a également subi des aléas climatiques, avec une météo printanière maussade.

Le chiffre d'affaires 2024 de la concession se décompose entre 85% d'activité de restauration et 15% d'événementiel (privatisation d'espaces et prestations de traiteur refacturées).

La fréquentation du restaurant se répartit entre 80% de réservations et 20% de clients spontanés. Le restaurant est ouvert toute l'année du lundi au samedi (services du midi et du soir). Le chiffre d'affaires du dîner représente 73% contre 27% pour le déjeuner. Le restaurant fonctionne bien en soirée les jeudis, vendredis et samedis grâce à une ambiance musicale vivante. Le midi, la clientèle business constitue un socle solide pour l'activité.

L'offre de petit-déjeuner n'a pas encore été déployée pour la clientèle individuelle. Elle a toutefois été réalisée sur réservation lors de demandes ponctuelles de groupes de moins de 20 personnes (une dizaine de petits-déjeuners).

Le ticket moyen du restaurant se situe autour de 208€, en augmentation par rapport à l'exercice précédent (195€). La carte évolue toute l'année avec une attention particulière portée aux produits de saison.

L'activité événementielle a représenté un CA de 1491K€ (locations de salle, prestations traiteurs...) en accueillant des entreprises comme Chanel, Valentino, Ardian, Louis Vuitton Malletier. Au total, 24 évènements ont été organisés pour un ticket moyen de 62K€.

La concession n'a pas fait l'objet de location par des acteurs JOP pendant la phase olympique.

Le ticket moyen se situe autour de 195€.

Effectifs

Le nombre d'ETP est variable selon les mois d'activité, entre un début d'année à 66 ETP et une fin d'année à 137 ETP, le pic étant atteint en octobre avec 147 ETP, dont 5 CDD, 53 CDI et 89 en extra. La grande majorité des salariés est employée en CDI, le reste étant en CDD et en extra.

Le nombre de salariés en CDI est relativement constant, autour d'une cinquantaine (50 à 59 selon les mois).

Actions en matière de développement durable

L'exploitant a mis en place des actions dans la continuité de celles déjà déployées en 2023 :

- Aucun couvert, verre, assiette, serviette à usage unique

- Distribution de gourdes à l'ensemble des salariés
- Remplacement des bouteilles en verre 1L destinées aux clients, par des bouteilles réutilisables et eaux filtrées AQUA CHIARA
- Réduction au maximum des déchets alimentaires, les restes de préparation de la veille sont proposés au repas du personnel, toujours avec une proposition végétarienne
- Arrosage automatique par faible écoulement régulier permettant une consommation d'eau contrôlée
- Carte du restaurant qui évolue pour ne proposer que des produits de saison
- Ensemble des éclairages éteints la nuit
- Végétalisation de l'ensemble des terrasses – plantation d'herbes aromatiques dans les bacs des terrasses du R+1 qui sont utilisées en cuisine
- Emploi de produits d'entretien des plantes respectueux des sols

Les démarches en vue de l'obtention de la certification ISO 14001 ont été décalées à 2026.

c) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Les travaux du PCI ont été réalisés, dans leur grande majorité, de novembre 2022 à août 2023, avec la réouverture du site au public intervenue courant septembre 2023.

Le montant total des investissements réalisés s'élève à 5,7 M€ HT (bilan juillet 2024).

Les travaux restant à réaliser sur le PCI sont prévus sur la période 2025-27 :

- Remplacement du monte-chARGE : mars 2026 (33 K€)
- Désamiantage de la cave : novembre 2025 (10 K€)
- Isolation des combles R+2 : mai à septembre 2026 (48 K€)
- Dépose des jardinières en terrasse RDC : janvier 2027 (15 K€)
- Réfection des revêtements des terrasses et garde-corps R+1: mai 2027 (118 K€)

Aucun investissement n'a été effectué en 2024.

d) Événements marquants 2024 -----

L'année 2024 a été marquée par plusieurs événements ayant eu un impact direct sur la fréquentation du restaurant (Jeux Olympiques et Paralympiques, météo défavorable), sur des périodes habituellement dynamiques.

À l'inverse, certaines périodes ont été très favorables, notamment lors des Fashion Weeks.



CHALET DES ÎLES DAUMESNIL

PRÉSENTATION DU CONTRAT

Le Chalet des îles Daumesnil est une propriété du domaine public de la Ville de Paris située sur l'île de Reuilly à Paris 12^{ème} arrondissement, au sein du Bois de Vincennes.

Le site, à destination de café guinguette avec activités annexes de réception, a été confié à la **société Daumesnil SAS** (groupe Le Perchoir) dans le cadre d'une **concession de travaux** d'une durée de 15 ans afférente à la rénovation et l'exploitation du site. Le contrat a été notifié le **7 novembre 2022** et le site mis à la disposition du titulaire le 30 décembre 2022.

La société Daumesnil SAS s'est engagée sur la réalisation d'un programme contractuel d'investissement (PCI) s'élevant à 5,6 M€ HT, dont 1,7 M€ HT de travaux minimums obligatoires imposés par la Ville. Ces derniers concernent essentiellement des travaux d'amélioration énergétique (remplacement d'énergie, ventilation, éclairage LED sur détecteur), des interventions correctives en toiture et façade, la rénovation du kiosque, des mises en conformité incendie, électricité, accessibilité ainsi que des aménagements extérieurs et paysagers (désimperméabilisation des sols, rénovation de la pergola, recomposition des clôtures, bordures et cheminements, perspectives paysagères).

La réalisation de ce programme de travaux est prévue selon un calendrier prévisionnel en 2 phases, alternées de périodes d'exploitation. La phase 1 de travaux est prévue sur le 1^{er} trimestre 2023, la phase 2 d'octobre 2024 à mi-mai 2025, avec une réouverture totale au public à l'été 2025. Une période d'inexploitation du site est toutefois imposée du dernier trimestre 2023 à la fin du 1^{er} trimestre 2024 du fait des travaux menés par la Ville afférents à la rénovation de la passerelle d'accès à l'île de Reuilly.

La société Daumesnil SAS s'est également engagée sur une enveloppe de gros entretien et renouvellement (GER) à hauteur de 397 k€ HT sur la durée du contrat.

Le groupe Le Perchoir, dont sa filiale la SAS Daumesnil, titulaire du contrat de concession, ont été placés en redressement judiciaire à compter du 31 mai 2023. La société a été mise en liquidation judiciaire par jugement du tribunal de commerce du 16 septembre 2024 publié au BODACC des 1^{er} et 2 octobre 2024.

Le contrat de concession de travaux a été résilié de plein droit par la Ville de Paris le 12 novembre 2024 suite à l'absence de réponse du liquidateur à la demande de se prononcer sur la poursuite du contrat.

Une nouvelle consultation a été lancée à la mi-novembre 2024 en vue de la conclusion d'un contrat d'occupation du domaine public à usage de café-restaurant et d'autres activités annexes éventuelles pour une durée de 30 mois. Début février 2025, cette consultation a été déclarée sans suite pour motif d'infraction (irrégularité des candidatures et des offres). Une seconde consultation a été lancée début septembre 2025 relative à une concession de travaux pour une durée de 18 ans.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION

a) Chiffres clés de l'activité -----

Le chiffre d'affaires de 892 k€ en 2024 est en diminution de 36% par rapport à 2023 (1,4 M€). L'activité événementielle a généré un chiffre d'affaires de 40 k€.

	2024	2023*
Chiffre d'affaires	892 k€**	1,4 M€
Redevance	80 k€***	75 k€
Résultat net	Non communiqué	Non communiqué

*Chiffre d'affaires du 1^{er} janvier au 30 septembre 2023, site fermé et exonéré de redevance au T4 2023 du fait des travaux de la passerelle de Reuilly.

**Chiffre d'affaires du 1^{er} janvier au 15 septembre 2024, site fermé de janvier à mars 2024 pour travaux de la passerelle de Reuilly (exonération de redevance)

***Redevance 2024 (avril à décembre 2024), site fermé de janvier à mars 2024 pour travaux de la passerelle de Reuilly (exonération de redevance) et avant décision de liquidation judiciaire.

b) Indicateurs de suivi -----

Activité de restauration et événementielle

Le respect du calendrier de réalisation des travaux de rénovation de la passerelle d'accès à l'Île de Reuilly par la Ville de Paris a permis au titulaire de rouvrir l'établissement comme prévu début avril 2024.

Le concessionnaire a réadapté son offre de restauration dans le contexte du redressement judiciaire (restauration de type brasserie, moins gastronomique, plats à partager). Les prix proposés vont de 11 à 16€ pour les entrées, 20 à 22€ pour des salades, 23 à 32€ pour les plats et 9 à 12 € pour les desserts, ainsi qu'un menu enfant au tarif de 16€. Le ticket moyen est de 25€.

L'activité événementielle a porté essentiellement sur des événements familiaux (mariages, anniversaires).

Des évènements ont été organisés pour la fête de la musique et la fête nationale du 14 juillet. Aucun événement gratuit n'a été proposé durant l'année 2024.

Fréquentation

La clientèle est essentiellement celle du quartier et de Vincennes, avec très peu de touristes. La fréquentation est estimée à 20 000 clients pour 5 mois et demi d'exploitation (avril à mi-septembre 2024).

Effectifs

Le concessionnaire a employé 10 CDD et 16 saisonniers en 2024 contre 8 CDI en 2023. Des licenciements économiques ont été effectués dans le cadre du redressement judiciaire.

c) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

De janvier à mi-septembre 2024, 15 k€ de travaux au titre du PCI ont été engagés portant sur l'aménagement paysager, la refonte des salles du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage.

Le concessionnaire n'a pas trouvé d'investisseurs pour permettre la poursuite du contrat et la mise en œuvre du programme d'investissement.

Les dépenses pour travaux de gros entretien et renouvellement (GER) s'élèvent à 44 k€ en 2024.

d) Événements marquants 2024 -----

L'exploitation n'a pas permis d'apporter au tribunal de commerce les garanties suffisantes pour la poursuite de l'activité de la société dédiée à l'exécution du contrat de concession. Le site, très météo-dépendant, a pâti d'une météo printanière et estivale particulièrement défavorable.



RESTAURANTS LE BOSQUET ET LES MAGNOLIAS (12^e)

PRÉSENTATION DU CONTRAT

Les restaurants « Le Bosquet » et « Les Magnolias », sont situés au sein du Parc floral du Bois de Vincennes (12^e arrondissement).

Après avoir fait l'objet d'une occupation privative dans le cadre de deux conventions d'occupation distinctes, les deux établissements ont été réunis au sein d'un contrat de **concession de services** unique, attribué fin 2022.

Une concession de services, d'une durée de **17 ans**, a ainsi été notifiée le **29 décembre 2022** à la **société RNTM** avec une prise de possession des lieux le 16 février 2023 pour l'établissement Le Bosquet et une prise de possession des lieux le 3 janvier 2024 (correspondant à l'échéance du précédent contrat) pour Les Magnolias.

Au titre du contrat, le concessionnaire s'est engagé à réaliser un programme de travaux estimé au total à 913 k€ HT.

Les travaux portant sur le Bosquet s'élèvent à 751 k€ HT et concernent l'isolation, le remplacement de baies vitrées et portes en façade, la création d'avancée toiture au niveau des entrées, des mises aux normes dont la conformité PMR, des modifications d'installations techniques CVC, l'éclairage en LED, la rénovation intérieure, la création d'une clôture extérieure, la démolition d'un stockage extérieur.

Les travaux portant sur les Magnolias s'élèvent à 162 k€ HT et concernent l'isolation, la pose de protections solaires, la révision de toiture et la pose d'un système anti-intrusion, la modification d'équipements CVC et d'éclairage, la rénovation des façades de la réserve, le déplombage, la modification de la clôture extérieure côté patio.

Le calendrier prévisionnel contractuel prévoyait la réalisation des travaux du Bosquet de novembre 2023 à avril 2024 et ceux des Magnolias de novembre 2023 à février 2024. Ce calendrier prévisionnel a été revu en cohérence dès la notification du contrat au regard de la prise de possession du site des Magnolias en janvier 2024. Il a par ailleurs été phasé afin de maintenir l'un des deux établissements ouvert en permanence. Le calendrier réajusté prévoit la réalisation des travaux du Bosquet de novembre 2024 à avril 2025 et les travaux des Magnolias de novembre 2025 à avril 2026.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION

a) Chiffres clés de l'activité -----

Le concessionnaire, qui a poursuivi l'exploitation du restaurant Le Bosquet, a démarré en parallèle l'exploitation des Magnolias à partir du 3 janvier 2024.

Le **chiffre d'affaires** (CA) global de 2024 est donc

logiquement en nette progression par rapport à celui de 2023 (+ 118 %).

Toutefois, le chiffre d'affaires de **1,24 M€** constaté sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 reste inférieur au chiffre d'affaires prévisionnel avec un résultat qui demeure négatif (- 59,8 k€). Le CA se répartit ainsi :

- Magnolias : 856 k€
- Le Bosquet : 384 k€

Les 2/3 du CA sont réalisés par le restaurant Les Magnolias, qui bénéficie d'une plage d'ouverture hebdomadaire plus large, étant ouvert 7 jours sur

7 et accueillant la plupart des évènements organisés, alors que Le restaurant Le Bosquet est ouvert seulement les mercredis, samedis et dimanches,

Le concessionnaire considère avoir été trop ambitieux dans le positionnement haut de gamme du restaurant Les Magnolias, avec des tarifs et un coût de fonctionnement élevés qui en pratique ont été préjudiciables en termes de volume d'activité et de rentabilité de l'exploitation.

L'activité évènementielle a généré un chiffre d'affaires total de 334 k€ pour 184 événements organisés quasi exclusivement au sein de l'établissement Les Magnolias.

	2024	2023
Chiffre d'affaires	1,24 M€	568 k€
Redevance	111,5 k€	50 k€
Résultat net	- 60 k€	- 130 k€

b) Indicateurs de suivi -----

Activités de restauration et événementielle

L'activité des deux restaurants, liée à la fréquentation des visiteurs du Parc floral, a été affectée par des conditions météorologiques peu favorables sur la saison estivale 2024.

Ils n'ont également pas pu bénéficier d'un effet JOP en termes d'augmentation de la fréquentation compte tenu de leur emplacement, hors des circuits touristiques et sportifs des JOP.

Le ticket moyen global pour les Magnolias est évalué à 20€ par personne. La consommation sur place représente plus de 90 % du chiffre d'affaires lié à la restauration, le reste (7%) relevant de la vente à emporter.

S'agissant du restaurant Le Bosquet, le ticket moyen est évalué à 16,80€. Le self-service représente 22 % du chiffre d'affaires de l'établissement.

L'activité événementielle, non tributaire des aléas climatiques, a permis l'organisation de 184 événements, soit plus du double de l'an dernier et représentant près d'un tiers du CA annuel.

Pour les Magnolias, elle a permis de générer un CA de 302k€ pour 150 événements organisés (essentiellement des déjeuners et dîners privés pour des particuliers).

Pour le Bosquet, 32,6 k€ de CA ont été générés pour 34 événements organisés comme des événements liés aux Journées des Dahlias ou au Brooks Running.

Concernant l'Odyssée Lumineuse, manifestation

organisée chaque fin d'année dans le Parc Floral, l'exploitant déplore les conditions matérielles et financières imposées par l'organisateur de l'événement qui ne lui ont pas permis de profiter de l'opportunité des ouvertures nocturnes associées (fermeture du restaurant Le Bosquet compte tenu des charges supérieures aux recettes prévisionnelles).

Concernant les Magnolias, le concessionnaire a décidé de revoir son positionnement initial haut de gamme avec des tarifs élevés au début de l'exploitation qui ont été revus à la baisse ou des produits qui ont été supprimés de la carte.

Fort de ce constat, l'exploitant a décidé d'une part de baisser les tarifs et d'autre part de revoir ses coûts de fonctionnement (mutualiser du personnel en cuisine sans pour autant mutualiser les cartes des menus, chaque restaurant gardant sa spécificité).

Alimentation éco-responsable

La carte de chaque restaurant intègre une offre végétarienne (lasagnes, salades).

Les restaurants travaillent avec des produits de saison et tout est fait sur place à l'exception des desserts, la permanence d'un chef pâtissier se révélant trop coûteuse.

L'utilisation de produits bio a été suspendue pour des raisons financières.

Insertion : Le concessionnaire a pris contact avec la mission locale de Vincennes mais la suppression des aides financières disponibles ne lui ont pas permis des contractualisations d'emplois compte tenu de la situation financière précaire actuelle des restaurants.

Aucun personnel relevant d'un dispositif d'insertion n'a donc été employé en 2024.

Seul un alternant dédié à l'activité événementielle a été embauché en 2024.

Démarches en matière de développement durable Compte tenu de sa situation financière, le concessionnaire a suspendu temporairement la mise en œuvre de la démarche de certification ISO 14001.

Un certain nombre de mesures sont toutefois d'ores et déjà mises en œuvre telles que la suppression des bouteilles en plastique, la collecte des fiches de sécurité des produits d'entretien, la mise sur bac de rétention des produits d'entretien, le suivi des consommations d'eau et de gaz, l'amélioration du tri des déchets par les employés.

Actions de communication pour promouvoir les établissements Le concessionnaire n'a pas mis en œuvre de démarche spécifique de communication (publicité, presse, affichage) liée à la reprise

du restaurant les Magnolias. Il a néanmoins créé un site internet dédié pour l'établissement et a œuvré pour l'amélioration de son référencement.

Des contrats ont été conclus avec les plateformes de réservations de salles (1001 Salles, Mariage.net) pour la commercialisation des deux sites.

c) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

La mise en œuvre du programme d'investissements pour le Bosquet était prévue après l'obtention de l'avis favorable sur la demande de déclaration préalable en novembre 2024. Toutefois, les difficultés financières rencontrées par le concessionnaire ne lui ont pas permis d'obtenir les financements nécessaires à la réalisation des travaux dans le calendrier initialement envisagé.

Le calendrier de dépôt des autorisations d'urbanisme pour les Magnolias devra faire l'objet de discussions avec le concessionnaire en 2025.

Pendant la durée du contrat, le concessionnaire s'est engagé à dépenser, au titre du GER, la somme totale de 330 k€ HT (valeur 2022). Les dépenses pour l'année 2024 se sont élevées à 3 900€ (travaux sur l'installation électrique, serrurerie et réglage des ouvrants). Pour rappel, aucune dépense GER n'avait été engagée en 2023.

d) Événements marquants 2024 -----

L'année 2024 est marquée par la reprise par le concessionnaire de l'exploitation du restaurant Les Magnolias. C'est donc la première année d'exploitation des deux restaurants du parc floral par un unique concessionnaire.

La reprise de l'exploitation des Magnolias début janvier a engendré pour le nouvel exploitant des dépenses non prévues (réparation de matériel, frais de personnel). Après une exploitation sur plusieurs mois selon le modèle initialement envisagé, le concessionnaire a décidé de revoir à la baisse le positionnement tarifaire des Magnolias.

2024 est donc une année de transition, qui s'est révélée difficile économiquement pour le concessionnaire, mais qui lui a permis de poser les bases de son fonctionnement futur.



PAVILLON DU PRE CATELAN

PRÉSENTATION DU CONTRAT

Le site du Pré Catelan est situé au cœur du Bois de Boulogne. L'espace concédé d'une superficie de 8 160 m² comprend un bâtiment principal et deux bâtiments annexes (fermettes). Le bâtiment principal accueille un restaurant gastronomique de 40 couverts (3 étoiles au guide Michelin) et 12 salons de réception.

Un contrat de **concession de travaux**, a été conclu avec la société « Oxygène » (groupement Lenôtre et Frédéric Anton Conseil) pour une durée de **18 ans** à compter de la date de mise à disposition des biens, soit le **1^{er} janvier 2023**. Au titre de ce contrat, le concessionnaire s'est engagé sur un important programme de travaux pour un montant de 10,5 M€, dont 4,5 M€ au titre des travaux minimum exigés par la Ville de Paris. Le programme minimum de travaux porte sur l'amélioration de l'impact environnemental et des performances énergétiques des bâtiments, les mises en accessibilité et sécurité, l'intégration et la valorisation paysagères du site.

Le bâtiment principal fera ainsi l'objet de travaux de remplacement de menuiseries extérieures, d'équipement de protections solaires, de rénovation de la toiture terrasse, d'isolation intérieure, de rénovation des verrières de toit, de pose de panneaux photovoltaïques, de remplacement d'équipements climatiques et d'éclairage, de création d'un ascenseur PMR. La structure extérieure de 400m² accolée sur une façade du bâtiment sera démontée.

Les deux fermettes, autrefois utilisées pour le stockage et les locaux du personnel, feront l'objet d'une rénovation complète (intérieur/extérieur), avec changement de destination : l'une devient un restaurant bistronomique intitulé « la ferme du Pré », l'autre, renommée « le clos du Pré », accueillera un salon de réception en rez-de-chaussée et à l'étage des locaux de détente pour le personnel.

Concernant le volet paysager, l'ensemble des extérieurs sont réaménagés pour permettre une meilleure intégration du site dans son environnement naturel : renforcement de la végétalisation notamment dans l'espace central de la concession, traitement des infiltrations des eaux de pluie, création d'ouvertures visuelles depuis et vers la concession, aménagement d'un potager et d'un verger, rénovation des voies de circulation et de stationnement avec désimperméabilisation des sols, rénovation de l'éclairage et pose d'une nouvelle signalétique. Par ailleurs de nouveaux aménagements sont prévus pour faciliter la mobilité douce (stationnements vélos, bornes de recharge pour véhicules électriques).

Le phasage des travaux prévu au contrat est le suivant :

- ▷ Phase 1: réhabilitation des fermettes et projet paysager + ascenseur PMR bâtiment principal : études et autorisations administratives de janvier à décembre 2023 – travaux de janvier à juin 2024.
- ▷ Phase 2: travaux sur le bâtiment principal – Études et autorisations administratives de septembre 2023 à août 2024 – travaux de septembre 2024 à juillet 2026.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION

a) Chiffres clés de l'activité -----

	2024	2023
Chiffre d'affaires	12,7 M€	10,2 M€
Redevance	803,5 k€	615 k€
Résultat net	605,2 k€	- 627,3 k€

b) Indicateurs de suivi -----

Sur l'année 2024, le concessionnaire a maintenu son activité durant les travaux de la phase 1 puis le site a fermé totalement durant un mois (février/mars), et les salons du bâtiment principal ont été fermés durant trois mois pendant les travaux d'installation de l'ascenseur PMR.

Le restaurant gastronomique a servi 10 059 couverts durant l'année (12 379 en 2023), avec un ticket moyen de 374€ par personne. Les salons de réception ont quant à eux accueilli 230 événements (249 en 2023), représentant 29 416 couverts., avec un prix moyen par évènement et par personne de 312€. Cette baisse de fréquentation de 18,7% pour le restaurant et de 7,6% pour le réceptif s'explique par les périodes de fermeture durant les travaux (1 mois en totalité 3 mois pour les salons de réception).

Le site a par ailleurs été totalement privatisé du 11 juillet au 17 août afin d'accueillir le Comité National Olympique Italien (CONI) durant la période des JO 2024, puis partiellement privatisé du 25 août au 10 septembre pour accueillir le Comité Italien durant les épreuves paralympiques.

Le restaurant bistro nomique « La ferme du pré » a ouvert ses portes le 16 septembre 2024. Une large communication a été faite dans la presse spécialisée, sur le site de la maison Lenôtre et du Pré Catelan ainsi que sur les réseaux sociaux. Le restaurant a servi 4 202 couverts (sur 3 mois et demi) avec un ticket moyen de 89€ par personne.

L'exploitant a respecté les objectifs environnementaux contractuels par une politique zéro plastique à usage unique dans le cadre de l'activité événementielle et un approvisionnement durable en restauration (produits de saison et locaux). La revalorisation de ses déchets est effectuée par la société Moulinot. 2,5 tonnes de déchets ont ainsi été collectés et valorisés par méthanisation agricole en 2024.

La certification ISO 20121 a été reconduite en novembre 2024.

Un audit en vue de l'obtention de la certification ISO 14001 est prévu en mai 2025.

En matière d'insertion sociale, le concessionnaire a concrétisé des partenariats avec trois structures d'insertion (CBL Réagir, Essy Intérim, Chantiers Yvelines) ; il a par ailleurs procédé au recrutement de 6 personnes handicapées (RQTH) : 3 en CDI et 3 en contrat d'alternance et 4 personnes en CDD issues de la POEI (La Préparation Opérationnelle à l'Emploi individuelle - France Travail), sur son site de production. Il poursuit par ailleurs son partenariat avec l'ESAT « Les Fourneaux de Marthe et Matthieu ».

Concernant la réduction des consommations énergétiques, le changement des menuiseries extérieures en double vitrage et l'isolation par l'intérieur des deux fermettes ont permis de diminuer la consommation de gaz de 4 % par rapport à 2023. Le concessionnaire a par ailleurs installé des bornes électriques et des places de stationnement pour les vélos afin d'inciter ses collaborateurs et clients à utiliser davantage de moyens de transport bas carbone.

La rénovation énergétique globale interviendra en phase 2 des travaux avec notamment la mise en œuvre d'une production de froid unique et centralisée de type de pompe à chaleur air/eau et le remplacement de la production d'eau chaude par la chaudière existante par une production par PAC thermodynamique avec ballon 1500L.

c) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Les travaux de la phase 1 (débutés le 01/09/2023) relatifs à la réhabilitation des deux fermettes avec leurs espaces extérieurs et la mise en accessibilité du bâtiment principal ont été achevés en juillet 2024. Ils se sont déroulés la plupart du temps en site occupé (fermeture 3 mois pour les salons de réception et un mois pour la totalité du site).

Les deux fermettes devenues « La Ferme du Pré » (restaurant bistro nomique) et « le Clos du Pré » (salon de réception) ont ouvert le 16 septembre 2024. Une visite de conformité des travaux a été effectuée par la Direction de l'urbanisme le 12/12/2024. L'attestation de conformité a été établie par la DU le 13/01/2025.

D'un point de vue financier, les aléas rencontrés lors de cette première phase de travaux, notamment la dégradation d'un pignon ayant entraîné un traitement intégral (structure et pignon) sur la Ferme du Pré et le paiement de travaux sur le TGBT initialement prévus à la charge d'Enedis, ont engendré un important surcoût financier de l'ordre de 722 k€, portant le montant total des travaux de cette première phase à 5,4 M€.

Concernant le gros entretien et renouvellement (GER), les dépenses de l'ordre de 100 k€ sur l'année concernent des remises en état de peintures, la réparation de 2 ascenseurs, le remplacement de 2 rideaux d'air chaud et le remplacement d'une porte d'entrée vitrée.

Projection 2025/2026 : phase 2 - travaux de rénovation énergétique sur le bâtiment principal

Les travaux seront réalisés durant les étés 2025 et 2026 (période creuse) afin d'éviter une perte d'exploitation trop importante. La démolition de la structure attenante au bâtiment ne pourra

être réalisée qu'à l'été 2026 car le chauffage et la climatisation du « salon des honneurs » du RDC (le plus grand) se trouvent à l'intérieur. L'autonomie en énergie de ce salon sera réalisée en 2025. Les travaux de finition seront quant à eux réalisés sur les périodes creuses.

d) Événements marquants 2024 -----

- ▲ Nouveau site internet de l'établissement mis en ligne en septembre 2024
- ▲ Jeux Olympiques de Paris 2024 : accueil de la délégation italienne durant la période des épreuves olympiques et paralympiques
- ▲ Réseaux de téléphonie mobile opérationnels depuis juin 2024.
- ▲ Problématique de sécurité aux abords du site: face à la recrudescence de casse de voitures et carjacking le concessionnaire a été contraint de renforcer le gardiennage, faisant appel à des maîtres chien pour assurer la sécurité des clients et de l'établissement.



BUVETTE DE L'ACADEMIE DU CLIMAT

PRÉSENTATION DU CONTRAT

Le contrat de **concession de services** relatif à l'exploitation d'un espace partagé à destination de tiers-lieu et de buvette à l'Académie du Climat situé 2 place Baudoyer, 75004 Paris, a été approuvé par le Conseil de Paris de décembre 2022. Il a été attribué à **l'association Yes We Camp** et est entré en vigueur le **3 janvier 2023** pour une durée de **3 ans**.

Description du site et des locaux concédés

L'Académie du Climat est un ERP de 2^{ème} catégorie de type R avec activités annexes de types L, N, X, Y et S, susceptible de recevoir un effectif total de 1 100 personnes avec une limitation à 500 personnes dans les étages.

Le lieu concédé est situé au sein de l'Académie du Climat, lieu d'intelligence collective et d'action dédié en priorité aux jeunes de 9 à 25 ans et aux acteurs engagés pour le climat ; point central de l'action pour le climat et l'environnement.

Il est constitué des espaces suivants : une grande buvette d'environ 100 m², une petite buvette d'environ 47 m², d'espaces de stockages, de sanitaires et d'autres espaces polyvalents. Au total, la surface au sol objet du contrat de concession est de 264,74 m².

Destination des lieux

Le concessionnaire prend en charge l'animation et l'exploitation du lieu dans la perspective d'y accueillir et d'y mobiliser les acteurs engagés et militants pour le climat et la transition écologique, au travers notamment des activités suivantes :

- Une programmation régulière pour une animation du lieu tout au long de l'année, afin de créer un lieu de vie, de débat, d'échange, pour attirer tous les publics en synergie avec l'ensemble des acteurs de la transition écologique, en cohérence avec la programmation proposée par l'Académie du Climat. Il est à noter que l'ensemble de ces animations sont proposées gratuitement aux publics ;
- Un lieu d'accueil de tous les publics, pour tous les moments de la journée et pour des usages professionnels, sociaux, culturels et festifs variés ;
- Une offre de buvette – restauration légère s'inscrivant de façon exemplaire dans le cadre de la Stratégie Alimentation Durable de la Ville de Paris tout en pratiquant des tarifs attractifs afin de garantir l'accès à un public varié, tant usager de l'Académie qu'organisateurs d'évènements ou grand public extérieur. Une activité annexe de réceptions ou évènements payants est possible sous réserve de l'accord de l'autorité concédante.

L'exploitation garantit l'inclusion, la promotion de l'égalité, et permet un fonctionnement participatif. Elle s'inscrit dans la mise en œuvre de l'ensemble des plans environnementaux de la Ville de Paris.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION

a) Chiffres clés de l'activité -----

Il est préalablement rappelé que le contrat de concession de services prévoit un « Prix versé au concessionnaire », à hauteur de 26 000 € annuels

en 2023, montant qui est indexé sur la base de l'ILC pour les années 2024 et 2025. En 2024, ce montant a été plafonné à 3,5%, soit 26 910€.

Il est par ailleurs précisé que ce prix versé au concessionnaire (26 910€) est inclus dans le chiffre d'affaires de l'établissement.

Le chiffre d'affaires de la concession est constitué par des recettes issues de la restauration, des privatisations de l'établissement et des subventions reçues. Pour l'exercice 2024 il s'élève à 726123€.

En 2024, le délégataire a versé une **redevance annuelle assise sur la redevance minimale globale de 6 000€** actualisée assujettie aussi au plafonnement de la revalorisation, d'un montant de 6 210€.

Le résultat net de la concession établi à partir de la comptabilité analytique de la structure est bénéficiaire de 70 964€ mais sans compter l'intégration de 74168€ de charges indirectes. Le résultat net est donc déficitaire de **3 204€**.

	2024	2023
Chiffre d'affaires	726 k€	526,5 k€
Subvention Ville de Paris	6,2 k€	26 k€
Redevance	-3,2 k€	6 k€
Résultat net	26,9 k€	4,2 k€

b) Indicateurs de suivi -----

L'une des forces de l'association naît de sa capacité à mobiliser des compétences créatives, techniques, de gestion et de restauration engagée. Grâce à une équipe de 14 personnes, Yes We Camp déploie ses objectifs :

Une alimentation saine et solidaire

En 2024, la constitution du pôle cantine (internalisation de l'offre déjeuner) a permis de développer les projets internes et les partenariats solidaires. La buvette de l'Académie du Climat est à l'initiative de plusieurs actions de solidarité et soutient également d'autres associations dans leurs engagements.

- ◆ Toutes les semaines 15 chicorées et 10 repas suspendus sont distribués à des personnes en situation de précarité.
- ◆ Tous les mois un buffet et des ateliers de cuisine antigaspi voient le jour afin de cuisiner les invendus de certains commerces, les transformer en repas et les distribuer tous les jeudis place Baudoyer, aux personnes dans le besoin.
- ◆ A l'hiver, Yes We Camp a de nouveau mis à dis-

position d'Emmaüs Solidarité la grande salle de la buvette afin de pouvoir y accueillir la distribution de petits déjeuners à destination de leurs bénéficiaires. Cette action a eu lieu tous les jours de 6h à 11h, du 1er décembre au 31 mars, et a permis de distribuer 9 200 petits déjeuners à près de 100 personnes. La buvette a accompagné cette action en fournissant un espace chaleureux, du matériel et de la vaisselle afin qu'Emmaüs Solidarité puisse proposer une distribution 0 déchet.

- ◆ La buvette a aussi été point de collecte lors de la campagne de fin d'année initiée par la Fabrique de la Solidarité.

Par ailleurs, la carte du soir a été étouffée grâce à des recherches constantes d'alternatives végan pour cuisiner.

Les prestations traiteurs ont été adaptées aux évènements (0 déchets, de saison et locale) et la buvette est partenaire du dispositif "Ici, je choisis l'Eau de Paris" et n'utilise que des contenants réutilisables ou en verre.

Une programmation régulière au service d'un lieu de vie et d'échanges

En 2024, la buvette de Yes We Camp a programmé 296 événements gratuits dont 136 événements festifs. La programmation culturelle proposée permet une approche des problématiques climatiques intersectionnelle et inclusive. Le programme se co-construit avec les usagers du lieu.

Du mercredi au samedi, l'association a proposé 79 événements militants, 40 événements sur l'alimentation solidaire et engagée, 8 expositions, etc. La Buvette a également offert une ouverture exceptionnelle lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.

Cette programmation est entièrement gratuite et accessible à tous et dans un souci d'impact sonore, tous les événements musicaux se terminent à 22h30 maximum.

Un lieu d'accueil pour tous

La buvette est un espace intergénérationnel qui accueille tous types de public sans obligation de consommer. Cela offre la possibilité de venir s'y installer pour travailler. Elle fait également partie du réseau Carillon de l'association la Cloche qui référence tous les commerces ouvrant leur porte et offrant des services de première nécessité aux personnes dans le besoin.

Un aménagement des espaces résilient et accueillant

Yes We Camp a fait appel au collectif d'architectes Zerm engagé dans le réemploi afin d'améliorer le confort de la buvette. Des travaux ont été effectués

sur l'éclairage, le mobilier et le confort acoustique. Ce chantier a contribué à rendre les espaces de la buvette plus chaleureux et accueillants pour le public ainsi que pour les personnes en situation de handicap. La terrasse extérieure a été aménagée et des jeux d'extérieurs ont été créés – puissance 4 géant.

Des fauteuils donnés par le Théâtre National de Chaillot ont été adaptés par des chantiers participatifs et sont destinés à l'amélioration du confort des projections.

Une communication qui se professionnalise

Plusieurs outils ont été utilisés : publication réseaux sociaux, affiches, flyers, collaborations Instagram, 8 parutions presse et média et la création d'un mur « affichage libre ».

Depuis novembre 2024, chaque mercredi matin se tient une réunion ADC/Buvette afin de faire coexister les synergies et faire émerger les possibilités de collaboration des évènements de chacun. Ces réunions stratégiques permettent d'éclairer les enjeux financiers, de gouvernance et de programmation et d'avancer ensemble.

c) Suivi du plan contractuel d'investissements

Le programme contractuel d'investissements mentionne le montant total de 30 000 € sur les trois années du contrat de concession.

Sur le premier exercice couvrant l'année 2023, Yes We Camp a réalisé 25 617 € d'investissements en aménagement de la buvette de l'Académie du Climat. Il précise avoir également investi 2 740 € en mobilier et 5 859 € en matériel de cuisine.

En 2024, Yes We Camp a investi 1 075€ d'équipements dont 450€ pour l'achat d'un nouveau chauffe-eau, 731€ de mobilier et 3 598€ de matériel de programmation et de privatisation.

d) Événements marquants 2024 -----

Participation à la vie de l'Académie du Climat

Yes We Camp a organisé 4 conseils du lieu dont l'objectif est de réunir toutes les parties prenantes de l'Académie du Climat autour de thématiques communes. Ces moments d'échanges permettent à tous les occupants de se rencontrer et leur offrent la possibilité de s'investir dans la gouvernance partagée du lieu.

Rencontre avec les riverains

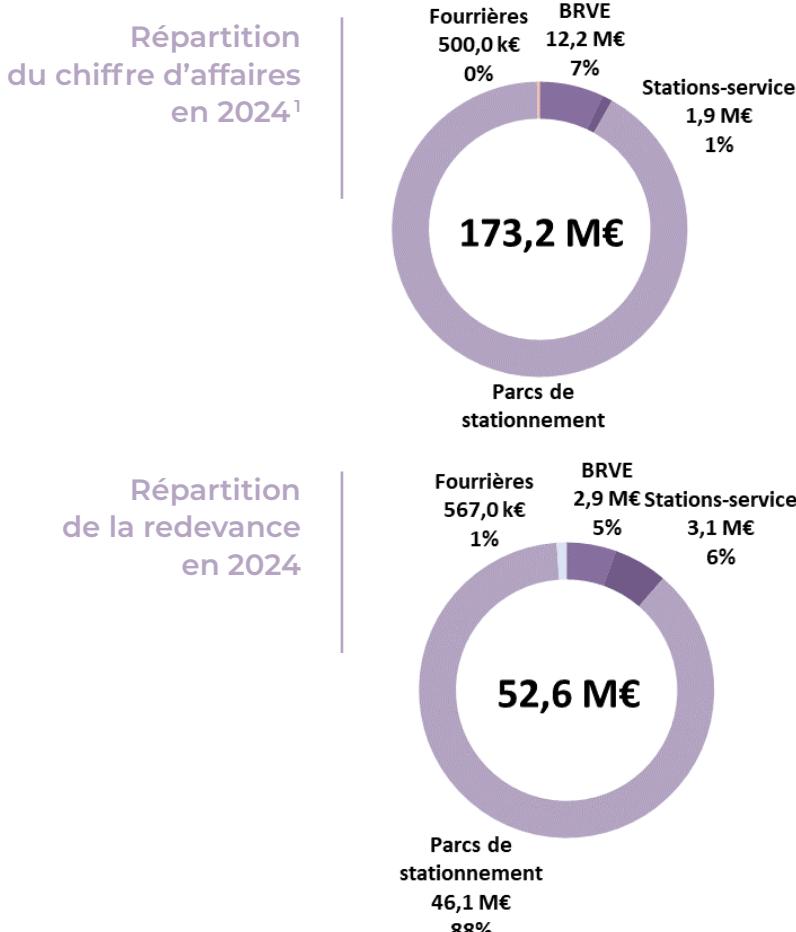
Le 20 avril, l'équipe de Yes We Camp est allée à la rencontre des riverains du 4e arrondissement et a participé à un moment d'échange et de présentation de l'Académie du Climat. Ce rendez-vous avait pour vocation de rendre visible les actions du lieu et de recueillir les éventuelles demandes et suggestions des riverains.



DÉPLACEMENTS

Ce secteur inclut majoritairement **des DSP relatives à l'exploitation de parcs de stationnement souterrains (105 contrats)**, mais aussi **trois concessions de travaux relatives au développement de stations-services multiénergies**, une **concession de services** relative à la fourniture, l'installation et l'exploitation technique et commerciale **de bornes de recharge** pour véhicules électrique (BRVE) et une **concession de services** relative au retrait, à la destruction et à la revalorisation des véhicules réputés abandonnés en fourrière.

	2024	2023
Chiffre d'affaires	173,2 M€	181,7 M€
Redevance	52,6 M€	54,9 M€



¹Le chiffre d'affaires des stations-services mentionné dans ce graphique et dans les fiches ne correspond qu'à celui des activités annexes (boutique, lavage...etc.), le chiffre d'affaires des activités d'avitaillement n'est pas tracé, la redevance étant calculée sur le volume de vente de carburants ou les kWh.



PARCS DE STATIONNEMENT

PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Compte tenu de 2 cyber-attaques subies par deux des délégataires en 2025 (INDIGO et SAE-MES) et de la difficulté à consolider certaines données comme le nombre de places, quelques chiffres pourraient être affinés par la suite.

Au 31 décembre 2024, la Ville est propriétaire de 122 parcs de stationnement et 2 vélostations (soit 124 ouvrages), gérés au travers de **105 délégations de service public**. Un 123^e parc de stationnement (Porte de Saint Ouen) est actuellement en reconstruction. Ces ouvrages offrent 62 819 places de stationnement réservées aux véhicules légers, 8275 places aux deux-roues (motos, vélos et deux roues électriques) et 78 places aux autocars. Les 105 DSP se répartissent entre **8 délégataires** :

DÉLÉGATAIRES	Nombre de contrats
INDIGO	57
SAEMES	39
SAGS	5
Q-PARK	3
INTERPARKING	1
REAL PARK	1
Société d'investissement multimarques (SIM) ¹	1
SNC Lyon-Diderot ²	1
TOTAL	105

Répartition du nombre de DSP en 2024 selon les délégataires

- 51 % INDIGO**
- 37 % SAEMES**
- 5 % SAGS**
- 4 % AUTRES**
- 3 % Q-PARK**

En 2024, 4 nouvelles DSP ont permis de renouveler l'exploitation de 8 parcs : BORDS DE SEINE - FREYSSINET (RIVE GAUCHE), CITÉ DE LA MODE - AUSTERLITZ (RIVE GAUCHE), BIBLIOTHÈQUE F. MITTERAND (RIVE GAUCHE), HECTOR MALOT, PORTE DE VERSAILLES, SAINT SULPICE, UNIVERSITÉ DIDEROT (RIVE GAUCHE) et WATT (RIVE GAUCHE).

La diminution de 2 contrats entre 2023 et 2024 résulte des faits suivants³:

- La réunion en 2024 au sein d'une même DSP des 5 parcs RIVE GAUCHE et du parc VAN GOGH;
- La réunion de la partie publique et de la partie garage du parc SAINT SULPICE le 12/11/2024.

NOTA 1: Fin 2024, Q-Park France a finalisé l'acquisition de la SAGS. Juridiquement, ce rachat s'est opéré dans une continuité formelle : ni le SIRET de la SAGS, ni sa dénomination commerciale n'ont été modifiés. Ces deux éléments justifient que la distinction demeure dans les statistiques. Il convient néanmoins désormais de considérer la SAGS comme pleinement intégrée à une seule et même entité.

NOTA 2 : À la suite des échanges entre les services de la Ville de Paris et la société Q-Park, il convient à compter du présent rapport de considérer le parc SAINT PLACIDE comme intégralement amodié, la société détenant depuis l'origine l'ensemble des droits afférents, en conformité avec la convention de DSP et les protocoles associés. Bien que les déclarations passées aient laissé supposer l'existence d'une activité mixte, le parc est en réalité entièrement amodié, ce qui justifie ce basculement de catégorie.

NOTA 3 : À la suite d'un complément d'information relatif à la partie Paris Habitat apporté au titre de 2023 pour la DSP Gros BOULAINVILLIERS quelques éléments comme le CA 2023 et le nombre d'abonnés ont été ajustés.

¹ Transfert en 2019 de l'exploitation du parc de stationnement BERCY MERCURE de la société ACCORDINVEST SA vers la Société d'investissement multimarques SAS (SIM) à la suite d'une opération d'apport-scission entre les deux sociétés.

² Le parc LYON DIDEROT est exploité par une société en nom collectif ad hoc qui a confié l'exploitation opérationnelle à EFFIA et la gestion financière à la SAEMES.

³ Pour rappel, le parc de stationnement PORTE DE SAINT-OUEN a été fermé le 29 octobre 2021 (vente du volume en 2022). La réouverture est prévue en 2027 après la construction en cours d'un nouveau parc de stationnement.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité -----

	2024	2023
Chiffre d'affaires	158,65 M€	168,21 M€
Redevance	46,08 M€	47,64 M€
Résultat net des délégations	12,63 M€	18,92 M€

NOTA 1: En 2022, les droits d'entrée de 12,1 M€ pour la DSP MEYERBEER (OPERA), ANVERS, CARDINET ont eu pour effet d'augmenter considérablement la part des redevances dues par les 6 autres délégataires. Il convient de lire les données des années 2023 et 2024 à l'aune de cet élément.

NOTA 2 : Une légère modification du CA 2023 a été apporté pour tenir compte du CA de Gros Boulainvilliers partie Paris Habitat qui n'avait pas été transmis l'année dernière. À titre informatif, ce complément de 118 805 euros a généré une redevance complémentaire de 153 €.

I. **Le chiffre d'affaires (CA)** global des parcs de stationnement concédés en 2024 est de **158,65 M€**, en diminution de - 5,68% par rapport à 2023. Il se répartit comme suit : 58,15% (92,26 M€) est réalisé par le groupe INDIGO (y compris Indigo Nord Est), 27,70% par la SAEMES (43,95 M€) et 14,14% pour les 6 autres délégataires (22,44 M€).

1) La diminution du CA 2024 par rapport au CA 2023 est principalement due à l'impact de l'organisation et du déroulement des JOP 2024 dans la ville de Paris. Avant les Jeux olympiques et paralympiques de 2024, plusieurs mesures ont affecté la voirie parisienne :

- ◊ Dans les semaines précédant la cérémonie d'ouverture, certains ponts de la Seine – notamment le Carrousel, le Royal, la Concorde et l'Alma – ont été fermés à la circulation, parfois durant plusieurs jours consécutifs, afin de permettre l'installation des dispositifs techniques et de sécurité. À partir du 18 juillet, les quais et berges du fleuve ont été intégrés à des périmètres de sécurité (SILT - Sécurité Intérieure et la Lutte contre le Terrorisme) interdisant ou restreignant fortement l'accès. La place de la

Concorde, le pont Alexandre-III et les avenues adjacentes ont également été neutralisés plusieurs semaines à l'avance pour l'aménagement des sites de compétition.

◊ Pendant les Jeux, les restrictions se sont intensifiées. Le 26 juillet, jour de la cérémonie d'ouverture, la plupart des ponts entre Austerlitz et Alma étaient fermés, à l'exception de quelques points de passage maintenus ouverts pour les piétons. Au-delà de cette journée exceptionnelle, chaque compétition sur route – marathons, courses cyclistes en ligne ou contre-la-montre, triathlons – a entraîné des fermetures temporaires de grands axes et l'instauration de périmètres de sécurité plusieurs heures avant le début des épreuves. Dans le même temps, des voies réservées ont été mises en place sur le Boulevard Périphérique et plusieurs autoroutes d'Île-de-France (A1, A4, A12/A13, A86 et RN118), exclusivement destinées aux délégations et à l'organisation. À Vincennes, les 24 et 27 juillet, le contre-la-montre cycliste a conduit à l'interdiction de circuler et de stationner sur l'avenue de Paris, la rue de Fontenay, le cours Marigny, l'avenue des Minimes et un large périmètre de rues environnantes.

◊ Après les Jeux olympiques, plusieurs fermetures se sont prolongées. Le pont Alexandre-III et l'avenue Gallieni sont restés inaccessibles jusqu'à la fin du mois de septembre, le temps du démontage des installations, tandis que la place de la Concorde et ses abords n'ont rouvert que progressivement.

◊ Les Jeux paralympiques ont ensuite entraîné de nouvelles coupures temporaires, notamment autour du pont Alexandre-III pour les épreuves de para-triathlon et sur les grands axes lors du marathon paralympique. Les voies réservées sur les autoroutes et le périphérique ont, quant à elles, été supprimées à la mi-septembre, marquant le retour à un fonctionnement normal de la circulation.

À l'occasion des JOP, plusieurs parcs de stationnement concédés ont connu des restrictions d'accès, allant de conditions d'entrée strictement encadrées à la fermeture totale et notamment :

- ◊ les parkings INVALIDES et CONCORDE, tous deux fermés dès la fin du mois de mai 2024, ainsi que le parking JOFFRE, fermé à compter du 12 juillet 2024. Ces fermetures se sont prolongées au-delà de la fin des Jeux olympiques et paralympiques, jusqu'au démontage complet des installations, certaines n'ayant réouvert qu'à la fin du mois de septembre ;
- ◊ en complément, d'autres parkings situés dans

les périmètres sécurisés autour des sites de compétition ont vu leur accès limité : ils n'étaient accessibles qu'aux usagers disposant d'un Pass Jeux (QR code) ou d'un justificatif d'abonnement ou de réservation, ces contraintes ayant duré toute la période olympique et paralympique, jusqu'à la mi-septembre 2024.

Ces fermetures et restrictions sont de nature à expliquer la diminution globale du CA en 2024 dans les parcs concédés de la Ville de Paris et la réduction des différentes activités de plusieurs parcs (voir exemples ci-après).

Plus spécifiquement, en euros courants :

- les recettes horaires, qui représentent 49,99% du CA pour l'ensemble de l'année 2024, ont baissé de -11,03% par rapport à 2023.
- les recettes relatives aux abonnements et aux locations représentent 35,86% du total du CA de l'année 2024 et ont baissé de seulement -3,21% par rapport à 2023.
- les recettes liées aux activités annexes (y compris avitaillement BRVE) et à la location de surfaces commerciales continuent d'augmenter passant de 5,30% en 2021, à 6,86% en 2023 et 8,46% en 2024 et ont progressées de 1,9 M€ soit +16,46%. Cette progression permet de compenser partiellement les pertes.

Exemples de réductions d'activités :

- ◆ Fortes baisses d'activités (-300 k€) dans 11 parcs (BOURSE [2^e arrdt], CONCORDE [8^e arrdt], CROIX DES PETITS CHAMPS [1^{er} arrdt], IN-VALIDES [7^e arrdt], LOBAU [4^e arrdt], LYON-DI-DEROT [12^e arrdt], MÉDITERRANÉE [12^e arrdt], PORTE DE VERSAILLES [15^e arrdt], PYRAMIDES [1^{er} arrdt], SAINT GERMAIN DES PRÉS [6^e arrdt]) ;
- ◆ La diminution de l'activité globale des 5 parcs RIVE GAUCHE [13^e arrdt] de 5,87% (- 298,1 k€) ;

Par ailleurs, la forte baisse d'activité dans le parc Place Victor Hugo (-571 k€, soit -36,5%) s'explique par sa fermeture temporaire suite à un incendie.

2) Il faut néanmoins noter des augmentations de CA dans 38 ouvrages dont 7 pour lesquels l'augmentation est supérieure à 100 k€ (HAUSSMANN BERRI [8^e arrdt], JEAN BOUIN [16^e arrdt], LA TOUR MAUBOURG ORSAY [7^e arrdt], PASSY [16^e arrdt], PORTE DE SAINT-CLOUD [16^e arrdt], PORTE MAILLLOT [17^e arrdt], ROND-POINT DES CHAMPS ELYSÉES [8^e arrdt]). On note par ailleurs que :

- Le niveau de l'activité de la gare routière BERCY AUTOCARS [12^e arrdt] dont les recettes déclarées dans le cadre de cette DSP ont continué de progresser de 2,5% (+80,1 k€) après une

précédente augmentation de + 16,5% en 2023 (+453,7 k€) et ce, malgré la neutralisation de l'accès à la gare routière pendant les JOP.

3) Depuis 2023, la Ville de Paris suit les recettes liées à l'avitaillement des bornes BRVE dans les parcs de stationnement. Ces recettes étaient jusqu'à présent déclarées par les délégataires dans les produits des activités annexes.

En 2024, 55 ouvrages enregistrent des recettes liées à l'avitaillement BRVE (30 en 2022 et 48 en 2023). Ces recettes représentent, en 2024, 0,75% du total du CA (0,27% en 2023 et en augmentation de +259,56% d'augmentation par rapport à 2023, + 733,5 k€).

En raison de l'électrification progressive des parcs de stationnement, ces recettes prennent logiquement une part plus importante dans les années à venir.

Pour conclure sur l'évolution du CA global sur les 122 parcs de stationnement (VL + Autocars) :

- La hausse du CA 2024 par rapport à 2023 concerne 38 parcs de stationnement VL.
- La baisse du CA 2024 par rapport à 2023 concerne 84 parcs de stationnement VL.

II. Les redevances totales devant être versées à la Ville au titre de l'exploitation 2024 s'élèvent à **46,08 M€**, en diminution de -3,28% par rapport à 2023.

Pour rappel, si le montant total des redevances perçues en 2023 était en baisse par rapport à 2022, cette diminution s'explique par la redevance exceptionnelle de 12,1 M€ perçue en 2022 au titre du droit d'entrée de la DSP MEYERBEER (OPÉRA), ANVERS et CARDINET. En neutralisant cet élément exceptionnel, les redevances de 2023 étaient en réalité en légère hausse de 3,60% par rapport à l'année 2022.

Les redevances versées proviennent à 46,59% d'INDIGO (21,47 M€), à 32,65% de la SAEMES (15,05 M€), et à 20,75% des 6 autres délégataires (9,56 M€).

Cette évolution résulte principalement de :

- ▲ L'évolution des coefficients de révision pour les forfaits appliqués dans les nouvelles DSP ;
- ▲ La baisse des CA qui a fait mécaniquement baisser les redevances variables assises sur les recettes du parc : Exemples de baisses notables :
 - La redevance variable ne s'est pas déclenchée au titre de 2024 pour la DSP DAMRÉ-MONT/ FIRMIN GÉMIER / PORTE DE CLIGNANCOURT : -132 816 € par rapport à 2023,

- ◊ PORTE DE VERSAILLES : - 465 k€ par rapport à celle de 2023,
 - ◊ LOUVRE SAMARITAINE : - 285 k€, par rapport à 2023,
 - ◊ LYON DIDEROT : - 90 k€ par rapport à 2023.
- ▲ L'arrivée en année pleine des DSP récentes suivantes :
- ◊ BOURSE ;
 - ◊ MEYERBEER (OPÉRA) / ANVERS / CARDINET;
 - ◊ PORTE D'ORLEANS / DIDOT ;
 - ◊ Le commencement de 3 nouvelles DSP dont les redevances peuvent être moins élevées que précédemment comme à Zac Rive Gauche [13^e arrdt]
- ▲ Le commencement de 3 nouvelles DSP dont les redevances peuvent être moins élevées que précédemment comme à Zac Rive Gauche [13^e arrdt]
- ▲ D'autres événements comme les travaux dans les parcs de stationnements qui ont un impact sur le chiffre d'affaires réalisé

À noter que la baisse de la redevance de la DSP AMPÈRE – VILLIERS de - 217 k€ est liée à la baisse mécanique de la redevance forfaitaire prévue au contrat (-200 k€/an en M0) après réception des travaux.

modernisation dans certains parcs.

- La fin de travaux sur le parc PORTE MAILLOT a mis fin à la neutralisation d'une partie du parc. La capacité VL de ce parc passe de 952 en 2023 à 1 301 en 2024.

La baisse du nombre de places standard à destination des PMR (-30 places) est essentiellement due à la conversion des places PMR vers un autre type dans le parc PORTE MAILLOT et au fait que le parc SAINT PLACIDE est désormais un parc 100% amodié, les 5 places PMR du parc sont des places amodiées. Par ailleurs, 21 places de PMR électrique ont été créées. 116 amodiations sont arrivées à échéance en 2024 : leurs places ont été intégrées dans la partie publique des parcs concernées. Les délégataires profitent de cette occasion pour aménager l'espace des parcs (élargissement de places existantes, création de places motos/vélos...).

À noter que le nombre de places munies d'un point de recharge et dédiées aux véhicules électriques de toute nature (places boxées, places dédiées à de l'autopartage, places dites petit gabarit notamment) augmente sensiblement (+ 1 039 places en 2024 et + 298 places en 2023) pour atteindre 3 613 places en 2024.

Délégataires	Nombre de contrats	%	CA 2024	%	Redevances au titre de 2024	%
INDIGO ¹	54	51,43 %	92,26 M€	58,15 %	21,47 M€	46,59 %
SAEMES ²	39	37,14 %	43,95 M€	27,70 %	15,05 M€	32,65 %
Autres	12	11,43 %	22,44 M€	14,14 %	9,56 M€	20,75 %
TOTAL	105	100,0 %	158,65 M€	100,0 %	46,08 M€	100,0 %

b) Indicateurs de suivi du service public-----

1) Répartition des places véhicules légers (VL) au 31 décembre 2024 :

L'augmentation du nombre total des places VL entre 2023 et 2024 (+20 places) est faible et s'explique par la combinaison de raisons aux conséquences opposées :

- La création de places deux-roues et notamment vélo (+ 1 082 places, soit 15,1%) ;
- La création de places plus grandes comme les places dites Familles ou les places PMR.
- La neutralisation provisoire des places à l'occasion de certains travaux de rénovation ou de

2) Répartition des places deux-roues :

Année	Moto		TOTAL 2 RM	Évolution
	standard	électrique		
2021	3 260	36	3 296	+6,2%
2022	4 086	137	4 223	+28,1%
2023	4 264	135	4 399	+0,7%
2024	4 543	128	4 671	+9,88%
Évolution 2023/2024	+11,2 %	-22,9 %	+9,88 %	

1/ Équipées de modes de recharge

Année	Vélo		TOTAL 2 RM	Évolution
	standard	à assistance électrique (VAE) ¹		
2021	1 799	117	1 916	+14,4 %
2022	2 250	183	2 433	+26,98 %
2023	2 520	186	2 706	+11,2 %
2024	3 429	175	3 604	+33,2 %
Évolution 2023/2024	+36,1 %	-5,9 %	+33,2 %	

Le nombre de places proposées aux deux-roues progresse de 9,88% (+415) pour les motos et de 33,2% (+898) pour les vélos. La part des deux-roues motorisés électriques est encore assez anecdotique (2,7% de l'ensemble des deux-roues motorisés).

3) Fréquentation et abonnements :

Pour information, d'autres mesures prises les années précédentes ou facteurs conjoncturels ont une incidence sur la fréquentation et le nombre d'abonnements dans les parcs de stationnement :

- ▶ Réforme du stationnement payant de surface au 1^{er} janvier 2018 et meilleurs contrôles.
- ▶ Déménagement du tribunal de grande instance de Paris au début avril 2018, impactant la fréquentation des parcs centraux.
- ▶ Application depuis le 1^{er} juin 2021 de la restriction de circulation de certains véhicules catégorisés Crit'Air sur l'ensemble du territoire parisien, y compris le boulevard périphérique et les bois de Vincennes et de Boulogne.
- ▶ Mesures sanitaires mises en place pour lutter contre la pandémie de Covid-19 depuis mars 2020, ayant modifié le comportement des usagers (recours au télétravail, réduction des déplacements, etc.).
- ▶ Journée sans voiture organisée chaque année depuis 2006, le 3^e ou 4^e dimanche de septembre de l'année.
- ▶ Mise en place du dispositif « Paris respire » tous les dimanches de l'année ou le 1^{er} dimanche du mois, avec secteurs réservés aux piétons, circulations douces et transports en commun de 10h à 18h.
- ▶ Dans le cadre du procès des attentats du 13 novembre 2015, périmètre de sécurité interdisant l'accès sauf aux personnes autorisées (dont les riverains) autour du Palais de justice (Boulevard du Palais côté Est, quai des Orfèvres,

quai de l'Horloge, rue de Harlay) entre le 9 septembre 2021 et le 25 mai 2022.

- ▶ Depuis le 1^{er} septembre 2022, le stationnement est payant pour les motos et scooters (2-roues motorisés), avec tarifs préférentiels ou gratuité selon les profils des usagers, et offre spécifique « Pass 2RM » dans les parkings sous-sol de la Ville de Paris.
- ▶ Réduction progressive du parc automobile détenu par les entreprises et les particuliers parisiens.
- ▶ Repositionnement de l'offre de stationnement en ouvrage, développement des alternatives à l'automobile individuelle (transports collectifs, covoiturage, voitures de grande remise via plateformes en ligne) et concurrence accrue des capacités de stationnement privé.
- ▶ Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, avec fermetures nocturnes de différents axes (notamment le boulevard périphérique nord entre Porte Dauphine et Porte de Bagnolet) pour travaux préparatoires, et fermeture de voies composant l'itinéraire du Marathon de Paris (avril), impactant la circulation et le stationnement.
- ▶ Mise en place d'une zone à trafic limité (ZTL) avec lancement début novembre 2024 accompagnée d'une forte tendance à la baisse de la fréquentation horaire. Élément à apprécier d'autant plus tout au long de l'année 2025.
- ▶ Conflit en Ukraine entraînant une forte inflation des prix des carburants et de l'énergie.
- ▶ Refonte de la tarification du stationnement de surface pour les véhicules SUV les plus lourds, encombrants et polluants, suite à la votation citoyenne du 4 février 2024.

a) Les abonnements et fréquentation horaire VL

Concernant les sorties horaires véhicules légers (VL) :

Pour rappel, en 2020 et 2021, différentes mesures prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19 ont fortement perturbé de grands générateurs de fréquentation horaire, tels que les salles de spectacles, les grands magasins, les gares, les restaurants, les parcs ou encore les salons d'expositions (voir la frise ci-dessus). Après une nette reprise en 2022, la fréquentation VL horaire en 2023 (sorties horaires + forfaits) est venue confirmer cette tendance.

En 2024, le nombre de sorties horaires (VL) enregistre cependant une forte diminution de **-13,37%** et atteint pour l'ensemble des parcs **6 119 314** en 2024 contre 7 064 130 en 2023, 7 102 873 en 2022

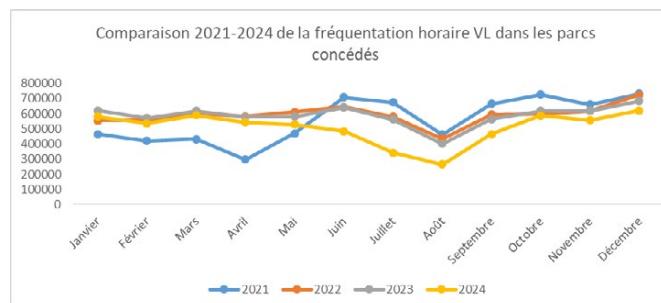
1/ Équipées de modes de recharge

et 6 715 170 en 2021.

Cette baisse s'explique en grande partie par la baisse moyenne annuelle du volume de circulation dans Paris intra-muros et par l'impact très net de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques dans la capitale. L'observatoire des mobilités note par ailleurs une baisse d'environ -9,59% de la circulation intra-muros entre 2023 et 2024.

La baisse notable de fréquentation est observée dès le mois de mai jusqu'en septembre 2024. À noter que la fréquentation continue à baisser entre octobre 2024 et décembre 2024 par rapport aux mêmes mois de l'année 2023 pouvant aller jusqu'à près de -10% de baisse.

Mensuellement, les 3 premiers mois de l'année 2024 enregistrent une fréquentation en diminution par rapport à l'année 2023 (allant de -4,48% en mars à -6,63 % en février). La période des JOP 2024 est largement inférieure à l'année 2023 (allant de -38,79 % en juillet à -33,84 % en août). Comme évoqué ci-dessus, on ne constate pas de reprise sur les 3 derniers mois de l'année (-9,55% en novembre



et 8,55 % en décembre).

Entre 2023 et 2024, 12 parcs de stationnement VL ont vu leur fréquentation horaire progresser dont les plus notables sont :

- PORTE MAILLOT (+13,95%) : fin des aménagements de la place (parvis)
- VICTOR HUGO-POMPE (+12,77%) : à la suite de l'incendie du parc Place Victor Hugo, les usagers se sont dirigés vers Victor Hugo Pompe.
- SAINT AUGUSTIN (+10,34%)
- PORTE DE SAINT CLOUD (+7,35%)

A contrario, entre 2023 et 2024, 72,5 parcs de stationnement VL ont vu leur fréquentation horaire baisse dans les principaux sont :

- CONCORDE (-40,71%) : sous le site Olympique
- SÈVRES BABYLONE (-16,55%)
- MADELEINE-TRONCHET (-19,93%)
- FOCH (-30,32%)
- INVALIDES (-51,27%) : sous le site Olympique
- LOBAU (-21,42%)

■ HÔTEL DE VILLE (-20,03%)

■ BOURSE (-16,70%)

22 parcs dépassent leur niveau d'avant Covid 19 sur l'année 2024 complète ; parmi lesquels les parcs, LA TOUR MAUBOURG ORSAY et MAGENTA - GARE DE L'EST.

À l'inverse, de nombreux parcs mixtes affichent toujours un niveau inférieur de plus de 20% par rapport à 2019, parmi lesquels ANVERS [9^e arrdt], BAC MONTALEMBERT [7^e arrdt], BASTILLE [12^e arrdt], CITÉ DE LA MODE - AUSTERLITZ (RIVE GAUCHE) [13^e arrdt], ÉTOILE-FRIEDLAND [8^e arrdt], LES HALLES-ST EUSTACHE [1^{er} arrdt], MAUBERT - COLLÈGE DES BERNARDINS [5^e arrdt], SAINT MICHEL [6^e arrdt], PORTE DE CHAMPERRET [17^e arrdt], SÉBASTOPOL [1^e arrdt] et HAUSSMANN BERRI [8^e arrdt].

La part des forfaits VL reste modeste dans la fréquentation horaire globale et représente environ 8,54% (environ 8% 2023, 8,03% en 2022 et 7,98% en 2021). Le nombre total de forfaits a baissé en volume entre 2023 et 2024 (-7,32%). Cependant, il faut noter que l'offre digitale (forfait réservé par internet) qui représente environ 21,27% du nombre de forfait a quant à lui augmenté entre 2023 et 2024 (+2,12%).

Focus Zone à Trafic Limité (« ZTL ») :

Pour rappel, la ZTL constitue un périmètre réglementaire dans lequel la circulation des véhicules motorisés est restreinte, conformément aux dispositions du Code de la route relatives aux pouvoirs de police de la circulation.

À Paris, sa création résulte d'un arrêté conjoint du Préfet de Police et de la Maire de Paris, fixant le périmètre concerné et les catégories d'usagers autorisés.

Le dispositif, entré en vigueur le 5 novembre 2024, couvre le secteur dit Paris Centre (ex 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements). Son principe est de limiter le trafic de transit, c'est-à-dire la traversée du secteur sans destination locale, tout en maintenant l'accès pour les résidents, les ayants-droit, les services publics et certaines catégories dérogatoires (livraisons, taxis, véhicules d'urgence, etc.).

12 parcs concédés sont concernés par le secteur du dispositif : BAUDOYER, BOURSE, CROIX DES PETITS CHAMPS, HOTEL DE VILLE, LES HALLES-ST EUSTACHE, LOBAU, LOUVRE SAMARITAINE, PYRAMIDES, RIVOLI-SÉBASTOPOL, SAINT MARTIN, SÉBASTOPOL et finalement VENDÔME.

Il est à noter que les 12 parcs de Paris-Centre (ex arrondissements 1 à 4) observent une baisse de la fréquentation horaire plus importante (avec de

forte disparité) que l'ensemble des autres parcs sur les 3 derniers mois de l'année 2024 par rapport aux mêmes mois de 2023 : -11,94% pour octobre, -16,42% en novembre et -16,66% en décembre.

En ce qui concerne les abonnements VL :

Le nombre moyen global d'abonnements VL pour l'année 2024 s'établit à 27 071 abonnements actifs par mois contre 28 515 en 2023 soit - 5,06% (- 1 375 abonnés). Si l'on observe une diminution globale du nombre moyen d'abonnés entre les deux années dans les parcs concédés, l'évolution du nombre moyen d'abonnés, à la hausse comme à la baisse, est très disparate selon les parcs de stationnement concernés.

En dehors des 9 parcs VL 100% amodiés (parcs pour lesquels aucun abonnement n'est commercialisé) :

- une baisse du nombre d'abonnés est observée dans 81 parcs (70,5 parcs en 2023), parmi lesquels 42,5 parcs pour la deuxième année consécutive.
- a contrario, 28 parcs connaissent une hausse ou une stabilité des abonnements (42 parcs en 2023).

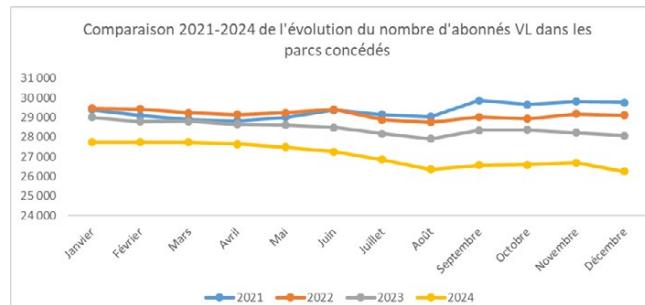
On note ainsi la perte :

- de 118 abonnements dans le parc de stationnement INVALIDES (- 24,92%) ;
- de 83 abonnements dans le parc de stationnement FOCH (- 7,20%) ;
- de 70 abonnements dans le parc PLACE VICTOR HUGO (- 27,44 %) : fermeture temporaire à la suite de l'incendie.
- de 74 abonnements dans le parc de stationnement FRÉMICOURT (- 40,17 %) ;
- de 67 abonnements dans le parc de stationnement CONCORDE (-17,05 %)
- ou encore de - 65 à SAINT AUGUSTIN (-10,45%).

À l'inverse, on peut noter l'augmentation

- de 30 abonnements dans le parc de stationnement WATT (+24,69%)
- de 28 abonnements dans le parc de stationnement BOURSE (+25,13 %) ;
- de 21 abonnements dans le parc de stationnement LES HALLES SAINT EUSTACHE (+12,36 %) ;
- de 18 abonnements dans le parc de stationnement VILLIERS (+14,13 %) ;
- ou bien de 14 abonnements à ÉTOILE FRIE-DLAND (+ 7,80 %).

À part des pertes liées à la fermeture pendant les JOP (certains usagers ne sont pas revenus à la réouverture du parc), les délégataires n'ont pas encore répondu aux sollicitations sur le sujet.



Il est à noter également que la demande d'abonnements de la part des véhicules légers relatifs aux tarifs résidents et résidents petits rouleurs augmente très légèrement (stabilité) par rapport à 2023 avec 5 552 abonnés (+ 51 abonnés soit + 0,93%) dans 74 parcs (68,5 parcs en 2023) proposant des abonnements résidents en 2024.

Par rapport au niveau de 2019, ces abonnements ont baissé de -20,72%. En moyenne, il y avait 7 003 abonnés résidents et résidents petits rouleurs en 2019, 5 737 en 2020 (-18,08%), 5 732 en 2021 (- 0,09%), 5 518 en 2022 (-3,73%) et 5 501 en 2023 (- 0,31%). Pour rappel, pendant l'année 2019, 21 parcs de stationnement ayant des résidents ont fermé.

Cette légère hausse est liée notamment aux hausses dans les parcs suivants : WATT (+47 résidents), MAC MAHON (+28 résidents), HECTOR MALOT (+21 résidents). A noter que le tarif résident a été mis en place en 2024 dans le parc HECTOR MALOT.

Pendant quelques années, la Ville de Paris a fait le choix de proposer un tarif dégressif en fonction du nombre de sorties par mois pour les résidents pour les encourager à moins utiliser leur véhicule. En parallèle et au fur et à mesure des renouvellements de contrats, la politique tarifaire de la Ville de Paris concernant les Résidents dans les parcs de stationnement concédés est de proposer un tarif unique très attractif par rapport au tarif de base non résident et plus attractif par rapport à un tarif maximum pratiqué pour les ex résidents petits rouleurs.

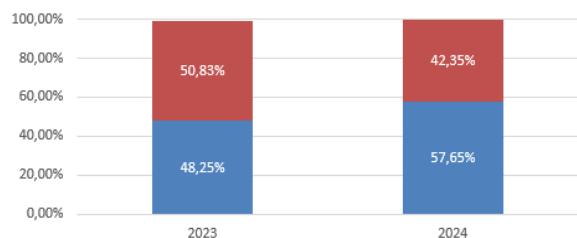
À titre indicatif, la répartition entre nombre de parcs de stationnements proposant le tarif Résident et les parcs proposant un tarif résident « Petit rouleur » évolue de la façon suivante :

Nombre de parcs	2021	2022	2023	2024
proposant le tarif Résident	16,5	25	43	46
proposant le tarif Résident « Petits rouleurs »	51,5	48	32,5	31
Total des parcs proposant ces dispositifs	68	73	75,5	77

	2023	2024	Dif.
RES	2 679	3 201	19,48 %
P-RES	2 822	2 351	-16,68 %
5 501	5 552	0,93 %	

Au global, l'offre d'abonnement relevant du dispositif « Résident » augmente de 0,93% sur la période, soit + 51 abonnés.

Evolution de la part des abonnés RES et P RES entre 2023 et 2024



b Les abonnements et fréquentation horaire des deux-roues motorisés :

Le nombre d'abonnements est passé de 1 524 abonnements en moyenne en 2021 à 2 244 en moyenne en 2022 soit +720 abonnés (+47,24%), 3 607 en 2023 soit +1 364 abonnés (+ 60,81%) et 3 508 en 2024 soit -103 abonnés (- 2,74%). Cette très légère diminution en 2024 (et donc cette relative stabilité du nombre moyen d'abonnements motos) traduit avant tout le fait que le nombre d'abonnés a atteint un plafond.

Si tout au long de l'année 2023 le nombre moyen d'abonnés dépassait le nombre moyen de 3 600 à 8 reprises (entre janvier et avril et entre septembre jusqu'à la fin de l'année), cela ne se produit qu'une seule fois en 2024 (mars). Sur le second semestre 2024, le nombre moyen d'abonnés motos diminue à 3 418 en moyenne.

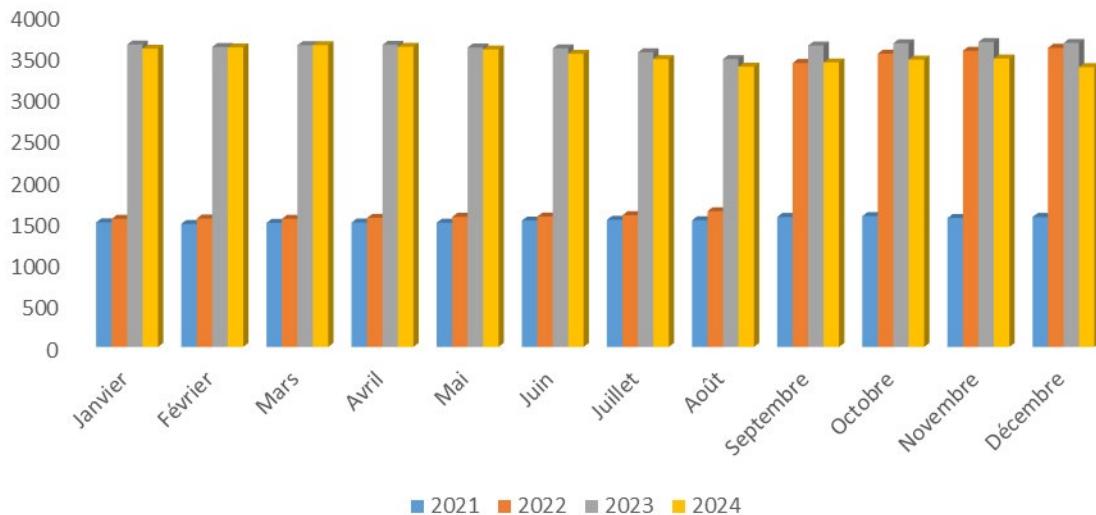
Pour rappel, dans la réforme du stationnement mise en place par la Ville de Paris, le stationnement des deux-roues motorisés (2RM) thermiques est devenu payant à compter du 1^{er} septembre 2022. Cette mesure vise notamment à inciter les usagers à utiliser un véhicule moins polluant.

Pour rappel, la Ville de Paris a mis en place en septembre 2022 une offre spécifique dit « Pass 2RM » qu'elle propose aux deux-roues motorisés parisiens dans certains parcs de stationnement concédés (parcs éligibles au PASS 2RM) situés en sous-sol.

Le « Pass 2RM » (aussi bien mensuel, trimestriel qu'annuel sans condition de lieu de résidence) correspond à un abonnement dans un parc dit « de référence » parmi les parcs affiliés, des tarifs horaires préférentiels étant proposés dans les autres parcs affiliés ouverts à la tarification horaire (c'est donc une solution inter-délégataire). Dans le parc de référence, tout est compris dans l'abonnement (pas de frais supplémentaires), dans un parc partenaire, un tarif horaire avantageux est appliqué (qui équivaut à moins de la moitié du tarif de stationnement horaire en surface).

Zone (arrondissements concernés)	Tarifs du Pass 2RM des parcs				
	Année	Tarifs horaires	Nombre de parcs proposant le Pass 2RM horaire ¹	Tarifs abonnement annuel	Nombre de parcs proposant l'abonnement Pass 2RM ¹
			69,5 ouvrages intra-murs (64 en 2023)		82 ouvrages intra-murs (75 en 2023)
Centrale et péricentrale (du 1 ^{er} au 11 ^{ème} arrondissement)	2023	1,20 €	33	990,00 €	37
	2024	1,20 €	38,5	990,00 €	41
		0%		0%	
Périphérique (du 12 ^{ème} au 20 ^{ème} arrondissement)	2023	0,80 €	31	770,00 €	38
	2024	0,80 €	31	770,00 €	41
		0%		0%	
Banlieue (parc Marigny Château) Vincennes	2023	0,80 €	1	770,00 €	1
	2024	0,80 €	1	770,00 €	1
		0%		0%	

Evolution du nombre d'abonnés motos dans les parcs concédés de la Ville de Paris (2021-2024)



Pour information, les parcs de stationnement proposant un tarif horaire pour les deux-roues motorisés enregistrent une légère baisse de -8,92% du nombre de sorties payantes entre 2023 et 2024, soit – 4 099 sorties en moins.

Cette diminution doit être mise en perspective avec l'année 2023, marquée par un pic de fréquentation lié à la mise en place récente du stationnement payant en surface, mais surtout au lancement du PASS 2RM, principal vecteur des sorties payantes de ces véhicules. Il convient également de prendre en compte l'impact potentiel des Jeux olympiques sur la fréquentation globale de la capitale.

c) Stationnement et nombre d'abonnés Vélo

Concernant le stationnement Vélo, le nombre d'abonnements a fortement augmenté passant de 1085 abonnements en 2021 à 1387 abonnements en 2022, 1 560 soit +173 abonnés (+ 12,47%) dans 61 parcs (+3,5 parcs) et 1 737 abonnés en 2024 soit + 177 (+ 11,35%).

Les hausses du nombre moyen d'abonnés vélos ont notamment eu lieu dans les parcs de stationnement suivant :

- HAUSSMANN BERRI : + 42 abonnés, soit +142,06%
- LOBAU : + 26 abonnés, soit + 11,95%
- TERNES : + 28 abonnés, soit +130,43%
- PATRIARCHES : + 20 abonnés, soit + 84,59%
- MAGENTA - GARE DE L'EST : + 18 abonnés, soit + 54,12%
- DAMRÉMONT : +16 abonnés (pas d'abonnés en 2023)

On peut noter cependant quelques baissent comme dans les parcs :

- VENDÔME : - 16 abonnés, soit – 28,26%
- Vélostation GARE MONTPARNASSE : - 15 abonnés (- 9,03%).
- La vélostation VAN GOGH : -10 abonnés (-19,24%). Cette vélostation subit la concurrence d'une zone couverte gratuite installée rue de Bercy par la SNCF
- FRANCOIS 1ER : - 13,5 abonnés, soit – 79,41%
- GEORGE V : - 12 abonnés, soit – 26,32%

Des travaux de modernisation des parcs de stationnement et l'aménagement de grandes zones sécurisées dans des zones où il y avait un besoin expliquent l'augmentation significative du nombre d'abonnés vélos entre 2023 et 2024 (Cf. variation du nombre de places).

4) Réclamations en 2024

115 ouvrages (contre 115 parcs en 2023) sur 124 ont enregistré au moins une réclamation, pour un total de 29 989 (contre 24 648 en 2023, 32 657 en 2022). INDIGO et SAEMES représentent la presque totalité du nombre de réclamations de l'ensemble des délégataires (99,51%). INDIGO enregistre une augmentation du nombre total de réclamations sur l'ensemble de l'année (+ 5 257 soit + 22,05%). De la même manière, la SAEMES voit le nombre de réclamations augmenter de 102 (soit 15,91%).

Cependant depuis 2018, la SAEMES prend systématiquement en compte les réclamations par téléphone. Pour information, INDIGO a opéré depuis 2016 des changements pour améliorer les remontées d'information vers le service client qui

ont continué depuis 2017.

Les réclamations pour l'ensemble des délégataires se répartissent comme suit :

Type de problème rencontré	Nombre de réclama-tions en 2024	Part des ré-clamations en 2024	Évolution 2024/2023	Évolution par rapport à 2023
Dysfonctionnement technique des équipements (caisses automatiques, ascenseurs ou éclairage)	20 202	67,4%	+ 6 662	+ 49,20 %
Politique commerciale des délégataires ou niveau des tarifs	7 802	26,0%	- 984	- 11,20 %
Relation à l'usager (présentation insatisfaisante des tarifs, refus d'accès aux abonnements préférentiels, décompte inexact du temps de stationnement)	43	0,1%	+ 17	+ 65,38 %
Insécurité des installations, vols et vandalismes	1 697	5,7%	- 309	- 15,40 %
Manque de propreté	245	0,8%	- 45	- 15,52 %

C) Politique tarifaire -----

Les tarifs publics du stationnement sont fixés dans le cadre des contrats. Le renouvellement des contrats permet généralement d'opérer une diminution des tarifs notamment pour les résidents, bien que certaines augmentations puissent avoir lieu en cas de travaux importants.

Zone (arrondissements concernés)	Prix de la 1ère heure en surface	Tarif de la 1ère heure VL des parcs intra-muros				Nombre de places standards VL à l'horaire ¹	Nombre de parcs proposant ces tarifs ¹	
		Année	Prix mini		Prix maxi			
			Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés		
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	1 h : 6€ 6 h : 75€	2023	4,00 €	Lutèce	5,40 €	Vendôme	5 532	14
		2024	4,00 €	Lutèce	5,60 €	Vendôme	5 462	14
			0%		4%		-1,3%	
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	1 h : 6€ 6 h : 75€	2023	4,30 €	François 1er	5,80 €	La Tour Maubourg Orsay	15 583	30,5
		2024	4,50 €	François 1er	6,00 €	La Tour Maubourg Orsay	15 346	31
			5%		3%		-1,5%	
Péphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	1 h : 4€ 6 h : 50€	2023	3,60 €	Bercy - Relais Mercure, Picpus Nation, Université	6,30 €	Marceau Étoile	18 878	37
		2024	3,60 €	Picpus Nation, Université Diderot	6,40 €	Marceau Étoile	18 878	37
			0%		2%		0,0%	
Banlieue (parc Marigny Château) Vincennes	sans objet	2023	1,65 €	Marigny Château	1,65 €	Marigny Château	546	1
		2024	1,65 €	Marigny Château	1,65 €	Marigny Château	546	
			0%		0%		0,0%	

1/ Les nombres de places des parcs n'ayant que des places amodiées ne sont pas pris en compte, même quand il existe des tarifs d'abonnements.

NOTA 1 : Dans les 11^e, 19^e et 20^e arrondissements, il n'y a pas de parc de stationnement de la Ville accueillant une clientèle horaire.

NOTA 2 : Dans certains parcs, les tarifs peuvent ne pas augmenter pendant plusieurs années comme à LUTÈCE [Paris Centre, 4^e] (les tarifs n'ont pas augmenté depuis 2018). Sur les 122 parcs de stationnements VL et Autocars, 9 parcs sont totalement amodiés (pas de place abonnées) et 1 parc est dédié aux autocars (BERCY SEINE AUTOCARS).

Dispositif Parc relais :

Le dispositif met à disposition des Franciliens des places de stationnement (1020 proposées sur 10 parcs, et non plus 1070 sur 11 parcs, à la suite de la fermeture pour reconstruction en octobre 2021 du parc PORTE DE SAINT-OUEN qui offrait 50 places) à un tarif mensuel préférentiel (75€) sous certaines conditions (disposer d'un Pass Navigo chargé et poursuivre le trajet en transport en commun).

Zone (arrondissements concernés)	Tarif de l'abonnement annuel VL des parcs intra-muros					Nombre de places standards VL proposantes tarifs ¹	Nombre de parcs proposantes tarifs ¹		
	Année	Prix mini		Prix maxi					
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés				
Centrale (du 1 ^{er} au 4 ^{ème} arrondissement)	2023	2 500,00 €	Baudoyer	4 326,00 €	Croix des Petits Champs	5 532	14		
	2024	2 500,00 €	Baudoyer	4 492,00 €	Croix des Petits Champs	5 462	14		
		0,0%		3,8%		-1,3%			
Péricentrale (du 5 ^{ème} au 11 ^{ème} arrondissement)	2023	1 200,00 €	Roquette	3 941,00 €	Saint Sulpice (Garage)	17 366	42		
	2024	1 240,00 €	Roquette	4 123,00 €	Saint Germain (Garage)	16 808	41		
		3%		4,6%		-3,2%			
Péphérique (du 12 ^{ème} au 20 ^{ème} arrondissement)	2023	988,00 €	Watt	4 160,00 €	Passy	22 328	56		
	2024	988,00 €	Watt	4 316,00 €	Passy	22 055	56		
		0,0%		3,8%		-1,2%			
Banlieue (parc Marigny Château) Vincennes	2023	1 050,00 €	Marigny Château	1 050,00 €	Marigny Château	546	1		
	2024	1 050,00 €	Marigny Château	1 050,00 €	Marigny Château	546			
		0%		0%		0,0%			

Zone (arrondissements concernés)	Tarif de la 1 ^{re} heure 2RM des parcs intra-muros					Nombre de places 2RM à l'horaire (dont 2RM électrique) ¹	Nombre de parcs proposantes tarifs ¹		
	Année	Prix mini		Prix maxi					
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés				
Centrale (du 1 ^{er} au 4 ^{ème} arrondissement)	2023	1,40 €	Lutèce	1,85 €	Vendôme	601	10		
	2024	1,40 €	Lutèce	2,00 €	Vendôme	658	10		
		0%		8%		9,5%			
Péricentrale (du 5 ^{ème} au 11 ^{ème} arrondissement)	2023	1,45 €	Anvers, Meyerbeer (Opéra)	1,85 €	Champs-Élysées Pierre Charron, Rond-Point des Champs Élysées [la partie non garage du parc, ce qui explique la décimale du nombre de parcs concernés]	1 332	23,5		
	2024	1,55 €	François 1 ^{er}	1,95 €	Champs-Élysées Pierre Charron, Rond-Point des Champs Élysées [la partie non garage du parc, ce qui explique la décimale du nombre de parcs concernés]	1 426	24,5		
		7%		5%		7,1%			
Péphérique (du 12 ^{ème} au 20 ^{ème} arrondissement)	2023	1,25 €	Picpus Nation, Université Diderot	2,50 €	Lyon-Diderot	1 536	32		
	2024	1,25 €	Picpus Nation, Université Diderot	2,50 €	Lyon-Diderot	1 660	32		
		0%		0%		8,1%			
Banlieue (parc Marigny Château) Vincennes	2023	0,55 €	Marigny Château	0,55 €	Marigny Château	38	1		
	2024	0,55 €	Marigny Château	0,55 €	Marigny Château	38			
		0%		0%		0,0%			

Zone (arrondissements concernés)	Tarif de l'abonnement annuel 2RM des parcs intra-muros				Nombre de places 2RM proposant ces tarifs ¹	Nombre de parcs proposant ces tarifs ¹	
	Année	Prix mini		Prix maxi			
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés		
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	2023	942,00 €	Sebastopol	1 514,00 €	Croix des Petits Champs	783	14
	2024	978,00 €	Sebastopol	1 572,00 €	Croix des Petits Champs	842	14
		3,8%		3,8%		7,5%	
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	2023	480,00 €	Roquette	2 340,00 €	Saint Placide	1 596	40
	2024	500,00 €	Roquette	1 914,00 €	Hoche	1 669	39
		4%		-18%		5%	
Péphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	2023	345,00 €	Watt	1 456,00 €	Faubourg Saint Antoine, Passy	1 892	52
	2024	345,00 €	Watt	1 510,00 €	Faubourg Saint Antoine, Passy	2 042	53
		0,0%		3,7%		7,9%	
Banlieue (parc Marigny Château) Vincennes	2023	350,00 €	Marigny Château	350,00 €	Marigny Château	38	1
	2024	350,00 €	Marigny Château	350,00 €	Marigny Château	38	
		0%		0%		0,0%	

NOTA 1: Correction d'une erreur en 2023 : la nouvelle DSP SAINT GERMAIN (Garage), commencée fin décembre 2023, n'avait pas été comptée.

NOTA 2 : le parc SAINT PLACIDE est désormais 100 % amodié.

Zone (arrondissements concernés)	Tarif de la 1ère heure PMR des parcs intra-muros				Nombre de places PMR à l'horaire (dont PMR électrique) ¹	Nombre de parcs proposant ces tarifs ¹	
	Année	Prix mini		Prix maxi			
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés		
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	2023	2,00 €	Lutèce	2,50 €	Croix des Petits Champs, Louvre Samaritaine	69	8
	2024	2,00 €	Lutèce	2,60 €	Croix des Petits Champs, Louvre Samaritaine	72	8
		0%		4%		4%	
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	2023	2,15 €	François 1er	2,70 €	Champs-Élysées Pierre Charron, Rond-Point des Champs Élysées [la partie non garage du parc, ce qui explique la décimale du nombre de parcs concernés]	234	19,5
	2024	2,25 €	François 1er	2,80 €	Champs-Élysées Pierre Charron, Rond-Point des Champs Élysées [la partie non garage du parc, ce qui explique la décimale du nombre de parcs concernés]	233	19,5
		5%		4%		-0,4%	
Péphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	2023	1,80 €	Picpus Nation	2,55 €	Méditerranée	205	17
	2024	1,80 €	Picpus Nation	2,60 €	Foch, Mac Mahon, Méditerranée, Villiers	182	17
		0%		2%		-11,2%	
Banlieue (parc Marigny Château) Vincennes	2023	0,80 €	Marigny Château	0,80 €	Marigny Château	12	1
	2024	0,80 €	Marigny Château	0,80 €	Marigny Château	11	
		0%		0%		-8,3%	

Zone (arrondissements concemés)	Tarif de l'abonnement annuel PMR des parcs intra-muros					Nombre de places PMR proposantes tarifs	Nombre de parcs proposant ces tarifs		
	Année	Prix mini		Prix maxi					
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés				
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	2023	GRATUIT	Bourse, Lobau	2 163,00 €	Croix des Petits Champs	69	8		
	2024	GRATUIT	Bourse, Lobau	2 246,00 €	Croix des Petits Champs	72	8		
				3,8%		4%			
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	2023	GRATUIT	Anvers, Bac Montalembert, Franz	1 970,00 €	Saint Sulpice (Garage)	297	28		
	2024	GRATUIT	Anvers, Bac Montalembert, Champs-Élysées, Franz Liszt, George V, Magenta-Gare de l'Est, Malesherbes-Anjou, Meyerbeer (Opéra), Odéon, Rond-Point (Garage), Saint Sulpice	2 000,00 €	Saint Germain (Garage)	317	29,5		
		-100%		1,5%		6,7%			
Périphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	2023	GRATUIT	Cardinet, Carnot, Citroën-Cévennes, Damrémont, Didot, Firmin Gémier, Gros Boulainvilliers, Montparnasse-Raspail,	2 080,00 €	Passy	393	41		
	2024	GRATUIT	Bercy Seine VI, Cardinet, Camot, Charléty Thomire, Citroën-Cévennes, Damrémont, Didot, Firmin Gémier, Gros Boulainvilliers, Mac Mahon, Méditerranée, Montparnasse-Raspail, Porte de Clignancourt, Porte de Versailles, Porte d'Orléans, Van Gogh	2 158,00 €	Passy	370	41		
		-100%		3,8%		-6%			
Banlieue (parc Marigny Château) Vincennes	2023	525,00 €	Marigny Château	525,00 €	Marigny Château	12	1		
	2024	525,00 €	Marigny Château	525,00 €	Marigny Château	11			
		0%		0%		-8,3%			

NOTA: Au renouvellement des DSP, la Ville de Paris a introduit dans la limite des places PMR disponibles la gratuité des abonnements pour les PMR. En revanche, les services complémentaires (avitaillement, places avec réservation etc.) sont payants.

Type d'abonnement	Tarif des abonnements alternatifs annuels des parcs intra-muros				Tarif des abonnements alternatifs annuel du parc Marigny Château (Banlieue) Vincennes	Nombre de places Paris intra-muros proposant ces tarifs ¹	Nombre de parcs proposant ces tarifs (Paris intra-muros) ¹		
	Année	Prix mini		Prix maxi					
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés				
Véhicule électrique (hors catégories listées en NB 2)	2023	494,00 €	Watt	2 296,00 €	Madeleine - Tronchet, Saint Augustin	525,00 €	2 364		
	2024	494,00 €	Watt	2 800,00 €	Saint Germain (Garage)	525,00 €	3 400		
		0,0%		22%		0%	82,5		
Véhicule petit gabarit (y compris Petit gabarit électrique)	2023	494,00 €	Watt	2 163,00 €	Croix des Petits Champs	525,00 €	522		
	2024	494,00 €	Watt	2 246,00 €	Croix des Petits Champs	525,00 €	504		
		0,0%		3,8%		0%	86,5		
Véhicule GPL	2023	691,00 €	Watt	3 028,00 €	Croix des Petits Champs	735,00 €	voir NB ci-dessous		
	2024	691,00 €	Watt	3 144,00 €	Croix des Petits Champs	735,00 €	voir NB ci-dessous		
		0,0%		3,8%		0%	75,5		
Vélo (y compris VAE)	2023	65,00 €	Hector Malot	130,00 €	Baudoyer	75,00 €	2 679		
	2024	70,00 €	Hotel de Ville, Les Halles-St Eustache, Maubert-Collège des Bernardins, Reuilly-Diderot	130,00 €	Baudoyer	75,00 €	3 539		
		8%		0,0%		0%	84,5		

NB : Les abonnés GPL stationnent sur les places VL hors places munies d'un point de charge.

Il faut noter qu'il n'existe pas forcément de corrélation entre le nombre de parcs avec un tarif spécifique et le nombre de places qui proposent ce tarif. Il arrive en effet que, dans certains parcs, un tarif spécifique proposé n'ait pas encore de place associée. Inversement, il se peut aussi qu'une place spécifique n'ait pas de tarif associé.

Tarifs des résidents et résidents petits rouleurs : Au 31 décembre 2024, le tarif dit « résidents », caractérisé par une réduction unique de 30% sur l'abonnement de base du parc, est appliqué dans 46 parcs. La formule « résidents petits rouleurs » qui fait évoluer le coût de l'abonnement en fonction du nombre de sorties (généralement de -20% à -40% du tarif maximal) a été appliquée dans 31 parcs.

Le renouvellement des DSP des parcs de stationnement au cours de 2024 a conduit à un changement de l'offre de tarification : elle passe de « résidents petits rouleurs » à « résidents » pour les parcs Porte de Versailles et d'aucune offre pour les résidents à « résidents » pour les parcs Charléty Thomire et Saint Sulpice. La mise en place d'avantages a également pu permettre de créer des tarifs

« résidents » ou de modifier l'offre de tarification de « résidents petits rouleurs » à « résidents » pour les parcs.

d) Événements marquants 2024

Construction, modernisation et aménagements réalisés en 2024

- **HAUSSMANN BERRI :** Travaux de modernisation du parc de stationnement débutés en mai 2019. Réception des travaux avec réserves le 21 juin 2022 et levée des réserves prévues en 2024.
- **SAINT-AUGUSTIN :** Travaux de modernisation débutés en septembre 2021. Réception avec réserves le 15 février 2023. Fin prévisionnelle des travaux 2024.
- **CONCORDE :** Travaux de modernisation (1re phase) débutés le 3 juin 2019, réceptionnés le 30 septembre 2019, levée des réserves en 2023. Une 2e phase de travaux liée au PC est prévue.
- **LUTÈCE :** Travaux de modernisation débutés en septembre 2023. Fin prévisionnelle des travaux fin 2025.
- **BAC MONTALEMBERT :** Travaux de rénovation débutés en octobre 2023. Fin prévisionnelle des

travaux fin 2025.

- **CARNOT**: Travaux de modernisation débutés en novembre 2023. Fin prévisionnelle des travaux en 2025.
- **MEYERBEER – OPÉRA** : Travaux de rénovation débutés en décembre 2023 toujours en cours suite à des complications.
- **MONTPARNASSE – RASPAIL** : Travaux de modernisation du parc débutés en novembre 2023. Fin prévisionnelle fin 2025.
- **AMPÈRE** : Travaux de modernisation débutés en décembre 2021. La phase 1 est terminée et la phase 2 est engagée en travaux. Fin prévisionnelle des travaux en 2025
- **VILLIERS** : Travaux de modernisation débutés à l'été 2020. Achèvement des travaux en 2024.
- **PORTE MAILLOT** : Travaux de modernisation débutés en juillet 2022 pour 23 mois. Fin des travaux prévue en décembre 2024 initialement. Réception partielle prévue en 2025
- **SAINTE SULPICE** : Par avenant, rattachement au parc mixte de l'ancienne zone d'activités au N-1. Travaux de démolition et création d'un local pour engins Gluttons de la DPE, une zone motos de 65 places et une zone sécurisée vélos de 122 places. Les travaux ont été terminés en novembre 2024.
- **ODEON** : Début des travaux en novembre 2023. Durée prévisionnelle : au moins 12 mois initialement mais ayant nécessité un prolongement. Fin prévisionnelle des travaux : fin 2025.
- **MALESHERBES ANJOU** : Travaux de modernisation du parc de stationnement débutés en juillet 2019. Réception des travaux avec réserves le 21 juin 2022. Levée des dernières réserves prévues fin 2025.
- **CARDINET** : Travaux de rénovation débutés en décembre 2023. Fin prévisionnelle fin 2025.
- **DAMRÉMONT**: Travaux de modernisation débutés en mars 2023. Fin prévisionnelle fin 2025.
- **PORTE D'ORLÉANS**: Travaux de mise en conformité débutés en mars 2024. Constat de fin des travaux avec réserves en mai 2025. Levée des dernières réserves prévue en septembre 2025.
- **DIDOT**: Travaux de mise en conformité débutés en mars 2024. Constat de fin des travaux avec réserves le 18 décembre 2024. Réserves levées le 22 juillet 2025.
- **PORTE DE CLIGNANCOURT** : Travaux d'exploitation et d'entretien débutés en juin 2024. Fin prévisionnelle fin 2025.

■ **GOURAUD** : travaux de modernisation débutés en septembre 2024. Fin prévisionnelle fin 2025.

■ **FIRMIN GÉMIER** : travaux de modernisation débutés en mars 2023. Fin prévisionnelle en 2025.

■ **ANDRÉ HONNORAT** : abandon de la création de l'ascenseur PMR suite avis défavorable ABF. Travaux en attente d'une programmation du délégataire.

Avenants aux contrats de délégation en 2024

■ **CHARLÉTYTHOMIREETCHARLÉTYCOUBERTIN**: avenant n°4 à la convention de concession des parcs de stationnement Charléty Coubertin et Charléty Thomire modifiant le périmètre de la concession du parc Charléty Coubertin afin d'acter la cession des volumes nécessaires à la société ARIZONA et les servitudes correspondantes. (Ancienne convention). Présenté au Conseil de Paris des 21 au 24 mai 2024.

■ **FOCH AUTOCARS**: avenant n°5 à la convention de concession du 23 juillet 2004 du parc FOCH ayant pour objet de redéfinir les conditions de réalisation et de financement par le concessionnaire d'une zone dédiée au stationnement des autocars au sein du parc VL ainsi que les modalités de son exploitation. Présenté au Conseil de Paris des 08 au 11 octobre 2024.

DSP en cours de renouvellement ou renouvelées en 2024

CONSULTATIONS EN COURS en 2024 (4) :

■ **Jumelage JOUFFROY & PORTE DE CHAMPERRET** : concession pour la rénovation du parc PORTE DE CHAMPERRET, la modernisation du parc JOUFFROY D'ABBANS et l'exploitation de l'ensemble (Paris 17^e) sur une durée maximale de 15 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris **des 05 au 08 juin 2023**. Attribution présentée au Conseil de Paris des **11 au 14 février 2025**. Contrat conclu avec la **SAEMES**.

■ **Jumelage PASSY ET DELESSERT** : concession pour la mise en conformité du parc Passy, la modernisation du parc Delessert et l'exploitation de l'ensemble (Paris 16^e) sur une durée maximale de 12 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du **5 au 8 juin 2023**. Attribution présentée au Conseil de Paris des 01 au 04 juillet 2025. Contrat conclu avec la société **INDIGO INFRA**.

■ **Jumelage SAINT MARTIN & PASSAGE DES RECOLLET** : concession pour la rénovation du parc Saint Martin (Paris Centre – 3^e), la transformation du parc Passage des Récollets (Paris 10^e) en Vélostation, et l'exploitation de l'ensemble sur une

durée maximale de 10 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris des **12 au 15 décembre 2023**. Attribution présentée au Conseil de Paris des **08 au 11 avril 2025**. Contrat conclu avec la société **INDIGO INFRA**.

- **Jumelage CHAMPS-ÉLYSÉES & GEORGES V :** concession pour la modernisation des parcs de stationnement « CHAMPS-ÉLYSÉES » et « GEORGE V », et l'exploitation de l'ensemble. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du **21 au 24 mai 2024**. Attribution présentée au Conseil de Paris des **03 au 06 juin 2025**. Contrat conclu avec la **SAEMES**.

DSP CONCLUES en 2024 (6) :

- **Jumelage PICPUS-NATION & HECTOR MALOT :** concession pour la rénovation du parc de stationnement Picpus-Nation, la modernisation du parc de stationnement Hector Malot et l'exploitation de l'ensemble (Paris 12^e) sur une durée maximale de 15 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris des **5 au 8 juillet 2022**. Attribution présentée au Conseil de Paris des **21 au 25 mai 2024**. Contrat conclu avec la **SAEMES**.
- **Jumelage CHARLÉTY COUBERTIN, CHARLÉTY THOMIRE & PORTE DE VERSAILLES :** concession pour la modernisation du parc Charléty Coubertin (13^e), la mise en conformité des parcs Charléty Thomire (13^e) et Porte de Versailles (14^e) et l'exploitation de l'ensemble sur une durée maximale de 15 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du **5 au 8 juillet 2022**. Attribution présentée au Conseil de Paris des **21 au 25 mai 2024**. Contrat conclu avec la **SAEMES**.
- **SAINT SULPICE :** concession pour la modernisation et l'exploitation du parc SAINT SULPICE (Paris 6^e) sur une durée maximale de 5 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris des **14 au 17 mars 2023**. Attribution présentée au Conseil de Paris des **08 au 11 octobre 2024**. Contrat conclu avec la **SAEMES**.
- **Jumelage CROIX DES PETITS CHAMPS - PYRAMIDES :** concession pour la modernisation de « Croix des Petits Champs », la rénovation de « Pyramides » et l'exploitation de l'ensemble (Paris Centre 1^{er}) sur une durée maximale de 10 ans et 26 jours pour le parc Croix des Petits Champs et 9 ans pour le parc Pyramides. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris des 14 au 17 mars 2023. Attribution présentée au Conseil de Paris des **08 au 11 octobre 2024**. Contrat conclu avec la société **INDIGO INFRA**.

- **Jumelage CARPEAUX, MILTON et MONTHOLON :** concession pour la rénovation du parc de stationnement Montholon (Paris 9^e), la modernisation des parcs de stationnement Milton (Paris 9^e) et Carpeaux (Paris 18^e), et l'exploitation de l'ensemble sur une durée maximale de 15 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris des **05 au 08 juin 2023**. Attribution présentée au Conseil de Paris des 17 au **20 décembre 2024**. Contrat conclu avec la **SAEMES**.

- **TERNES :** concession pour la mise en conformité et l'exploitation du parc Ternes (Paris 17^e) sur une durée maximale de 10 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris des **11 au 13 octobre 2022**. Attribution présentée au Conseil de Paris des **17 au 20 décembre 2024**. Contrat conclu avec la **SAEMES**.

CODP en cours de renouvellement ou renouvelés en 2024

- **Sans objet**

Protocoles d'accord transactionnel

- **Sans objet**

Précisions 2025

Avenants à passer

- **Jumelage PORTE DE SAINT-OUEN / PORTE DE CLIGNANCOURT / FIRMIN GÉMIER / DAMRÉ-MONT :** avenant n°1 prolongeant la durée d'exploitation de **Porte de Clignancourt** de 24 mois et 22 jours, et intégrant les dispositions de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République. Avenant présenté au Conseil de Paris des **11 au 13 février 2025**.

- **BERCY :** avenant n°10 passé avec la société INDIGO et définissant les conditions de la prorogation de 40 mois de la concession des parcs Bercy VL et Bercy Autocars et modifiant en conséquence le contrat. Avenant prévu pour le Conseil de Paris des **07 au 10 octobre 2025**.

- **SÈVRES BABYLONE :** avenant n°2 passé avec la société INDIGO France ayant pour objet de proroger le contrat passé avec INDIGO INFRA France de 18 mois et 12 jours, d'en définir les conditions techniques et financières, d'intégrer les dispositions de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République. Avenant prévu pour le Conseil de Paris des **07 au 10 octobre 2025**.

- **HÔTEL DE VILLE :** avenant n°3 passé avec la SAEMES de prorogation de la durée de la concession du parc Hôtel de Ville de 24 mois et 22 jours. Avenant prévu pour le Conseil de Paris des 07 au 10 octobre 2025.

- **BERCY HÔTEL MERCURE** : Avenant de transfert des prestations du parc.

Avenants futurs (glissant éventuellement sur 2026) :

St Germain (extension de périmètre de la DSP), Méditerranée (durée de la vélostation Van Gogh), Invalides-Joffre-Victor Hugo Pompes (extension de périmètre), Porte Maillot (travaux supplémentaires-EOLE).

DSP à lancer

DSP à lancer en 2025 (4 – regroupements de certains parcs) :

- **GROS BOULAINVILLIERS (DSP et Groupement d'autorités concédantes)** : Principe de DSP pour le parc de stationnement Gros Boulainvilliers & groupement d'autorité concédantes avec la SEM PARIHABITAT. Présentée au Conseil de Paris des **08 au 11 avril 2025**.

- **SOUFFLOT** : Principe de DSP pour la rénovation et l'exploitation du parc de stationnement Soufflot. Principe prévu pour le Conseil de Paris des **07 au 10 octobre 2025**.

- **PORTE D'ORLÉANS** : Principe de DSP pour la mise en conformité et l'exploitation des parcs de stationnement Porte d'Orléans et Didot. Principe prévu pour le **CP de novembre 2025**.

- **DIDOT** : Principe de DSP pour la mise en conformité et l'exploitation des parcs de stationnement Porte d'Orléans et Didot. Principe prévu pour le **CP de novembre 2025**

- **SÈVRES-BABYLONE** : Principe de DSP pour la rénovation et l'exploitation des parcs de stationnement Sèvres-Babylone. Principe prévu pour le **CP de novembre 2025**.

- **SAINT-PLACIDE** : Principe de DSP pour la rénovation et l'exploitation des parcs de stationnement Saint-Placide. Principe prévu pour le **CP de novembre 2025**.

Ouvrage à relancer en 2026 (10 parcs) :

NB : les regroupements de parcs sont encore à l'étude pour ces contrats.

Faubourg St Antoine, François 1er, Hôtel de Ville, Jean Bouin, Mairie du 17e, Porte d'Auteuil, Porte de ST Cloud, Reuilly-Diderot, Rond-Point des Champs-Élysées (Garage et parc public)

CODP à lancer

- **Sans objet**

Protocoles d'accord transactionnel et autres

- **PROTOCOLE NOTRE DAME/CARDINET** : protocole d'indemnisation à conclure avec la SAEMES suite à la résiliation de la DSP. Protocole présenté au Conseil de Paris des **03 au 06 juin 2025**.

- **PROTOCOLE BAUDOYER** : résiliation et protocole d'indemnisation suite à demande du délégué-gataire REALPARK. Discussions avec la société et appel devant la CAA en cours.



STATIONS-SERVICES

PRÉSENTATION DES CONTRATS

Trois stations-services sont actuellement exploitées au travers de contrats de **concessions de travaux** :

- le contrat relatif à la station Quai d'Issy les Moulineaux (2 000 m²) a pris effet le 29 avril 2019 et expirera le **28 avril 2030** ;
- le contrat relatif aux stations de la Porte d'Aubervilliers (3 600 m² + 3 100 m²) a pris effet le 1er juillet 2019 et expirera le **30 juin 2029** ;
- le contrat relatif à la station de la Porte d'Orléans (1 845 m² + 1 518 m²) a pris effet le 27 octobre 2021 et expirera le **26 octobre 2031**.

Les trois contrats ont été attribués à **TotalEnergies Marketing France** (anciennement Total), après mise en concurrence.

Ils portent sur la conception, la construction et l'installation de bornes de distribution de GNV, ainsi que l'exploitation de la station-service dans son ensemble :

- ▶ **Quai d'Issy les Moulineaux** : le concessionnaire s'est engagé à réaliser 4 pistes d'avitaillement simultané en GNV à destination des poids lourds, ainsi que 2 bornes de recharge de véhicules électriques (150 et 50 kVA). La démolition complète du bâtiment existant est prévue pour réaliser un espace boutique, des sanitaires accessibles au public et des locaux pour le personnel accessibles aux PMR. Le concessionnaire prévoit également de végétaliser les auvents et les installations techniques. **Le montant des investissements à la charge du concessionnaire est estimé à 4,3 M€.**

Ouverture de la nouvelle station **le 10 décembre 2020 hors GNV et début février 2021 pour le GNV (retard lié à la crise sanitaire).**

- ▶ **Porte d'Aubervilliers** : le concessionnaire s'est engagé à réaliser 8 pistes d'avitaillement simultané en GNV à destination des poids lourds, ainsi que 4 bornes de recharge de véhicules électriques (150 et 50 kVA). Il procède à une déconstruction puis une reconstruction complète des installations à l'exception des réservoirs. Les travaux envisagés sont conséquents et permettront de créer une nouvelle boutique et de nouveaux auvents. Il prévoit l'implantation d'une surface importante de panneaux photovoltaïques, ainsi que la végétalisation des auvents et des installations techniques. **Le montant des investissements à la charge du concessionnaire est estimé à 10,8 M€.**

La nouvelle station **située boulevard périphérique extérieur a ouvert en mars 2021** (y compris pour le GNV) tandis que celle **située sur boulevard périphérique intérieur a ouvert en septembre (hors GNV) et fin octobre 2021 pour le GNV (retard lié à la crise sanitaire)**.

- ▶ **Porte d'Orléans** : le concessionnaire s'est engagé à réaliser 2 emplacements d'avitaillement simultané en GNV à destination des poids lourds, ainsi que 2 bornes de recharge de véhicules électriques (une à 50 kW et l'autre à 150 kW). Il procède à une déconstruction puis une reconstruction complète des installations à l'exception des réservoirs situés rue de la Légion étrangère. L'ensemble des équipements de distribution, l'infrastructure des stations et les superstructures sera remplacé à neuf. Les travaux envisagés sont conséquents et permettront de créer une nouvelle boutique et un nouvel auvent. Il prévoit l'implantation d'une

surface importante de panneaux photovoltaïques, ainsi que la végétalisation des auvents et des installations techniques. **Le montant des investissements à la charge du concessionnaire est estimé à 4,7 M€.**

L'ensemble de la station-service a ouvert le **14 juin 2023** pour la partie boutique et distribution de carburants traditionnels et le **30 août 2023** pour la distribution GNC et l'IRVE.

Le concessionnaire était tenu de cesser toute distribution de diesel à compter de juillet 2024. Par délibération 2024 DVD 89 en date des 25 au 28 juin 2024, le Conseil de Paris a autorisé la distribution de carburants fossiles du diesel jusqu'au 30 septembre 2024 afin de ne pas perturber la distribution de carburants pendant les JOP notamment pour les véhicules affectés à des missions d'intérêt public (Brigade des Pompiers, La Poste, Transporteurs, RATP, Taxis, etc). Trois avenants ont été signés le 1^{er} juillet 2024 pour les trois stations citées ci-dessus.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

a) Chiffres clés de l'activité

L'exercice 2024 présente les chiffres d'activité suivantes :

	2024	2023
Chiffre d'affaires	1,9 M€	1,9 M€
Redevances	3,1 M€	3,6 M€
Résultat net	- 34 k€	- 3 k€
CA ventes annexes HT	847 k€	734 k€

Il est précisé que le concessionnaire devra verser une redevance calculée comme suit :

■ **Quai d'Issy les Moulineaux** : une **redevance variable** composée d'une part fixe à hauteur de 500 000 € à laquelle s'ajoutent une part variable proportionnelle au volume de carburants vendus hors GNV (allant de 10 à 30 €/m³), une part variable proportionnelle à la quantité de GNV distribuée (20 €/t) et une part variable complémentaire (6% des produits d'exploitation HT des activités annexes), assortie d'une **redevance minimale garantie** de 700 k€ par an à partir de la première année d'exploitation. Au titre de 2019, la redevance proratisée perçue était de 473 699 €. Au titre de 2020, 713 265 € (RMG), au titre de 2021, 713 883 € (RMG), au titre de 2022, 779 088 € (redevance variable), au titre de 2023, 888 856 € (redevance variable), et au titre de 2024, **935 318 € (redevance variable)**.

■ **Porte d'Aubervilliers** : une **redevance variable**

composée d'une part fixe à hauteur de 1,3 M€ accompagnée d'une part variable proportionnelle au volume de carburants vendus hors GNV (allant de 10 à 30 €/m³), d'une part variable proportionnelle à la quantité de GNV distribuée (20 €/t) et d'une part variable complémentaire (6% des produits d'exploitation HT des activités annexes), assortie d'une **redevance minimale garantie** de 1,5 M€ par an à partir de la première année d'exploitation. Au titre de 2019, la redevance (RMG) perçue était de 756 164 €. Au titre de 2020, 1 527 617 € (RMG), au titre de 2021, 1 569 557 € (redevance variable), au titre de 2022, 1 918 959 € (redevance variable), au titre de 2023, 2 181 576 € (redevance variable) et au titre de 2024, **2 059 618 € (redevance variable)**.

■ **Porte d'Orléans** : une **redevance variable** composée d'une part proportionnelle au volume de carburants vendus (hors GNV) de 10 €/m³, d'une part variable proportionnelle à la quantité de GNV distribuée (10 €/t) et d'une part variable complémentaire (6% des produits d'exploitation HT des activités annexes), assortie d'une **redevance minimale garantie** de 100 000 € par an à partir de la première année d'exploitation. Au titre de 2021, la redevance perçue était de 18 082 € (RMG) et s'établit à 102 418 € en 2022 (RMG), à 108 860 € en 2023 (RMG) et au titre de 2024, **114 543 € (RMG)**.

b) Indicateurs de suivi

2024	Porte d'Aubervilliers	Quai d'Issy-Les-Moulineaux	Porte d'Orléans
Litrage tous carburants	23 872 m ³	10 469 m ³	6 508 m ³
Bornes recharges électriques	380 996 kWh	168 890 kWh	220 213 kWh

GNV	2 899 884 kg	1 438 623 kg	1 050 175 kg
CA ventes annexes HT	837 475 €	725 392 €	358 557 €

c) Évènements marquants 2024 -----

L'année 2024 a été marquée par l'arrêt du diesel au 30 septembre 2024 et donc une baisse de la vente au litrage de carburants.

c) Suivi du plan contractuel d'investissement

Pour ce type de concessions, les travaux sont réalisés en début de contrat avant l'ouverture au public et représentent la quasi-totalité des investissements du contrat.



BORNES DE RECHARGES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

PRÉSENTATION DU CONTRAT

Le contrat de concession de services relatif à la fourniture, l'installation et l'exploitation technique et commerciale de bornes de recharge pour véhicules électrique à Paris et dépose d'anciennes bornes de recharge a pris effet au **11 décembre 2020 pour une durée de 10 ans**, soit jusqu'au 11 décembre 2030. Le titulaire du contrat est **TotalEnergies Marketing France**.

Le domaine concédé au concessionnaire sur voirie est initialement composé de 433 stations de recharge sur voirie réparties comme suit :

- 342 stations de recharge de l'ancien réseau Autolib' ;
- 90 stations de recharge du réseau Bélib' ;
- 1 station de 3 bornes de recharge sur candélabre.

Le domaine concédé au concessionnaire est également composé de 10 emplacements d'une surface de l'ordre de 100 m² chacun, répartis dans 10 parkings souterrains de la Ville de Paris actuellement gérés par des délégataires de service public

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

a) Chiffres clés de l'activité

	2024	2023
Chiffre d'affaires	12,2 M €	11,96 M €
Redevances versées	2,85 M €	2,80 M €
Résultat net	-1 M €	-1,02 M €

Le concessionnaire s'engage sur un taux de redevance appliquée au chiffre d'affaires HT de la concession de 22,7 % sur toute la durée du contrat. Cette redevance variable est assortie d'une redevance minimale garantie (RMG) annuelle fixée à 2 881 773 € HT. La RMG est révisée annuellement.

b) Indicateurs de suivi

Le nombre d'abonnés a continué à progresser en 2024 pour atteindre 22 450 au mois de novembre. Une légère baisse de ce nombre au mois de décembre est due à une modification des conditions générales de vente de TotalEnergie qui nécessitait une action des abonnés.

Le nombre de sessions de recharge par borne évolue selon la saisonnalité atteignant un pic de 108 237 au mois de novembre, et un creux au mois d'août avec 62 092 sessions de recharge.

La durée moyenne de cession de rechargement atteint 230 minutes, en légère augmentation par rapport à 2023. Le taux moyen d'occupation des bandes varie entre 20 et 34 % au cours de l'année. Il est donc globalement constant par rapport à l'année 2023.

Le taux de disponibilité du parc évolue entre 95,8 et 98 %. Le taux minimal est donc largement atteint.

c) Suivi du plan contractuel d'investissements

Le plan contractuel d'investissement a été réalisé pour les stations en service et suit son cours selon les délais de réalisation des hubs situés dans les parkings souterrains.

L'arrêt du déploiement des hubs semble se confirmer. Des solutions de remplacement en surface devraient être mises en place en 2025 ou 2026.

d) Événements marquants 2024

En 2024, TotalEnergies a exploité 383 stations de l'ensemble du parc Bélib' comportant 3 à 7 points de recharge de puissance allant de 3 à 22 kW dont 70 stations comportant des points de recharge ac-

cessibles aux deux-roues motorisées et 46 stations aménagées avec des places pour personnes à mobilité réduite (140 points de recharge). Au total, cela représente environ 2 000 points de recharge.

L'ouverture de hubs dans les parkings souterrains concédés se heurtent à un certain nombre de problèmes, notamment à la libération de places de stationnement. D'autre part ces places ont plutôt un taux d'usage assez faible, leur accessibilité n'étant pas aisée.

Le nombre de stations a fluctué en 2024 à cause de travaux d'aménagement de voirie ou de grands projets supprimant et déplaçant certaines stations. Le nombre actuel de stations en travaux est d'environ 17 pour permettre la reconstitution des stations supprimées lors de ces travaux.

La concession dans son ensemble a environ 38 stations de retard et 2025 verra la mise en place d'un projet global de reconstitution d'une quarantaine de stations.

Une nouvelle grille tarifaire a été mis en place par TotalEnergie en avril 2024. TotalEnergies a revu ses tarifs au kilowatt/heure à la baisse grâce à de meilleures conditions d'achat sur le marché de l'électricité. Les réductions sont de l'ordre de 3 à 7 centimes d'€ du kilowatt/heure en fonction de la typologie des rechargements. La composante de temps de rechargement est supprimée pour les abonnés résidents pour des rechargements entre 20h00 et 8h00.

Pour les autres types de recharge la tarification n'est pas modifiée et inclut un tarif au kilowatt/heure et un tarif à la durée de rechargement.

Si l'approvisionnement en énergie du réseau est déjà réalisé à 100% en énergie renouvelable, les besoins du réseau seront pourvus en 2025 entièrement par un parc de centrales solaires.

RETRAIT, DESTRUCTION ET REVALORISATION DES VÉHICULES RÉPUTÉS ABANDONNÉS EN FOURRIÈRE



PRÉSENTATION DU CONTRAT

Par convention notifiée le **3 août 2022**, la société **Euro Casse** – centre de retraitement des véhicules hors d'usage agréé par l'État - s'est vue attribuer la **concession de services** visant à procéder à la destruction et à la revalorisation des véhicules réputés abandonnés dans les fourrières de la Ville de Paris sur les sites de Bonneuil, Chevaleret, la Courneuve et Charléty.

Le début d'exécution des prestations a été fixé au 27 octobre 2022 pour une durée de 5 ans.

Ce contrat vise à organiser les modalités de prise en charge des véhicules réputés abandonnés en fourrière conformément aux dispositions de l'article R.325-45 du code de la route, à savoir, tout véhicule qui à l'expiration d'un délai de 10 jours à compter de la mise en demeure faite au propriétaire de récupérer son véhicule et qui compte tenu de sa valeur marchande et de ses caractéristiques techniques est considéré comme non vendable, conformément à l'article L.325-7 du code précité.

Une fois pris en charge par le concessionnaire, chaque véhicule fait l'objet d'étapes de dépollution et de démontage répondant à des objectifs environnementaux fixés par le droit de l'Union européenne et transposés en droit interne. Le Code de l'environnement fixe ainsi des taux de réutilisation et de recyclage minimum de 85 % et de réutilisation et de valorisation minimum de 95 % de la masse totale des véhicules traités.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

a) Chiffres clés de l'activité -----

L'exercice 2024 présente les chiffres suivants :

	2024	2023
Chiffre d'affaires	500 k€	850 k€
Redevance	567 k€	824 k€

Le mécanisme de **redevance**, non assis sur le chiffre d'affaire du concessionnaire, qui correspond à un prix unitaire par type de véhicule et indexé sur les cours des métaux ferreux et des pièces détachées, a généré **566 813 € HT** au titre de l'activité réalisée en 2024, ce qui permet de maintenir le montant de la redevance prévisionnelle sur la durée totale de la concession (5 ans) à 4,7 M€ HT.

Conformément à l'article 7 du contrat, le concessionnaire a remis un rapport annuel pour l'année 2024.

Pour l'année 2024, 4 379 véhicules ont été retirés des parcs de fourrières en vue de leur

retraitement. La répartition par type de véhicules s'établit comme suit :

	Quatre-roues	Deux-roues	Poids lourds	TOTAL
Janvier	193	212	3	408
Février	262	30	1	293
Mars	150	286	0	436
Avril	181	92	0	273
Mai	233	213	0	446
Juin	256	170	0	426
JUILLET	147	251	0	398
Août	143	128	2	273
Septembre	300	40	1	341
Octobre	277	187	0	464
Novembre	115	168	1	284
Décembre	134	203	0	337
Total	2391	1980	8	4379
%	54,6 %	45,2 %	0,20 %	

b) Indicateurs de suivi -----

En exécution, sur l'année 2024, le concessionnaire a donné satisfaction dans la qualité du service rendu tant dans les délais que dans les moyens mis en œuvre pour respecter l'intégrité des véhicules et des sols (respect des délais, aucun débris, pas de pièces de véhicules et souillures à l'emplacement des véhicules, transmission des certificats de destruction...).

Aucune pénalité n'a été émise à l'encontre de la Société Euro Casse.

c) Suivi du plan contractuel d'investissements

En 2024 pas de renouvellement de matériel pour le concessionnaire.

d) Événements marquants 2024 -----

2024 est la seconde année complète d'exploitation pour Euro Casse en tant que concessionnaire pour les fourrières de la Ville de Paris. Cette deuxième année s'est déroulée de manière tout à fait conforme aux attendus.

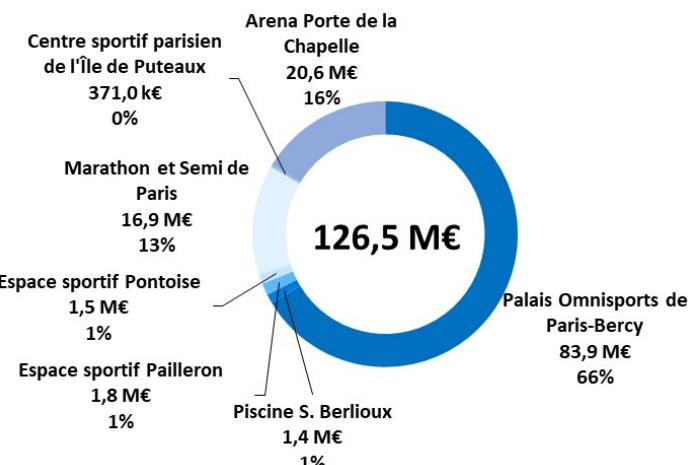


ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

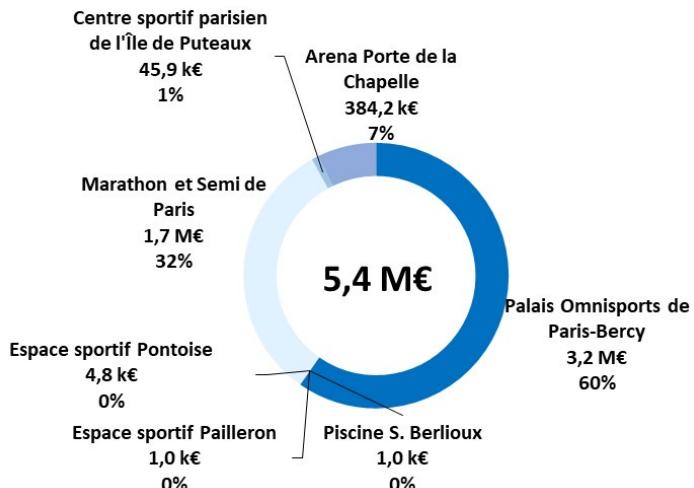
Ce secteur comprend **4 délégations de service public** dont 1 piscine stricto sensu (Suzanne Berlioux), 2 espaces sportifs comportant une piscine et d'autres activités annexes (Pailleron et Pontoise), le Palais Omnisport de Paris-Bercy dénommé Accor Arena – POPB. Le secteur comprend également **une concession de services** relative au marathon et semi-marathon de Paris.

	2024	2023
Chiffre d'affaires	126,5 M€	74,3 M€
Redevance	5,4 M€	4,8 M€
Participations Ville de Paris	3,8 M€	2,7 M€

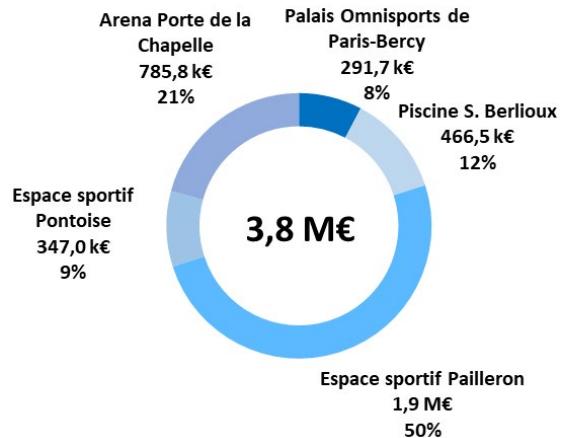
Répartition du chiffre d'affaires en 2024



Répartition de la redevance en 2024



Répartition de la participation en 2024





PALAIS OMINSPORT DE PARIS-BERCY

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La délégation de service public pour la modernisation et l'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy (dénommé ACCOR ARENA - POPB depuis 2020) du **29 septembre 2011**, modifiée par avenant du 5 octobre 2017 (s'agissant de la grille tarifaire de la patinoire Sonja-Henie), a pour objet de déléguer à la **SAEPOPB (Société Anonyme d'Économie Mixte d'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy)**, pour une durée de **35 ans** à compter du **1^{er} octobre 2011**:

- la rénovation du POPB dans les termes et conditions définis par les dispositions de la convention de délégation ;
- l'exploitation de l'équipement qui recouvre des activités de service public (accueil des manifestations sportives et exploitation de la patinoire), des activités complémentaires et annexes (accueil de spectacles culturels et de divertissement, et d'événements publics ou privés à grande audience) et le développement des partenariats de sponsoring, dont celui de « naming ».

Concernant les activités de service public, le délégataire doit consacrer 35 journées de programmation des salles du POPB à des compétitions sportives organisées par des fédérations délégataires de service public et assurer l'exploitation de la patinoire Sonja-Henie, ouverte au public individuel, aux groupements associatifs et scolaires parisiens.

La DSP fait obligation au délégataire de réaliser, à ses frais et au cours des 48 premiers mois de validité du contrat, un programme initial de rénovation et d'aménagement du POPB évalué à 110,6 M€. Ce programme vise notamment à ce que :

- la jauge maximale de la grande salle de Bercy atteigne 20 920 places (au lieu de 17 000) avec 10 configurations différentes adaptées à tous les sports de salle ;
- la patinoire Sonja-Henie bénéficie d'un accès autonome du reste du POPB ;
- la salle Marcel-Cerdan soit réaménagée afin d'accueillir des manifestations à l'audience plus réduite (jusqu'à 2 000 places) ;
- le nombre de loges soit augmenté de 18 à 52 et que 3 000 m² d'espaces de réception desservant 1 000 sièges dits « à prestations » soient créés ;
- la consommation en énergie du bâtiment soit divisée par plus de trois afin que l'exploitation soit conforme aux prescriptions du Plan Climat de la Ville de Paris.

En outre, deux tranches de travaux complémentaires, d'un montant unitaire de 20 millions d'euros (valeur au **1^{er} octobre 2011**), devront être réalisées par le délégataire, la première entre 2021 et 2031, la seconde entre 2031 et 2041. Ces travaux complémentaires ont pour finalité l'adaptation de l'équipement aux évolutions réglementaires et technologiques qui surviendraient pendant la durée du contrat.

Ce programme de rénovation est entièrement à la charge du délégataire. La Ville de Paris a cependant versé en 2015 au délégataire une subvention d'investissement d'un montant de 4,1 millions d'euros en compensation des surcoûts de travaux générés par la découverte d'amiante lors du chantier de rénovation. Par ailleurs, dans la perspective de l'accueil en 2024 des épreuves olympiques de basket, gymnastique artistique et trampoline au POPB, la Ville de Paris a financé au cours de la saison 2022-2023 des travaux d'amélioration du rafraîchissement de la grande salle et de raccordement au réseau fraîcheur de Paris.

Par avenant n° 3 en date du 17 décembre 2024 portant sur l'extension du périmètre du contrat de DSP, un programme de travaux d'un montant estimé à 3,5 millions d'euros a été acté et

devra être réalisé par le délégataire. Ces travaux concernent une partie du parc de Bercy jouxtant l'équipement au Sud-Est avec sa fontaine Canyonaustrate :

- rénovation et mise en valeur de la fontaine canyonaustrate afin d'améliorer la qualité visuelle et fonctionnelle de cet espace (travaux entre le 1^{er} janvier 2025 et le 30 juin 2025) ;
- aménagement de la zone intégrée au périmètre du contrat, préservant sa qualité végétale et son usage actuel de promenade publique, tout en adaptant sa configuration à un usage évènement permettant d'assurer un meilleur accueil des spectateurs et le développement de toute activité sportive et/ou musicale conforme à la convention de délégation de service public (au plus tard le 30 juin 2028).

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité -----

Le **chiffre d'affaires** pour la saison 2023/2024 s'élève à **83,9 M€**, contre 56,2 M€ en 2022/2023.

Il est à noter que pour le calcul de la redevance variable générale au titre de l'exercice 2023/2024, les revenus tirés de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 d'un montant de 29,2 M€ n'ont pas été intégrés dans l'assiette de calcul de ladite redevance, conformément à la note de la Délégation interministérielle aux JOP 2024 du février 2023.

En effet, cette note précise que les revenus tirés des opérations événementielles et/ou sportives des compétitions des JOP 2024 issus de contrats tiers EDM se déroulant sur le site concerné ne sont pas directement issus de l'occupation du site, de sorte qu'ils n'ont pas à être inclus dans l'assiette des redevances dues à la Ville de Paris. Ainsi, le chiffre d'affaires retenu pour le calcul de la redevance variable générale et naming, au titre de l'exercice 2023/2024, est de 54,7 M€.

Le **résultat net** de la délégation pour la saison 2023/2024 est de **9,0 M€** contre 4,4 M€ en 2022/2023.

La **redevance** totale due au titre de l'exercice 2023/2024 est de **3,2 M€**, à un niveau stable par rapport à l'exercice précédent.

La tenue des JOP de Paris 2024 au sein de le POPB a contribué à la forte performance globale de l'exercice 2023/2024, comme illustré dans le tableau ci-dessous :

	2023/2024	2022/2023
Chiffre d'affaires	83,9 M€	56,2 M€
Redevance	3,2 M€	3,2 M€
Résultat net de la délégation	9,0 M€	4,4 M€

Hors activités de service public et hors JOP, le POPB a accueilli, pendant la saison sportive 2023/2024, 94 événements représentant 130 séances et 252 jours d'occupation (jours de montage, démontage, répétition, relâche inclus).

b) Indicateurs de suivi du service public ----

Au titre de la saison 2023/2024, le délégataire a organisé 28 jours de programmation sportive, hors JOP Paris 2024, contre 29 journées au titre de la saison précédente (minimum contractuel 35 journées).

Concernant l'activité de patinoire, sur 195 séances publiques pendant la saison 2023/2024, 57 928 billets ont été vendus, contre 57 561 la saison précédente.

L'exploitation de la patinoire Sonja-Henie a généré un chiffre d'affaires de 378 k€. En parallèle, le coût d'exploitation de la patinoire est estimé à 291 k€ HT, coût refacturé à la Ville de Paris. Pendant cette période, l'équipement a accueilli :

- le club de sports de glace résident pour un volume de 2 963,75 heures d'occupation ;
- 57 928 usagers individuels

Les recettes billetterie sur la saison 2023/2024 se sont élevées à 3,2 M€, contre 3,7 M€ sur la saison 2022/2023. Les revenus de la grande salle sur la saison 2023/2024 se sont élevées à 27,8 M€ contre 24,5 M€ sur la saison 2022/2023.

c) Politique tarifaire -----

Au titre de l'exercice 2023/2024 les tarifs de service public ont été revalorisés comme suit :

Prestation	Saison 2023/2024	Saison 2022/2023
Location grande salle	13 % des recettes, avec minimum de 34 100 €/jour	13 % des recettes, avec minimum de 32 401 €/jour
Séance supplémentaire	17 000 €	16 201 €
Montage, démontage, entraînement, relâche	16 700 €	16 201 €

Les tarifs fixés dans la convention de délégation de service public pour l'accès à la patinoire Sonja-Henie étaient de 4,20€ à 7,50€ selon la saison et l'heure, et entre 3,10€ et 6,30€ pour le tarif réduit.

d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Le plan contractuel d'investissement de la DSP pour l'exploitation de l'Accor Arena s'articule autour de trois phases principales de travaux :

- ▶ La rénovation initiale, d'un montant de 110,6 millions d'euros (valeur 2011) que le contrat de DSP faisait obligation au délégataire d'avoir achevé 48 mois après l'entrée en vigueur du contrat. Ce plan a été mené à bien dans le respect du programme décrit supra. La réouverture définitive après travaux du POPB a eu lieu le 9 novembre 2015, soit 49 mois et 9 jours après la notification du contrat.
- ▶ Les deux tranches de travaux complémentaires, d'un montant unitaire de 20 millions d'euros (valeur au 1^{er} octobre 2011), qui doivent être réalisées par le délégataire, la première entre 2021 et 2031, la seconde entre 2031 et 2041, qui n'ont pas été validées par le délégant.
- ▶ A ce montant, s'ajoute celui de 3,5 millions d'euros qui concerne la rénovation et la mise en valeur de la fontaine canyonaustrate, et l'aménagement de la zone supplémentaire intégrée au périmètre du contrat par l'avenant n°3 susvisé.

Comme les années précédentes, le délégataire a réalisé certains investissements :

- ▶ De modernisation et d'amélioration de la productivité (1,35 M€) : transformation digitale, transformations et rafraîchissement de divers espaces : hospitalités, organisateurs, grand public, logistiques, bureaux des salariés ;
- ▶ De renouvellement et de mise aux normes des installations (2,15 M€) : remplacement d'équi-

pements de sécurité et de sûreté dont le renforcement de la vidéosurveillance, renouvellement d'équipements techniques, audiovisuels ou informatiques, acquisition de nouveaux équipements de la grande salle (matériels de son, changement du sol et fauteuils), renouvellement d'engins de manutention, réfection des talus engazonnés et de la structure métallique extérieure.

Par ailleurs, depuis la réouverture après rénovation de l'Accor Arena, le délégataire a consacré aux opérations de gros entretien-renouvellement (GER) environ 21,8 M€ (valeur 2011), dont 2,7 M€ pour la saison 2023-2024.

À noter que son engagement contractuel en matière de GER sur la période 2017-2026 s'élève à 5,2 M€.

e) Événements marquants 2024 -----

La saison 2023-2024 a accueilli des événements sportifs majeurs :

- Les JOP de Paris 2024 ;
- Deux soirées de MMA (mixed martial arts), dont la première organisée en France par l'UFC ;
- Les Rolex Paris Masters (tennis) ;
- Le Paris grand slam (tournoi international de Paris de judo) ;
- Les internationaux de France de gymnastique ;
- La 7^e édition du meeting de Paris indoor athlétisme ;
- La finale de la coupe de France de hockey sur glace ;
- La finale de la coupe de France de handball ;
- La finale de la coupe de France de basketball ;
- NBA Paris Game (matchs de basketball).



ARENA PORTE DE LA CHAPELLE

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Un contrat de **délégation de service public** en date du 29 juillet 2020 a pour objet de confier à la **SAEPOPB (Société Anonyme d'Économie Mixte d'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy)**, pour une durée de 10 ans depuis le **31 janvier 2024**, date effective de réception de l'ouvrage, l'exploitation commerciale de l'Arena porte de la Chapelle à Paris 18^e, dénommée ADIDAS ARENA depuis septembre 2022.

L'ouvrage a été remis au délégataire le 1^{er} février 2024 et inauguré le 11 février 2024. Cette nouvelle salle multifonctionnelle, construite dans le cadre de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024, a accueilli des épreuves des JOP et a plus largement vocation à répondre à l'absence d'offre parisienne en équipement sportif d'une capacité de l'ordre de 8 000 places, frein au développement du sport de haut niveau dans la capitale.

Le contrat confie au délégataire l'exploitation commerciale de l'équipement et met à sa charge des activités de service public : accueil des JOP de Paris 2024, accueil du Paris Basketball comme club résident à raison de 35 matchs réservés par an, accueil de manifestations sportives de haut niveau national et international et de compétitions officielles sur 16 jours au minimum sur une année, accueil d'établissements scolaires et de clubs sportifs de proximité dans deux gymnases présents sur l'emprise conformément à un calendrier défini. Le délégataire est également autorisé à organiser, exploiter et développer des activités complémentaires au service public ou annexes : programmation culturelle, événementielle, sportive, production et diffusion de spectacles, valorisation des espaces commerciaux. Enfin, le contrat indique que le délégataire doit assurer la réalisation d'un programme de travaux à hauteur de 8 046 428 €.

En application de l'article 6 du contrat, la Société d'Exploitation de la Chapelle District (SECD), société dédiée exclusivement à l'exécution du contrat, a été substituée de plein droit et intégralement à l'ensemble des droits et obligations de la SAEPOPB tels qu'ils résultent du contrat.

L'avenant n°1 au contrat en date du 1^{er} mars 2022 a étendu le périmètre de la délégation (mise à disposition du parvis de l'Arena et de la voie Est). Le programme de travaux du délégataire a été complété de prestations supplémentaires à hauteur de 2064 475 €, portant celui-ci à 10110903 €. La durée du contrat a en conséquence été augmentée de deux ans, soit 12 ans depuis la date de réception de l'ouvrage.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité -----

Le **chiffre d'affaires** pour l'exercice clos le 31 août 2024 s'élève à **20,6 M€**.

L'avenant n°1 au contrat en date du 1^{er} mars 2022 a fixé forfaitairement la redevance fixe annuelle due au titre du premier exercice d'exploitation à 200 000 € HT soit un montant actualisé de

217 855 € HT. La redevance fixe annuelle due par le titulaire au titre de chaque exercice d'exploitation est fixée forfaitairement à 400 000 € HT. En complément de la redevance fixe, le délégataire verse à la Ville une redevance variable annuelle.

Il est à noter que, pour le calcul de la redevance variable générale au titre de l'exercice 2023/2024, les revenus tirés de l'organisation des JOP de Paris 2024, d'un montant de 14,1 M€, n'ont pas été intégrés dans l'assiette de calcul de ladite redevance, conformément conformément aux accords entre la ville, l'Etat et le comité d'organisation des JOP 2024.

En effet, cet accord que les revenus tirés des opérations événementielles et / ou sportives des compétitions des JOP 2024 issus de contrats tiers Event Delivery Model se déroulant sur le site concerné ne sont pas directement issus de l'occupation du site, de sorte qu'ils n'ont pas à être inclus dans l'assiette des redevances dues à la Ville de Paris. Ainsi, le chiffre d'affaires retenu pour le calcul de la redevance variable, au titre de l'exercice 2023/2024, est de 6,4 M€.

Le Chiffre d'affaires retenu pour le calcul de la redevance variable au titre de l'exercice 2023/2024 est inférieur au seuil de déclenchement de celle-ci. Le montant de la redevance assise sur le chiffre d'affaires résultant du contrat de naming est de 166 391€ HT.

En contrepartie des contraintes de service public hors périodes d'utilisation de l'ouvrage pour les JOP, la Ville de Paris a versé au délégataire une participation s'élevant à 785,7k€ HT en 2024.

Le résultat net de la délégation pour la saison 2023/2024 est de **833 k€**.

La tenue des JOP de Paris 2024 au sein de l'Adidas Arena a contribué majoritairement à la performance globale de l'exercice 2023/2024, comme illustré dans le tableau ci-dessous :

	2024
Chiffre d'affaires	20,6 M€
Redevance	384 k€
Participation Ville de Paris	786 k€
Résultat net	833 k€

b) Indicateurs de suivi du service public-----

L'ouvrage a été remis au délégataire le 1^{er} février 2024. L'appréciation de la réalisation de certains objectifs de service public considérés sur un exercice entier nécessite une proratisation (213 jours jusqu'au 31 août 2024, terme de l'exercice considéré).

Accueil des JOP de Paris 2024 : L'ouvrage avait été retenu comme site de compétition. Le délégataire a signé un contrat d'EDE (Event Delivery Entity) avec le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) afin d'enclencher la production et la livraison des événements concernés. La SECD a également signé avec le COJOP un contrat de VUA (Venue Use Agreement) régiissant les conditions de mise à disposition du site.

Le contrat de DSP détaillait les obligations du délégataire : période de mise à disposition non exclusive de l'ouvrage et période de mise à dis-

position exclusive. Les Jeux Olympiques se sont déroulés du 27 juillet au 11 août 2024, et les Jeux Paralympiques du 29 août au 8 septembre 2024. Ainsi, l'ouvrage a été mis à disposition non exclusive du COJOP du 26 avril au 14 juin 2024 puis du 16 septembre au 8 octobre 2024. Il a été mis à disposition exclusive du COJOP du 15 juin au 15 septembre 2024.

Accueil du Paris Basketball comme club résident : Une convention de sous-occupation du domaine public entre la SECD et le Paris Basketball a été signée le 2 février 2024 au regard du statut de club résident conféré au Paris Basketball par la Ville de Paris en application de la convention de DSP et d'un protocole d'accord signé le 8 avril 2022. Le Paris Basketball a joué 17 matchs à domicile sur la saison 2023/2024. 78 600 spectateurs ont assisté aux matchs dont 58 710 spectateurs payants.

Accueil de manifestations sportives de haut niveau national et international et de compétitions officielles : Le délégataire a organisé 6 jours de programmation sportive hors JOP Paris 2024 (minimum contractuel de 16 journées proratisé à 9 journées). 40 471 spectateurs ont été accueillis dont 31 971 spectateurs payants.

Accueil de scolaires et de clubs sportifs de proximité : Les gymnases permettant l'accueil d'établissements scolaires et de clubs sportifs de proximité n'ont été exploités qu'après le terme des JOP 2024. Ils n'entrent donc pas dans l'appréciation de la réalisation des obligations de service public pour la période considérée.

Démarche environnementale : L'arena a été conçu afin de répondre aux exigences de RSE. Ainsi, plusieurs installations/équipements/démarches ont été mises en place : économie circulaire (sièges en plastique recyclé, valorisation des déchets de chantier etc.), matériaux de construction bas carbone et bio-sourcés, bâtiments à haute performance énergétique (centrale géothermique et installation photovoltaïque par ex.), gestion des déchets (tri, gobelets réutilisables, réemploi des matériaux), offre de restauration durable (proposition végétarienne, verres consignés, emballages réemployables) et sobriété énergétique (pilotage centralisé et détection automatique des éclairages).

c) Politique tarifaire -----

Les tarifs pour les manifestations sportives sont les suivants :

	montants en € HT
Mise à disposition de la salle	13% de la billetterie si > 20 000 €
minimum garanti	20 000 €
montage	2 jours offerts, 3ème jour : 10 000 €, les suivants : 5 000 €
Gymnase RDC (sous réserve de disponibilité)	4 000 €
Gymnase N5 sous réserve de disponibilité)	6 000 €
Fluides pour sport court (< 8 heures)	2 000 €
Fluides pour sport long (> 8 heures)	3 500 €
Prestations sécurité / accueil du public	refacturation des coûts (conforme aux marchés de la SECD + 20% frais de gestion)
Prestations techniques	refacturation des coûts (conforme aux marchés de la SECD + 20% frais de gestion)
Billetterie frais de gestion	1,08 € par billet émis
Mise à disposition des espaces merchandising	2 000 €

d) Suivi du plan d'investissements -----

Le Contrat de DSP prévoyait un programme de travaux à la charge du délégataire d'un montant de 8 M€. Ce programme devait permettre d'adapter les aménagements réalisés par le titulaire du Marché Global de Performance (MGP) au projet d'exploitation du délégataire. La Ville de Paris avait en effet attribué en 2022 à un groupement dont Bouygues Construction était le mandataire un MGP prévoyant la conception, la construction et l'exploitation technique de la nouvelle salle multifonctionnelle. Le contrat de DSP prévoyait que le délégataire accepte la cession du MGP à son profit par la Ville de Paris et soit intégralement substitué à l'ensemble des droits et obligations de la Ville si les conditions nécessaires étaient réunies. Un avenant de transfert signé le 20 février 2025 a formalisé les modalités de cette cession qui a pris effet le 1^{er} mars 2025.

Le calendrier de réalisation de travaux a été établi afin de permettre une réception de l'ouvrage dans un délai de 36 mois à compter de la notification du contrat. L'avenant n°1 au contrat a porté ce délai à 37 mois, et le programme de travaux a été complété par un montant estimé à 2 M€.

Les prestations constitutives du programme d'investissement se répartissent en 2 groupes avec mention de la catégorie dont ils ressortent :

- équipements mobiliers et matériels – petits aménagements : biens mobiliers non indissociablement liés à la structure de l'ouvrage et / ou strictement nécessaire à son exploitation technique ; prestations d'aménagement intérieur ;
- travaux de second œuvre, d'aménagement intérieur et de fourniture des installations techniques nécessaires à la destination des espaces concernés, afin de passer d'une livraison « brute » de l'ouvrage à une réception finale propre à accueillir le public.

Le bilan des investissements hors Programme

de Locaux Complémentaires au 31 août 2024 depuis le début du contrat transmis par le délégataire s'établit à 8,1 M€ ainsi répartis :

Design des lieux BtoB	1 987 110 €
Design des lieux BtoC	386 617 €
Fourniture du matériel et mobilier buvettes	874 177 €
Aménagement	499 049 €
Signalétique & Branding	929 906 €
SI & Matériels Informatique	1 318 442 €
Solution d'exploitation des contenus digitaux	1 543 882 €
Trajectoire digitale	185 239 €
Partenaires : travaux loges	128 843 €
Autres : honoraires pluri travaux, AMO exploitation espaces de restauration	257 515 €
Total investissements au 31 août 2024	8 110 780 €

Les investissements prévus dans le cadre du programme de Locaux Complémentaires (gymnases) ont été réalisés à hauteur de 1,1 M€.

Le montant total des investissements réalisés au 31 août 2024 est donc de 9,2 M€ sur un montant prévisionnel de 10,1 M€.

Les engagements contractuels en matière de GER (Gros entretien et renouvellement) suite à l'avenant n°1 ont été portés de 2,4 M€ à 4,5 M€. Ils n'ont pas été mis en œuvre à ce stade.

e) évènements marquants 2024 -----

La première saison d'activité a accueilli les événements sportifs suivants :

- ◆ accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 : épreuves de badminton, de gymnastique rythmique, de para badminton et de para power lifting, soit 37 séances sportives sur l'exercice 2023-2024 et 14 sur l'exercice 2024-2025, les Jeux Paralympiques ayant été à cheval sur les deux exercices ;
- ◆ 17 matchs du club résident le Paris Basketball évoluant en 1^{re} division professionnelle du championnat français de basketball ;
- ◆ 14 séances de programmation sport : futsal (1), skateboard (1), badminton (8), arts martiaux (3), handball (1).



PISCINE BERLIOUX, ESPACE SPORTIF PONTOISE, ESPACE SPORTIF PAILLERON

PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Le parc aquatique de la Ville de Paris compte aujourd'hui 42 piscines. Trente et une piscines sont gérées en régie directe et onze sont externalisées soit via des marchés de prestation de services ou des marchés de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance (CREM), soit, pour trois d'entre elles, sous la forme de délégations de service public (l'espace sportif Pailleron, l'espace sportif Pontoise et la piscine Suzanne Berlioux).

- **Piscine Suzanne Berlioux :** cet équipement est situé en plein cœur de Paris, dans le Forum des Halles (Paris Centre). Constitué d'un bassin de 8 lignes de 50 m, il s'agit d'un des équipements sportifs les plus fréquentés de Paris, du fait d'une très large amplitude horaire d'ouverture au public et de sa situation géographique privilégiée. Elle accueille quelques classes de scolaires (primaires et secondaires) en semaine mais aucun club sportif. L'exploitant propose une palette importante d'activités aquatiques. Elle est exploitée par le groupe RECREA via un contrat de délégation de service public de 5 ans, qui a pris effet le 1^{er} juillet 2021.
- **Espace sportif Pailleron :** implanté dans le 19^e arrondissement, cet équipement sportif est le plus fréquenté de Paris parmi tout le parc aquatique. Il est constitué d'un bassin sportif (33 m), d'une extension aquatique comprenant un bassin ludique, un bassin massant, une pataugeoire et un bain bouillonnant, deux solariums, une patinoire et un espace forme réparti en deux zones. L'espace sportif Pailleron propose des activités aquatiques, de glace et sportives à destination d'un large public, à savoir des usagers individuels (soit en pratique libre, soit en pratique encadrée) et des groupes scolaires. Ce site est sollicité à travers quelques demandes de privatisation par des acteurs économiques. Il est exploité par la société **VERT MARINE**, via un contrat de délégation de service public de 5 ans qui a pris effet **le 1^{er} septembre 2022**.
- **Espace sportif Pontoise :** cette piscine, bel exemple architectural des années 30, à l'instar des piscines Pailleron et Molitor, occupe aujourd'hui une place de choix parmi les équipements sportifs parisiens. Situé dans le 5^e arrondissement de Paris en plein cœur du quartier Latin, l'ensemble, réparti sur 5 niveaux, comprend un bassin de natation de 33m entouré de 2 étages de cabines éclairées par une verrière en toiture, 3 salles d'activités (musculation, fitness, bien-être) et 4 courts de squash. En raison de l'état dégradé de la verrière et de divers désordres, l'équipement a fermé en 2018 pour permettre une importante opération de rénovation. L'espace sportif Pontoise a pu rouvrir ses portes au public le **4 décembre 2023**, date à laquelle le nouveau contrat de délégation de service public obtenu par la société **PRESTALIS** a démarré, pour une durée de 8 ans. Cette durée s'explique par le programme de travaux complémentaires et d'investissement demandé au délégataire : remise en peinture des courts, des voies de circulation (couloirs) et de l'éclairage des espaces dédiés au squash, ré-équipement complet du site de fitness (matériels sportifs) et achats informatiques...

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité -----

Piscine Suzanne Berlioux : le chiffre d'affaires de l'année 2024 est de **1410 k€**. Le montant de la participation totale versée par la **Ville est de 466 k€** (participation d'exploitation, participation

pour accueil des scolaires et participation pour tarifs sociaux).

	2024	2023
Chiffre d'affaires	1,41 M€	1 319 k€
Participation Ville de Paris	466 k€	472 k€
Résultat brut de la délégation	- 140 k€	- 113 k€

Espace sportif Pailleron : le chiffre d'affaires de l'année 2024 est de **1840 k€**. Le montant de la participation totale versée par la Ville est de **1890 k€** (participation d'exploitation, participation pour accueil des scolaires et participation pour tarifs sociaux).

Cette dernière est largement supérieure à la participation totale pour la piscine Berlioux pour plusieurs raisons :

- ◆ des charges d'exploitation significativement plus élevées dans l'espace sportif Pailleron (+894 k€), très partiellement compensées par un meilleur chiffre d'affaires (+430 k€).
- ◆ un contexte lors du renouvellement radicalement différent : sur Berlioux, le délégataire Récréa avait proposé en 2020 une offre économique très optimisée financièrement, alors que sur Pailleron, Vert Marine a fait en 2022 une offre financière prudente dans un contexte de crise énergétique, les fluides étant un des principaux postes de charges de l'espace sportif.

Sur les deux premières années d'exécution du contrat, le délégataire Vert Marine a réalisé des optimisations de charges par rapport à son prévisionnel (dépenses de fluides et masse salariale), tout en dépassant ses objectifs de chiffres d'affaires. Cela lui a permis de dégager un résultat excédentaire significatif.

	2024	2023
Chiffre d'affaires	1,84 M€	1 790 k€
Participation Ville de Paris	1,89 M€	1 889 k€
Résultat brut de la délégation	820 k€	874 k€

Espace sportif Pontoise : le chiffre d'affaires de l'année 2024 est de **1517 k€**. Le montant de la participation totale versée par la Ville est de 347 k€ (participation pour accueil des scolaires et participation pour tarifs sociaux).

	2024
Chiffre d'affaires	1,51 M€

Participation Ville de Paris	347 k€
Résultat brut de la délégation	-181 k€

Au total, les équipements gérés en délégation de service public ont généré un chiffre d'affaires d'environ 4,8 M€ en 2024, comparés aux 3,1 M€ de 2023. Cette forte augmentation de 53% du chiffre d'affaires global s'explique essentiellement par la réouverture de l'espace sportif Pontoise en décembre 2023.

b) Indicateurs de suivi du service public -----

Piscine Suzanne Berlioux

- ◆ Fréquentation : la piscine conserve son attractivité du fait d'une belle image de marque nourrie par la taille du bassin, la qualité de l'offre et la localisation favorisant une fréquentation par des CSP+, la qualité et la variété des cours dispensés, l'amplitude des horaires d'ouverture au public, la mise à disposition de plusieurs lignes d'eau pour tous les types de nageurs. En 2024, 274 325 usagers individuels sont venus à la piscine Berlioux, contre 305 591 usagers en 2023. Cette baisse de 10% de la fréquentation s'explique, entre autres, par la réouverture de la piscine Pontoise (relativement proche et très belle) ainsi que par la multiplication de petites défaillances techniques (chauffage de l'eau, problèmes dans les douches...) et quelques perturbations et travaux rendant les circulations difficiles dans le Forum des Halles.
- ◆ Activités : outre les cours de natation individuels, le délégataire propose une vingtaine d'activités chaque semaine, animées par les éducateurs sportifs de la piscine : aquagym, aquapalm, aquabike, aquarunning. En ce qui concerne l'apprentissage de la natation, le délégataire propose un parcours pédagogique complet à travers son « Académie du savoir-nager » qui comprend une vingtaine de cours pour tous les niveaux allant de la découverte pour les plus petits (6 ans) aux cours de perfectionnement pour enfants, adolescents et adultes.
- ◆ Qualité de service : l'exploitant est audité de façon bimestrielle par l'organisme indépendant et certifié de contrôle, Bureau Veritas, sur 8 critères : accueil, propreté, levage PMR, CVC plomberie, électricité, second œuvre, risques professionnels et traitement de l'eau. Le taux de satisfaction varie entre 93 et 100 % selon les thématiques. Le traitement des réclamations fait l'objet d'un processus précis avec un engagement de réponse sous 7 jours. En ce qui concerne la relation usagers, le délégataire organise une enquête annuelle qui lui permet

d'établir un baromètre de satisfaction. Il suit également l'ensemble des avis et réclamations sur les divers réseaux sociaux (instagram, google, facebook) ; il a également bien intégré dans ses process la démarche Vous simplifier Paris et notamment l'enquête de satisfaction DIPARIS (note globale de 3,9/5 avec 321 répondants).

Espace sportif Pailleron

- ◆ Fréquentation : il s'agit d'un équipement très prisé des Parisien.ne.s notamment pour sa piscine qui offre une large grille d'activités, et des espaces ludiques drainant ainsi un public très familial. Le nombre d'usagers individuels sur l'ensemble du site (piscine, patinoire et espace forme) recense 494 933 entrées contre 459 613 en 2023, soit une augmentation de 8%. Celle-ci s'explique par une dynamique positive sur l'ensemble des espaces mais plus particulièrement sur l'espace forme, grâce à l'attractivité des cours dispensés, et sur la patinoire dont les fréquentations ne cessent d'augmenter depuis la fin de la crise sanitaire (Covid). Les entrées se répartissent comme suit : 365 282 sur l'espace « Aquatique », 92 701 sur l'espace « Glace » et 36 950 sur l'espace « Forme ».
- ◆ Activités : l'équipement propose une palette d'activités très variées sur ses 3 espaces : environ 60 activités aquatiques hebdomadaires (bébés nageurs, jardin aquatique, cours de natation enfants, adolescents et adultes, aquagym, aquapalmes etc...), 24 activités de glace (patinage artistique, hockey, handi-glace etc...) et sur l'espace forme, différentes formules sont proposées soit en accès libre, soit en cours collectifs encadrés avec 48 cours différents par semaine (fitness, cross training, yoga etc.). L'exploitant a également mis en place une dizaine d'animations (soirée aqua and chill, journées du sauvetage, halloween on ice, gala des écoles de glace etc.) qui ont connu un succès certain.
- ◆ Qualité de service : En ce qui concerne la relation usagers, le délégataire suit l'ensemble des avis et réclamations sur les divers réseaux sociaux (instagram, google, facebook) et intègre progressivement dans ses process la démarche Vous simplifier Paris et notamment l'enquête de satisfaction DIPARIS (note globale de 4/5 avec 95 répondants). Deux enquêtes annuelles de satisfaction sont également organisées qui montrent une grande satisfaction des usagers quant à l'accueil, la propreté et les activités proposées.

257 730 en 2018 (année de la fermeture). La fréquentation s'établit donc à un niveau encore assez bas qui s'explique par une ouverture en milieu de saison sportive (décembre 2023). Ce premier exercice a néanmoins montré une montée en puissance continue des fréquentations, et une fidélisation accrue au fil des mois, notamment auprès des abonnés, attirés par une très large amplitude d'ouverture (6h 30-22h 45 en semaine) et l'architecture de la halle bassin. La fréquentation se répartit de la façon suivante : 137 244 pour la piscine, 1975 pour le squash, 5 559 pour la forme et 31 814 en multi-usages.

- ◆ Activités : Sur la partie piscine équipée d'un unique bassin de 33 m, le délégataire propose 14 activités hebdomadaires d'aquafitness et 24 cours de natation enfants et adultes. Sur la partie forme, la grille d'activités s'est étendue au fur et à mesure de l'année pour aboutir à une soixantaine de cours collectifs en fin d'année, parmi lesquels les cours wellness type yoga et pilate connaissent un réel succès. Enfin, l'activité squash ne s'organise qu'autour de la location de créneaux pour du jeu libre, sans activités encadrées.

- ◆ Qualité de service : En ce qui concerne la relation usagers, le délégataire suit l'ensemble des avis et réclamations sur les divers réseaux sociaux (instagram, google, facebook) et intègre progressivement dans ses process la démarche Vous simplifier Paris et notamment l'enquête de satisfaction DIPARIS (note globale de 4/5 avec 95 répondants). Deux enquêtes annuelles de satisfaction sont également organisées qui montrent une grande satisfaction des usagers quant à l'accueil, la propreté et les activités proposées.

c) Politiques tarifaires -----

Piscine Suzanne Berlioux : les tarifs d'entrée sont identiques à ceux de 2023 avec une entrée plein tarif à 5,10 € et une entrée tarif réduit à 4,00 €. Certains tarifs ont augmenté conformément au contrat, notamment les abonnements et les tarifs des cours de natation.

Espace sportif Pailleron : les tarifs d'entrée ont quelque peu évolué depuis 2023, conformément à la formule d'indexation des tarifs prévue au contrat et dans la limite de 1% d'augmentation annuelle fixée par le contrat également :

- Pour l'espace aquatique en haute saison, l'entrée plein tarif est passée de 4,90 € à 4,95 € et l'entrée tarif réduit reste à 3,60 € ; en basse saison, l'entrée plein tarif reste à 4,00 € et l'entrée tarif réduit à 2,80 € ;

Espace sportif Pontoise

- ◆ Fréquentation : Pour cette première année de réouverture, la fréquentation individuelle globale de l'équipement s'élève à 176 592, contre

- Pour l'espace glace, les tarifs sont restés identiques : en haute saison, l'entrée plein tarif est à 4,40€ et l'entrée tarif réduit est à 3,70€ ; en basse saison, l'entrée plein tarif est à 4,10€ et l'entrée tarif réduit est à 3,20€ ;
- Pour l'espace fitness-forme, l'entrée plein tarif est passée de 9€ à 9,05€ tandis que l'entrée tarif réduit est passée de 7€ à 7,05€.

Espace sportif Pontoise : pour cette première année, les tarifs sont les suivants :

- Espace aquatique : l'entrée plein tarif est à 5,20€ et l'entrée réduite à 3,10€. La spécificité de l'espace sportif Pontoise est de proposer un tarif unique de 11,50€ en nocturne (à partir de 20h) donnant accès à la fois à la piscine et à l'espace forme.
- Espace forme : l'entrée unitaire est au prix de 15,90€.
- Squash : la location d'un court en heures pleines est à 31€, et à 21€ en heures creuses.

d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Piscine Suzanne Berlioux

- Sur l'année 2024, le montant d'investissement réalisé est de 39k€. Le montant total des investissements réalisés depuis le début du contrat est de 136k€ pour un montant contractuel sur la totalité du contrat de 209k€.
- Le contrat ne prévoit pas d'enveloppe spécifique pour le GER (Gros entretien et renouvellement) car une grande partie de l'entretien-maintenance technique est réalisée par la SPL PariSeine pour le compte de la Ville de Paris, dans le cadre du marché global de services pour la gestion des équipements du Forum et de la Canopée des Halles.

Espace sportif Pailleron

- Depuis le début du contrat, le montant d'investissement réalisé est de 173k€, contre 217k€ prévu contractuellement sur toute la durée de la DSP. Les investissements non réalisés concernent essentiellement l'acquisition de matériel spécifique pour l'espace glace (modules freestyle, broomball etc...). Étant donnée la sur-fréquentation de la patinoire, le délégataire n'a pas jugé pertinent de mettre en place en 2023 les activités nécessitant ce matériel spécifique. En contrepartie, d'autres investissements non prévus ont été réalisés car jugés indispensables au bon fonctionnement du site, notamment l'acquisition du système de vidéo-surveillance.
- Sur l'année 2024, le montant des investisse-

ments s'élève à 12k€.

- En matière de GER (Gros entretien et renouvellement), les dépenses s'élèvent à 139k€ pour un montant contractuel de 60k€. Ce dépassement s'explique notamment par le changement complet du système de contrôle d'accès (non prévu initialement) et diverses interventions techniques.

Espace sportif Pontoise

- Depuis le début du contrat, le montant des investissements réalisés est de 494k€, contre 671k€ prévu contractuellement sur toute la durée de la DSP. L'essentiel des investissements a été réalisé en début de contrat (fin 2023) au moment de la réouverture du site, notamment afin d'équiper les différents espaces de matériel pédagogique et de pratique. Sur l'année 2024, le montant des investissements s'élève à 3k€.
- En matière de GER (Gros entretien et renouvellement), les dépenses s'élèvent à 30k€ pour un montant contractuel de 28k€. Les interventions principales portent sur le remplacement de douches, les portes du squash et l'issue de secours côté squash.

e) Événements marquants 2024 -----

Piscine Suzanne Berlioux : L'année 2024 a tout d'abord été marquée par une nette amélioration de la qualité du service, avec un nombre de fermetures de l'équipement en très forte baisse par rapport à 2023 et une meilleure attention portée à la relation usagers. L'exploitant s'est aussi mobilisé pour célébrer l'année olympique avec des expositions, des quizz sur les réseaux sociaux, la participation aux Olympiades d'arrondissement et des animations spécifiques pendant et à la fin des JOP. Cependant, l'exploitation technique de l'équipement, notamment le traitement de l'eau et de l'air, reste à améliorer avec des consommations très élevées. De même que des besoins d'amélioration dans les zones de vestiaires se multiplient (réparation des casiers, des douches, sèche-cheveux et sèche-maillot). À noter de façon plus générale que le suivi technique est atypique, d'une part en raison de sa localisation (niveau le plus bas dans le Forum des Halles) et d'autre part, en appui d'une cogestion avec la SPL PariSeine sur les questions d'énergie et fluides.

Espace sportif Pailleron : L'année 2024 est venue confirmer la dynamique positive enclenchée depuis le début de la DSP en septembre 2022, jusqu'à dépasser les niveaux de fréquentations de 2019 avant Covid. Cette tendance s'observe sur les 3 espaces de l'équipement et s'élargit aux activités

qui connaissent un succès croissant. Cependant, l'exploitant rencontre de sérieuses difficultés dans le suivi managérial de l'équipe d'entretien, ce qui, conjugué aux fortes fréquentations et à des problématiques bâimentaires relevant du clos couvert, génère une insatisfaction croissante sur l'état d'entretien général de l'équipement.

Le site s'est également mis aux couleurs olympiques en cette année 2024, notamment avec la mise en place d'une fan zone JOP sur l'espace déglacée de la patinoire pendant l'été.

Espace sportif Pontoise : Avec une réouverture en décembre 2023, l'année 2024 est donc la première année pleine d'exploitation de l'espace sportif Pontoise, après 5 ans de fermeture. Ce premier exercice a montré une montée en puissance continue des fréquentations, et une fidélisation accrue au fil des mois, notamment auprès des abonnés. Si la piscine, joyau art déco, attire naturellement son public, les activités squash et forme ont néanmoins démarré plus lentement. Malgré un changement de direction en cours d'année, l'exploitant a su assurer une gestion de qualité avec très peu de fermetures au public.



MARATHON ET SEMI-MARATHON DE PARIS

PRÉSENTATION DU CONTRAT

La concession de services pour l'organisation et la gestion du Semi-Marathon de Paris et du Marathon de Paris pour les **éditions 2020 à 2024** conclue entre la Ville de Paris et **ASO** (Amaury Sport Organisation) a été approuvée par le Conseil de Paris des 1^{er}, 2, 3 et 4 avril 2019. Outre l'organisation et la gestion des Semi-Marathon et Marathon de Paris, le contrat de **concession de services** en date du **29 avril 2019** prévoit, sous forme d'annexe à la convention, une convention de licence de marque qui permet au concessionnaire d'exploiter les marques déposées liées à l'organisation des événements sportifs précités. Les marques concernées sont les suivantes :

- « Marathon de Paris », déposée le 8/03/2001, enregistrée sous le n°013087488 ;
- « Semi-Marathon de Paris », déposée le 8/03/2001, enregistrée sous le n°013087488 ;
- « Le Marathon de Paris », déposée le 28/12/1990, renouvelée le 10/10/2000, enregistrée sous le n°1636086.

Il est précisé que les marques resteront propriétés de la Ville de Paris et lui reviendront de plein droit à l'expiration de la concession de services.

La convention de services du 29 avril 2019 prévoit également un recours au naming :

- Schneider Electric, pour les éditions 2020 à 2024 du Marathon de Paris. Ainsi l'épreuve parisienne devient le « Schneider Electric Marathon de Paris » ;
- Harmonie Mutuelle, pour les éditions 2020 à 2024 du Semi-Marathon de Paris.

Au regard de l'annulation de l'édition 2020 du marathon et du semi-marathon du fait des mesures alors mises en œuvre par la Préfecture de Police de Paris pour lutter contre la pandémie de Covid-19, ainsi que du bouleversement induit dans l'équilibre économique du contrat, il a été décidé sur autorisation du Conseil de Paris dans sa séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2023 (délibération 2023 DJS 65) de signer avec le concessionnaire un avenant (n°1) portant décalage d'un an et prolongation d'un an de sa durée, et exonération des redevances variables sur le chiffre d'affaires et au titre du naming dues au titre des éditions 2021 et 2022.

Précisions sur le périmètre concédé :

La concession de services permet à ASO d'occuper, à titre privatif et précaire, le domaine public viaire parisien et d'exploiter les installations nécessaires pour le bon déroulement du Marathon et du Semi-Marathon de Paris. Celles-ci comprennent :

- l'espace public de l'itinéraire, soit environ 21,1km de voirie parisienne pour le Semi-Marathon de Paris (une fois par an) et environ 42,195 km de voirie parisienne pour le Marathon de Paris (une fois par an), selon un plan à définir chaque année en liaison avec la Ville de Paris, la Préfecture de Police et les autorités compétentes ;
- les espaces annexes nécessaires pour l'accueil du public et les animations mises en œuvre.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

a) Chiffres clés de l'activité -----

Le **chiffre d'affaires** pour les éditions 2024 s'élève à **16,9 M€**, en hausse de 2 M€ par rapport aux éditions 2023. Dans le cadre de la concession de services, il est prévu le versement à la Ville de Paris

d'une redevance fixe de 700 k€ révisée annuellement, ainsi qu'une redevance variable sur le chiffre d'affaires résultant de l'organisation des épreuves et des contrats de naming.

	2024	2023
Chiffre d'affaires	16,9 M€	14,9 M€
Redevance	1,7 M€	1,6 M€
Résultat avant impôt de la délégation	3,1 M€	2,3 M€

Le dispositif des « dossards solidaires » a, pour la première fois en 2024, été mis en place sur le semi-marathon. Déjà présent sur le marathon, il offre la possibilité de courir au profit d'associations caritatives intervenant dans des secteurs variés : maladies infantiles, environnement, éducation, égalité des genres... Ainsi, en 2024, près de 1800 « dossards solidaires » sur le Marathon et plus de 600 sur le Semi-Marathon ont permis de générer des collectes pour aider au financement de ces associations.

b) Indicateurs de suivi du service -----

Aucun manquement en matière de respect de stipulations contractuelles pouvant donner lieu à la mise en œuvre de pénalités n'a été constaté relativement à l'édition 2024 des épreuves.

c) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Le contrat ne prévoit pas d'investissements / travaux.

d) Événements marquants 2024 -----

Les éditions 2024 des deux événements ont respectivement eu lieu les 3 mars (semi-marathon) et 7 avril 2024 (marathon).

Les épreuves du semi-marathon et du marathon de Paris ont chacune atteint en 2024 un nombre record de participants et d'arrivants : 54 598 inscrits pour le semi-marathon avec 47 887 coureurs finissant la course, et 66 600 inscrits au marathon, 54 175 finissant l'épreuve. Les records mondiaux d'arrivants sur chacune des épreuves ont été battus en 2024.

La féminisation de ces courses se poursuit : le semi-Marathon est passé de 38 % de participation féminines à 41 % entre 2023 et 2024, progression encore plus importante que les années précédentes. Le Marathon atteint désormais la part de 32 % de participantes, soit la plus forte hausse entre deux éditions consécutives (+5 points).

L'édition 2024 du Marathon de Paris a été le support des Championnats de France pour les athlètes en fauteuils et les athlètes debout, attestant le soutien apporté à la Fédération Handisport pour l'organisation des courses sur route, les Championnats de France de cette discipline n'étant plus organisés depuis plusieurs années.



CENTRE SPORTIF DE L'ILE DE PUTEAUX

PRÉSENTATION DU CONTRAT

Afin de répondre à la problématique en termes d'équipements sportifs de la Ville de Paris en matière de terrains grands jeux et de moderniser les pratiques sportives du centre sportif parisien de l'Île de Puteaux (d'une surface de 12 ha), une délégation de service public a été attribuée à URBAN SOCCER FRANCE, pour une durée de 20 ans à compter du 16 janvier 2024.

Le projet du délégataire pour l'exécution de la DSP s'articule autour de :

- La rénovation d'une partie des installations existantes, à savoir 3 terrains de grands jeux en gazon synthétique et la clôture du parking actuel à l'entrée du centre sportif.
- La préservation du terrain de rugby.
- La création de nouveaux équipements sportifs et annexes :
 - 10 terrains extérieurs éclairés de foot à 5
 - 16 terrains extérieurs éclairés de tennis
 - 14 terrains extérieurs éclairés de padel
 - 1 practice de golf
- Le Pavillon d'entrée doit être entièrement restauré (bureaux, salles de réunions, techniques, stockages, etc.) et agrandi pour recevoir un club house.
- Un parking de 100 places environ pour les véhicules légers, des bornes de recharge, un parking vélo et un parking 2 roues.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

a) Chiffres clés de l'activité -----

	2024
Chiffre d'affaires	371 k€
Redevance	46 k€
Résultat avant impôt de la délégation	-174 k€

Le mécanisme de redevance se compose d'une redevance fixe et d'une redevance variable, assorties d'une redevance minimale garantie.

La redevance fixe annuelle due au titre de chaque exercice d'exploitation est fixée forfaitairement à 50k€ valeur au 1er janvier 2024.

Le montant de la part variable de la redevance cor-

respond à un pourcentage de la totalité du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par le délégataire pour l'exploitation du sportif parisien de l'Île de Puteaux.

Un montant minimal de redevance est garanti annuellement sur l'ensemble de la durée du contrat, soit :

- 50k€ annuels en années 1 à 3, durant la phase de réalisation des travaux et de démarrage de l'activité ;
- 100 k€ annuels en années 4 à 15 ;
- 150 k€ annuels en années 16 à 20.

Cette redevance minimale garantie sera indexée sur la même base que la redevance variable, soit l'Indice des Loyers Commerciaux.

b) Indicateur de suivi -----

Le délégataire est tenu dans le cadre de la DSP à :

- La mise à disposition de l'équipement au bénéfice de groupes scolaires ou sportifs ;
- L'application de tarifs de service public sur la partie du site dédiée à la DSP (terrains de grands jeux).

Ces charges ont été respectées pour l'année écoulée et reconduites pour la nouvelle saison sportive.

Le délégataire a déclaré que 44 660 usagers ont fréquenté les courts de tennis, abonnements et locations comprises, et 19 166 usagers pour les terrains de grands jeux (pratique du football).

Sur la partie dédiée à l'exploitation (hors périmètre DSP), les tarifs sont les suivants :

- Foot à cinq : de 70 à 140€ à la location pour l'heure ;
- Foot à sept : de 98 à 198€ à la location pour l'heure ;
- Padel : de 36 à 50€ à la location pour l'heure ;
- Tennis : de 10 à 25€ à la location pour l'heure ;

c) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Le délégataire a réalisé en 2024 des investissements pour 702 k€.

Le délégataire a connu un retard dans l'exécution des investissements prévus sur le site, notamment lié à la délivrance de permis de construire et l'aval des ABF :

- Club house : le bâtiment d'accueil pour l'installation d'un club house est encore à l'étude et devrait être réalisé d'ici 1 an ;
- Couverture de terrains de squash.

Le délégataire s'est engagé sur un programme de travaux d'un montant de 7,85 M€ sur la durée du contrat.

d) Événements marquants 2024 -----

Sans objet.

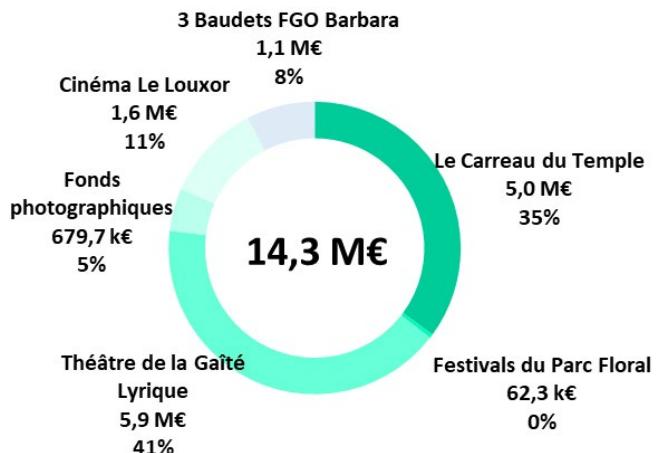


ÉQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS

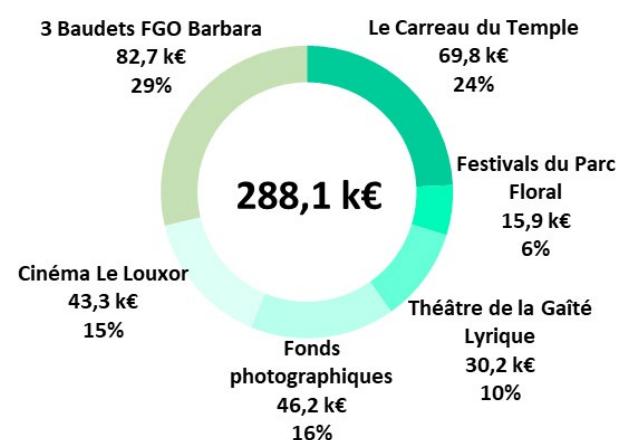
Ce secteur comprend **6 contrats (4 DSP et 2 concessions de services)** portant l'exploitation du cinéma le Louxor, l'exploitation du Théâtre de la Gaîté Lyrique, la mise en valeur et la numérisation des fonds photographiques et iconographiques de la Ville de Paris, l'exploitation du Carreau du Temple, les festivals de musique du Parc Floral, Les Trois Baudets et Fleury Goutte d'Or.

	2024	2023
Chiffres d'affaires	14,3 M€	5,9 M€
Redevance	288,1 k€	165,1 K€
Participation Ville de Paris	7,0 M€	6,3 M€

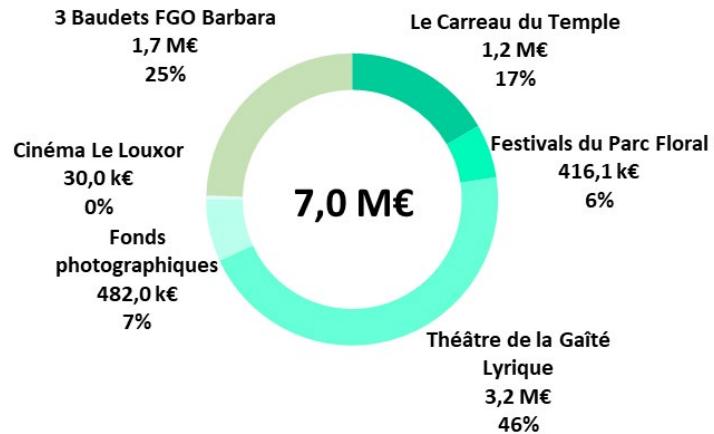
Répartition
du chiffre d'affaires
en 2024



Répartition
de la redevance
en 2024



Répartition de la participation en 2024





CARREAU DU TEMPLE

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Carreau du Temple, ancien marché de vêtements construit sous le Second Empire et situé au 2 rue Perrée dans le 3^e arrondissement de Paris, a fait l'objet, de l'été 2009 à février 2014, d'une réhabilitation initiée par la Ville de Paris, afin de réaliser un équipement à usage mixte offrant des espaces à caractère sportif, culturel et événementiel. Le volume existant des halles a été réhabilité et augmenté de deux nouveaux niveaux de sous-sols et de deux étages. Au terme de cette rénovation, le bâtiment dispose notamment d'un auditorium de 250 places, d'un espace de 1800 m² modulable pour des activités sportives ou événementielles, ainsi que d'un espace bar / petite restauration et de plusieurs salles destinées aux pratiques sportives et musicales amateurs.

Le premier contrat de **délégation de service public**, confié à la **Société publique locale** (SPL) **Carreau du Temple**, est arrivé à échéance le 31 décembre 2018. Il a été renouvelé en gré à gré (DSP « in house ») pour une durée de **6 ans**, du **1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2024**.

Il prévoit que le Carreau du Temple propose ses espaces aux publics scolaires, au Conservatoire à rayonnement régional de Paris (CRR), aux associations et aux particuliers souhaitant participer aux différentes activités organisées au sein de l'équipement. Le délégataire doit également concevoir une programmation sportive, culturelle et événementielle.

Dans le cadre du contrat, le délégataire réalise un programme d'investissement estimé à 705 000 € sur toute la durée du contrat. Le délégant, en tant que propriétaire des constructions, prend à sa charge les grosses opérations de maintenance, ainsi que les investissements liés au maintien du clos et du couvert. Le délégataire prend à sa charge les opérations d'entretien et de maintenance (selon la norme FDX 60-000).

Trois avenants au contrat ont été votés et signés au cours des 6 années du contrat de DSP :

- Avenant 1 du 01/12/2020 pour l'exonération de la part forfaitaire de la redevance due pour l'année 2020, compte tenue de la crise sanitaire survenue en 2020 et son impact sur l'activité du délégataire ;
- Avenant 2 du 29/11/2021 pour l'ajout de la « location d'espaces à des structures du champ social pour l'accueil des plus vulnérables » au titre des activités complémentaires du contrat (article 2.1.2), pour une révision du programme d'investissement, intégrant une subvention d'investissement de 20 k€ pour l'amélioration des conditions d'accueil et de circulation des publics et en particulier de ceux en situation de précarité (Halte Femmes) ;
- Avenant 3 du 21/12/2021 pour le versement d'une compensation au délégataire, à hauteur de 1 M€, afin de développer les actions pour l'Olympiade culturelle dans la période pré-olympique.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité -----

La SPL Carreau du Temple connaît une activité exceptionnelle en 2024, année des Jeux de Paris 2024. Le **chiffre d'affaire**, généré par les activités commerciales, **dépasse 5 M€** soit une hausse de 25% par rapport à 2023 (4 M€). Ce chiffre d'affaires est en grande partie généré par les productions vendues : 4,89 M€.

À ces recettes propres s'ajoute la **compensation annuelle de service public versée par la Ville** qui s'élève à **1,17 M€** en 2024, soit +37 k€ par rapport à 2023 en application des clauses contractuelles d'indexation du contrat. Cette participation représente 17 % des recettes globales de la SPL en 2024. L'activité locative permet un taux de ressources propres dépassant les 80 %.

Malgré le chiffre d'affaires exceptionnel, l'année 2024 se clôture par un **résultat excédentaire de 16 k€**, en raison de la forte dotation aux amortissements et de la provision pour gros entretien (PGE) réalisée en prévision du nouveau contrat de concession de service public démarrant au 1^{er} janvier 2025.

Le délégataire verse une **redevance** constituée d'une part fixe et d'une part variable calculée en fonction du chiffre d'affaires exigible à compter du 30 juin de l'exercice N+1. La part forfaitaire de l'année 2024, versée en 2024, s'élève à **23,3 k€ HT** et la part variable, versée en 2025, à **75,9 k€ HT**.

	2024	2023
Chiffre d'affaires (hors participation Ville)	5,03 M€	4,05 M€
Redevance (HT)	99,2 k€	68,6 k€
Participation de la Ville de Paris	1,17 M€	1,13 M€
Résultat net	15,9 k€	269,8 k€

b) Indicateurs de suivi du service public -----

Activité et fréquentation : En 2024, la SPL compte **338 jours d'activité** (soit +28 jours par rapport à 2023). Le public du Carreau du Temple est toujours au rendez-vous, même en augmentation avec **284 399 personnes accueillies** durant l'année 2024 (soit +32 K personnes). Ces chiffres exceptionnels s'expliquent par l'accueil de Paris Media Centre de juillet à début septembre 2024, alors que l'établissement est habituellement fermé en août. **2000 adhérents par semaine** ont été accueillis pour 68 cours hebdomadaires de pratique amateur proposés en moyenne dans les espaces du sous-sol (chiffres constants).

L'activité locative est florissante avec **61 locations** en 2024 (dont 31 dans la halle), un chiffre moins élevé qu'en 2023 mais les locations longues sont plus rémunératrices pour la SPL, tout en maintenant un taux record de **61% d'événements ouverts aux publics dans la halle** (+6 points).

Programmation artistique et culturelle : Durant

l'année 2024, le Carreau du Temple a organisé ses **3 festivals habituels** (Everybody, Jogging et Food Temple Californie), a compté 75 levers de rideaux et a pu participer à **19 coproductions** (contre 9 en 2022). La SPL a également pu accueillir **5 projections de cinéma**, en partenariat avec l'association CinéCaro, et 11 rencontres. Côté résidences, **47 compagnies** ont été accueillies (contre 41 en 2023) pour 249 jours de mise à disposition gracieuse des espaces. La SPL mène également une politique de développement des publics avec **9 165 personnes touchées par des actions de médiation** en 2024 (+45%), 462 actions d'accompagnement à destination du public et **13 000 élèves** accueillis pour leurs cours d'EPS dans les équipements du sous-sol (stable). À noter, le **Carreau du Temple a aussi fêté les 10 ans du projet** lors d'une journée festive et ouverte à tous les publics le samedi 18 mai 2024, réunissant 7 000 personnes.

Démarche environnementale : En 2024, le Carreau du Temple a obtenu pour l'intégralité de ses activités sportives, culturelles et événementielles, la **certification ISO 20121**, norme internationale consacrée au développement durable.

Communication : Depuis la refonte du **site internet** du Carreau du Temple en 2022, le nombre de **visiteurs du site internet** se stabilise : **110 000** en 2024 contre 120 000 en 2023. La newsletter compte **23 000 abonnés**. La SPL a bénéficié d'une **campagne d'affichage des MUI de la Ville de Paris** pour la 3^e édition du festival *Everybody* en février 2024, qui a eu un impact immédiat sur la fréquentation du site internet.

Effectif du concessionnaire : l'équipe du Carreau du Temple compte **24 salariés permanents** et **37,65 ETP**.

c) Politique tarifaire-----

La grille tarifaire est établie au regard de la nature de la manifestation, de son équilibre économique et de ses objectifs de fréquentation. Ces grilles tarifaires ont été établies contractuellement dans le cadre du contrat de DSP 2019-2024 :

- **Tarification de la programmation artistique :** Le contrat de DSP définit une grille des tarifs présentant 3 catégories (A, B, C) en fonction du coût de la manifestation. Elle s'échelonne entre 4 et 20 € pour les spectacles et prévoit la gratuité pour certaines catégories de personnes souhaitant assister à une séance de cinéma ou un atelier. Les tarifs réduits et demi-tarifs sont proposés aux catégories suivantes : plus de 65 ans, demandeurs d'emploi, minima sociaux, personnes en situation de handicap, moins de 30 ans, adhérents.

■ Tarifs de location des espaces du sous-sol pour l'organisation des activités de service public par les associations sportives et culturelles: Les tarifs de location sont également définis dans le contrat de DSP. Ils s'échelonnent entre 6 et 12 € par heure en fonction du tarif horaire pratiqué par l'association à l'usager et s'élève à 50 € par heure pour les structures du secteur marchand ayant une activité économique (assujetties aux impôts commerciaux et/ou à la TVA). La gratuité est accordée à certains publics scolaires visés au contrat.

■ Tarifs de location des espaces pour des activités complémentaires (hors service public): Le Carreau du Temple a également mis en place une grille tarifaire pour la location de ses espaces pour des manifestations privées et non ouvertes au grand public, dans un but d'optimisation de ses ressources propres et de soutenabilité de son modèle économique. Les tarifs s'échelonnent entre 500 € et 2,5 k€ par jour en fonction des espaces et du type de manifestations.

d) Suivi du programme contractuel d'investissements -----

Le **montant d'investissement réalisé sur l'année 2024 est de 145 k€**. Dès 2023, la SPL avait déjà **dépassé le montant de 705 k€ d'investissements bruts prévu** par l'avenant 2 au contrat de DSP de décembre 2018. En cette fin de contrat, au **31/12/2024, le plan d'investissement de la SPL sur l'intégralité de la DSP est de 951,6 k€**. Celui-ci est financé par la provision apportée par le délégataire issue de la DSP 2013-2018 pour 50 k€ de travaux réalisés ; une subvention d'équipement de 180 k€ sur 6 ans (soit 30 k€ par an) ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 20 k€ versée en 2021 pour la Halte Femmes ; des fonds propres à hauteur de 702 k€ au travers d'autofinancement généré par l'activité.

En 2024, les **investissements de la SPL** ont concerné les postes suivants (par ordre décroissant) : matériel technique, matériel informatique, matériel scénique, logiciels-licences, vélo électrique et mobilier.

En 2024, les **investissements du délégant en matière de GER** (gros entretien et renouvellement) ont porté sur l'isolation des combles au niveau R+2; l'installation d'une ligne de vie en toiture de l'auditorium pour les travaux d'entretien ; le changement de la porte (et asservissement SSI) SAS PMR en sous-sol devant le monte-chARGE ; réparation des portes vitrées de compartimentage au R-1; des travaux d'amélioration de l'accessibilité dans le cadre de l'accueil du Centre des Médias; le

remplacement du module CPI (contrôleur permanent d'isolement) et le remplacement des coffrets de relayage (situés en toiture) pilotant les ouvrants de désenfumage.

e) Événements marquants en 2024 -----

L'année 2024 a débuté par la **certification ISO 20121**, obtenue après des efforts pour repenser les modes de consommation et réduire l'impact environnemental de l'activité de la SPL. Les 15 et 18 mai, le **Carreau a également fêté ses 10 ans**, avec des publics nombreux et diversifiés, autour de deux journées festives et culturelles, occasion de mettre en lumière les valeurs défendues par l'établissement. Enfin, 2024 fut bien sûr une année olympique avec l'accueil du Paris Media Centre dans l'intégralité du bâtiment et pendant toute la durée des Jeux. Le Carreau du Temple a également assuré **la programmation de la Terrasse des Jeux, sur le parvis de l'Hôtel de Ville**, ce qui lui a permis de développer une programmation hors les murs, avec sept spectacles et 12 cours sportifs XXL.



GAÎTÉ LYRIQUE

PRÉSENTATION DU CONTRAT

Le présent contrat de **concession de service** pour la gestion et l'exploitation de l'équipement culturel la Gaîté Lyrique est établi en application des articles L.1121-3 et suivants et articles R3121-1 et suivants du Code de la commande publique.

À l'issue de la procédure, c'est la **société Gaîté Lyrique SAS**, issue du groupement composé d'Arty Party, Arte, Singa et Make sense, en partenariat privilégié avec Actes Sud, qui est devenue titulaire du contrat pour une durée de **5 ans à partir du 1^{er} janvier 2023**.

En 2023, un avenant au contrat a été conclu afin d'accorder une indemnité de 325,8 k€ (soit 2% du montant annuel) pour l'année 2023 en compensation d'une perte financière faisant suite à une fermeture consécutive à un avis défavorable de la Préfecture de police de l'exploitation du bâtiment avec l'interdiction de l'accès au public au niveau R+1.

Le contrat de concession de service ne prévoit pas d'investissement.

Le service concédé porte sur les prestations suivantes :

- la programmation de concerts dans la salle de concert
- la programmation de projets pluridisciplinaires
- l'accueil en faveur de la création
- l'offre d'actions de formation et de transmission
- la gestion des studios de répétition et d'enregistrement
- la location d'espaces de bureau
- des activités commerciales

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité -----

Le chiffre d'affaires (6 M€) est constitué des recettes de billetterie des spectacles, concerts, expositions, projections, ateliers, formations, ainsi que des recettes générées par le bar, la privatisation des espaces et les partenariats avec des entreprises privées. À ces recettes propres s'ajoute le **prix annuel** versé par la Ville de **3,2 M€** par an en moyenne sur toute la durée du contrat.

En 2024, le projet La Fabrique de l'époque a pu pleinement se développer, investissant tous les espaces et touchant tous les publics, grâce à une programmation riche, diversifiée, engagée, et très accessible. La Gaîté Lyrique a pu s'affirmer comme un acteur incontournable de la vie culturelle et artistique parisienne et gagner une forte reconnaissance, tant pour les publics, les artistes, que les professionnels du secteur.

Cependant, l'occupation du lieu par plusieurs centaines de jeunes migrants, survenue le 10 décembre 2024 a contraint l'établissement à stopper net toute activité et à fermer le lieu à partir du 17 décembre, alors que devait être inaugurée l'exposition « Pulse », importante pour le rayonnement et l'économie du projet. Ce manque à gagner, auquel se sont ajoutées de lourdes dépenses de gestion directement liées à l'occupation, ont immédiatement pesé sur l'équilibre économique de l'exercice 2024.

La redevance (30,2 k€) due pour la Ville est de 0,75% du chiffre d'affaire HT, avec un minimum garanti de 28 k€.

	2024	2023
Chiffre d'affaires net	6 M€	3,42 M€
Redevance	30,2 k€	28 k€
Participation de la Ville de Paris	3,2 M€	3,69 M€
Résultat net	-110 715 €	119 k€

b) Indicateurs de suivi du service public -----

- 300 jours d'ouverture
- 800 événements organisés dont 78% gratuits
 - 150 événements musique et danse
 - 530 débats, projections, ateliers
 - 100 événements avec le quartier
 - 7 expositions
- Plus de 200 000 visiteurs et spectateurs
- 70 entrepreneurs et 3 incubateurs

Démarche environnementale : La Gaîté lyrique, est engagée depuis plusieurs années dans de nombreuses actions de réduction de ses impacts négatifs. Le bilan carbone et le diagnostic éco-flux réalisés en 2022 ont permis d'identifier les principaux postes d'impact de la Gaîté et de définir les actions prioritaires pour réduire les impacts négatifs.

Effectif du concessionnaire : 68 ETP. Des instances décisionnelles se réunissent trois fois par an ainsi que des instances de concertation toutes les deux semaines afin d'assurer une gouvernance collective.

c) Politique tarifaire -----

Le tarif moyen des événements musique et danse en grande salle est de 20 € et 78 % de la programmation est gratuite.

**d) Suivi du plan contractuel
d'investissements -----**

Le contrat de concession de service ne prévoit pas d'investissement.

e) Événements marquants en 2024 -----

En 2024, la Gaîté Lyrique a accueilli plus de 800 événements. Parmi les rendez-vous musicaux, figuraient les concerts de Kompromat et Lala &ce dans le cadre de l'ARTE Concert Festival, ainsi qu'une soirée dédiée à DJ Mehdi réunissant des artistes des scènes électronique et rap.

L'été a été rythmé par les célébrations des JOP Paris 2024, avec des animations sur le parvis, au square Chautemps et au Trocadéro tandis que l'automne a été marqué par plusieurs manifestations culturelles et intellectuelles : *Festival de la francophonie*, *Paris Podcast Festival*, *Viva Villa!*, *Anticipation* et *Et Maintenant*.

Durant toute l'année ont été organisées des expositions, dont « Ukraine vision(s) », « Trans*Galactique » et « Pulse » du Studio 1024, cette dernière ayant été interrompue peu après son ouverture.

La Fabrique de l'époque a poursuivi son développement, réunissant près de 70 entrepreneurs et 3 incubateurs.



MISE EN VALEUR DES FONDS PHOTOGRAPHIQUES ET ICONOGRAPHIQUES

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La Ville de Paris est propriétaire de documents (photographies, dessins, gravures, cartes, affiches) d'une grande valeur artistique, documentaire et patrimoniale. Elle est notamment propriétaire des collections photographiques Roger-Viollet, qui lui ont été léguées en 1985 et regroupent environ 7,7 millions de clichés. Parmi les autres fonds patrimoniaux photographiques figurent notamment ceux du Musée Carnavalet (150 000 clichés), de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris (environ 500 000 clichés) et de la Bibliothèque de l'Hôtel de Ville (250 000 clichés). La Ville de Paris est également détentrice du fonds France Soir (acquis par don en 1987 et complété par achat en 2012), qui comprend environ 6 millions de clichés.

Afin de permettre la diffusion de ce patrimoine, d'un intérêt culturel, patrimonial et historique, et en ouvrir l'accès au plus grand nombre, la Ville de Paris a créé, en 2005, un service public local de préservation et de mise en valeur des fonds. La première délégation de service public étant arrivée à échéance en 2015, une nouvelle délégation avait été conclue en gré à gré (DSP in house) avec la SPL Parisienne de Photographie, pour la période du 1er septembre 2015 au 31 décembre 2019. Le délégué assurait alors la reproduction numérique des fonds, la préservation des originaux et leur diffusion par l'exploitation commerciale des droits de reproduction et l'alimentation d'un site internet accessible au grand public.

Le nouveau concessionnaire, Delta arts, assure, dans le cadre du **contrat de concession de service public** entré en vigueur le **1^{er} janvier 2020** pour une **durée de 5 ans**, la diffusion et l'exploitation commerciale des images numérisées, la négociation des droits de reproduction pour le compte de la Ville de Paris auprès des auteurs ou de leurs ayants-droits et doit contribuer à la démarche d'éducation aux médias et à l'information (EMI) auprès des jeunes publics. Les autres missions auparavant assurées par la SPL Parisienne de photographie (conservation des collections, numérisation) n'entrent plus dans le cadre de la concession et sont désormais directement assurées par la Bibliothèque historique de la Ville de Paris.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité

La concession ayant débuté au 1^{er} janvier 2020, l'année 2024 représente la quatrième année d'exploitation du concessionnaire.

Le **chiffre d'affaires** de la concession est constitué des recettes tirées de l'exploitation des fonds photographiques, auxquelles vient s'ajouter la participation aux charges de service public versées par la Ville de Paris au titre de la diffusion et de la valorisation des fonds. Pour l'année 2024, ce chiffre d'affaires s'élève à 588 k€ HT (soit une diminution de 3,3 %) auquel il faut ajouter le montant

versé par l'ADAGP (société de gestion des droits d'auteur) : 91 k€ de recettes liées à la gestion des droits collectifs quand les particuliers utilisent les photographies, soit un total de chiffre d'affaires de **679 k€**.

A ce chiffre d'affaires s'ajoute une participation financière versée par la Ville au titre des contraintes de service public pour un montant de **482 k€** en 2024.

Le **résultat net** 2024 de la concession représente un solde négatif de **55 k€**, en net déficit pour la première fois.

On note également en 2024 une augmentation générale des revenus liés aux différentes activités de l'agence : presse (+19 %), corporate, multimédia, galerie et export. Seuls les secteurs exposition et édition sont en recul, ces deux secteurs restent toutefois minoritaires dans les activités du délégué.

gataire.

Le montant de la **redevance** variable est inférieur à la RMG révisée. La redevance variable ne s'applique pas pour l'année 2024. Le montant de la redevance due au titre de l'année 2024 est donc celui de la RMG révisée : **46,2k€**.

Pour rappel, le contrat prévoit en effet le versement par le concessionnaire d'une redevance annuelle de 6,5% du chiffre d'affaires, assortie d'un montant minimal garanti de 45 k€ HT (révisable chaque année selon l'indice IPSE).

	2024	2023
Chiffre d'affaires net (hors compensation)	679,7 k€	607 k€
Redevance	46,2 k€	48 k€
Participation de la Ville de Paris	482 k€	482 k€
Résultat net de la délégation	-55 k€	11 k€

b) Indicateurs de suivi du service public -----

Production d'images numérisées : Aux termes du contrat de concession, la charge de la numérisation incombe à la Ville de Paris qui s'engage à livrer annuellement 200 000 vues au concessionnaire, tirées des fonds Roger-Viollet et France Soir. En 2024, 205 595 des Fonds France Soir et Roger-Viollet images ont été produites et fournies au concessionnaire. S'y ajoutent 375 numérisations à la demande en une trentaine de séances de prises de vue organisées sur place (représentant une centaine d'heures par an).

Commercialisation des droits de reproduction : Les ventes de droits de reproduction ont représenté 588 k€ (fonds Roger-Viollet = 553 k€, fonds France Soir = 25 k€) en 2024 contre 607 k€ en 2023 (fonds Roger-Viollet = 589 k€, fonds France Soir = 18 k€).

Pour mémoire, la mission de conservation du fonds Roger-Viollet a été reprise en régie par la Ville de Paris en 2018.

La nomenclature des recettes par secteur fait apparaître en 2024 une forte reprise du secteur « presse » et une légère progression des secteurs Corporate, « multimédia » et « export » tandis qu'on observe une nette baisse du secteur « expositions ». Notons que l'organisation des circulations pendant les JO a fortement impacté la fréquentation de la galerie pendant l'été.

Diffusion culturelle et grand public des collections: La diffusion culturelle des fonds s'effectue par la

mise à disposition à titre gracieux des reproductions numérisées des œuvres aux services et institutions de la Ville de Paris pour des expositions, publications ou toute utilisation sur les sites des institutions municipales (445 images fournies aux services de la Ville de Paris). Elle est également assurée par la mise en ligne de photographies à destination du public professionnel sur le site Roger-Viollet (www.roger-viollet.fr), site mis en ligne en janvier 2021. Pour ce qui relève de la diffusion auprès du grand public et notamment des expositions en ligne ou de la vente de tirages ou d'ouvrages édités par l'agence, le nouveau site « galerie-roger-viollet.fr » ouvert en 2023 semble assez actif et continue sa progression en 2024.

Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) :

En 2022, un poste de chargé de projet culturel et pédagogique a été créé pour mener à bien cette démarche. Un investissement budgétaire de 22 k€ a permis de mettre en place des ateliers et des expositions pédagogiques. En 2024 les actions EMI se sont structurées en partenariat étroit avec le CLEMI : douze ateliers sont proposés aux classes, primaires ou secondaires. Cette année on recense 12 interventions dans 6 écoles primaires parisiennes, quelques ateliers pour les classes de 4^e et 3^e et des ateliers montés en collaboration avec la Direction de la protection Judiciaire de la Jeunesse 93 pour proposer des ateliers récurrents à chaque début de vacances scolaires. Des interventions dans les bibliothèques parisiennes ont également été initiées en 2024 : rencontres avec les journalistes Adrienne Surprenant et Gilles Courtinat dans les Bibliothèques Sabatier et François Truffaut ainsi que 5 ateliers « IA pour les petits » dans le cadre du temps fort « En quête d'info ». Ces Missions pédagogiques continuent de se développer et ont obtenu l'agrément « Pass Culture ». On note toutefois que le nombre d'ateliers proposés aux classes de la Ville de Paris est en diminution par rapport à 2023. L'agence Delta-Arts souhaite créer une association « Les ateliers Roger-Viollet » pour déployer ces missions d'Education aux Médias et à l'Information. Il a été demandé au concessionnaire d'adresser une demande officielle à la Ville de Paris précisant le cadre de cette subdélégation de l'activité avant sa mise en œuvre.

c) Politique tarifaire -----

La tarification est effectuée de gré à gré, sur la base d'une demande de devis.

La gratuité des droits de reproduction est accordée à la Ville de Paris et à certains de ses partenaires dans le cadre de l'utilisation non commerciale des images. Des tarifs préférentiels sont accordés aux étudiants, aux chercheurs et aux publications

scientifiques (réduction de 50%). Des dérogations peuvent également être consenties en fonction du nombre d'images commandées par le même utilisateur, dans le cadre d'accords spécifiques proposant un prix forfaitaire à l'image.

Pour ce qui concerne les interventions dans les bibliothèques de la Ville de Paris, il a été rappelé au concessionnaire que cette activité s'inscrivait dans les missions de la DSP et que seuls les journalistes/ photoreporters pouvaient être dédommagés.

d) Suivi du programme contractuel d'investissements -----

Le contrat de cette concession de service public ne prévoit pas de programme d'investissement.

e) Événements marquants 2024-----

L'année 2024 a confirmé le développement de l'audience de l'Agence et une nette augmentation du chiffre d'affaires global malgré un résultat net en déficit.

L'activité relative à l'EMI s'est enrichie et s'inscrit maintenant dans les bibliothèques parisiennes. Il convient toutefois de s'assurer du cadre de la nouvelle association créée à cet effet.

Les expositions 2024 ont connu un grand succès public et une bonne audience dans la presse :

- Boris Lipnitzki
- Le Paris populaire des années 70
- Championnes
- Sonia Delaunay La Simultanée
- Christian Rose, photographier la musique
- Un abécédaire littéraire Parisien

Chaque exposition a donné lieu à l'édition d'un catalogue et un film de promotion sur youtube.

L'audience sur les réseaux sociaux est en constante augmentation.



LE LOUXOR

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le cinéma a ouvert ses portes au public le 18 avril 2013. Après 7 premières années d'exploitation du cinéma, la Société **CINELOUXOR** a été reconduite (après mise en concurrence) pour l'exploitation de l'établissement au travers d'une convention de **délégation de service public** d'une durée de **5 ans à compter du 1^{er} janvier 2020**. La convention a été prolongée de 2 ans par un avenant voté au Conseil de Paris d'octobre 2021.

Le déléataire est chargé de proposer une programmation cinématographique de type Art et Essai, de films de 1^{re} et 2^{re} exclusivité, ainsi que des films en version originale sous-titrée. Il doit construire une programmation diversifiée ouverte à tous. Il doit, en outre, développer un volet d'éducation artistique, d'animation et de médiation culturelle liée de manière prépondérante à l'activité cinématographique, et veiller à la dimension d'animation locale et d'ouverture sur le quartier.

La Ville de Paris n'accorde aucune participation financière pour l'exploitation de ce service délégué. Toutefois, le déléataire bénéficie de l'aide financière octroyée par la Ville de Paris au titre de sa politique de soutien aux salles de cinéma indépendantes, dans les mêmes conditions que tous les exploitants concernés par ces mesures.

Les travaux de gros entretien et de renouvellement (GER) sont à la charge de la Ville de Paris, à l'exception du gros entretien-renouvellement qui concerne les équipements de cinématographie, le mobilier de salle de cinéma et les ascenseurs. Tous les ouvrages, équipements et matériels permettant la bonne marche de l'exploitation sont entretenus en bon état de fonctionnement et réparés par les soins du déléataire, et à ses frais.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité -----

En 2024, le **chiffre d'affaires** du Louxor s'élève à **1,55 M€** soit une augmentation de 2 % par rapport à 2023. Le **chiffre d'affaires** est composé de recettes de billetterie de salle (1,6 M€ soit près de 75 % des recettes), des recettes du bar, et d'activités commerciales. S'ajoute à ce chiffre d'affaires la perception de subventions d'exploitation. La subvention de fonctionnement annuelle de la Ville de Paris reste stable, à hauteur de 30 k€.

Le résultat est négatif (**-108 k€**). La hausse du chiffre d'affaires ne permet pas de compenser celle des charges d'exploitation notamment de la masse salariale et des fluides.

Le déléataire verse une **redevance** constituée d'une part fixe et d'une part variable calculée en

fonction du chiffre d'affaires. En 2024, la redevance s'est élevée à **43,3 k€**, part fixe et part corrélée avec le chiffre d'affaires de l'année 2022.

	2024	2023
Chiffre d'affaires (hors participations)	1,55 M€	1 523 k€
Redevance	43,3 k€	19 k€
Participation de la Ville de Paris	30 k€	30 k€
Résultat net de la délégation	- 108 k€	-145 k€

b) Indicateurs de suivi du service public ----

Activité et fréquentation: Après les années difficiles liées à l'épidémie de Covid-19, les spectateurs ont retrouvé le chemin des salles et la fréquentation du Louxor est solide, sans toutefois retrouver ses pics de la période pré-covid. Avec **226 262 entrées**, la fréquentation en 2024 se stabilise, en léger repli de 2 % par rapport à 2023 (portée par le succès des films primés à Cannes). La fréquentation des dispositifs scolaires est

relativement stable, à un niveau élevé de 12 319 entrées (en légère baisse de 2,7 % par rapport à 2023). A noter que les entrées des séances scolaires et périscolaires hors dispositifs représentent 27 322 entrées, en forte augmentation par rapport à 2023 (+ 37 %).

Programmation : La programmation s'est distinguée par les éléments notables suivants :

- Le classement Art et Essai est assuré en 2024 avec un taux de 95,20 % de films Art et Essai dans la programmation. Il convient de noter que le cinéma conserve ses quatre labels Art et Essai : Jeune Public, Recherche et Découverte, Patrimoine et Répertoire et Court Métrage. Le Louxor s'est vu attribuer la note de 20/20 par la Commission de classement.
- La programmation vise à être diversifiée (films de patrimoine, documentaires, etc.), avec notamment la programmation en sortie nationale de Emilia Perez, La zone d'intérêt et L'histoire de Souleymane. À noter également l'accueil de festivals comme le Festival du cinéma de Turquie de Paris, le Maghreb des films, Mon Premier Festival et la Sélection « Cannes 2024 » de l'ACID, L'Usage du Monde ;
- Le travail à destination des groupes « Jeune public » a retrouvé son rythme habituel. Les séances ont accueilli 39 641 entrées, en hausse de plus de 20 %. Cela s'explique par l'absence d'annulation de séances mais aussi le partenariat avec la Mairie du 10^e et la réorganisation des séances proposées dans le cadre de Mon premier festival. A noter le fort ancrage local : 36 % des entrées scolaires proviennent du 18^e arrondissement et 22 % du 10^e.
- L'insertion de l'équipement dans son quartier s'est poursuivie grâce à un travail avec les acteurs locaux, les structures associatives (Les Enfants de la Goutte d'Or, Accueil Goutte d'Or, Les amis du Louxor notamment) et diverses animations (ciné-club, ciné-concerts, expositions, partenariats comme celui lancé avec la coopérative La Louve).

Démarche environnementale : Le Louxor est depuis le début dans une démarche environnementale. Il s'est engagé depuis 2023 dans la démarche « Mieux manger au cinéma », ne proposant que des produits validés par le label. Il a mis en œuvre en lien avec la Ville de Paris des actions visant, dans le cadre du décret tertiaire notamment, à réduire l'impact énergétique et la facture énergétique, notamment la suppression d'un local batterie climatisé non nécessaire.

Communication : Le Louxor a mis en œuvre depuis son ouverture une communication efficace et ciblée : avec un programme hebdomadaire

imprimé tiré à 500 exemplaires, une newsletter de 10 000 abonnés et des réseaux sociaux actifs (augmentation importante du compte Instagram en 2024 et lancement d'un compte BlueSky).

Effectif du délégataire : l'équipe du Louxor compte 13 salariés permanents et 9,4 ETP.

c) Politique tarifaire -----

La politique tarifaire mise en place par le cinéma correspond à celle pratiquée par la plupart des salles de cinéma indépendantes.

Au cours de l'exercice (le 19/06), le délégataire a appliqué les tarifs visés dans la convention de délégation avec un plein tarif à 11,50 € et de nombreux tarifs réduits notamment à destination des moins de 26 ans, des étudiants, des seniors ou des chômeurs. Le tarif spécifique pour les scolaires et les centres de loisirs est de 4,20 €.

Le **tarif moyen s'établit à 5,13 €**, plus bas que la moyenne nationale (7,39 €).

d) Suivi du programme contractuel d'investissements -----

Les travaux de gros entretien et de renouvellement (GER) sont à la charge de la Ville de Paris, à l'exception du gros entretien-renouvellement qui concerne les équipements de cinématographie, le mobilier de salle de cinéma et les ascenseurs. Le système des pompes à chaleur installé fin 2017 fonctionne bien, même s'il reste à le relier au système intégré. En 2024, la Ville de Paris a mené des travaux afin de supprimer le local batterie superflu. Une étude a été également été faite pour moderniser la Gestion Technique de Bâtiment (GTB). La Ville de Paris est en attente d'un audit sur la thermofrigopompe.

e) Événements marquants 2024 -----

De nombreuses séances spéciales et en avant-premières ont été proposées au public. Le Louxor a proposé tout au long de l'année un ciné-club, organisé en courts cycles de films de patrimoine. Il a accueilli « Mon Premier Festival » qui est un festival destiné au jeune public initié par la Ville de Paris.

Les rendez-vous de la Louve ont été reconduits, en partenariat avec la coopérative du 18^e La Louve, proposant des séances composées d'un film et d'une rencontre avec des intervenants en lien avec la thématique abordée.

Le Louxor propose au public une large reprise des films présentés dans les sélections cannoises à travers 3 programmations : Cannes au Louxor, la reprise de la Quinzaine des cinéastes et la reprise de l'ACID.



FESTIVALS DU PARC FLORAL

PRÉSENTATION DU CONTRAT

Conclu pour une durée de **5 ans** à partir de **mars 2023**, le contrat de **concession de services** porte sur l'organisation, la programmation et l'exploitation d'un festival de musique classique, jazz et jeune public dans le Parc Floral de Paris (12^e). Il a été confié à la société **Traffix Music** au terme d'un nouveau contrat, toujours avec Traffix Music, ayant pris fin courant 2023.

Les objectifs sont les suivants :

- ▶ proposer à un public averti comme au grand public une programmation de qualité et de niveau professionnel, national et international ;
- ▶ programmer des artistes émergents et en développement, notamment de la scène parisienne et francilienne en assurant un niveau de rémunération conforme aux usages (selon la convention collective applicable) ;
- ▶ développer des collaborations avec les acteurs locaux spécialisés dans les esthétiques jazz, classique et dans les concerts à destination d'un jeune public ;
- ▶ sensibiliser les publics aux différents univers musicaux (classique, jazz, concerts jeune public) par des actions de médiation, rencontres avec les artistes ou de découverte de type show case ou concerts à caractère plus intimiste dans les pavillons proches de l'Espace Delta ;
- ▶ développer les ressources propres issues de la vente de biens et services, bar et petite restauration, merchandising, partenariat ou mécénat.

Le concessionnaire doit proposer des concerts gratuits avant 20h au minimum pour 8 concerts de jazz, 8 de classique et 8 concerts jeune public. Il peut également proposer des concerts nocturnes avec billetterie après 20h. Le concessionnaire est libre de proposer autant de concerts classique et jazz qu'il le souhaite. Cette activité doit s'équilibrer par les ressources propres (billetterie, buvette, coproduction et mécénat).

En contrepartie de ces missions, la Ville lui verse une participation financière de 410 k€, hors indexation, par an.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION

a) Chiffres clés de l'activité -----

En 2024 le festival a proposé 25 concerts gratuits. Afin de limiter le risque financier sur la billetterie payante, Traffix Music n'a pas programmé de nocturnes.

Le **chiffre d'affaires** de **62,2 k€** est moitié moindre qu'en 2023 (le festival n'ayant encaissé aucune billetterie, et perdu les recettes de bar liées), mais la gestion prudente de cette édition permet, pour la première fois du contrat, de dégager un résultat positif, de 9,7 k€.

Au chiffre d'affaires s'ajoute la **participation de 416 k€ versée par la Ville**, en application des clauses contractuelles d'indexation du contrat.

La redevance variable pour la Ville est de 7 % du chiffre d'affaires avec un minimum garanti de 15 k€. Cette année encore le faible chiffre d'affaire ne permet pas de dépasser cette redevance minimale garantie.

	2024	2023
Chiffre d'affaires	62 k€	140 k€
Participation de la Ville de Paris	416 k€	410 k€
Redevance	15 k€	15 k€
Résultat net	10 k€	-37 k€

b) Indicateurs de suivi -----

Fréquentation : Du 26 juin au 8 septembre, les festivals du Parc floral ont proposé **25 concerts gratuits**, ont réuni **38 172 festivaliers et festivalières** et près de **200 artistes**.

	2020	2021	2022	2023	2024
PESTACLES	Nb concerts	6	8	8	8
	Fréquentation	2 948	6 445	6 162	6 511
PARIS JAZZ FESTIVAL	Nb concerts	6	18	19	12
	Fréquentation	8 992	24 902	38 369	23 465
CLASSIQUE AU VERT	Nb concerts	7	10	11	12
	Fréquentation	9 174	13 121	16 063	24 675
TOTAL	Nb concerts	19	36	38	32
	Fréquentation	21 114	44 468	60 594	54 651
					38 172

Publics: Après chaque concert Pestacles, une rencontre est organisée avec les artistes, permettant un temps de médiation et d'échange.

La programmation associée des Balades extraordinaires, du spectacle Le silence de la forêt et du festival polyphonies Paris-Rhônes a permis un échange de publics bienvenu et fructueux.

L'âge moyen des spectateurs est de 55 ans, 63 % sont des femmes, 40 % sont parisiens et 60 % franciliens ; 23 % du public assistait au public pour la première fois, 34 % sont des CSP+.

Démarche environnementale : zéro plastique à usage unique sur tout le site du festival, déplacements à fable émission de carbone pour l'équipe du festival et ses prestataires dans le Parc, catering végétarien, mobilier réutilisable, flyers-graine, compostage des restes alimentaires et des cartons en fibre végétale, confiés pour traitement à l'association Les Alchimistes.

Egalité Femmes – Hommes : formation des personnels permanents, bénévoles, agent d'accueil animée par la Fondation des femmes, sensibilisation des publics par l'affichage de banderoles d'information sur le site (ex : 28 % des artistes programmés dans la musique classique sont des femmes), lutte contre l'invisibilisation des musiciennes par l'exposition du travail des photographes du collectif O'Stage. La programmation compte 25 % de lead féminin et 40 % de lead masculin.

Effectif du concessionnaire : L'équipe de Traffix Music compte une quinzaine de personnes salariées, appuyée par 76 bénévoles, dont un tiers sont des Volontaires de la Ville de Paris.

c) Politique tarifaire---

Les concerts en journée sont gratuits.

d) Suivi du programme contractuel d'investissements -----

Cette concession de service ne prévoit pas de programme d'investissement.

e) Événements marquants 2024 -----

Organisation des rencontres professionnelles avec RAMDAM, un réseau interprofessionnel national pour la création musicale jeune public. Divers partenaires dont le Parc floral, en lien avec le réseau RAMDAM, se sont associés pour expérimenter un dispositif inter-festivals Escales au service de la création émergente musicale jeune public francilienne. Lors de cette journée 4 projets finalistes d'un appel à projet francilien ont été présentés au théâtre du Parc Floral.



TROIS BAUDETS ET FLEURY GOUTTE D'OR - BARBARA

PRÉSENTATION DU CONTRAT

Le contrat, conclu avec la **société Madline SAS** concerne la gestion et l'exploitation des deux équipements, Les Trois Baudets et FGO-Barbara, situés dans le 18e arrondissement de Paris, dans le cadre d'une **concession de service** en application des articles L.1121-3 et articles R3121-1 et suivants du Code de la commande publique.

Le contrat a pris effet le **1^{er} avril 2024**, conclu jusqu'au 31 mars 2029, pour une durée de **5 ans**.

Les établissements Trois Baudets et FGO-Barbara sont des lieux réservés à la pratique, à la création et à la diffusion des musiques actuelles, dans leur plus grand éclectisme, pleinement intégrés aux réseaux professionnels parisien et national, favorisant en particulier le développement et la professionnalisation des artistes et de la création émergente, dans une adresse universelle au public, le plus large et le plus diversifié possible. Véritablement ancrés au cœur de leur territoire, des quartiers populaires du 18^e arrondissement, ils s'ouvrent largement aux acteurs locaux (association, artistes, institutions), dont ils se font les partenaires privilégiés pour des projets culturels et citoyens, de toute nature.

Le service concédé porte sur les missions suivantes :

- proposer une programmation riche et diversifiée de musiques actuelles, ouvertes à tous les publics ;
- favoriser le travail de création des artistes émergents et professionnels, en particulier sur les plateaux et dans les studios de répétition et d'enregistrement disponibles ;
- favoriser le repérage et accompagner le développement et la professionnalisation des artistes émergents, à travers des programmes dédiés ;
- favoriser et encourager les pratiques amateurs, dans de nombreuses disciplines artistiques et culturelles ;
- proposer des établissements accueillant les publics de proximité, rayonnant hors des murs et impliqués dans des coopérations avec des structures culturelles, musicales notamment, citoyennes, éducatives, du champ social, de l'innovation ou encore du secteur du développement durable et de la préservation du climat.
- afin d'aller au-devant de tous les publics, le concessionnaire est invité à prendre part aux événements majeurs et emblématiques organisés sur le territoire à l'initiative des institutions publiques nationales ou municipales notamment l'Olympiade Culturelle dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, Nuit Blanche ou encore Paris Plage, la Nuit de la solidarité, événements relatif au climat, etc.

Le concessionnaire assure une très grande ouverture au public.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION

a) Chiffres clés de l'activité -----

	2024*
Chiffre d'affaires	1,08 M€
Participation de la Ville de Paris	1,72 M€
Redevance	76 k€
Résultat net	34 k€

*Le contrat ayant début au 1er avril 2024, les chiffres sont établis pour la période d'avril à décembre 2024.

Le **chiffre d'affaires de 1,08 M€** est constitué des recettes de billetterie des spectacles, concerts, ateliers de pratique artistique, formations, ainsi que des recettes générées par le bar, la privatisation des espaces et principalement des studios de répétition et d'enregistrement.

À ces recettes propres s'ajoute la **participation annuelle** versée par la Ville de Paris de **2,3 M€** en année pleine, soit **1,72 M€** pro rata temporis en 2024.

La **redevance** due pour la Ville est de 7 % du chiffre d'affaire HT, avec un minimum garanti de 60 k€, soit près de **76 k€** en 2024.

L'équipe de Madline compte 33 personnes.

b) Indicateurs de suivi -----

Programmation :

- ▲ Plus de 1000 artistes programmés, dont 60 % de parisiens ou franciliens pour les concerts tout public.
- ▲ 89 concerts programmés à FGO, 315 groupes, dominante hip hop et musiques urbaines, et musiques aux influences orientales et africaines, exploitation de la salle de concerts de 160 jours, plus de 20 000 spectateurs accueillis.es.
- ▲ Aux Trois baudets, 86 concerts programmés, dominante chanson francophone (pop, folk, electro, rock, hip hop), taux de remplissage de 73 % en moyenne, exploitation de la salle de concerts de 115 jours, plus de 13 000 spectateurs accueillis.es.

Emergence, professionnalisation :

- ◆ Organisation de tremplins régionaux, nationaux, internationaux : Variations, prix Cécile Polet, auditions des Inouïs du printemps de Bourges, repérage du Sziget Festival, Buzz Booster, Sorbonne Live. Festival Ici Demain dédié à la jeune création.
- ◆ Accueil de rendez-vous professionnels de la filière : Jirafe organisées par le MAP, Mama festival.
- ◆ Accueil de 31 artistes en résidence à FGO

Ancrage territorial, solidarité :

- Programmation jeune public, hors les murs dans les collèges, les Ehpad, les hôpitaux, projet de création en milieu pénitentiaire. Nombreux partenariats avec le tissu associatif des quartiers d'implantation : enregistrement de podcasts (sociétaux ou musicaux, comme l'Abcdr du son, Remember the Time ou Je ne suis pas raciste mais), conférences (colloque Acemup, Journée

Mondiale pour l'Egalité des chances...), projections-rencontres, lancement de livres ou retransmission de matches de la Coupe d'Afrique des Nations

- Organisation du festival Magic Barbès.

Egalité, parité, lutte contre les VHSS :

- ▼ Formation de l'intégralité des personnels permanents, des référents son et lumière intermittente et le responsable de sécurité à la prévention et à la gestion des situations liées aux VHSS en entreprise. Le règlement intérieur de la structure a été modifié pour intégrer plus clairement les processus d'information, d'alertes et d'enquêtes en cas de situation de VHSS en interne.
- ▼ A FGO, dédié aux musiques urbaines, sur 680 artistes représentés, 25 % sont féminins ou non-binaires (34 % des leads). Aux Trois baudets, dédié à la chanson francophone sous toutes ses formes, sur 432 artistes programmés, 34 % sont féminins ou non-binaires (55 % des leads).

c) Politique tarifaire -----

Le ticket moyen annuel est de 12€. De nombreux événements sont proposés en accès libre.

d) Suivi du programme contractuel d'investissements -----

Le contrat ne prévoit pas d'investissements.

e) Événements marquants 2024 -----

L'année 2024 marquait le début du nouveau mandat sous la présidence de Nâïma Bourgaut. Les Trois Baudets et FGO-Barbara ont poursuivi leur partenariat avec le média Grünt, coproduisant un festival qui a rassemblé plus de 15 000 personnes. Plusieurs tremplins ont été organisés, comme les Inouïs du Printemps de Bourges, le Sziget Festival, Buzz Booster et Sorbonne Live, pour soutenir les jeunes artistes. FGO-Barbara a accueilli la 14^e édition de la JIRAFE, dédiée aux rencontres professionnelles dans la musique. Les deux établissements ont été au cœur du MaMA Festival, mêlant conférences, showcases et concerts ouverts au public.



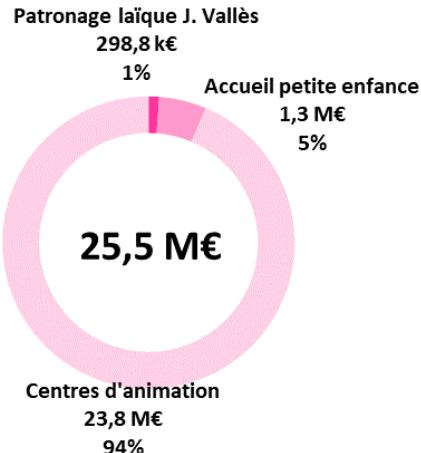
JEUNESSE FAMILLE – PETITE ENFANCE

Ce secteur regroupe les délégations de service public relatives aux centres d'animation et aux établissements d'accueil collectif de la petite enfance.

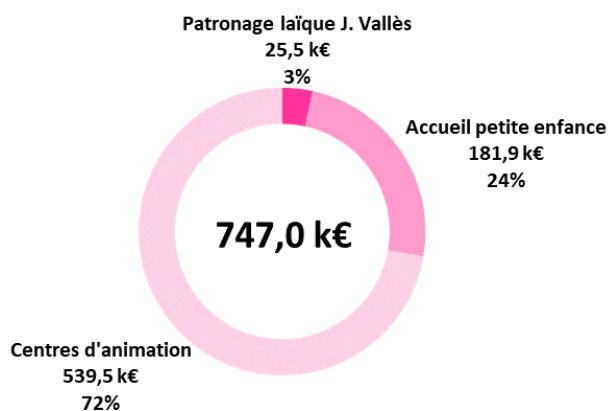
Il regroupe **14 délégations de service public pour les centres d'animation** proposant un programme spécifique d'activités de loisirs à l'intention des jeunes Parisien.ne.s de 12 à 25 ans, **1 délégation pour un établissement proposant un programme d'animation spécifique** dédié à la laïcité et **4 délégations relatives à l'accueil des enfants** en bas âge.

	2024	2023
Chiffre d'affaires	25,5 M€	24,0 M€
Redevance	747 k€	971,8 k€
Participation de la Ville de Paris	20,8 M€	22,9 M€

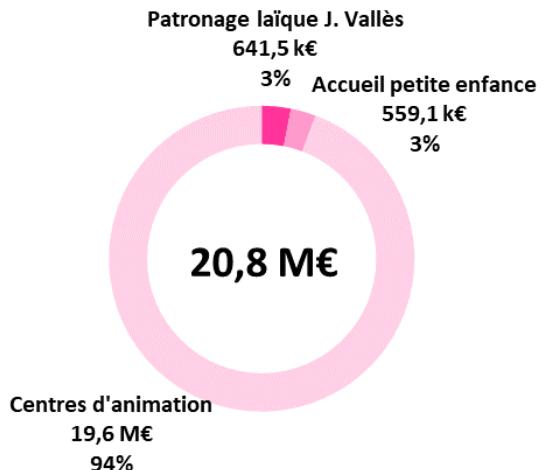
Répartition
du chiffre d'affaires
en 2024



Répartition
de la redevance
en 2024



**Répartition
de la participation
en 2024**





CENTRES PARIS ANIM'

PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Durant la saison 2023/2024, les 49 Centres Paris Anim' parisiens, quel que soit leur mode de gestion, ont proposé des activités de loisirs à caractère sportif, culturel, artistique, technique ou scientifique. Ces activités, encadrées par des animateurs, sont mises en place, sans discrimination de genre, d'âge ou d'origine géographique, sous forme de cours ou d'ateliers hebdomadaires de durées variables. Elles sont aussi variées que l'éveil musical, les activités sportives, les arts du spectacle, les activités techniques et scientifiques, l'apprentissage des langues, le dessin, la gastronomie ou la sensibilisation à l'environnement.

Les centres proposent aussi un accueil et une information spécifiques ainsi qu'un programme d'activités particulier pour les jeunes (stages, séjours...). Enfin, des activités d'insertion à l'attention des populations fragilisées, ainsi que des activités d'animation de quartier et de convivialité sont organisées.

Les objectifs poursuivis sont de contribuer au renforcement du lien social en garantissant la mixité sociale et en favorisant les relations entre générations.

Les Centres Paris Anim' sont inscrits à l'inventaire des équipements de proximité, et la Ville de Paris a choisi d'en externaliser la gestion. Dans ce cadre, et conformément au CGCT, ce sont les conseils d'arrondissement concernés qui choisissent leur mode de gestion, soit la délégation de service public, soit le marché public.

Pour la saison 2023-2024, **34 centres Paris Anim', 2 centres internationaux de séjours (CISP), 1 théâtre jeune public** étaient ainsi gérés au travers de **14 conventions de délégations de service public conclues avec des associations**. Les 14 autres centres étaient gérés dans le cadre de 12 marchés publics de services.

Les délégations de service public portent sur la gestion et l'exploitation de ces équipements afin de mettre en place l'offre d'animation précitée, en recherchant une optimisation de l'utilisation des locaux. Elles sont conclues pour 5 ans, exception faite du contrat concernant les CISP Maurice Ravel (12^e) et Kellermann (13^e) et le Centre Paris Anim' Maurice Ravel, qui est d'une durée de 10 ans. Il inclut en effet la réalisation d'un programme d'investissement de 4,2 M€ à la charge du gestionnaire.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

a) Chiffres clés de l'activité

	2023/2024	2022/2023
Chiffre d'affaires	23,8 M€	21,8 M€
Redevance	539,5 k€	641,8 k€

Participations de la Ville de Paris	19,6 M€	21,4 M€
-------------------------------------	---------	---------

Le chiffre d'affaires des délégations est constitué des droits d'inscription acquittés par les usager·ères au titre de leur participation aux activités et manifestations, auxquels s'ajoutent les recettes annexes, principalement d'hébergement et de restauration à travers les CISP (10 M€ de CA) et de locations de salles pour les CPA. Par ailleurs, sauf pour le contrat des CISP et du CPA Ravel, en compensation des contraintes de service public, la Ville de Paris verse une participation financière fixée contractuellement et expressément condi-

tionnée à la bonne exécution du projet d'activité approuvé par la Ville.

À périmètre constant, pour l'exercice 2023-2024, le **chiffre d'affaires global** réalisé sur l'ensemble des établissements, s'élève à **23,8 M€**, contre 21,8 M€ en 2022-2023, soit une hausse de **9 %**. Si l'on exclut les 2 CISP, le chiffre d'affaires global réalisé est de 13,2 M€ contre 11,9 M€ en 2022-2023, soit une hausse de 11 %. Ces résultats marquent le retour à des conditions d'exploitation normales, sans restriction sanitaire, et un niveau de fréquentation équivalent à la période avant-COVID.

En gardant le même périmètre, l'ensemble des contrats et des centres ont un chiffre d'affaires en augmentation par rapport à la saison précédente.

En ce qui concerne **les redevances**, toutes les DSP prévoient le versement d'une redevance forfaitaire annuelle. Seule la DSP Ravel – Kellermann (CISP et CPA Ravel), qui revêt un caractère spécifique, comporte le versement, en sus de la redevance forfaitaire annuelle, d'une redevance variable assise sur le résultat si celui-ci est positif. En 2023-2024, cette redevance variable s'est élevée à **59 k€**. La redevance globale est en baisse du fait d'un effet de seuil sur le calcul de cette redevance variable.

CPA 12^e Maison des Ensembles	19 500
CPA 13^e (Poterne des Peupliers, Dunois, Victoire Tynaire, Richet, Baudricourt)	10 500
CPA 15^e (Brancion, Cévennes, Frères Voisin, Sohane Benziane, Espace Paris Plaine)	51 000
CPA 16^e Point du jour	200 000
CPA 17^e (la Jonquièr, Interclub 17)	480 500
CPA 19^e (Rébéval, Curial, Clavel, Mathis, Place des Fêtes, Angèle Mercier)	19 500
CPA-CISP Ravel Kellermann*	10 500
CPA 19^e	51 000
CPA-Centres d'Hébergement Ravel Kellermann*	200 000
Total Cumulé	480 500

* hors redevance variable du CISP

Redevance sur exercice 2023-2024	Redevance forfaitaire annuelle (€)*
CPA Paris Centre Les Halles	13 500
CPA 5^e Arras Censier	13 500
CPA 6^e Richard Wright	7 500
CPA 8^e Beaujon	10 500
CPA 9^e Valeyre	10 500
CPA 10^e (Château Landdon, Espace Jemmapes, Grange aux Belles, Jean Verdier)	36 000
CPA 12^e Bessie Smith	24 000
CPA 12^e Pina Bausch	13 500
CPA 12^e Annie Fratellini	46 500
CPA 12^e Musidora	24 000

b) Indicateurs de suivi du service public -----

Fréquentation :

À périmètre constant, la fréquentation des Centres Paris Anim' en DSP connaît une augmentation de 7,2 %, entre août 2023 et août 2024 (le nombre d'usager·ères inscrit·es passe de 34 177 à 36 639).

Les usager·ères payant·es (81,7 % du total) sont en hausse de 6,7 % d'un exercice à l'autre tandis que les usager·ères des activités gratuites (18,3 % du total) sont en hausse de 21,5 %.

En ce qui concerne la répartition des usager·ères en fonction des niveaux de revenu, 47,2 % des usager·ères d'activités dont l'inscription est soumise à quotient familial (QF) relèvent des 5 premières tranches de QF (10 tranches au total), résultat similaire aux saisons précédentes.

Les activités régulières gratuites ont attiré 8 645 personnes, principalement des jeunes et des personnes bénéficiant d'activités en vue de leur insertion.

Quant aux activités de proximité, d'échange et de convivialité, elles ont été fréquentées par environ 274 000 participant·es.

S'ajoutent à ces fréquentations celles des es-

paces dédiés aux jeunes et des Points Information Jeunesse (50 291 passages).

Programmes d'activités :

Les Centres Paris Anim' sont largement ouverts sur leur quartier d'implantation et mettent en place des partenariats avec le secteur associatif et les autres structures publiques présentes dans les arrondissements.

Comme précisé plus haut, des ateliers d'activités de loisirs, à destination de tous, sont proposés dans de nombreux domaines. Plusieurs centaines d'activités différentes sont proposées par l'ensemble des Centres Paris Anim'.

Par ailleurs, et en lien avec la réforme des conservatoires, des conventions de partenariats ont été mises en place entre les deux types d'équipement pour favoriser la complémentarité de l'offre d'apprentissage musical dans les arrondissements et créer des passerelles entre les publics.

La quasi-totalité des Centres Paris Anim' éditent une lettre d'information et tous disposent d'un site internet. La diffusion de la programmation s'appuie également sur les réseaux sociaux.

La réforme des équipements jeunesse a promu le développement de l'accueil informel des jeunes dans les CPA dès lors que les locaux le permettaient et la possibilité de construire avec ces derniers un programme d'activités gratuites ou de sorties, à l'instar de ce qui se pratique dans les espaces Paris Jeunes.

De plus, les Centres Paris Anim' parisiens participent à la politique générale d'insertion et de prévention menée par la Ville de Paris en proposant notamment des sessions gratuites d'accompagnement scolaire, des cours de français – langue étrangère pour les publics migrants et des activités mixtes accessibles à un public handicapé.

Enfin, des activités de proximité, d'échange et de convivialité sont mises en œuvre et proposées aux personnes fréquentant les centres et au reste de la population. Les Centres Paris Anim' constituent ainsi des espaces ouverts sur l'extérieur qui contribuent activement à l'animation des quartiers.

Réclamation des usager.ère.s :

Pour la saison 2023-2024, la Ville de Paris a traité sept réclamations émanant d'usager.ères de CPA gérés en DSP. Toutes les sollicitations ont fait l'objet d'une réponse circonstanciée.

c) Politique tarifaire

Les tarifs des prestations en vigueur dans les Centres Paris Anim' ont été fixés initialement par délibération du Conseil de Paris en mai 2006, en

fonction des QF des usager.ères, de la nature des activités et de l'âge des participants. La gratuité est applicable à certaines activités relevant notamment des actions d'insertion telles que l'accompagnement scolaire, les cours de mise à niveau ou d'initiation au français. Les tarifs sont relevés chaque année par arrêté, dans la limite du taux directeur voté par le Conseil de Paris pour tous les équipements publics.

La première réforme de la tarification dans ce cadre a été votée et est entrée en vigueur en 2012. Elle intégrait un élargissement des 3 tranches supérieures de QF, ainsi qu'une hausse des tarifs pour ces tranches et une baisse pour les tranches les plus basses. De plus, afin d'harmoniser les tarifications de l'ensemble des équipements parisiens, elle incluait également la suppression de tous les avantages consentis précédemment aux familles à partir du deuxième enfant, aux étudiants, apprentis et boursiers.

La deuxième réforme de la tarification, entrée en vigueur au 1er septembre 2015, intégrait une augmentation du nombre de tranches tarifaires, passées de 8 à 10. Il s'agissait de corriger la progressivité de la tarification en accentuant l'effort consenti par les hauts revenus, en créant les tranches 9 (tarifs supérieurs de 30 % à ceux du QF 8) et 10 (60 % au-dessus de ceux du QF 8).

Compte tenu des difficultés économiques rencontrées par la jeunesse durant la crise sanitaire, le Conseil de Paris a voté, en décembre 2020, la création d'un tarif spécifique pour les étudiants, apprentis, volontaires du service civique et bénéficiaires du contrat d'engagement jeunes, correspondant à la tranche des QF 2, si le jeune ne relève pas par ailleurs de la tranche 1.

d) Suivi du plan contractuel d'investissements

Tous les délégataires ont la charge de l'entretien et de la maintenance courante des locaux confiés, ainsi que des travaux de rafraîchissement de peinture, la Ville demeurant en charge des travaux de renouvellement et de grosses réparations.

Le contrat de gestion des CISPs Maurice Ravel (12^e) et Kellermann (13^e) et du Centre Paris Anim' Maurice Ravel, seul, contient des obligations formalisées et chiffrées de réalisation d'un programme de travaux sur les trois équipements, qui prévoyait :

- Sur le site Ravel, 2196 k€ de travaux, dont des changements de menuiseries, la rénovation de la façade, des remplacements de réseaux d'eau ; au 31 août 2024, 42,4% de ce montant (931 k€) avaient été consacrés aux travaux prévus, auxquels s'ajoutent 603 k€ de travaux non prévus,

dont des rénovations de chambres et de salles et du remplacement de matériels. Au total, l'investissement réalisé représente 70 % du montant prévisionnel du contrat pour 80 % de sa durée.

- Sur le site Kellermann, 2 003 k€ de travaux, dont la rénovation de la façade et des réfections de chambres ; au 31 août 2024, 82 % de ce montant (1 636 k€) avaient été consacrés aux travaux prévus, auxquels s'ajoutent 304 k€ de travaux non prévus, dont des changements de mobilier et des rénovations. Au total, l'investissement réalisé représente 97 % du montant prévisionnel du contrat pour 80 % de sa durée.

e) Évolutions 2024 -----

Saison 2023-2024 : deux contrats de concession (pour trois CPA) arrivant à terme en août 2024 ont fait l'objet d'une procédure de renouvellement en DSP :

- o DSP pour la gestion du CPA Richard Wright (6^e) attribués à ACTISCE,
- o DSP pour la gestion des CPA Jacques Bravo et CPA Valeyre (9^e) attribués à la Ligue de l'Enseignement – Fédération de Paris
- o Le CPA Montparnasse a fait l'objet d'une fermeture, suite à la liquidation judiciaire de son gestionnaire, la FRMJC.

Saison 2024-2025 : deux contrats de concession (pour 6 CPA) arrivant à terme en août 2025 ont fait l'objet d'une procédure de renouvellement en DSP :

- o DSP pour la gestion des CPA Bessie Smith, CPA Musidora, CPA Annie Fratellini, CPA Pina Bausch (12^e), attribuée à l'association CLAJE
- o DSP pour la gestion des CPA Interclub 17 et CPA La Jonquière (17^e), attribuée à l'association ACTISCE.



ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Afin de mettre en œuvre la politique municipale en faveur de l'accueil de la petite enfance, et pour favoriser une meilleure adaptation de l'offre aux besoins des familles parisiennes, la Ville de Paris a fait le choix de diversifier les modes de gestion des établissements. À cet effet, la gestion de certaines structures municipales a été confiée à des partenaires privés. Dans le cadre de délégations de service public, ce mode de gestion permet de proposer aux familles qui en expriment le besoin des horaires élargis ou décalés et d'expérimenter de nouvelles organisations des temps d'accueil avec un assouplissement des frontières traditionnelles entre l'accueil à temps plein, pratiqué dans les crèches, et l'accueil à temps partiel, qui définit les haltes garderies.

Les crèches sont inscrites à l'inventaire des équipements de proximité. Elles sont donc gérées selon le choix effectué par chaque mairie d'arrondissement, soit au moyen d'une délégation de service public, soit au moyen d'un marché public de services.

Concernant l'année 2024, la gestion par un contrat de **délégation de service public** concerne 4 structures parisiennes : le multi-accueil situé 2, rue Maxime Lisbonne (Duployé) (18^e), le multi-accueil situé 32, rue Godefroy Cavaignac (11^e), le multi-accueil situé 8, impasse Barrier (12^e), le multi-accueil situé 21, rue de Provence (9^e).

Les délégations de service public citées ci-dessus sont conclues pour une **durée de 5 ans** à partir de septembre 2020. Elles portent sur l'accueil collectif non permanent, régulier ou à temps partiel d'enfants de moins de 3 ans. Les délégataires doivent mettre en œuvre tout moyen adapté pour permettre aux enfants de se familiariser avec la vie en collectivité. Afin de satisfaire les besoins d'un plus grand nombre de familles, les délégataires doivent également proposer des horaires de fréquentation élargis et mettre en place des actions favorisant un haut niveau de fréquentation. Enfin, les délégataires ont la charge de l'entretien et de la maintenance des locaux.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires des délégations est constitué des participations familiales versées par les usagers et par les prestations de la Caisse d'Allocations Familiales, auxquelles s'ajoute une participation financière compensatrice pour contraintes de service public versée par la Ville de Paris.

Pour l'année 2024, le chiffre d'affaires global réalisé par les 4 établissements (hors compensation financière de la Ville de Paris) s'élève à 1,34 M€, soit une diminution (-609 k€) par rapport à 2023.

Une convention de DSP (rue Maxime Lisbonne) a expiré le 31 juillet 2024 et trois autres conventions de DSP (Duhesme, Baron le Roy, Père Fragile) avaient expiré le 31 juillet 2023. A périmètre constant (sur les 4 établissements), le chiffre d'affaire a augmenté de 0,53 % entre 2023 et 2024.

Pour l'année 2024, la compensation financière globale versée par la Ville pour les contraintes de service public s'élève à 559 k€, en baisse de 39 % par rapport à 2023, qui atteignait 914 k€. Cette variation s'explique notamment par l'expiration au 31 juillet 2024 de la convention de DSP régissant l'établissement Maxime Lisbonne. A périmètre constant (sur les 4 établissements), le montant de la compensation financière globale a diminué d'environ 20 % entre 2023 et 2024.

En vertu des conventions de délégation de service public passées par la Ville de Paris et durant

toute la durée de celles-ci, le montant unitaire horaire (MUH) est révisé chaque année, sans faire l'objet d'un nouveau vote en Conseil de Paris. Il est notifié par courrier au gestionnaire, lequel dispose d'un délai de 15 jours francs s'il souhaite le contester. Aucun MUH n'a été contesté jusqu'ici. Le montant varie annuellement en fonction des charges de l'établissement, des recettes versées par la CAF (PSU & PSEJ) et de l'activité réalisée. Le MUH est ainsi l'un des éléments qui détermine la participation de la Ville de Paris.

Les délégataires versent une redevance forfaitaire annuelle. Pour l'année 2024, la redevance globale perçue par la ville s'élève à 182k€, soit une baisse de 37 % par rapport à 2023 (289k€). A périmètre constant (sur les 4 établissements), le montant de la redevance globale a diminué d'environ 6 % entre 2023 et 2024.

Le résultat net s'établit sur un déficit de 91k€ contre un excédent de 150k€ en 2023. Les établissements Godefroy Cavaignac et Barrier présentent un résultat déficitaire annuel 2024 égal ou supérieur à - 129k€. Les établissements Provence et Maxime Lisbonne présentent un excédent de 37k€ en 2024.

Ce résultat montre une dégradation de la situation financière des établissements. Si l'inflation a ralenti en 2024, les dépenses de personnels, les achats (alimentation et couches) ainsi que les fluides (coût de l'énergie à un niveau toujours élevé) pèsent sur les charges. En particulier, les dépenses de personnel sont accrues par les revvalorisations successives du SMIC, l'application du Ségur ainsi que le recours accru à l'intérim dans un contexte de pénurie d'agents de la petite enfance.

	2024	2023
Chiffre d'affaires	1,33 M€	1,94 M€
Redevance	182 k€	289 k€
Participation de la Ville de Paris	559 k€	914 k€
Résultat net	- 91 k€	150 k€

b) Indicateurs de suivi du service public -----

Évolution de l'activité : Pour l'année 2024, la capacité globale d'accueil agréée des établissements gérés par délégation de service public est de 110 au 31 juillet 2024 (85 à compter du mois d'août 2024), contre 185 places au 31 juillet 2023. La baisse de capacité au cours de l'année 2024 est liée au changement de mode de gestion

de Maxime Lisbonne dont la gestion est assurée dans le cadre d'un marché public de service depuis août 2024.

Au titre de l'exercice 2024, le taux moyen d'occupation est de 59 %, légèrement inférieur à l'exercice précédent (62 %).

Les difficultés à pourvoir les places d'accueil de type halte-garderie perdurent et pèsent sur la gestion de ces établissements.

Service fourni aux usagers : Les enquêtes de satisfaction sont, en majorité, réalisées tous les deux ans. Aucune réclamation ni contentieux n'a été enregistré.

Sécurité hygiène et accidents : Aucun incident n'a été enregistré sur les établissements. Sur le plan de la sécurité incendie, les établissements font l'objet de visites de la part des services compétents. Des exercices d'évacuation sont pratiqués tous les ans.

Pour l'établissement Barrier, deux chaudières ont été changées. Quelques problèmes bâtimentaires, en particulier d'infiltration, demeurent.

Une fissure du mur mitoyen entre la salle de jeu moteur et la salle de bain est relevée sur l'établissement Maxime Lisbonne.

c) Politique tarifaire -----

Les règles tarifaires et de calcul des participations facturées aux familles sont conformes aux dispositions communes à l'ensemble des établissements municipaux d'accueil collectif de petite enfance de la Ville de Paris.

Elles sont fixées par délibération du Conseil de Paris et par arrêté de la Maire de Paris en application des règles définies par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Le montant total des investissements à réaliser par les délégataires dans le cadre des conventions en cours s'élève à 89 100€. A ce jour, les investissements déjà réalisés représentent un montant de 50 764€, soit un taux de réalisation de 56,97 %.

Les investissements ont été effectués principalement durant les trois premières années des conventions pour les établissements Barrier, Maxime Lisbonne et Provence, gérés par le délégataire Crescendo.

En 2024, Provence a réalisé un investissement par l'achat d'un sèche-linge pour un coût de 640,80 €.

Concernant l'établissement Godefroy Cavaignac

géré par le délégataire Léo Lagrange, les investissements ont eu lieu en 2021 et 2023.

Le tableau récapitulatif des investissements par établissement depuis le début des conventions est joint en annexe.

Ecart entre les montants prévus dans les conventions et le réalisé

Délégataires	Montant acté dans les conventions	Montant réalisé	% réalisé	En montant	En %
Crescendo	66 100 €	46 728 €	70,69 %	- 19 372 €	- 29,31 %
Léo Lagrange	23 000 €	4 039 €	17,56 %	- 18 961 €	- 82,44 %
Totaux	157 692 €	103 032 €	65,34 %	- 54 659,54 €	- 34,66 %

e) Événements marquants 2024-----

Ce cycle d'exploitation a été marqué par la baisse de l'inflation. La fréquentation est stable pour les 3 structures ouvertes durant toute l'année 2024.

La convention de DSP de la structure Maxime Lisbonne est arrivée à échéance le 31 juillet 2024. Depuis le 1^{er} août 2024 elle est gérée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA).



PATRONAGE LAÏQUE

PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Le Patronage Laïque Jules Vallès, situé 72, avenue Félix Faure, Paris 15^e, est un équipement de loisirs culturels et scientifiques créé en 2013 par la Ville de Paris pour promouvoir les valeurs laïques et républicaines. Au terme d'une procédure de renouvellement de la délégation de service public pour la gestion du Patronage Laïque initiée début 2019, **un nouveau contrat de délégation de service public** a été signé, en janvier 2020, avec **l'association ACTISCE**. Ce contrat est d'une durée de 5 ans et porte sur la période du **1^{er} septembre 2020 au 31 août 2025**.

Au titre du contrat, le délégataire doit définir et mettre en œuvre, après accord de la Ville de Paris, un programme ambitieux et innovant d'activités et d'animations dans le cadre d'un projet pédagogique centré sur les valeurs de laïcité et sur les valeurs républicaines.

Ce programme d'activités, d'animations et de formations est structuré autour de quatre axes :

- ▶ Activités d'échanges et de convivialité organisées autour d'un lieu ressource permettant d'assurer la promotion des idées et des valeurs liées à la notion de laïcité ;
- ▶ Activités régulières de loisirs, à caractère scientifique, linguistique et culturel ;
- ▶ Activités culturelles et de loisirs à destination spécifique des jeunes ;
- ▶ Activités d'insertion.

Enfin, le délégataire a la charge de l'entretien et de la maintenance des locaux qui lui sont confiés.

La convention liant la Ville de Paris au délégataire prévoit que les éventuels travaux de renouvellement et grosses réparations sont à la charge de la Ville de Paris. La liste des travaux d'entretien et de maintenance à la charge du délégataire est précisée en annexe 4 de la convention. Elle inclut des interventions tels que dégorgements des descentes d'eaux pluviales, menues réparations des ouvertures intérieures et extérieures, maintien des plafonds, murs intérieurs et cloisons, revêtements de sols, placards, entretien de la plomberie ; etc.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité -----

Sur l'exercice 2023/2024, le **chiffre d'affaires** est de **298,8 k€**. En compensation des contraintes de service public, la Ville de Paris verse une **participation financière** annuelle fixée contractuellement. Pour la période concernée, la participation financière de la Ville de Paris s'est élevée à **641,5 k€**.

La redevance annuelle est constituée d'une part forfaitaire et d'une part variable en fonction des recettes d'activités. S'y ajoute (ou soustrait) la com-

pensation au titre du quotient familial prévue dans la convention. Au titre de l'exercice 2023/2024, cette redevance s'élève à 25,6 k€.

	2023/2024	2022/2023
Chiffre d'affaires	298,8 k€	233,5 k€
Redevance	25,6 k€	21,2 k€
Participation de la Ville de Paris	641,5 k€	620,8 k€
Résultat net	55,6 k€	45,4 k€

b) Indicateurs de suivi du service public -----

Fréquentation :

En 2023-2024, la fréquentation dépasse les niveaux d'avant la pandémie de Covid-19 aussi bien pour les activités régulières que pour la programmation événementielle.

Le PLJV dénombre un total de **1333 usagers uniques de ses activités de loisirs** (stages et activités hebdomadaires), en hausse de 62%.

Les ateliers réguliers voient leur activité en hausse par rapport à la saison 2022/2023 : **88 ateliers d'activités régulières** ont été proposés (contre 81 l'année précédente), représentant 114,75 heures hebdomadaires (contre 107,25h la saison précédente) et totalisant 790 inscriptions (contre 733 en 2022-2023). Les usagers se répartissent en 67% de femmes et 33% hommes, sans changement par rapport à l'année précédente. 45% ont moins de 18 ans (-5%), et 83% habitent l'arrondissement. Les activités régulières sont à caractère scientifique et technique, linguistique, culturel et artistique, et physique.

Les stages adultes, rencontrant un fort succès par leur format court et dense, ont encore été augmentés, passant de 125 à 203h (+62%), et réunissant 543 inscrits (contre 352 l'année précédente, +54%). Ils touchent deux fois plus que les activités régulières la tranche d'âge 18-46 ans, diversifiant les publics du PLJV.

Les stages jeunes/enfants ont réuni 290 personnes pendant les vacances scolaires. 50 formations de délégués de classe, soit 114 heures au total), portant sur la laïcité et la citoyenneté ont été organisées avec le Patronage Laïque et les animateurs et informateurs jeunesse des centres Paris Anim' gérés par ACTISCE, pour 722 élèves touchés. Le nombre d'élèves a été réduit par session afin d'augmenter leur implication. Les formations ont été organisées dans 18 collèges et lycées répartis dans 9 arrondissements (1^{er}, 3^e, 4^e, 5^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e et 18^e).

Les activités d'insertion (Français langue étrangère – phonétique – conversation : 146 apprenants, et accompagnement à la scolarité : 27), ont réuni 173 apprenants et élèves. Ils sont encadrés par des bénévoles sous la supervision d'un responsable du PLJV.

Le délégué s'était adapté aux contraintes sanitaires notamment avec la refonte de son site internet, et le développement de ressources numériques. Entre le 1er septembre 2023 et le 31 août 2024, il dénombre 14 289 sessions (plus de 15 000 la saison précédente). La chaîne YouTube, dédiée à la diffusion des conférences, a comptabilisé près de 390 000 vues au cours de la même période et a gagné 4 000 nouveaux abonnés. Au 31 août 2024,

elle totalise 1,6 million de vues (+485 000 vues) et 10 100 abonnés (contre 6 622 abonnés au 31 août 2023).

Les activités de débat, d'échange et de réflexion, ouvertes à toutes et tous, font la spécificité de ce lieu : aux activités régulières de loisirs, s'ajoute un riche **programme culturel et scientifique** de conférences, cafés débats, ciné débats, expositions et concerts. Il développe des partenariats avec de nombreuses structures. Le Patronage Laïque dispose d'un fonds documentaire enrichi et d'un espace dédié à la consultation sur place des ouvrages, des revues philosophiques, scientifiques et sociologique et de la presse. Le grand public peut, sur simple demande par formulaire, emprunter des livres. Un kiosque avec la presse quotidienne et les revues spécialisées a été aménagé sur la mezzanine, en plus du rez-de-chaussée, et ces espaces sont fréquentés régulièrement en libre-accès.

La programmation culturelle (événements et conférences) a touché 4 865 personnes pour 81 événements.

- « L'université citoyenne » se composant de 7 cycles de conférences (soit, avec 6 conférences hors cycle, un total de 34 conférences contre 33 en 2021/2022) a réuni 2 699 personnes en 2022/2023 (contre 2 078 la saison précédente). S'y est ajouté un colloque. Le nombre de conférences a augmenté par rapport à la proposition initiale du délégué (30 conférences mentionnées dans la convention).
- Les 9 cafés laïques ont réuni 170 personnes
- Les 3 cafés philo ont réuni 58 personnes
- Les 6 ciné-débats ont réuni 463 personnes
- 21 concerts (dont 4 en partenariat avec le conservatoire municipal du 15e) ont réuni 1 020 personnes
- 8 expositions ont réuni 455 personnes lors de leur vernissage

c) Politique tarifaire -----

Les tarifs des prestations sont fixés contractuellement. Ils sont établis à partir des tarifs des activités comparables au sein des centres d'animation (centres Paris Anim'). Ils varient en fonction de la nature des activités, des ateliers et de l'âge des participants. Ils sont modulés sur la base de 10 tranches de quotient familial, représentatives de niveaux de revenus croissants.

Le solde des avoirs émis et à émettre est repris globalement sur la saison pour un total de 29,8k€. Cette somme est comptabilisée en reprise de provision. Elle est considérée comme recette complémentaire sur l'exercice.

d) Suivi du plan contractuel d'investissement-----

Le contrat n'inclut pas de programme contractuel de travaux en dehors de la maintenance et de l'entretien courant du site. Par convention, le GER est à la charge de la Ville de Paris. Le délégataire fournit un tableau annuel des dépenses d'investissement qui lui sont propres.

Le délégataire indique avoir investi, depuis 2014 (ouverture du centre) 145 100€ pour équiper, maintenir et remplacer le matériel défectueux, dont 104 944€ amortis au 31 août 2024 et 26 728€ en cours d'amortissement. Sur la période allant du 1er septembre 2023 au 31 août 2024, l'investissement effectué par le délégataire s'élève 11 914€ (valeur acquisition).

e) Principaux événements 2023/2024 -----

7 cycles de conférences débats organisées en public et retransmises en ligne

- laïcité et intérêt général (5 conférences) – 274 participants
- Les défis du sport (2 conférences) – 22 participants
- L'infini (5 conférences) – 512 participants
- Quel avenir pour la science ? (5 conférences) – 461 participants
- Ailleurs dans le monde (4 conférences) – 318 participants
- Un auteur, une pensée... » | Roger-Pol droit (3 conférences) – 293 participants
- Un auteur, une pensée... » | François Julien (4 conférences) – 342 participants

6 conférences « hors cycle » - 454 participants

- Lacan, la psychanalyse en héritage
- Revenir sur Terre avec Bruno Latour
- Entrer dans la pensée de Baudrillard
- Gustave Eiffel, magicien du fer
- Missak Manouchian
- Dieu est décoïncidence

Colloques / table ronde : Autisme et sport, ou comment faire vivre son corps – 23 participants

21 concerts de musique du monde, dont 4 en partenariat avec le Conservatoire du 15^e arrondissement. 2 concerts de musique baroque et un concert de musique classique ont enrichi la diversité artistique usuelle.

9 Cafés laïques avec l'association Egale : « la laïcité protège t'elle la démocratie » « les jeunes français et la laïcité

3 Cafés philo : « Qu'est-ce croire ? », « Pourquoi tant de haine ? »

6 Ciné - débats avec L'Envers de Paris

10 expositions avec présentation publique par les artistes.

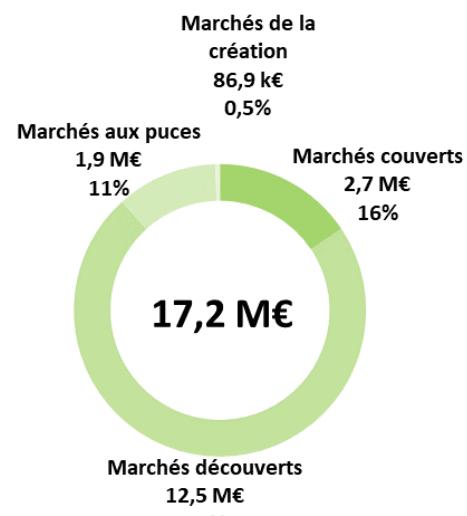


MARCHÉS COUVERTS ET DÉCOUVERTS

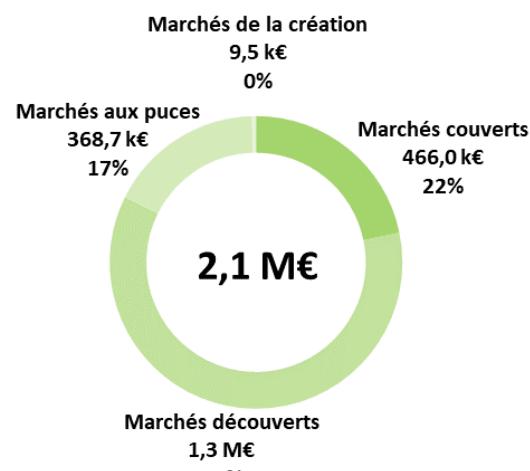
Ce secteur regroupe les délégations de service public relatives aux marchés couverts, aux marchés alimentaires découverts, aux marchés aux puces et de la création, ainsi que deux ensembles commerciaux. Il compte ainsi **3 délégations relatives à 8 marchés couverts, 1 délégation pour le marché des Enfants Rouges, 2 délégations pour les 72 marchés alimentaires découverts, 3 délégations pour les 3 marchés aux puces (porte de Clignancourt-rue Fabre, porte de Montreuil, porte de Vanves), 1 délégation pour le marché de la création Edgar Quinet.**

	2024	2023
Chiffre d'affaires	17,2 M€	17,1 M€
Redevance	2,1 M€	2,2 M€

Répartition
du chiffre d'affaires
en 2024



Répartition
de la redevance
en 2024





GESTION DES MARCHÉS DE SAINT GERMAIN, BEAUVAU-ALIGRE

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Les marchés couverts parisiens ont une fonction sociale d'animation du centre urbain et permettent de maintenir le commerce de proximité dans la capitale en diversifiant l'offre en produits frais alimentaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, 3 conventions de **délégation de service public**, d'une durée de **5 ans**, ont été conclues pour la gestion des marchés couverts suivants :

- ▶ **Lot 1 : St Germain, Beauvau-Aligre (couvert et découvert)**
- ▶ Lot 2 : Saint-Martin, Saint-Quentin
- ▶ Lot 3 : Batignolles, Ternes, La Chapelle, Passy

La présente fiche traite du **lot 1**, concernant les marchés de **St Germain et Beauvau-Aligre**, confiés à la société « **Groupe DADOUN** ».

Le déléataire est chargé de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Il perçoit les droits de place et veille à l'application du règlement des marchés couverts. Il est également responsable du bon fonctionnement des marchés, notamment de la sécurité et de la salubrité. Il assure, en outre, l'entretien et la maintenance courante des bâtiments et est chargé de développer une politique commerciale d'animation des marchés.

Le lot 1 comprend également la gestion du marché découvert Aligre, spécialisé dans les fruits et légumes ainsi que celle de la brocante.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

a) Chiffres clés de l'activité -----

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué par les droits de place (emplacement de vente, resserres et parking) et, uniquement pour les marchés couverts, d'une quote-part des charges d'exploitation (eau, électricité, enlèvement et traitement des déchets à l'exception des biodéchets) perçues auprès des commerçants. Pour l'année 2024, il s'élève à 472,9 k€ pour les marchés couverts du lot 1 et 315,9 k€ pour la partie « marché découvert » concernant le marché Beauvau-Aligre, soit un total de **788,8 k€**.

Le déléataire verse à la Ville de Paris une redevance forfaitaire, dont le montant annuel est fixé contractuellement. En 2024, la redevance forfaitaire s'élève à 154,8 k€ (93,2 k€ pour les marchés couverts du lot 1 et 61,6 k€ pour le marché d'Aligre) auquel il doit être ajoutée une redevance variable de 95,4 k€ (59,2 k€ pour les marchés couverts du

lot 1 et 38,2 k€ pour le marché d'Aligre) soit un montant total de **redevance de 250,2 k€**.

Le **résultat net** de la délégation est de **11,6 k€**.

	2024	2023
Chiffre d'affaires	788,8 k€	787,7 k€
Redevance	250,2 k€	250,7 k€
Résultat net	11,6 k€	36,4 k€

Les produits d'exploitation sur l'année 2024 de 788,8 k€ sont inférieurs au compte prévisionnel de 14 %. Quant au total des charges d'exploitation de 773,3 k€, il est inférieur de 82,3 k€, soit -15 % par rapport au prévisionnel. Le résultat net de 11,6 k€ est inférieur de 18 % par rapport au prévisionnel qui était de 43 k€.

b) Indicateurs de suivi du service public -----

Sur le marché Aligre, 73 commerçants abonnés sont présents. En 2024, 54 commerçants vendent des fruits et légumes dont 2 des produits certifiés biologiques, 2 sont fleuristes et 20 sont spécialisés dans la brocante.

36 commerçants exercent leur activité sur les marchés couverts du lot 1 et proposent une offre variée sur les différents marchés. Chacun d'entre eux a signé une convention d'occupation du domaine public avec la Ville de Paris.

	Saint Germain	Beauvau
Nombre d'emplacements	18	18
Vente de fruits et légumes	3 dont 1 bio	2
Boucherie	1	3
Charcuterie/Rôtisserie	2	2
Poissonnerie	2	2
Fromagerie	1	2
Traiteur	3	4
Boulangerie	1	1
Fleuriste	1	-
Autres commerces	4	2

Les campagnes d'animation ont eu lieu avec deux temps forts : la fête des marchés qui avait pour thématique en écho avec la tenue des jeux olympiques et les illuminations pour les fêtes de fin d'année. Le délégataire a planifié un programme continu pour sensibiliser les commerçants et les clients sur l'interdiction des emballages plastiques à usage unique et le tri des déchets. À noter qu'une collecte de polystyrène a été mise en œuvre pour la première fois au marché Saint Germain afin de le recycler et de le valoriser avec la société Green-Recup.

c) Politique tarifaire

Les droits de place, les droits de resserre et les charges de parking forfaitaires et mensuelles ont été fixés par le Conseil de Paris :

Pour le marché Saint Germain :

- 22,16€ HT par mètre carré et par mois,
- 13,87€ HT par mètre carré et par mois pour les resserres,
- 70,70 cs€ HT par mois pour une place de stationnement.

Pour le marché Beauvau :

- 21,76€ HT par mètre carré et par mois,
- 13,24€ HT par mètre carré et par mois pour les resserres.

Pour le marché d'Aligre découvert :

- 0,80c€ HT par mètre linéaire et par jour de tenue pour les commerçants abonnés,
- 0,90€ HT par mètre linéaire et par jour de tenue pour les commerçants volants.

d) Suivi du plan contractuel d'investissements

Le contrat prévoit des travaux d'investissement ;

pour le marché Saint Germain, d'un montant de 25 594€, pour Beauvau 14 872€, soit un total de 40 466€. Pour la partie du marché découvert Aligre, des investissements d'un montant de 73 300€ ont été prévus pour le remplacement des tentes abris qui a bien eu lieu.

Les travaux d'investissement ont débuté dès la première année de délégation.

En 2023, sur le marché Saint Germain, a été réalisé les travaux de reprise du siphon de sol et la rénovation des parties communes pour un budget de 20 644€. Un diagnostic d'accessibilité du marché et les travaux correctifs seront prévus en 2024 (4 950€).

Pour le marché Beauvau, la rénovation et la remise en valeur de la fontaine de la halle ont bien été réalisées pour un budget de 3 172€.

Sur le marché, restent les travaux de remplacement et de modernisation des enseignes, de tous les panneaux signalétiques des entrées. Le projet s'inscrit dans un grand chantier piloté avec les services de la Direction de l'information et de la communication de refonte des enseignes de tous les marchés couverts parisiens. Il se poursuivra en 2024. Un diagnostic d'accessibilité du marché et les travaux correctifs seront prévus en 2024 (4 950€).

Pour la partie du marché découvert Aligre, des investissements d'un montant de 73 300€ ont été prévus pour le remplacement des tentes abris qui a bien eu lieu. Sur les investissements contractualisés, il restera donc des investissements d'un montant total de 10 620€. Le taux de réalisation des investissements est de 90 %.

L'ensemble des travaux engagés dès la première année de délégation s'avère être de bonne facture et réalisé dans les règles de l'art.

e) Événements marquants 2024

2024 est la deuxième année de délégation de service public pour les marchés couverts avec un allotissement de 3 lots (auparavant 4 lots). Le groupe Dadoun s'est vu attribuer deux lots (lot 1 des marchés couverts comprenant les marchés Saint Germain, Beauvau et Aligre et lot 2 comprenant les marché Saint Quentin et Saint Martin). Il reprend la gestion de ce type de marchés alimentaires après une coupure entre 2017 et 2022.

On notera que l'année 2024 a été marquée par l'organisation des Jeux Olympiques avec une thématique en lien pendant l'animation annuelle « fête des marchés » au mois de juin.



GESTION DES MARCHÉS DE SAINT MARTIN, SAINT QUENTIN

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Les marchés couverts parisiens ont une fonction sociale d'animation du centre urbain et permettent de maintenir le commerce de proximité dans la capitale en diversifiant l'offre en produits frais alimentaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, 3 conventions de **délégation de service public**, d'une durée de **5 ans**, ont été conclues pour la gestion des marchés couverts suivants :

- ▶ Lot 1 : St Germain, Beauvau-Aligre (couvert et découvert)
- ▶ **Lot 2 : Saint-Martin, Saint-Quentin**
- ▶ Lot 3 : Batignolles, Ternes, La Chapelle, Passy

La présente fiche traite du **lot 2**, concernant les marchés de **St Martin et St Quentin**, confiés à la société « **Groupe DADOUN** ».

Le déléataire est chargé de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Il perçoit les droits de place et veille à l'application du règlement des marchés couverts. Il est également responsable du bon fonctionnement des marchés, notamment de la sécurité et de la salubrité. Il assure, en outre, l'entretien et la maintenance courante des bâtiments et est chargé de développer une politique commerciale d'animation des marchés.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

a) Chiffres clés de l'activité -----

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué par les droits de place (emplacement de vente, resserres et parking) et d'une quote-part des charges d'exploitation (eau, électricité, enlèvement et traitement des déchets à l'exception des biodéchets) perçues auprès des commerçants. Pour l'année 2024, il s'élève à **786,3 k€** pour les marchés couverts du lot 2.

Le déléataire verse à la Ville de Paris une redevance forfaitaire, dont le montant annuel est fixé contractuellement. En 2024, la redevance forfaitaire s'élève à 124 k€ pour les marchés couverts du lot 2, auquel il doit être ajoutée une redevance variable de 75 k€ soit un montant total de **redevance de 199 k€**.

Le **résultat net** de la délégation est de **23,8 k€**.

	2024	2023
Chiffre d'affaires	786,3 k€	783,5 k€
Redevance	199 k€	199,1 k€
Résultat net	23,8 k€	58,3 k€

b) Indicateurs de suivi du service public -----

48 commerçants exercent leur activité sur les marchés couverts du lot 2 et proposent une offre variée sur les différents marchés. Chacun d'entre eux a signé une convention d'occupation du domaine public avec la Ville de Paris.

	Saint Martin	Saint Quentin
Nombre d'emplacements	14	34
Vente de fruits et légumes	2	4 dont 1 bio
Boucherie	1	3 dont 1 bio
Rôtisserie Charcuterie	-	3
Poissonnerie	1	3
Fromagerie Crème	1	3

Traiteur Produits régionaux	5	10
Boulangerie Pâtisserie	-	1
Fleuriste	1	2
Épicerie	1	3
Non alimentaire	2	2

Les campagnes d'animation ont eu lieu sur les marchés comme notamment la fête des marchés qui avaient pour thématique en écho avec la tenue des Jeux Olympiques et les illuminations pour les fêtes de fin d'années. Les marchés durables et solidaires, événement ayant lieu pendant un dimanche de novembre a également été programmé.

Quelques publications sur les réseaux sociaux, sous forme de vidéos, ont été réalisées pour mettre en valeur les commerçants.

Les équipes RSE du délégataire sensibilisent régulièrement les placiers et les commerçants sur l'interdiction des emballages plastiques à usage unique et le process de tri des déchets afin de faire appliquer les règles auprès des commerçants. On notera aussi la tenue d'ateliers à destination des usagers clients des marchés (quiz, etc.).

La collecte du polystyrène a été mise en place à partir du mois de juin 2024 sur les deux marchés.

Le volume des déchets non recyclables a donc baissé : -24% à Saint Martin et -20% à Saint Quentin. La baisse du volume des déchets traditionnels est un objectif contractuel du délégataire.

A Saint Quentin, les équipes RSE ont également pris contact avec une ressourcerie afin de collecter des objets usagers et sensibiliser les usagers du marché à l'économie circulaire.

c) Politique tarifaire -----

Les droits de place, les droits de resserre et les charges de parking forfaitaires et mensuelles ont été fixés par le conseil de Paris :

Pour le marché Saint Martin :

- 19,36€ HT par mètre carré et par mois,
- 11,76€ HT par mètre carré et par mois pour les resserres,
- 50,5€ HT par mois pour une place de stationnement.

Pour le marché Saint Quentin :

- 20,31€ HT par mètre carré et par mois,
- 12,34€ HT par mètre carré et par mois pour les resserres.

d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Le contrat prévoit des travaux d'investissement : pour le marché Saint Martin, d'un montant de 10 810 €, pour Saint Quentin 57 654 €, soit un total de 68 464 €.

Pour le marché Saint Martin, en 2024, la rénovation du marquage du parking en sous-sol pour un budget de 2 430€ HT et la mise en conformité PMR pour un budget de 2 758 € ont été réalisés.

Sur les deux marchés, restent les travaux de remplacement et de modernisation des kakémonos, de tous les panneaux signalétiques (1980€).

Le projet s'inscrit dans un grand chantier piloté avec les services de la Ville de refonte des enseignes de tous les marchés couverts parisiens.

Pour le marché Saint Quentin, en 2024, le rafraîchissement du local poubelle pour un budget de 34 612€, et la mise en conformité PMR pour un budget de 3 939€ ont été réalisés.

A saint Quentin, il restera l'aménagement de l'entrée côté rue Chabrol pour mise en valeur de l'espace mitoyen de l'emplacement n°8.

L'ensemble des travaux engagés lors de la deuxième année de délégation s'avère être de bonne facture et réalisé dans les règles de l'art.

Sur les deux marchés, restent les travaux de remplacement et de modernisation des kakémonos, de tous les panneaux signalétiques (1 980€ pour Saint Martin et 8 370€ pour Saint Quentin). Le projet s'inscrit dans un grand chantier piloté avec les services de la Direction de l'information et de la communication de refonte des enseignes de tous les marchés couverts parisiens.

e) Événements marquants 2024 -----

Les commissions de sécurité des deux marchés ont eu lieu en 2024 et ont obtenu un avis favorable.

Des fuites d'eau, surtout à Saint Martin, ont émaillé l'année 2024, nécessitant diverses interventions techniques.

On notera que l'année 2024 a aussi été marquée par l'organisation des Jeux Olympiques avec une thématique en lien pendant la fête des marchés qui s'est tenue en juin. Les marchés ont cependant connu une baisse de fréquentation pendant les Jeux Olympiques.

GESTION DES MARCHÉS BATIGNOLLES, TERNES, LA CHAPELLE, PASSY



PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Les marchés couverts parisiens ont une fonction sociale d'animation du centre urbain et permettent de maintenir le commerce de proximité dans la capitale en diversifiant l'offre en produits frais alimentaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, 3 conventions de **délégation de service public**, d'une durée de **5 ans**, ont été conclues pour la gestion des marchés couverts suivants :

- ▶ Lot 1 : St Germain, Beauvau-Aligre (couvert et découvert)
- ▶ Lot 2 : Saint-Martin, Saint-Quentin
- ▶ **Lot 3 : Batignolles, Ternes, La Chapelle, Passy**

La présente fiche traite du **lot 3**, concernant les marchés de **Batignolles, Ternes, La Chapelle et Passy**, confiés à la société « **EGS** ».

Le délégataire est chargé de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Il perçoit les droits de place et veille à l'application du règlement des marchés couverts. Il est également responsable du bon fonctionnement des marchés, notamment de la sécurité et de la salubrité. Il assure l'entretien et la maintenance courante des bâtiments et est chargé de développer une politique commerciale d'animation des marchés. Il nettoie les locaux et collecte les déchets, hors biodéchets. Exceptionnellement pour les deux marchés du 17^e arrondissement, la collecte des déchets est pour le moment intégralement prise en charge par la Ville de Paris.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

a) Chiffres clés de l'activité -----

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué par les droits de place (espace de vente, de resserre, de parking) et une quote-part des charges d'exploitation (eau, électricité, enlèvement et traitement des déchets à l'exception des biodéchets) perçues auprès des commerçants. Pour l'année 2024, il s'élève à **849,5 k€**.

Le délégataire verse à la Ville une **redevance** forfaitaire, dont le montant annuel est fixé contractuellement. Pour l'année 2024, celle-ci s'élevait à 1k€ auquel doit être ajoutée une redevance variable, dont le montant s'élevait à 4,2k€ ; soit un total de **5,2 k€**.

Le **résultat net** de la délégation est de **-2,1 k€**.

	2024	2023
Chiffre d'affaires	849,5 k€	868,4 k€
Redevance	5,2 k€	5,3 k€
Résultat net	- 2,1 k€	23 k€

Il apparaît à l'étude du compte d'exploitation initialement transmis par le délégataire que les dotations aux amortissements prenaient en compte des investissements contractuels non réalisés. Il leur a été rappelé les règles comptables et demandé de distinguer les provisions, ainsi que les reprises de dotations concernant les amortissements prévus sur toute la durée de la délégation.

Le résultat net négatif sera par conséquent lu au regard d'une provision de 101 k€ sur l'année 2024.

b) Indicateurs de suivi du service public -----

En 2024, 73 commerçants exercent leur activité sur les marchés couverts du lot 3 (25 sur Batignolles et 13 sur Ternes), 19 à la Chapelle et 16 à Passy).

Chacun d'entre eux a signé une convention d'occupation du domaine public avec la Ville de Paris.

	Batignolles	Ternes	La Chapelle	Passy
Nombre d'emplacements	25	13	19	16
Vente de fruits et légumes	4	2	3 dont 1 bio ⁴ dont 1 bio et 1 producteur	
Boucherie	2 dont 1 bio	1	2	2
Volailler	0	1	1	
Poissonnerie	2	1	1	2
Fromagerie	3	2	1	2
Traiteur	7	3	5	
Boulangerie	1	-		1
Charcuterie	1		2	
Crêperie	1			1
Fleuriste	1	1	1	1
Caviste	1		1	
Café restauration	1	1		
Produits ibériques			1	1
Autres * commerces	1	1	1	2

Le marché La Chapelle a connu des difficultés avec des emplacements de vente fermés pour cause de commerçants radiés ou en liquidation judiciaire qui semblent combler l'arrivée d'un nouveau caviste et d'un traiteur marocain. La recherche de nouveaux commerçants est en cours.

En général, les marchés fonctionnent bien en fin de semaine. Le Marché Passy connaît un réel succès de fréquentation.

Plusieurs campagnes d'animation ont eu lieu et notamment la fête des marchés, la semaine du développement durable et les illuminations de fin d'année.

Les interventions techniques portent principalement sur les réseaux électriques, les réseaux d'évacuation d'eaux usées, les monte-charges et les grilles et portes d'accès. Les réseaux d'évacuation sont vétustes.

c) Politique tarifaire -----

Les droits de place et les charges de parking forfaitaires et mensuelles sont fixés par le Conseil de Paris :

Pour le marché des Ternes :

- 25,42 € HT par mètre carré et par mois,
- 15,63 € HT par mètre carré et par mois pour les resserres.

Pour le marché des Batignolles :

- 20,00 € HT par mètre carré et par mois,
- 11,85 € HT par mètre carré et par mois pour les resserres,
- 50,50 € HT par mois pour une place de stationnement.

Pour le marché couvert de La Chapelle :

- 25,15€ HT par mètre carré et par mois,
- 15,63 € HT par mètre carré et par mois pour les resserres.

Pour le marché Passy :

- 24,07€ HT par mètre carré et par mois,
- 14,80 € HT par mètre carré et par mois pour les resserres.

En 2024, pour les volants, les droits de place sont fixés à 6,39 € HT/mètre linéaire/jour de tenue.

d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Le contrat prévoit des travaux d'investissement ; pour Passy, d'un montant de 113 094€, pour La Chapelle, d'un montant de 107 074€, pour Batignolles, d'un montant de 308 900€ et pour Ternes, d'un montant de 185 756€.

Les investissements sur la durée de la délégation, représentent un total d'environ 714 824€.

Pour les quatre marchés du lot 3, un diagnostic d'accessibilité a été réalisé en 2023 (facture de 3 412€) et sont prévus des travaux pour améliorer la situation en 2025.

Pour chaque marché, le délégataire a proposé une amélioration du WIFI pour un budget total de 27 096€ ainsi que l'achat de matériel tel que des terminaux de paiement (commun pour deux marchés), une mono brosse et un karcher sur chaque marché ; pour un total 23 570€.

Pour le marché Passy, la rénovation du couloir des resserres et de l'escalier menant au sous-sol a bien été réalisée en 2023 (facture de 25 540€). Il restera au délégataire de réaliser le projet de signalétique pour un budget de 59 657€ HT. Ce projet s'inscrit dans le grand chantier piloté par les services de

la Direction de l'information et de la communication de refonte des enseignes de tous les marchés couverts parisiens. Il s'est poursuivi tout au long de l'année 2023 et 2024 et verra le jour en 2025.

Pour le marché Batignolles, la réfection des couloirs resserres et peinture parking pour un budget (facture de 43 680 €) et le marquage des emplacements de parking (facture de 2 160 €) ont bien été effectués dès la première année de délégation. Il restera à réaliser la réfection des entrées pour un budget de 114 100 € HT et des signalétiques et enseignes, modernisation des stores bannes pour un budget de 90 583 €. Ces projets d'ampleur ont nécessité de se concerter avec les différents services et acteurs. La mise en œuvre pourrait débuter fin 2025 pour se poursuivre en 2026.

Pour le marché La Chapelle, les sanitaires (peinture, carrelage et faïence) ont été rénovés en 2023 (facture de 36 515 €). Il restera à réaliser le remplacement et modernisation des kakémonos et de tous les panneaux signalétiques pour un budget de 51 308 € HT prévus en 2025.

Pour le marché Ternes, les investissements restant à réaliser sont le remplacement et modernisation des enseignes pour un budget de 65 820 € et la réfection des entrées du marché pour un budget de 84 100 € HT. La mise en œuvre des travaux dépend des rénovations et ravalement de l'immeuble et locaux situés au-dessus du marché. Ce dernier chantier a débuté en 2024 et occasionne des répercussions sur le marché. Les investissements seront réalisés une fois les travaux de l'immeuble impactant le marché terminé.

e) Événements marquants 2024 -----

Le marché Batignolles a fermé pendant un mois du 15 juillet au 11 août 2024 pour des travaux réalisés par la Ville de Paris, qui concernent la rénovation du sol du marché. Les commerçants ont été exonérés de droits de places pendant cette période.

Une effraction a eu lieu sur le marché Batignolles le 19 juillet 2024. Des dommages ont été constatés sur la porte du parking du marché Batignolles sur certains véhicules et dans certains emplacements de vente.

Une consigne a été installée sur le marché La Chapelle au mois de novembre afin de lutter contre l'utilisation du plastique à usage unique. Elle a été financée par le délégataire à hauteur de 29,5 k€.



GESTION DU MARCHÉ DES ENFANTS ROUGES

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Créé en 1615, le marché des Enfants Rouges, situé rue de Bretagne (3^e), est le plus vieux marché de Paris. Il a été cédé à la Ville de Paris en 1912, et a été inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1982.

Après sa fermeture en 1994, la gestion du marché des Enfants Rouges a été confiée à la société PROMO METRO le 6 avril 1997 pour un contrat de délégation de service public de 20 ans, afin de le reconstruire puis de l'exploiter. Le marché des Enfants Rouges, entièrement rénové par l'architecte Florence BOUGNOUX, a rouvert ses portes en 2000, mais connaissait un problème de rentabilité en raison de nombreuses places vacantes. En 2005, le Conseil de Paris a autorisé la cession du contrat à la société EGS qui a redynamisé le marché en y installant de nombreux traiteurs. Depuis, le marché est complet et connaît un grand succès de fréquentation. Un contrat de **délégation de service public** a été signé avec **EGS**, pour une durée de **5 ans** à compter du **7 avril 2022**, qui fait suite à une

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité -----

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué par les droits de place et de resserre perçus auprès des commerçants. Pour l'exercice 2024 il s'élève à **253 k€**.

En 2024, le délégataire a versé une redevance forfaitaire annuelle d'un montant de 10,3 k€ à laquelle s'ajoute une redevance variable équivalente à 0,5% des droits de place perçus, soit 126 €. Au total, la **redevance** versée à la Ville pour 2023 s'élève donc à **11,4 k€**.

Le résultat net de la délégation est négatif de **-14,2 k€**.

Le contrat est déficitaire bien que les recettes soient revenues au niveau d'avant crise sanitaire en raison de l'augmentation de certaines charges (entretien et maintenance des installations, hausse des tarifs fluides) ; l'activité croissante de ce marché nécessite un entretien plus conséquent et des interventions de maintenance plus importantes sur les canalisations.

	2024	2023
Chiffre d'affaires	253 k€	250,1 k€
Redevance	11,4 k€	11,2 k€
Résultat net de la délégation	-14,2 k€	-5,7 k€

b) Indicateurs de suivi du service public -----

Développement et suivi de l'activité : En 2024, 18 commerçants occupent le marché, essentiellement des traiteurs, ainsi que deux vendeurs de fruits et légumes dont un commerçant de fruits et légumes bio, un poissonnier, un fleuriste, un fromager et un boucher. Le marché connaît un taux de remplissage de 100% depuis de nombreuses années.

L'emplacement de vente de sandwichs a connu une succession et depuis décembre 2024 une crêperie a fait son entrée sur le marché.

Des campagnes d'animation ont eu lieu sur le marché dont l'organisation de la fête des marchés et les illuminations de fin d'année.

La composition majoritaire de traiteurs engendre des enjeux d'affluence sur ce marché qui connaît un franc succès auprès d'une clientèle internationale.

Suivi du fonctionnement : Des interventions ont été particulièrement axées sur l'entretien des canalisations qui souffrent d'une activité gran-dissante avec des curages, des dégorgements sanitaires et des pompages des bacs à graisse.

c) Politique tarifaire -----

Les droits de place sont fixés par le conseil de Paris. Ces droits de place comprennent à la fois la location de l'emplacement et les charges pour les parties communes.

Au 1er janvier 2024, les droits de place sont de 25,38 €/m²/mois et les droits de resserres de 15,31 €/m²/mois.

Les droits de place applicables aux commerçants volants sont de 6,30 € HT/mètre linéaire/ jour de tenue.

Reste un investissement manquant : un nouveau système de monnayeurs pour les WC avait été installé au mois d'avril 2023 (coût de 4960 €) mais n'a pas été concluant. Les installations ont été rapidement dégradées par une clientèle de plus en plus nombreuse. Pour l'instant, aucune solution n'a été jugée satisfaisante pour répondre au besoin.

En 2024, l'aménagement de l'espace producteur financé en 2023 a connu une amélioration avec un nouvel habillage et la pose d'une marquise.

e) Événements marquants 2024-----

L'année 2024 a été marquée par l'organisation des jeux olympiques et de nombreux travaux de voirie qui ont compliqué l'approvisionnement du marché.

d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Le montant des investissements contractuels représente la somme de 32 529 €.

L'essentiel des investissements ont été réalisé, à savoir : la rénovation et mise en peinture des murs revêtus d'un enduit en ciment des murs situés à l'intérieur du marché, la réfection des peintures de la clôture et du portail de la rue des Oiseaux, le remplacement des sources lumineuses des parties communes, la fourniture des tentes abris pour les emplacements de vente situés à l'extérieur et l'aménagement d'un espace producteurs.



MARCHÉS ALIMENTAIRES DECOUVERTS LOT A

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Paris compte 72 marchés découverts alimentaires qui se répartissent sur l'ensemble des arrondissements (hors 3^e arrondissement). Ils se tiennent généralement une fois en semaine et une fois le week-end, majoritairement de 7h à 14h30. Sur les 72 marchés, 7 se tiennent en après-midi, de 10h à 20h30. 1 217 commerçants y sont abonnés et 1 494 disposent d'une carte de commerçant volant.

Ces marchés sont gérés dans le cadre de deux **délégations de service public** distinctes (dénommées lot A, lot B) :

- ▶ « Lot A » (9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e et 20^e), confié à la société **Groupe Bensidoun (présente fiche)**

- ▶ « Lot B » (Centre, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 15^e, 16^e, 17^e et 18^e) confié à la société Dadoun.

Ces délégations sont entrées en vigueur le **4 janvier 2020 pour une durée de 6 ans**.

Les délégataires assurent la gestion des commerçants, l'entretien des équipements (bornes électriques, matériel des marchés) et l'animation des marchés. La collecte (y compris la collecte des biodéchets) et le nettoyage des marchés sont effectués en régie par la Ville de Paris.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

En 2024, le montant total des redevances versées à la Ville s'élève à 152,4 k€, elle était sensiblement la même en 2023 (151,2 k€). A ce montant s'ajoute 504,8 k€ de **contribution au traitement des déchets**, soit un total perçu de **657,3 k€** (stable par rapport à 2023).

a) Chiffres clés de l'activité -----

Le **chiffre d'affaires** est constitué par les recettes de droits de place perçus auprès des commerçants abonnés et volants. Pour l'année 2024, les recettes ont été de 6,24 M€ pour la DSP « Lot A ».

Au global, les recettes sont légèrement supérieures à celles de l'année 2023 (1,95%). Elles restent néanmoins inférieures au prévisionnel. Les charges d'exploitation ne présentent pas d'évolution par rapport à l'année précédente (6,06 M€ en 2023, 6,07 M€ en 2024). Le **résultat net** de la délégation est de **126,3 k€** en forte hausse par rapport à 2023 (38,6 k€).

Les délégataires versent à la Ville une **redevance** comprenant une part forfaitaire fixée contractuellement et une part variable assise sur le chiffre d'affaires. Les délégataires versent également une contribution à la collecte et au traitement des déchets à hauteur de 100 € par tonne.

	2023	2023
Chiffre d'affaires	6,239 M€	6,120 M€
Redevance	152,4 k€	151,2 k€
Contribution au traitement des déchets	504,9 k€	504,9 k€
Résultat net global de la délégation	126,3 k€	38,6 k€

b) Indicateurs de suivi du service public -----

Développement et suivi de l'activité :

En 2024, la fréquentation est toujours limitée en semaine sur certains marchés et plus importante les week-end. Les deux délégataires expriment une baisse d'activité globale sur les marchés. Ils mentionnent les difficultés qu'ils rencontrent pour recruter des commerçants abonnés dans

le secteur des commerces de bouche (bouchers, charcutiers ou crémiers par exemple) alors que la perte d'un de ces commerces sur un marché de moyenne importance entraîne invariablement une baisse d'activité (la clientèle se tourne alors vers d'autres surfaces commerciales).

Suivi du fonctionnement :

Les délégataires signalent qu'ils sont régulièrement confrontés aux problèmes des ventes à la sauvette, de vandalisme des armoires électriques ou de vols de barnums et bâches. Ces faits entraînent des charges supplémentaires d'entretien des matériels. Ils rencontrent également de plus en plus de problèmes de stationnement sur un certain nombre de marchés (co activités avec pistes cyclables, terrasses éphémères, travaux sur voirie, zones de protection autour des passages piétons...).

En matière d'entretien et de maintenance, les interventions concernent le matériel d'alimentation électrique (armoires électriques et coffrets de prises), les systèmes d'alimentation en eau potable, ainsi que le matériel des marchés (bâches de couverture et poteaux).

De nouveaux services sont organisés et notamment les livraisons à domicile, la gestion des invendus, et la collecte des bio-déchets. La mise en place des espaces de convivialité est achevée et connaît un bon succès ; une étude de fréquentation a été réalisée en 2024 sur plusieurs marchés identifiés.

Les actions de sensibilisation dans le cadre de la lutte contre le PUU se sont poursuivies en 2024; un vrai travail pédagogique a été mené sur le terrain par les services de la Ville en lien avec les délégataires et leurs référents RSE.

Concernant les animations et la communication, le délégataire du lot A s'est concentré sur l'organisation de la Fête des marchés, qui s'est déroulée du 21 au 23 juin sur la thématique des Jeux Olympiques.

c) Politique tarifaire -----

Les droits de place perçus sont fixés par le Conseil de Paris. Les tarifs appliqués au 1^{er} janvier 2024 sont de 4,66€ hors taxes par mètre linéaire par jour de tenue pour les commerçants abonnés et de 6,30€ hors taxes par mètre linéaire par jour de tenue pour les commerçants volants.

Les tarifs augmentent de 1,5% par an pour tous les commerçants.

d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

- Aucun investissement réalisé sur l'année 2024
- Pas d'investissements prévus pour l'année 2025

Le délégataire a renouvelé les barnums en début de contrat et 50 % des bâches en milieu de contrat.

e) Événements marquants 2024-----

Les nouvelles dispositions contractuelles de 2020 visent à renforcer les missions des délégataires en matière de tri des bio-déchets, de propriété des marchés (passage de bennes de pré collecte sur 14 gros marchés, tri des déchets spécifiques des poissonniers) et d'actions en faveur du développement durable (extension du dispositif de récupération des invendus à 10 marchés supplémentaires, passage des véhicules des délégataires au GNV). Ces actions ont été bien intégrées dans le fonctionnement régulier des marchés.

Les nouveaux contrats prévoient également des nouvelles missions en termes de valorisation (création d'espaces de convivialité, augmentation des budgets communication) et il est désormais demandé aux délégataires de promouvoir les commerçants dans une démarche de circuit court et en filière biologique. Enfin, les nouveaux services à la clientèle (livraison à domicile, gestion des invendus) mis en place sur les précédentes DSP sont maintenus.

Enfin, les Jeux Olympiques et Paralympiques qui se sont tenus à Paris en 2024 ont eu un faible impact sur la tenue des marchés. Des ajustements organisationnels, notamment en ce qui concerne le stationnement, ont été prévus en amont et ont permis d'assurer les tenues dans de bonnes conditions.



MARCHÉS ALIMENTAIRES DECOUVERTS LOT B

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Paris compte 72 marchés découverts alimentaires qui se répartissent sur l'ensemble des arrondissements (hors 3^e arrondissement). Ils se tiennent généralement une fois en semaine et une fois le week-end, majoritairement de 7h à 14h30. Sur les 72 marchés, 7 se tiennent en après-midi, de 10h à 20h30. 1217 commerçants y sont abonnés et 1494 disposent d'une carte de commerçant volant.

Ces marchés sont gérés dans le cadre de deux **délégations de service public** distinctes (dénommées lot A, lot B) :

- ▶ « Lot A » (9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e et 20^e), confié à la société Groupe Bensidoun (présente fiche)
- ▶ « **Lot B** » (**Centre, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 15^e, 16^e, 17^e et 18^e**) confié à la société Dadoun.

Ces délégations sont entrées en vigueur le **4 janvier 2020 pour une durée de 6 ans**.

Les délégataires assument la gestion des commerçants, l'entretien des équipements (bornes électriques, matériel des marchés) et l'animation des marchés. La collecte (y compris la collecte des biodéchets) et le nettoyage des marchés sont effectués en régie par la Ville de Paris

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** est constitué par les recettes de droits de place perçus auprès des commerçants abonnés et volants. Pour l'année 2024, les recettes ont été de 6,2M€ pour la DSP « Lot B ».

Le **résultat net** de la délégation est de **-115,1k€**. Le résultat net reste déficitaire sur le lot B. Les recettes sont quasiment équivalentes à celles de l'année 2023 mais elles restent néanmoins très inférieures au prévisionnel (à hauteur de -11,6%).

Les charges d'exploitation ont augmenté par rapport à l'année 2023 (6,86 M € soit +5,5%). Cette hausse est due à une hausse importante des charges de personnel (rémunération du personnel et charges de sécurité sociale et prévoyance). A noter également une hausse des charges liées à la consommation d'eau et d'électricité.

Les délégataires versent à la Ville une **redevance** comprenant une part forfaitaire fixée contrac-

tuellement et une part variable assise sur le chiffre d'affaires. Les délégataires versent également une contribution à la collecte et au traitement des déchets à hauteur de 100€ par tonne.

En 2024, le montant total des redevances versées à la Ville s'élève à **243,3k€** (90,8k€ pour le lot B), elle était sensiblement la même en 2023 (242,1k€). A ce montant s'ajoute **1,06M€ de contribution au traitement des déchets** (551,1k€ pour le lot B), soit un total perçu de **1,3M€** (stable par rapport à 2023).

Il est à noter que le délégataire a perçu des produits exceptionnels en 2024 correspondant à une part d'indemnités COVID d'un montant de 500k€. En 2025, une autre partie sera versée et devra être pris en compte pour la délégation.

	2024	2023
Chiffre d'affaires	6,25 M€	6,25 M€
Redevance	90,8 k€	90,8 k€
Contribution au traitement des déchets	551,1 k€	551,1 k€
Résultat net global de la délégation	-115,1 k€	- 238,7 k €

b) Indicateurs de suivi du service public -----

Développement et suivi de l'activité :

La fréquentation des marchés est limitée en semaine sur certains marchés et plus importante les week-ends. Les deux délégataires expriment une baisse d'activité globalement sur les marchés. Ils mentionnent les difficultés qu'ils rencontrent pour recruter des commerçants abonnés dans le secteur des commerces de bouche (bouchers, charcutiers ou crémiers par exemple) alors que la perte d'un de ces commerces sur un marché de moyenne importance entraîne invariablement une baisse d'activité (la clientèle se tourne alors vers d'autres surfaces commerciales).

Suivi du fonctionnement :

En matière d'entretien et de maintenance, les monteurs effectuent le remplacement des ficelles et opèrent le tri du matériel défectueux. Concernant l'aménagement et l'entretien des équipements de fluides, l'entretien des installations électriques est assuré par la société Bentin, les difficultés concernant la distribution d'eau font l'objet d'un signalement des régisseurs auprès d'Eau de Paris.

Les nouveaux services sont organisés et notamment les espaces de convivialité, la gestion des invendus, et la collecte des bio-déchets. Les études pour la mise en place des espaces de convivialité se sont poursuivies ; des études de fréquentation ont été réalisées sur les marchés des deux lots permettant de définir des fiches actions.

Les actions de sensibilisation à destination des commerçants sont effectuées régulièrement sur les marchés. Les thématiques ont été les suivantes en 2024, interdiction des sacs plastiques à usages uniques (PUU), tri des déchets et limitation du gaspillage alimentaire. Une lettre d'information numérique (Newsletter) est envoyée tous les trois mois aux commerçants sur les thématiques de développement durable. Le niveau d'implication des commerçants sur ces sujets est variable mais il progresse. En 2024, 65 actions de sensibilisation ont eu lieu sur 38 marchés.

Concernant les animations, l'association des deux délégataires à des experts (agences de communication) a été bénéfique. Les délégataires ont pu définir un vrai plan d'animations et de communication. 3 animations ont eu lieu : La fête des marchés (juin), les marchés durables et solidaires (novembre), et les fêtes de fin d'année (décembre).

c) Politique tarifaire -----

Les droits de place perçus sont fixés par le Conseil de Paris. Les tarifs appliqués au 1^{er} janvier 2024 sont de 4,66€ hors taxes par mètre linéaire par jour de tenue pour les commerçants abonnés et de 6,30€ hors taxes par mètre linéaire par jour de tenue pour les commerçants volants.

Les tarifs augmentent de 1,5% par an pour tous les commerçants.

d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Cette délégation n'est pas concernée par des travaux proprement dits.

Le programme d'investissement sur la durée de la délégation est limité au remplacement des bâches (100% au début de la délégation, en 2020, puis 50% à mi-contrat). Et sur l'investissement en véhicules GNV.

e) Événements marquants 2024-----

Un nouveau marché a été créé en 2024, le marché Rosa Parks (19ème). Ce marché inauguré en novembre 2024 se tient le mercredi et le samedi.

Les espaces de convivialité demandés aux délégataires fonctionnent bien. Sur les lots B ils se trouvent sur les marchés : Baudoyer, Bourse, Place des Fêtes, Saxe Breteuil et Batignolles Bio.

Les nouvelles dispositions contractuelles de 2020 visent à renforcer les missions des délégataires en matière de tri des bio-déchets, de propreté des marchés (passage de bennes de pré collecte sur 14 gros marchés, tri des déchets spécifiques des poissonniers) et d'actions en faveur du développement durable (extension du dispositif de récupération des invendus à 10 marchés supplémentaires, passage des véhicules des délégataires au GNV). Ces actions ont été bien intégrées dans le fonctionnement régulier des marchés. La collecte des invendus réalisée en partenariat avec les associations Moissons solidaires, le Chainon Manquant et COP1 a permis sur le lot B de récupérer 189 000 kg d'invendus en 2024.

Conformément aux termes du contrat du lot B, une étude de fréquentation a été menée par la société IFOP début 2024. Il apparaît que certains marchés en perte de vitesse seront ciblés pour être redynamisés.



MARCHÉS AUX PUCES CLIGNANCOURT DJANGO REINHARDT, PORTE DE VANVES ET PORTE DE MONTREUIL

PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Les marchés aux puces parisiens se sont développés à la fin du 19^e siècle sur l'espace libre de la zone *non ædificandi* de l'enceinte fortifiée de Thiers. Ils constituent un élément important du patrimoine municipal, très apprécié des Parisiens, des brocanteurs professionnels, des chineurs, des touristes et des promeneurs.

Grâce à leur étendue et leur spécificité, ces sites commerciaux dédiés à la fois à la brocante et à la vente d'articles neufs requièrent un mode de gestion adapté, afin d'en limiter les dérives, notamment du point de vue de la propreté et de la sécurité. Pour ce faire, la Ville de Paris a fait le choix de la gestion déléguée qui permet d'assurer la présence permanente de professionnels confirmés et disponibles travaillant en étroite collaboration avec les services de la Ville et de la Préfecture de Police.

Les trois marchés aux puces parisiens, porte de Vanves, porte de Montreuil et Clignancourt-Django Reinhardt (comprenant deux sites : plateau Clignancourt et Jean-Henri Fabre), sont gérés au moyen de trois contrats de délégation de service public. En raison de leur proximité géographique, les deux sites plateau Clignancourt et rue Jean-Henri Fabre sont regroupés dans un même marché depuis le nouveau règlement et sont gérés par un seul contrat.

Les **délégations de service public** portent sur l'exploitation, la gestion et l'entretien des marchés aux puces. Ces contrats sont conclus pour une durée de **5 ans** :

- Vanves : DSP confiée à la société **ECS** jusqu'au 30 juin 2022 ; puis à la société **SEMACO** du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2027 ;
- Montreuil : DSP confiée à la **SEMACO** jusqu'au **31 mai 2025** ; contrat prolongé par avenants ;
- Clignancourt-Django Reinhardt : DSP confiée à la **SOMAREP** jusqu'au **25 juillet 2023** ; renouvelée avec la même société jusqu'au 25 juillet 2028.

Les délégataires procèdent au placement des commerçants, abonnés et volants et perçoivent les droits de place afférents. Ils assurent le bon fonctionnement des marchés en veillant à l'application de la réglementation et assurent le nettoiement des sites et de leurs abords, pendant et après les marchés. Ils gèrent également l'entretien et le renouvellement des équipements (compteurs électriques et bâches). Enfin, ils sont chargés de développer une politique de communication des marchés.

En complément, certains contrats mettent à la charge des délégataires des obligations spécifiques telles que la gestion d'emplacements dédiés à la vente d'objets de récupération (porte de Vanves).

Les marchés aux puces parisiens se tiennent trois jours par semaine, du samedi au lundi (porte de Montreuil et Clignancourt Django Reinhardt) et seulement les samedis et dimanches pour la porte de Vanves.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

a) Chiffres clés de l'activité -----

Le chiffre d'affaires des délégations est constitué par les recettes des droits de place perçus auprès des commerçants. Pour l'année 2024, le **chiffre d'affaires global** des trois délégations s'élève à **1,92 M€** (Porte de Montreuil : 970 k€ (en hausse),

Clignancourt Django Reinhardt : 583,5 k€, et Porte de Vanves 369,2 k€). Ce montant est en légère baisse par rapport à celui de 2023 (1,94 M€).

Le résultat net global des délégations est de 106,84 k€ (Puces de la porte de Montreuil : 78 k€ (forte hausse), Clignancourt Dj R : 5,07 k€, et porte de Vanves 23,77 k€ (nette hausse). Ce montant est en hausse par rapport à 2023 (81,8 k€), du fait principalement d'économies de charges.

Les délégataires versent à la Ville une redevance forfaitaire fixée contractuellement, complétée par une redevance variable calculée sur le chiffre d'affaires.

Pour l'exercice 2024, la redevance globale versée à la Ville de Paris s'élève à 368,6 k€ (porte de Montreuil : 134 k€, Clignancourt Dj R : 93,8 k€, et porte de Vanves : 140,8 k€). Ce montant est en hausse par rapport à 2023 (362,8 k€).

	2024	2023
Chiffre d'affaires	1,92 M€	1,94 M€
Redevance	368,6 k€	362,7 k€
Résultat net des délégations	106,84 k€	81,8 k€

b) Indicateurs de suivi du service public -----

Développement et suivi de l'activité :

- **Marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt :** en octobre 2024, le nombre de commerçants s'élève à 259 (134 abonnés et 125 volants) entre les sites du plateau et de la rue Jean-Henri Fabre). Environ la moitié des stands est dédiée à la vente de produits d'habillement. L'activité est difficile sur le site de la rue Jean-Henri Fabre en raison de la présence, surtout l'après-midi, d'un nombre très important de vendeurs à la sauvette, dont certains prennent possession des lieux et repoussent les commerçants. Ce phénomène de sécurité touche également les entrées du plateau et impacte l'activité des commerçants. Leur présence rend également difficile les opérations de nettoyage. Les dépôts sauvages en semaine sur cette rue ont encore augmenté, rendant compliqué le dégagement des emplacements avant la tenue du samedi.
- **Marché aux puces de la Porte de Vanves :** en fin d'année 2024, le secteur « brocante » comprend 201 abonnés et 254 volants, 2 exposants ont une carte sur le Square aux artistes. Les vendeurs à la sauvette sont nombreux le matin en bordure de ce site ; la DPMP intervient régulièrement pour les déloger. Le secteur « neuf » comprend 117 abonnés et 164 volants.

Le marché du neuf du dimanche fonctionne bien sur son périmètre. Un espace dédié aux objets de récupération est aussi installé dans ce marché le matin, en même temps que la brocante. Il compte 50 places dont environ 20 titulaires réguliers.

Le marché aux puces est visité notamment par un large public de professionnels de la brocante, particulièrement le samedi matin, par des Franciliens et des touristes présents dans la capitale, qui chinent occasionnellement. Le dimanche après-midi une population diverse francilienne vient sur le marché acheter habillement et équipement.

- **Marché aux puces de la Porte de Montreuil :** en octobre 2024 le nombre de commerçants détenteurs d'une carte s'élève à 361 (243 abonnés et 118 volants). Une forte majorité de stands est dédiée à la vente de produits neufs (environ 80 %), les stands de brocante et les fripiers n'étant représentés que pour environ 20 %. Sur ce marché, le recrutement de nouveaux commerçants est stoppé (sauf cas de succession) depuis 2007, dans l'attente du réaménagement du secteur de la porte de Montreuil.

Suivi du fonctionnement :

Les délégataires soulèvent de façon récurrente le problème majeur des vendeurs à la sauvette, très présents sur les trois marchés, en bordure du site (porte de Vanves surtout) ou sur le périmètre, rue Jean-Henri Fabre et plateau (marché Clignancourt-Django Reinhardt), ainsi que d'importants dépôts sauvages de déchets et encombrants avant et après les tenues de marché.

Sur les deux premiers sites, des actions menées en concertation avec les services de la DPMP et la Préfecture de Police permettent d'en limiter les effets, la situation tend néanmoins à s'intensifier sur Vanves. Sur Clignancourt, ces vendeurs à la sauvette participent à l'insécurité du marché (vols et violences réguliers, en lien avec St Ouen) et entraînent des problèmes d'atteinte à la propreté des lieux en cours et fin de tenue. À noter la présence importante de vendeurs de contrefaçons parmi ceux-ci. Sur ce dernier site, la propreté des périmètres hors marchés est difficile à maintenir à cause d'importants dépôts sauvages.

Sur les trois marchés, les interventions d'entretien et de maintenance concernent principalement le matériel d'alimentation électrique (armoires électriques et coffrets de prises).

Les actions de communication et de publicité ont été développées en 2024 et ont permis d'améliorer la visibilité des marchés aux puces parisiens par de nouvelles actions.

c) Politique tarifaire -----

Les droits de place perçus sont fixés par délibération du Conseil de Paris, sur l'ensemble des marchés aux puces de la capitale. Ils sont établis par m² et par jour ou demi-journée de tenue.

- **Marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt :**

Reinhardt : le droit de place perçu par le délégataire s'élève à 1€ HT/m² par jour de tenue pour les commerçants abonnés et volants (tarif maintenu en 2023 lors du renouvellement de la DSP, évolution ensuite sur la suite du contrat).

- **Marché aux puces de la Porte de Vanves :** les

droits de place sont différenciés comme suit : 0,50€ HT/m² par tenue pour les abonnés et les volants du secteur brocante, 0,60€ HT/m² par tenue pour le secteur neuf et 0,50€ HT/m² par tenue pour le secteur des objets de récupération (emplacements de 4 m²).

- **Marché aux puces de la Porte de Montreuil :**

les droits de place perçus par le délégataire s'élèvent à 0,76€ HT/m² par jour de tenue pour les commerçants abonnés et à 0,76€ HT/m² par demi-journée de tenue pour les commerçants volants.

d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Ces marchés ne sont pas concernés par des travaux proprement dits. Les programmes d'investissement sur la durée de la délégation sont limités.

Pour le marché aux puces porte de Vanves, le montant annuel d'investissement est de 4 726€, correspondant à un montant total de 23 631€ sur le contrat, incluant principalement la remise en état du traçage des emplacements du marché (12 850€) et une intervention de mise en valeur du square aux artistes (prévue pour 9 000€). Ces deux opérations n'ont pas encore été réalisées.

Pour le marché aux puces porte de Montreuil : s'agissant d'une prolongation particulière, en parallèle d'un important projet de réaménagement du plateau des puces, aucun investissement n'est prévu.

Enfin, pour le marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt : le contrat prévoit un investissement de 101 100€ sur 5 ans, soit 20 120€ annuels, correspondant à l'achat de matériels nécessaires à la DSP, incluant notamment l'achat de véhicules de collecte et de nettoyage pour 82 000€, 4 souffleurs pour 7 600€ et 2 appareils de facturation pour 3 900€. Des précisions sont demandées au délégataire sur ce qui est réellement pris en compte pour cette année.

e) Événements marquants 2024-----

La gestion du marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt reste assez compliquée en raison du contexte particulier du secteur. En 2024, la fréquentation a été très faible pendant la période des Jeux olympiques de Paris, rendant la période difficile pour les commerçants.



MARCHÉ DE LA CRÉATION EDGAR QUINET

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le marché de la création constitue une expérience originale, unique à Paris, complétant d'autres formes d'accueil des artistes non sédentaires que sont le Carré aux artistes de la place du Tertre et le belvédère aux artistes Willy Ronis, ou encore le Square aux artistes du marché aux puces de la Porte de Vanves, également gérés par le service des activités commerciales sur le domaine public.

Ces marchés permettent à des artistes et artisans d'art d'exposer et de vendre des œuvres originales, fruits de leur création. Le marché Edgar Quinet dans le 14^e arrondissement existe depuis 1995 et se tient le dimanche. Le marché Bastille dans le 11^e arrondissement a été créé en 2004 et s'est tenu le samedi jusqu'à la fin mai 2023.

Ces deux marchés ont été gérés dans la cadre d'une **délégation de service public** confiée, depuis le 1er mars 2018, à la société E.G.S. pour une durée de **5 ans**. Un avenant de prolongation du 6 décembre 2022 a permis la prolongation du contrat jusqu'au 27 mai 2023. Le nouveau contrat de DSP, à partir **du 28 mai 2023**, ne concerne que le marché Edgar Quinet et a été reconduit avec la société **ECS** pour une durée de 5 ans.

Le gestionnaire assure la gestion et l'organisation des marchés, il place les exposants, délivre les cartes, s'assure de la bonne tenue du marché. Il reçoit les dossiers de candidature de nouveaux exposants et les présente à la Ville. Il veille à l'application des dispositions réglementaires qui s'imposent aux artistes. Il organise la politique d'animation et de promotion des marchés.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

a) Chiffres clés de l'activité -----

Le chiffre d'affaires est constitué des droits de place perçus auprès des artistes et artisans d'art. Pour l'année 2024, il est de **86 874 €**, supérieur à l'année précédente, confirmant la reprise de l'activité sur ce marché.

Le résultat net global sur l'année de la délégation est de **17 234 €**, en raison de recettes supérieures et de charges un peu diminuées, dont une redevance plus faible du fait de la gestion d'un seul marché.

Le déléataire verse une redevance forfaitaire fixée contractuellement, complétée par une **redevance** complémentaire d'intérêsement sur le chiffre d'affaires.

En 2024, la redevance forfaitaire totale sur l'an-

née s'est élevée à 5 202 € et la redevance complémentaire à 4 344 € (5 % des recettes HT), soit un total de **9 546 €**.

	2024	2023
Chiffre d'affaires	86,87 k€	80,3 k€
Redevance	9,54 k€	27,7 k€
Résultat net de la délégation	17,23 k€	- 1,1 k€

b) Indicateurs de suivi du service public -----

Développement et suivi de l'activité : En 2024, le nombre d'artistes et artisans d'art abonnés était de 40 et 85 volants.

L'objectif de la Ville de Paris de soutenir les artistes amateurs est atteint puisqu'ils constituent presque la moitié des exposants. L'activité la plus représentée, tant pour les professionnels que pour les amateurs, est la peinture (autour de 70 % des exposants).

L'évolution du règlement en 2023, parallèle au nouveau contrat de DSP, a renforcé le suivi de l'assiduité des exposants. La proportion d'artistes retenus en sélection qui continuent sur le marché est également en légère hausse.

Service fourni : Sur ce marché, les interventions d'entretien et de maintenance concernent le matériel d'alimentation électrique (armoires électriques et coffrets de prises) en accord avec le délégataire du marché découvert.

La communication pour promouvoir le marché s'est appuyée sur quelques publications spécialisées puis sur le début d'une prestation autour du développement d'un compte dédié sur les réseaux sociaux. En fin d'année, une animation avec des œuvres à gagner a eu un beau succès auprès des exposants et du public.

c) Politique tarifaire-----

Les tarifs, revalorisés par application de la délibération des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 (appliquables au 1er janvier 2017), connaissent chaque année une augmentation de 2%. Cette évolution annuelle est maintenue sur le nouveau contrat.

Au 1^{er} janvier 2024, les tarifs sont de 6,93€ HT par jour de tenue par mètre linéaire pour les exposants volants et de 5,19€ HT par mètre linéaire pour les exposants abonnés.

d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Le projet des bâches arrière a été étudié par les services de la Ville dès la première année de la délégation et finalisé fin 2024.

Le contrat prévoit 18 000€ d'investissement pour la réalisation de ces bâches à installer sur les stands des exposants, soit 3 600€/an.

e) Événements marquants 2024-----

Le nouveau contrat a mis en place une nouvelle dynamique, notamment dans les moyens mis en œuvre pour sa visibilité, locale et dans les réseaux sociaux. En 2024, l'été autour des Jeux olympiques de Paris n'a en revanche pas été porteur d'une bonne fréquentation par des visiteurs.

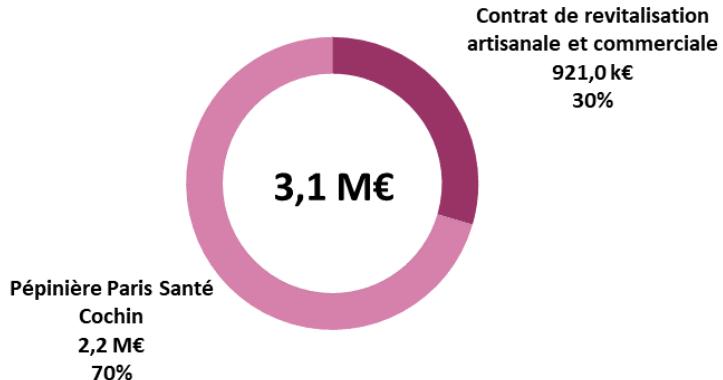


DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

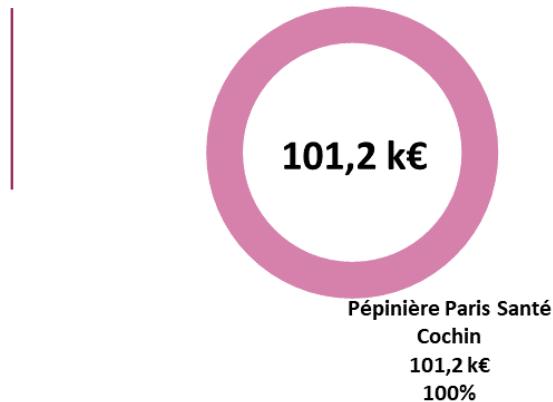
Ce secteur regroupe une DSP conclue avec la RIVP pour la **gestion d'une pépinière/hôtel d'entreprises** (PHE) dans les domaines des biotechnologies et de la santé et sur la construction d'une extension ainsi qu'un contrat de concession de services pour la **revitalisation artisanale et commerciale**.

	2024	2023
Chiffres d'affaires	3,1 M€	2,5 M€
Redevance	101,2 k€	58,5 k€
Participation de la Ville de Paris	-	650 k€

Répartition du chiffre d'affaires en 2024



Répartition de la redevance en 2024





PÉPINIÈRE PARIS SANTÉ COCHIN

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

L'objet de cette **délégation de service public**, conclue le **18 juillet 2014 avec la RIVP pour une durée de 39 ans**, consiste en la gestion d'une pépinière/hôtel d'entreprises dans les domaines des biotechnologies et de la santé et sur la construction d'une extension.

Cette pépinière est située dans l'enceinte de l'Hôpital Cochin, 27, rue du Faubourg Saint-Jacques (14^e), sur une emprise foncière mise à disposition de la Ville de Paris par l'AP-HP. Elle est composée d'un premier bâtiment, mis en service en 2007, comprenant 15 lots, d'une surface comprise entre 93 et 245 m², et de son extension, mise en service en 2017, comprenant 41 lots dont 12 lots bureaux, 4 L2 et 1 L3, d'une surface comprise entre 22 m² et 222 m². Le site comporte également 27 emplacements de stationnement.

La pépinière est prévue pour accueillir des jeunes entreprises exerçant dans le secteur de la santé. Les entreprises sélectionnées sont accompagnées dans leur phase de création et de développement en vue d'atteindre une taille critique leur permettant d'être économiquement viables. L'animation de la pépinière a été confiée par la RIVP à l'association « Paris Biotech Santé » (PBS), incubateur de référence dans le domaine de la santé humaine à Paris, au titre d'une convention de service signée le 1^{er} octobre 2017 pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction par période de 3 ans.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

a) Chiffres clés de l'activité -----

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué des loyers d'occupation versés par les entreprises auxquels s'ajoutent les revenus tirés des prestations de service. Pour l'année 2024, il s'élève à **2,19 M€**, en hausse par rapport à 2023 (1,898 M€). Le nombre d'entreprises accueillies est de 22, comme en 2023, 17 sociétés en pépinières et 5 en hôtel d'entreprises, le taux d'occupation atteint 97,70 %.

Le résultat d'exploitation de la délégation est de 527,4 k€ (128,5 k€ en 2023).

Le **résultat d'exploitation** devient positif en 2023 (128,5 k€) et continue de s'améliorer en 2024 (527,4 k€). Les charges d'exploitation (achats et charges externes) ont très sensiblement diminué en 2024, à l'exception du poste « autres charges ».

Pour l'exercice 2024, le délégataire a versé une redevance forfaitaire annuelle de **12 k€** (part fixe), complétée par une redevance calculée sur

le chiffre d'affaires lorsque le seuil de déclenchement est atteint (part variable), d'un montant de **89,2 k€**.

	2024	2023
Chiffre d'affaires	2,2 M€	1,898 M€
Redevance	101,1 k€	58,5 k€
Résultat net de la délégation	527,4 k€	128,5 k€

b) Indicateurs de suivi du service public -----

La durée maximale d'hébergement des entreprises en pépinière comme en hôtel d'entreprises est de 4 ans.

Taux d'occupation : Au 31 décembre 2024, 22 sociétés occupaient une surface totale louée de 3 745,15 m², soit un taux d'occupation de 97,70 % (17 pour les 43 lots « pépinière » (sur un total de 45 lots) et 5 pour les 17 lots « hôtel d'entreprises »). 11 nouvelles sociétés se sont installées dans les lots « pépinière » et « hôtel d'entreprises » et 11 en sont parties (8 à l'échéance contractuelle et 3 liquidations judiciaires), entraînant la libération de 29 lots, soit 2114,15 m².

Suivi du fonctionnement : L'équipe d'animation de la pépinière assure au quotidien des prestations matérielles (services logistiques et entretien notamment) et immatérielles (suivi individuel, évaluation et accompagnement de projets, mise en relation avec un réseau de partenaires, et mise en place d'outils de gestion).

La relocation des lots vacants est précédée par la réunion d'un « Comité de présélection des entreprises » qui évalue et propose au délégataire les candidatures des sociétés souhaitant s'installer dans la pépinière. Un jury de sélection s'est réuni le 12 septembre 2024 pour procéder à l'audition et au classement des 14 dossiers retenus suite à l'appel à candidatures lancé par « Paris Biotech Santé » du 10/06/2024 au 10/07/2024 pour l'attribution de 7 lots disponibles pour l'année 2024.

Outre le Comité de pré-sélection susmentionné, la convention de délégation a également prévu un « Comité de pilotage » chargé notamment de veiller au respect de l'objet et des orientations de la pépinière. Il est composé de représentants du Département de Paris, du délégataire, de l'animateur de la pépinière, de la Région Ile-de-France, de l'AP-HP et de l'Université Paris V.

c) Politique tarifaire-----

En vertu des contrats conclus avec les entreprises hébergées, la RIVP perçoit un loyer d'occupation, dont le tarif a évolué en 2024, par homologie avec la grille tarifaire prévue pour la future pépinière-HE Paris Santé Losserand (14^e). Une redevance a été affectée à une 4^e année ainsi qu'au laboratoire L2. Les loyers détaillés ci-dessous intègrent les charges et sont progressifs de la 1^e année à la 4^e année d'occupation et différenciés suivant l'espace occupé :

- **Pépinière** (HT/an/m²) : 340 € (1^e année) (330 € en 2023) ; 395 € (2^e année) (402 € en 2023) ; 445 € (3^e année) (469 € en 2023) et 495 € (4^e année) ;
- **Hôtel d'entreprises** (HT/an/m²) : 525 € (1^e année) (502,50 € en 2023) ; 585 € (2^e année) (569,50 € en 2023) ; 625 € (3^e année) (670 € en 2023) et 655 € (4^e année) ;
- **Parking** : 100 € HT/ place / mois (tarif inchangé).

d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Dans le contrat de DSP, il n'est pas prévu de programme contractuel de travaux (autre que celui relatif aux travaux d'extension de la pépinière existante) ni de partage des dépenses d'investissement avec la Ville : le délégataire exploite à ses risques et périls et supporte toutes les dépenses incombant au propriétaire pendant la durée de la délégation de service public.

e) Événements marquants 2024 -----

L'attractivité de la pépinière reste forte puisque le taux d'occupation est proche de 100 % (97,70%).

Le nombre de candidatures reçus en 2024 est de 16, représentant une demande de surface comprise entre 1 652 m² et 1 905 m², pour une surface locative totale de 4 039,80 m².

Les demandes d'extension de surfaces en 2024 ont bénéficié à 3 sociétés.

L'équipe de PBS poursuit ses activités d'animation, de promotion, de communication, de formation (12 ateliers organisés sur le développement des entreprises innovantes en santé) et de soutien à la recherche de nouveaux locaux pour les entreprises devant quitter la pépinière (pilotage d'un consortium d'acteurs pour préparer les entrepreneurs aux prochaines étapes de développement ainsi qu'à l'accès au marché hospitalier).



CONTRAT DE REVITALISATION COMMERCIALE ET ARTISANALE

PRÉSENTATION DU CONTRAT

Paris est la première ville française en nombre de commerces par habitant et l'une des villes les plus commerçantes à l'échelle européenne. Cependant, face aux mutations technologiques, industrielles ou environnementales que traverse le commerce, les commerçants et artisans de proximité sont plus fragilisés que les grands opérateurs économiques. C'est pourquoi la Ville de Paris a mis en place un ensemble de dispositifs qui visent à préserver, soutenir mais aussi réguler le commerce et l'artisanat de proximité de la capitale.

Ainsi, dans des zones marquées par une certaine fragilité commerciale la Ville de Paris a mis en place à compter de 2004 les dispositifs Vital'Quartier 1 (2004 à 2015) et Vital'Quartier 2 (2008 à 2021). Ces opérations d'envergure ont permis de maintenir et développer le commerce de proximité dans 10 arrondissements (1^{er}, 2^e, 3^e, 5^e, 6^e, 10^e, 11^e, 12^e, 17^e et 20^e) touchés par la mono-activité, la vacance prolongée de locaux commerciaux et la dégradation voire la disparition des commerces.

La Ville de Paris a souhaité poursuivre et amplifier son action par la mise en œuvre d'un Contrat de revitalisation artisanale et commerciale. À la suite d'une mise en concurrence, le contrat de concession de services Paris'Commerce du 2 mai 2017 a été conclu avec la **Semaest** (partenaire de la Ville sur les dispositifs Vital'Quartier), aujourd'hui renommée **SEM Paris Commerces**, pour une durée de 12 ans. Il permet de donner un cadre et des moyens d'intervention au concessionnaire pour acquérir et préempter des locaux commerciaux situés dans les 12 secteurs prioritaires identifiés au contrat (secteurs fortement touchés par la vacance, la mono-activité ou l'absence de commerce de proximité). Le concessionnaire envisage ainsi de maîtriser plus de 200 locaux, qu'il louera à des commerçants et artisans de proximité. Le concessionnaire assure la rénovation des locaux puis le portage et la valorisation des activités commerciales (commercialisation, gestion locative, accompagnement des commerçants, animation...).

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

a) Chiffres clés de l'activité -----

Dans le cadre de ce contrat, la Ville verse à l'opérateur sélectionné des avances remboursables (31,45 M€ au total sur la durée du contrat) pour acheter les murs de locaux afin principalement d'installer des commerçants/artisans/services de proximité.

La Ville verse également une participation devant couvrir partiellement les coûts des obligations d'intérêt général, correspondant aux missions suivantes :

- Fixation des loyers conformément aux grilles tarifaires correspondant à un montant compatible avec la rentabilité des activités listées et conforme à la nouvelle économie de proximité ;
- Réalisation de travaux allant au-delà des strictes obligations réglementaires d'un bailleur privé ;
- Accompagnement spécifique des commerçants et artisans visant à développer leur activité, animer le quartier et développer le lien intergénérationnel.

Une subvention est versée par la Ville pour financer cette mission, elle s'élève à 5,55 M€ sur la durée du contrat, et était contractuellement fixée comme nulle pour l'année 2024.

La SEM Paris Commerces a réalisé depuis le début du contrat l'acquisition de **65 locaux**. Ces

acquisitions représentent un total de près de 4080 m², avec un budget acquisitions de plus de 23,66 M€ à fin 2024, sur la base d'un plan d'acquisition (travaux compris) de près de 44 M€ sur la durée du contrat (valeur 2022).

La SEM Paris Commerces a également signé des protocoles avec les acquéreurs de 94 locaux, afin que ces derniers s'engagent à l'occupation de leurs locaux par des activités en conformité avec la mission du contrat Paris 'Commerces. Ces 94 locaux représentent environ 5383 m², avec des activités telles que de la boucherie, pâtisserie, horlogerie... Ces réalisations vont au-delà des objectifs définis dans le contrat. Celui-ci prévoit en effet en une moyenne de 16 locaux maîtrisés par protocole par an.

La SEM Paris Commerces maîtrise donc dorénavant 159 locaux pour un total de 9 500 m².

	2024	2023
Chiffre d'affaires	921 k€	615 k€
Participation de la Ville de Paris	-	650 k€
Résultat net	-	-

b) Indicateurs de suivi-----

Communication à la Ville de Paris d'un bilan d'étape annuel : à fin 2024, la SEM Paris Commerces a la maîtrise de **159** locaux pour près de 9 500 m² (dont 94 locaux en maîtrise indirecte à travers la signature de protocoles).

Tableau de bord des acquisitions : du début du contrat à fin 2024, la SEM Paris Commerces a acquis **65 locaux**, dont 13 en 2024, situés dans les 11 périmètres du contrat, soit 72% de réalisation du plan d'acquisition total sur la durée du contrat.

Réalisation d'un État locatif : en 2024, la SEM Paris Commerce a signé 6 baux commerciaux pour un total de 32 baux en gestion.

c) Événements marquants 2024-----

En plus de l'acquisition de 13 locaux et de la signature de 6 baux commerciaux, la SEM Paris Commerce a également installé un « testeur de commerce » au 67 rue Sedaine, dans le 11ème arrondissement de Paris, pour favoriser l'élosion de nouveaux concepts de commerces. Disponible à la location sur de courtes périodes (quelques mois), il donne l'occasion à des entrepreneurs de tester en conditions réelles une activité, un concept, un produit avant éventuellement de se lancer dans la location d'une boutique à long terme et la signature d'un bail classique.

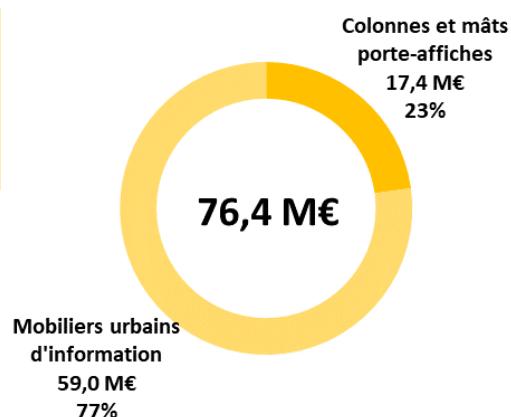


PUBLICITÉ

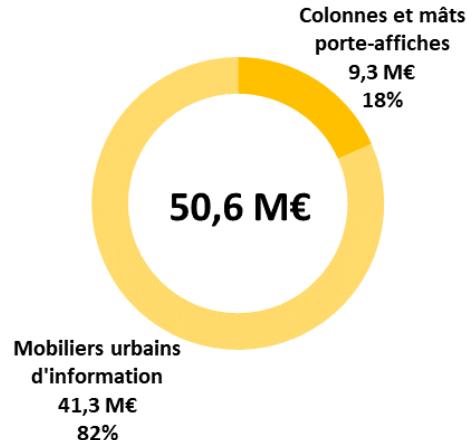
Ce secteur regroupe **2 concessions de services** : une relative aux **colonnes et mâts porte-affiches** et une concession relative aux **mobiliers urbains d'information**.

	2024	2023
Chiffre d'affaires	76,4 M€	71,5 M€
Redevance	50,6 M€	45,9 M€

Répartition
du chiffre d'affaires
en 2024



Répartition
de la redevance
en 2024





COLONNES ET MÂTS PORTE-AFFICHES

PRÉSENTATION DU CONTRAT

Par une **concession de services conclue le 19 février 2019**, la Ville de Paris a confié à la Société fermière des colonnes Morris (S.F.C.M.), filiale dédiée de JCDecaux France, la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de colonnes et de mâts porte-affiches supportant des annonces culturelles, économiques, sociales et sportives.

La durée du contrat est de huit ans à compter de la pose du premier mobilier, intervenue le 8 juillet 2019, ce qui fixe l'**échéance au 7 juillet 2027**. À ce terme, l'intégralité des mobiliers et de leurs aménagements deviendra la propriété de la Ville, sans indemnité due au concessionnaire, la collectivité se réservant toutefois le droit de ne pas reprendre une partie du parc dans la limite de 20 %, soit jusqu'à 250 mobiliers.

Le parc contractualisé comprend **1250 mobiliers intégralement neufs et redessinés en 2019, à savoir :**

- ▶ 550 colonnes Morris (inspirées du modèle historique iconique du paysage urbain parisien) dédiées aux annonces de spectacles, films, manifestations culturelles (dont 450 colonnes lumineuses et 100 colonnes « colle » avec des affiches collées) ;
- ▶ 700 mâts porte-affiches (design inédit avec un caisson déporté).

La quasi-totalité du parc a été déployée entre juillet et décembre 2019, le reliquat non posé à cette période en raison de contraintes techniques l'ayant été en 2020.

Une **tarification spécifique, à visée de soutien au spectacle vivant**, s'applique : 300 colonnes lumineuses sont affectées aux théâtres et aux cirques avec abattement tarifaire, dix mâts sont dédiés exclusivement aux théâtres parisiens, et le cinéma d'art et d'essai bénéficie d'une tarification spéciale sur 215 colonnes.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité -----
Le contrat prévoit le versement d'une redevance variable égale à **48,5 % du chiffre d'affaires annuel, assortie d'un minimum garanti fixé à 9,3 M€ en 2024**.

Le **chiffre d'affaires** s'est établi à **17,4 M€** en 2024, en repli de 8,9% par rapport à 2023 (19,1 M€). Dans ces conditions, la **redevance** effectivement titrée s'est située au niveau du minimum garanti, soit **9,3 M€** en 2024 – comme en 2023 – le montant issu de l'application du taux de 48,5% étant inférieur au plancher contractuel. Le résultat net s'est amélioré pour redevenir positif à **1,01 M€** en 2024, après un résultat négatif de -0,61 M€ en 2023.

	2024	2023
Chiffre d'affaires	17,4 M€	19,1 M€
Redevance	9,3 M€	9,3 M€
Résultat net	1,01 M€	-0,61 M€

b) Suivi des investissements -----
Conjoncture publicitaire et atterrissage de l'exercice :
La publicité extérieure a vu une confirmation de reprise économique en 2024. Les recettes publicitaires nationales ont progressé d'environ 17,6 à 18,9 milliards d'euros (soit près de +7,4%), la publicité extérieure a crû de 7,6% et, s'agissant plus spécifiquement des mobiliers urbains, la croissance s'est établie à 4,3% (Baromètre unifié du marché publicitaire, ou BUMP, bilan annuel 2024).

En contre-tendance, le marché du cinéma a reculé : les investissements publicitaires des distributeurs en faveur du cinéma et de la vidéo à la demande par abonnement ont diminué d'environ 15 % aux premier et deuxième trimestres 2024 par rapport à 2023 avant stabilisation au second semestre ([CNC, données 2024](#)), et les recettes publicitaires au cinéma ont reculé de 5,8 % sur l'année ([BUMP, 2024](#))

Dégradations et vandalisme :

Le concessionnaire a réalisé 6189 interventions au titre du vandalisme et de dégradations (certaines ayant été commises lors de mouvements sociaux) sur l'exercice. Ces interventions recouvrent notamment le retrait de graffitis, le remplacement de glaces cassées, la mise en sécurité des mobiliers, le ramassage des bris de verre ainsi que le retrait de graffitis, de stickers et d'affichages sauvages.

Mouvements de mobilier (déposes et reposés) :

Au 31 décembre 2024, 1239 mobilier étaient effectivement exploités, soit 99,1 % du parc, dont :

- 546 colonnes sur 550 (99,3%) – comprenant 446 colonnes lumineuses et 100 colonnes « colle »
- 693 mâts sur 700 (99,0%).

Cela s'explique principalement par des aménagements et travaux en cours dans l'espace public. Sur l'année, 28 mobilier – 11 colonnes et 17 mâts – ont fait l'objet d'une dépose puis d'une repose, sur leur site d'origine ou sur une nouvelle adresse, ce qui représente environ 2 % du parc ; ces mouvements résultent pour l'essentiel de créations de pistes cyclables, de réaménagements de voirie, de considérations de sécurité routière, de travaux sur réseaux ou d'opérations immobilières.

Insertion dans les nouvelles infrastructures parisiennes :

L'exécution du contrat s'est révélée très satisfaisante en 2024 du point de vue de l'intégration des mobilier aux grands projets d'aménagement du domaine viaire.

JCDecaux France a mis en œuvre, en coordination avec les services compétents, les solutions nécessaires pour garantir la bonne insertion urbaine et la continuité d'exploitation, en particulier dans les secteurs concernés par l'augmentation des pistes cyclables pérennes et la reconfiguration de plusieurs places parisiennes.

c) Appréciation de la qualité de service -----

Les investissements initiaux, d'un montant global de **17,1 M€**, ont été financés par le concessionnaire et amortis sur la totalité de la durée du contrat, sans participation financière de la Ville. Aucun investissement complémentaire n'est contractuellement programmé en cours d'exécution ; le concessionnaire demeure néanmoins tenu d'assumer les rénovations et remplacements consécutifs à des dégradations, ainsi que les déplacements provisoires ou définitifs requis par les réaménagements de l'espace public, notamment au titre des projets de pistes cyclables ou de végétalisation.

d) Événements marquants 2024-----

L'année 2024 a été portée par les grands événements sportifs, en particulier l'Euro 2024 et les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.

En 2024, le parc a été affecté par des dégradations, pour certaines commises en marge de manifestations et de mouvements sociaux, avec près de 6200 interventions de la part du concessionnaire.



MOBILIERS URBAINS D'INFORMATION

PRÉSENTATION DU CONTRAT

Par une **concession de services conclue le 17 mai 2019**, la Ville de Paris a confié à la société CITYZ MEDIA PARIS (anciennement Street Channel), la conception, la fabrication, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains d'information (MUI) à caractère général ou local.

La durée du contrat était de cinq ans à compter de la pose du premier mobilier, intervenue le 23 septembre 2019. Un **avenant notifié le 18 juin 2024 a prolongé cette durée de six mois, portant le terme au 22 mars 2025**, afin de compenser partiellement le déficit directement imputable aux circonstances imprévues liées à la crise sanitaire.

Le parc déployé et exploité comprend **1630 mobiliers neufs et redessinés en 2019**, dont :

- 1 280 mobiliers bas (sur pieds) raccordés au réseau d'éclairage public (Cielis),
- 350 mobiliers hauts (sur mâts) raccordés au réseau électrique de distribution publique (Enedis).

Chaque mobilier offre **deux surfaces d'affichage défilantes de 2 m²**, une par face, à l'exception de 200 mobiliers bas dotés d'une face fixe équipée d'un plan de quartier. Conformément au règlement local de publicité, **chaque MUI présente au minimum 50 % d'informations municipales**, générales ou locales, la part restante pouvant accueillir de l'affichage publicitaire.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité -----

Sur le plan économique, **le contrat prévoit le versement par le concessionnaire d'une redevance variable égale à 70 % du chiffre d'affaires annuel, assortie d'un minimum garanti**.

En 2024, le **chiffre d'affaires** s'est établi à **59 M€**, en progression de 12,6 % par rapport à 2023 (52,4 M€). La **redevance** correspondante s'élève à **41,3 M€**, soit un montant supérieur au minimum garanti fixé à 35,3 M€ pour l'exercice, et le **résultat net** atteint **3,6 M€** contre 1,8 M€ en 2023. Il s'agit de la deuxième année depuis le début de l'exécution au cours de laquelle la redevance effectivement titrée excède le minimum garanti.

	2024	2023
Chiffre d'affaires	59 M€	52,4 M€
Redevance	41,3 M€	36,7 M€
Résultat net	3,6 M€	1,8 M€

b) Indicateurs de suivi du service -----

Conjoncture publicitaire et atterrissage de l'exercice: l'exercice 2024 a été marqué par une conjoncture publicitaire favorable, portée par l'Euro 2024 et, surtout, par les Jeux olympiques et paralympiques de Paris.

Selon le Baromètre unifié du marché publicitaire (BUMP), les recettes publicitaires en France ont augmenté d'environ 17,6 à 18,9 milliards d'euros, soit près de +7,4 % sur un an ; la publicité extérieure progresse de 7,6 % et, s'agissant spécifiquement des mobiliers urbains, la croissance atteint 4,3 %. Dans ce contexte, l'activité du contrat a poursuivi son redressement et a généré les résultats précités.

Dégradations, vandalisme et mesures de prévention: l'année a connu une sinistralité élevée du parc, en lien avec des épisodes de tensions sociales sur le domaine viaire. 153 vitrages ont dû être remplacés et 6 mobiliers intégralement changés en raison de dommages majeurs, tandis que plus de 200 autocollants et tags ont été déposés.

En prévention des dégradations en amont des grandes manifestations, plus de 300 mobiliers situés le long des principaux axes de défilé ont

été temporairement protégés par adhésivage.

Mouvements de mobiliers (déposes et reposés) : 27 MUI, soit environ 1,7 % du parc, ont été déplacés puis reposés, soit à leur emplacement d'origine, soit à une nouvelle adresse, principalement en raison de créations de pistes cyclables, de réaménagements de voirie – notamment sur des places –, de considérations de sécurité routière ou d'interventions sur les réseaux.

Maintenance courante et pièces d'usure : l'exploitation courante a donné lieu à plus de 3 000 opérations de maintenance, incluant le remplacement de batteries, de rouleaux de défilement, d'éclairage LED et d'autres pièces d'usure, nécessaires au maintien des MUI en conditions opérationnelles.

Campagnes d'affichage municipal et publicitaire : s'agissant de l'affichage, la Ville de Paris a conduit 421 campagnes sur le réseau, dont 83 pour Paris Musées (soit environ 20 %) et 43 au bénéfice des partenaires de la Ville (environ 10 %), le solde relevant des directions municipales, parmi lesquelles la DICOM représente près de 34 % des campagnes. Les thématiques traitées ont été majoritairement culturelles (environ 44 %), sportives (18 %), de loisirs (16 %) et citoyennes (8 %). Du côté des annonceurs, le concessionnaire a déployé 534 campagnes sur 28 réseaux.

Intensification des contrôles exercés par la Ville de Paris : la Ville de Paris a intensifié son suivi de terrain. 5 tournées d'ampleur ont été conduites par les services de la Ville au cours desquelles 460 mobiliers ont été audités quant à leur état général, la qualité de l'affichage et la propreté. Chaque anomalie constatée a donné lieu à une demande d'intervention du concessionnaire dans les délais prévus au contrat.

Etat des lieux contradictoire de fin de contrat : en prévision de l'échéance contractuelle du 22 mars 2025, et du transfert de la propriété des mobiliers à la Ville de Paris, une campagne d'état des lieux contradictoire a été organisée de la mi-novembre 2024 à la fin février 2025. Chaque mobilier du parc a été vérifié (de jour et de nuit) afin d'attester de son bon état et de sa fonctionnalité ; les non-conformités observées ont été signalées au concessionnaire et ont fait l'objet d'opérations de remise en état.

c) Appréciation de la qualité de service -----

Les investissements initiaux, d'un montant global de **12,9 M€**, dont **8 M€** au titre des coûts d'acquisition des mobiliers, ont été intégralement financés par le concessionnaire et amortis sur la totalité de la durée contractuelle, sans participation financière de la Ville. Aucun investissement supplémentaire n'était contractuellement programmé en cours d'exécution, mais le concessionnaire demeurait tenu d'assurer les rénovations et remplacements rendus nécessaires par la dégradation ou l'obsolescence des équipements ; à titre d'illustration, environ un tiers du parc a fait l'objet d'un changement de batteries en 2024. En cas d'enlèvement et de repose, quelle qu'en soit la cause – motif d'intérêt public, réaménagements de l'espace public, évolution réglementaire –, l'ensemble des frais incombait exclusivement au concessionnaire.

d) Événements marquants 2024 -----

L'année 2024 a été portée par les grands événements sportifs, en particulier l'Euro 2024 et les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris qui a permis une bonne commercialisation des faces publicitaires et un chiffre d'affaires exceptionnel.

En 2024, le parc a été affecté par des dégradations, pour certaines commises en marge de manifestations et de mouvements sociaux, avec plus de 600 vitrages à remplacer et 6 mobiliers à remplacer intégralement.



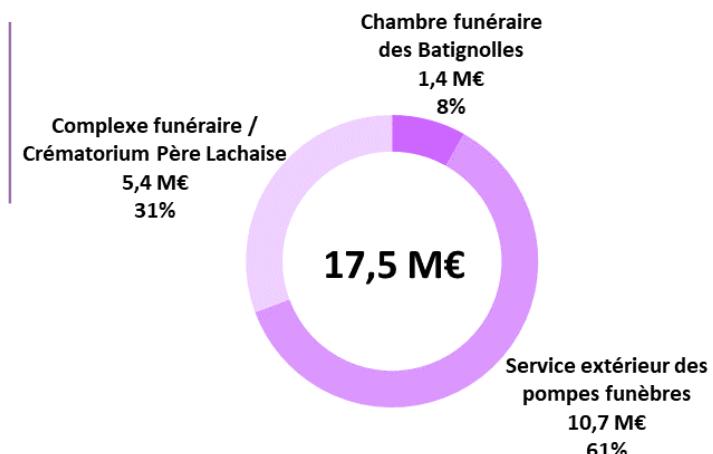
SERVICES FUNÉRAIRES

Dans ce secteur ouvert à la concurrence, la Ville de Paris intervient à travers **3 services délégués** concernant le **service extérieur des pompes funèbres, la création d'un parc funéraire et l'exploitation des crématoriums parisiens et le funérarium des Batignolles**.

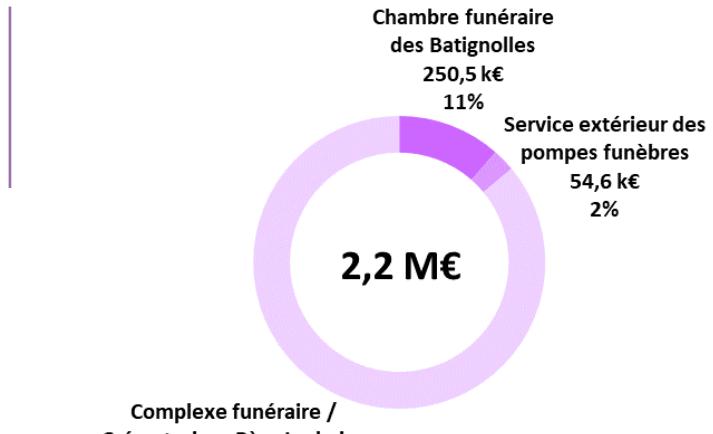
	2024	2023
Chiffre d'affaires	17,5 M€	16,2 M€
Redevance	2,2 M€	2,1 M€
Participation de la Ville de Paris*	65,8 k€	64,1 k€

* Service extérieur des pompes funèbres uniquement

Répartition du chiffre d'affaires en 2024

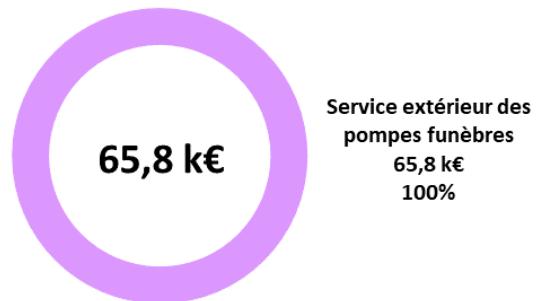


Répartition de la redevance en 2024



Complexe funéraire /
Crématorium Père Lachaise
1,9 M€
86%

Répartition
de la participation
en 2024





SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La loi du 8 janvier 1993 dite « loi Sueur » a mis fin au monopole communal du « service extérieur des pompes funèbres » (SEPF) détenu par les communes depuis la loi du 28 décembre 1904.

Depuis l'entrée en vigueur de cette loi (en 1998), l'activité de pompes funèbres demeure un service public mais peut être assurée par des entreprises privées ou des services municipaux. Afin d'exercer leur activité, ces opérateurs funéraires doivent obligatoirement (quelle que soit leur forme juridique) obtenir une habilitation délivrée par les préfectures (à Paris par la Préfecture de Police).

La Ville de Paris a fait le choix de confier à un professionnel, via une délégation de service public, l'ensemble des prestations relevant du service extérieur des pompes funèbres.

Une **délégation de service public**, d'une durée de **5 ans** à compter du **1^{er} décembre 2019**, a été conclue avec la **Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes Funèbres (SAEMPF)** pour l'exploitation du service extérieur des pompes funèbres tel que défini à l'article L2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délégation s'est achevée fin novembre 2024.

Par délibération en date des 14,15,16 et 17 mars 2023, le Conseil de Paris a approuvé la création de la société publique locale funéraire de Paris et ses projets de statuts.

Par délibération en date des 6, 7, 8 et 9 février 2024 et conformément aux dispositions de l'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Paris s'est prononcé d'une part, sur le principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service extérieur des pompes funèbres pour une durée de 7 ans maximum et d'autre part, sur le principe de recourir à la future société publique locale funéraire de Paris pour l'exploitation de ce service public.

La nouvelle délégation de service public du service extérieur des pompes funèbres attribuée à la SPLFP a pris effet le 1^{er} décembre 2024.

Au titre de cette délégation, le déléataire assure gratuitement les obsèques des personnes sans ressources. Le déléataire est indemnisé intégralement de cette contrainte de service public.

Enfin, le déléataire a été chargé d'assurer le développement et l'entretien du réseau parisien d'agences funéraires.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité -----

Le **chiffre d'affaires** de la délégation du service extérieur des pompes funèbres est constitué du

chiffre d'affaires lié à l'organisation des obsèques. Il s'élève à **10,7 M€** (9,7 M€ sur la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2024 + 1,0 M€ sur la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2024) pour l'année 2024 (il était de 9,7 M€ en 2023).

En contrepartie des contraintes de service public, qui imposent un dispositif minimal de veille mobilisable en temps réel pour assurer le service prévu

¹ Loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relative à la législation dans le domaine funéraire.

en cas de situations de crise ou de pré-crise, le déléguétaire a perçu pour l'année 2024 une compensation financière de 65,8 k€ (61,2 k€ sur la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2024 + 4,8 k€ sur la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2024) contre 64,1 k€ en 2023.

Le résultat net de la délégation fut de -472 k€ (-477 k€ sur la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2024 + 4 k€ sur la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2024) en 2024, contre -210 k€ en 2023.

Le déléguétaire verse une **redevance** variable de 0,45% du chiffre d'affaires hors taxes assortie d'une redevance minimale garantie de 50 k€ HT (base année 1). Pour l'année 2024, la redevance s'élève à **54,5 k€** (49,7 k€ sur la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2024 + 4,8 k€ sur la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2024) contre 52,5 k€ en 2023.

	2024	2023
Chiffre d'affaires	10,7 M€	9,7 M€
Redevance	54,6 k€	52,5 k€
Participations de la Ville de Paris	65,8 k€	64,1 k€
Résultat net de l'activité	-472 k€	-0,21 M€

b) Indicateurs de suivi du service public -----

En 2024, le déléguétaire a réalisé 2 822 (2 558 + 264) convois soit 16,3% des convois parisiens (contre 2 803 convois en 2023 soit 16,5% des convois parisiens). Si l'on prend en compte les indigents, la part de marché est de 18,3%. L'activité est donc stable. Le déléguétaire demeure un opérateur de référence, se positionnant parmi les trois plus importants prestataires parisiens dans le secteur du funéraire.

Adaptation du service rendu aux attentes et demandes des usagers

Pour répondre à ses engagements contractuels, le déléguétaire participe activement, d'une part, aux réflexions professionnelles menées par différentes institutions politiques ou administratives sur d'éventuelles évolutions législatives ou réglementaires (Loi Sueur sur la crémation et le devenir des cendres), d'autre part, aux réflexions sociétales (prise en charge des enfants décédés en période périnatale), et enfin aux réflexions concernant le domaine de la sécurité sanitaire (pandémies grippales et autres) de ces mêmes institutions.

Une analyse des risques est réalisée sur l'ensemble des activités de l'entreprise. Elle est validée en comité de direction afin de répondre aux exi-

gences de la norme ISO 14001. Cette analyse de risques est revue tant que nécessaire (évolutions réglementaires, évolution des outils de maîtrise, évolution technologique, sociétale, etc.) et a minima une fois par an. L'analyse des risques se traduit alors par des actions à éventuellement mettre en place si les degrés des risques sont modifiés (tant à la hausse qu'à la baisse) et nécessitent, de fait, des modifications des pratiques et des outils de maîtrise existants.

Qualité environnementale

La SAEMPF a poursuivi sa démarche environnementale certifiée ISO 14001. A ce titre, les actions suivantes ont été menées en 2024 :

- La souscription à un contrat de fourniture en électricité 100 % verte ;
- La réduction des plages horaires d'allumage des enseignes et vitrines ainsi que la généralisation des équipements à LED afin de réduire la pollution lumineuse ;
- Le changement des pratiques d'entretien des espaces verts avec la mise en place d'une gestion différenciée ;
- Le renouvellement raisonné du parc automobile dans le respect du plan antipollution de la Ville de Paris :
 - La part de véhicules non diesel est passée de 24% (2017) à 46% (2024);
 - Le total d'émissions CO₂ g/km est passé de 4 991 à 3 858 g/km;
 - La SAEMPF a déjà acquis deux corbillards électriques et en a commandé 2 autres fin 2024 pour une livraison en 2025 ;
- La poursuite du plan de sobriété énergétique :
 - Baisse des consignes de températures ;
 - Définition des zones non chauffées ;
 - Réduction des plages d'allumage des enseignes lumineuses des agences ;
 - Mise en place de zones d'éclairage par détection ;
- Actions diverses :
 - Les catalogues des prestations sont uniquement en version numérique ;
 - Tous les documents imprimés sont remplacés par une version numérique, à disposition dans le compte personnel ;
 - L'envoi des questionnaires de satisfaction en version numérique ;
 - L'acquisition de matériels de photocopies reconditionnés ;
 - La valorisation et le recyclage des équipements informatiques par une association de

réinsertion ;

- Un dépliant d'information a été créé et imprimé sur du papier recyclé pour valoriser la démarche éco-responsable ;

Qualité de service, taux de satisfaction, réclamations et contentieux

Les certifications ISO 9001 et ISO 14001 nécessitent une analyse de la satisfaction des clients. La qualité du service est suivie mensuellement par différents indicateurs.

Le taux de retour des « questionnaires qualité » était de 25,82% en 2024. La note de satisfaction globale était de 97% (notes supérieures ou égales à 3 sur 5).

Le taux de remarques (nombre de remarques critiques formulées par tous moyens à disposition sur le convoi, auprès du conseiller ou sur les "questionnaires qualité" rapporté au nombre total de convois) était de 1,35% en 2024 contre 1,69% en 2023.

c) Politique tarifaire

Les tarifs de chacune des prestations du service ont été votés par le Conseil de Paris à la signature du contrat. Ils sont revalorisés chaque année au 1^{er} janvier sur la base d'un indice contractuel qui tient compte notamment de l'évolution des coûts de personnel.

L'indexation contractuelle a amené les Services Funéraires de la Ville de Paris à appliquer une augmentation de leurs tarifs en 2024 de 3,51%. En parallèle la société était contrainte par l'augmentation de ses coûts dans un contexte inflationniste national. Une simplification des tarifs a été opérée lors du renouvellement de la DSP en proposant des forfaits pour les obsèques des personnes dépourvues de toute ressource, ainsi que pour les parisiens et parisienne ou les personnes décédées à Paris justifiant de faibles ressources financières.

Les aménagements tarifaires pratiqués sont ceux prévus au contrat de délégation de service public, à savoir : la gratuité pour les personnes dépourvues de toute ressource, le tarif réduit pour les parisiens et parisienne ou les personnes décédées à Paris justifiant de faibles ressources financières (attestées par un travailleur social).

d) Suivi du plan contractuel d'investissements

Les investissements étaient estimés à 942 k€ sur la durée du contrat. Au terme de la DSP fin novembre 2024, 557 k€ ont été réalisés et sont répartis sur toutes les agences, que ce soit en travaux d'entretien ou de renouvellement de mobilier, sur le déploiement d'une plateforme téléphonique et sur le déploiement d'un module d'obsèques en ligne. Cette réduction des investissements a été permise pour maintenir l'équilibre économique de la DSP.

Il était prévu un GER de 374 k€ annuels. Toutefois sur la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2024, les dépenses d'entretien de la DSP s'élèvent à 286 k€. Un effort tout particulier a été réalisé sur ce poste afin d'optimiser les coûts.

Aucun investissement n'a été réalisé sur la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2024.

e) Événements marquants 2024

Les obsèques des personnes dépourvues de revenus sont prises en charge intégralement par la Ville de Paris conformément à la loi. Par ailleurs la Ville a souhaité aussi prendre en charge partiellement les obsèques des personnes à faibles revenus. Ces prestations sont réalisées par la SPLFP dans le cadre de la DSP du service extérieur des pompes funèbres.

L'année 2024 a aussi été marquée par des difficultés de recrutement avec une rotation du personnel importante dans un contexte de tension sur le marché du travail (moins de candidatures, moins de personnels qualifiés et expérimentés). Cette situation a nécessité un important effort de formation.



PARC FUNÉRAIRE ET EXPLOITATION DES CRÉMATORIUMS PARISIENS

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le crématorium du Père-Lachaise est actuellement le seul crématorium situé sur le territoire parisien. C'est aussi le plus ancien crématorium de France, inscrit aux monuments historiques depuis 1995 (il s'agit du seul équipement funéraire de crémation à bénéficier d'une protection au titre des monuments historiques). Il comprend notamment un bâtiment ERP (classé), dans lequel ont été aménagés des salles de cérémonies, une salle de remise des urnes, une salle de convivialité ainsi que des équipements techniques nécessaires à l'exploitation du service, dont 5 appareils de crémations équipés de leur ligne de filtration.

Les évolutions sociétales observées depuis plusieurs années se caractérisent par une demande accrue de crémations, des besoins en lieux de cérémonie et jardins cinéraires. Sur les dix dernières années, le nombre de crémations a augmenté en moyenne de 2,3% par an sur la partie centrale de l'agglomération parisienne (Paris et petite couronne) et de 3,6% par an sur l'ensemble de l'Île-de-France.

En 2019, pour répondre à ces évolutions, la Ville de Paris a souhaité créer, en plus du crématorium du Père Lachaise, un Parc funéraire parisien dans le 19^e arrondissement (rue du Chemin de Fer, sur la partie Ouest du square de la Porte de la Villette).

Par délibération des 11, 12, 13 et 14 juin 2019 le Conseil de Paris a autorisé la Maire à signer la **délégation de service public** portant sur la conception et la construction d'un parc funéraire et l'exploitation des crématoriums parisiens et de leurs équipements complémentaires avec la **Société des Crématoriums de France (SCF)**. La convention de délégation de service public a été conclue pour une durée de **30 ans**. Elle a pris effet le **1^{er} septembre 2019**.

Le déléataire est chargé d'assurer l'ensemble des opérations de crémation proprement dites, les prestations accessoires au service funéraire et les prestations pouvant être demandées par la Ville de Paris.

Le déléataire a également été chargé d'assurer un programme de rénovation du crématorium du Père Lachaise destiné à améliorer l'accueil des familles, ainsi que de réaliser l'ensemble des travaux d'entretien, de maintenance et de gros entretien renouvellement ainsi que les investissements nécessaires au renouvellement et au maintien en condition des équipements, des bâtiments et les investissements nécessaires à la mise aux normes de tous les biens concédés.

Par ailleurs, le déléataire a mené des études aux fins de concevoir un parc funéraire situé rue du Chemin de Fer à Paris 19^{ème}. Or, le projet de complexe funéraire sur le square Forceval a suscité dès le départ une forte opposition de la part des riverains des communes limitrophes. Cette opposition locale s'est amplifiée depuis le démantèlement du campement des consommateurs de crack à la fin de l'année 2022, qui a permis le retour des riverains et usagers dans le square et lui a ainsi permis de retrouver sa vocation originelle d'espace végétalisé de proximité ouvert au public. Le projet d'implantation du Parc funéraire a été fortement critiqué au motif qu'il entraînerait l'abattage d'une cinquantaine d'arbres anciens qui seraient remplacés par de jeunes arbres qui mettraient plus de 20 ans à atteindre une taille identique. De surcroît, l'amélioration de la santé publique et environnementale trouve une application particulière dans des secteurs spécifiquement exposés à des nuisances relatives à la qualité de l'air en raison de la proximité des grandes infrastructures routières. La préservation et l'amélioration des espaces végétalisés, la création de nouveaux parcs et la mise en réseau, par des continuités paysagères, des parcs existants et futurs en confortant les usages et l'accès à tous à ces espaces sont autant d'objectifs qui conduisent, dans la mise en œuvre de cette politique publique, à affecter l'intégralité du square Forceval à l'usage direct du public en tant qu'espace vert.

Un vœu, demandant, notamment, que la Ville de Paris s'engage à repenser le projet du nouveau crématorium sur un autre territoire que dans le nord-est parisien et à privilégier le réaménagement du square Forceval et le développement de sa végétation, a été adopté à l'unanimité par le conseil du 19^{ème} arrondissement, le 3 décembre 2024, préalablement à son adoption par le Conseil de Paris de décembre 2024.

L'ensemble de ces raisons a conduit la Ville à devoir abandonner le projet de construction et d'exploitation du Parc funéraire de l'Orée sur le site de Forceval. Ce motif d'intérêt général a justifié, en conséquence, une résiliation de la délégation de service public.

Par délibération n° 2025 DEVE 25 du 14 avril 2025, le Conseil de Paris a résilié, pour motif d'intérêt général, ladite convention de délégation de service public pour la conception et la réalisation d'un crématorium et de ses équipements complémentaires et l'exploitation des crématoriums parisiens et de leurs équipements complémentaires. La délégation prendra fin au plus tard le 1^{er} novembre 2026. La société des Crématorium Parisiens a déposé un recours au Tribunal administratif de Paris le 23 juin 2025.

Après avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 10 juin 2025, par délibération en dates des 1, 2, 3 et 4 juillet 2025 et conformément aux dispositions de l'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Paris s'est prononcé sur le principe d'une délégation de service public pour la rénovation et l'exploitation du crématorium du Père Lachaise.

Cette délégation sera conclue avec la Société Publique Locale Funéraire de Paris. En effet, par délibération en dates des 14, 15, 16 et 17 mars 2023, le Conseil de Paris a approuvé la création de la société publique locale funéraire de Paris (SPLFP) et ses projets de statuts, à capitaux exclusivement publics (dont 99% détenus par la Ville de Paris).

La nouvelle délégation aura pour objectif principal la rénovation et l'exploitation du crématorium du Père Lachaise pour une durée de 7 ans. La consultation a été lancée le 11 juillet 2025.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité -----

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué du chiffre d'affaires lié aux opérations de créma- tions proprement dites et des recettes tirées des prestations accessoires (organisation de cérémonies personnalisées par exemple). Les produits d'exploitation 2024 ont été de 5,61 M€ (5,35 M€ de CA + 0,25 M€ d'autres produits) contre 5,57 M€ (5,20 M€ de CA + 0,37 M€ d'autres produits) en 2023. L'augmentation du chiffre d'affaires est due à une hausse des tarifs.

La redevance est composée d'une redevance variable correspondant à 30 % du chiffre d'affaires hors taxe de l'ensemble des activités réalisées sur le périmètre de la DSP assortie d'une redevance minimum garantie (RMG) de 1,5 M€ (valeur 2019) par an. La **redevance** s'élève pour l'année 2024 à **1,89 M€**, contre **1,78 M€** en 2023. Sur ce contrat, la RMG a toujours été plus importante que la redevance variable.

Le **résultat net** de la délégation est de **780,8 k€** en 2024 contre **493,6 k€** en 2023.

	2024	2023
Chiffre d'affaires	5,35 M€	5,57 M€
Redevance	1,89 M€	1,78 M€
Résultat net de la délégation	780,8 k€	493,6 k€

b) Indicateurs de suivi du service public -----

Évolution de la crémation à Paris. Le nombre de crémations en 2024 est stable par rapport à 2023. Il s'établit à 5 522 contre 5 520 crémations en 2023.

Adaptation du service aux attentes et demandes des usagers. En cas de panne ou d'arrêt de l'activité du crématorium du Père-Lachaise, les opérateurs funéraires locaux sont prévenus afin qu'ils puissent orienter les familles vers d'autres crématoriums voisins.

Au cours de l'année 2024, il n'y a pas eu d'arrêt d'activité.

Taux de satisfaction, réclamations et contenus Chaque mois, toutes les familles accueillies au sein du crématorium du Père Lachaise reçoivent via SMS ou mail une enquête destinée à mesurer leur degré de satisfaction selon des critères préétablis par la Direction Qualité (projet mis en place début 2020).

Le délégué a obtenu une note globale de 3,9/5 aux enquêtes de satisfaction et un niveau de recommandation de l'établissement de 8,4/10. 3 réclamations ont été adressées au crématorium du Père Lachaise en 2024.

Certification ISO 9001 et 14001 Le crématorium du Père Lachaise a renouvelé ses certifications ISO 9001 et ISO 14001 en 2023, pour une durée de 3 ans.

c) Politique tarifaire -----

Lors de la passation de la DSP, la Ville de Paris a recherché la simplification et la transparence des tarifs (plus lisibles pour les opérateurs funéraires et les familles).

Les tarifs ont été indexés le 1^{er} janvier 2024. L'indexation tarifaire s'élevait à +11,4% et, conformément au contrat, seule une partie de l'indexation a été appliquée (+7%).

En 2024, le tarif de la crémation adulte (sans cérémonie) appliqué par SCF est de 727 € TTC contre

679 € TTC en 2023.

d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Le montant des investissements s'élève à 31019 € pour l'exercice 2024.

Depuis le début du contrat, 4,2 M€ ont été investis. La totalité des investissements n'a pas pu être réalisée du fait du retard pris dans la réalisation du complexe funéraire, qui ne sera finalement pas construit.

Dans le cadre du GER il était prévu en 2024 un montant de 6,7 k€. Le GER effectivement réalisé en 2024 est de 584 k€. Ce montant important s'explique notamment par le vieillissement des équipements techniques qui n'ont pas été remplacés.

e) Événements marquants 2024 -----

Aucun fait marquant, de nature à avoir une incidence significative sur les postes entretien, maintenance, GER, maintien en condition et mise aux normes n'est à signaler pour la période.



CHAMBRE FUNÉRAIRE DES BATIGNOLLES

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Afin d'éviter le séjour prolongé des corps des personnes décédées à leur domicile, la Ville de Paris a souhaité disposer de locaux aménagés pour les recevoir. Pour ce faire, elle a décidé, par délibération en date du 27 janvier 1992, de créer, dans les conditions définies à l'article L361-35 du Code des communes, une chambre funéraire pour recevoir, avant mise en bière, le corps des défunt.

La Ville de Paris a fait le choix de concéder à un opérateur funéraire la construction et la gestion de l'équipement. Cette décision de la collectivité parisienne a fait l'objet du **contrat de délégation de service public** conclu le **15 juin 1992** pour une durée de **30 ans** avec la **société G2F** (Groupement Funéraire Francilien – appellation 2017 du Groupe). Dans ce cadre, une parcelle foncière a été mise à disposition en 1992 du concessionnaire avenue Pierre-Rebière (17^e) à proximité de la Porte Pouchet (nouvelle adresse à compter de 2016 : boulevard du Bois-le-Prêtre - 17^e). L'exploitant assume l'ensemble des charges d'exploitation et d'immobilisations nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Par délibération en dates des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019, le Conseil de Paris a autorisé la Maire de Paris à signer avec G2F un avenant, dit avenant n°3, au contrat de concession portant sur la construction et la gestion de la chambre funéraire des Batignolles qui prévoit le versement d'une redevance à la Ville par le concessionnaire, la contractualisation d'un programme de travaux, l'élaboration d'un rapport annuel d'activité plus complet, ainsi que la mise en place d'un Comité de suivi de la concession.

Le programme de travaux contractualisé par l'avenant n°3 avait un montant de 775 328 € HT qui a été réalisé en 2019 et s'est achevé en 2020. Ces travaux incluaient 576 k€ de rénovation des locaux d'accueil et recevant du public et 199 k€ de rénovation complète des locaux techniques et l'amélioration des conditions de travail.

Le contrat de concession s'est terminé fin février 2024.

Par délibération en dates des 14,15,16 et 17 mars 2023, le Conseil de Paris a approuvé la création de la société publique locale funéraire de Paris et ses projets de statuts. De plus, par délibération en dates des 14,15,16 et 17 mars 2023, le Conseil de Paris s'est prononcé d'une part, sur le principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la chambre funéraire des Batignolles pour une durée de 5 ans et d'autre part, sur le principe de recourir à la future société publique locale funéraire de Paris pour l'exploitation de cette chambre funéraire.

Le nouveau contrat de délégation de service public passé avec la SPLFP a pris effet au 1^{er} mars 2024.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité -----

Le **chiffre d'affaires** de la concession est constitué par les recettes perçues à l'occasion de la location

de cases réfrigérées, de salons de présentation et d'une salle de cérémonie.

Le chiffre d'affaires s'élève à **257 k€** sur la période du 1^{er} janvier au 29 février 2024 et à **1168 k€** sur la période du 1^{er} mars 2024 au 31 décembre 2024, soit **1425 k€** en 2024 contre 1272 k€ pour l'année 2023.

La **redevance** a été de 51 k€ sur la période du 1^{er} janvier au 29 février 2024 et de 200 k€ sur la

période du 1^{er} mars 2024 au 31 décembre 2024, soit **251 k€** en 2024 contre **224 k€** en 2023.

Le résultat net de la délégation a été de 110 k€ sur la période du 1^{er} janvier au 29 février 2024 et de 110 k€ sur la période du 1^{er} mars 2024 au 31 décembre 2024, soit **220 k€** en 2024 contre **276 k€** en 2023.

	2024*	2024**	2023
Chiffre d'affaires	0,26 M€	1,17 M€	1,27 M€
Redevance	51 k€	200 k€	224 k€
Résultat net de la délégation	110 k€	110 k€	276 k€

* sur la période du 1^{er} janvier au 29 février 2024

** sur la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2024

b) Indicateurs de suivi du service public -----

Évolution de l'activité à Paris.

Sur la période du 1^{er} janvier au 29 février 2024, la chambre funéraire des Batignolles a enregistré 296 admissions de corps. Elle en a enregistré 1442 sur la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2024. Soit un total de **1732** admissions de corps en 2024 contre 1 873 lors de l'exercice 2023. Cette baisse d'activité est liée au contexte de reprise de la DSP et de changement d'exploitant.

Adaptation du service rendu aux attentes et demandes des usagers

La continuité de service a été assurée sans aucune interruption en 2024, y compris lors de la reprise de l'établissement.

La SPLFP a établi un plan de continuité d'activité permettant d'adapter différentes solutions en concertation avec le délégué permettant d'assurer la continuité de service en cas de crise.

La SPLFP a réalisé une extension de la capacité des admissions de 33 corps portant la capacité totale de 50 à 83 corps pour répondre aux périodes de saturation saisonnières et faire face aux situations de crise.

Par ailleurs, la SPLFP a développé l'offre de service aux opérateurs funéraires avec la possibilité de réaliser pour eux des toilettes et habillages, des mises en bière, des dépôts de cercueil et la fourniture de maître de cérémonie pour conduire la cérémonie d'obsèques en leur nom lorsque la salle de cérémonie est réservée.

Enfin, la chambre funéraire des Batignolles est ouverte tous les jours (du lundi au vendredi, sans interruption de 8h00 à 18h00, et, samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00), aux familles et aux professionnels,

permettant des visites aux défunt, l'organisation de cérémonies et, éventuellement, des toilettes rituelles. En dehors de ces horaires d'ouverture, tout défunt est accueilli 24h/24 sur présentation par la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles des documents obligatoires pour une admission. Ces demandes sont faites, soit par les opérateurs funéraires, soit par les familles mandatant ces professionnels pour assurer les démarches d'admission. À cet effet, une astreinte téléphonique est assurée par le personnel de la chambre funéraire qui se déplace à la demande.

La SPLFP prévoit d'étendre l'offre de services de l'établissement dès 2025 avec notamment la possibilité de conduire des veillées 24h sur 24 et d'offrir une salle d'attente indépendante pour les familles ayant réservé la salle de cérémonie.

La qualité du service La SPLFP est certifiée ISO14001. Dans le cadre de la reprise du funérarium de Paris, le périmètre de la certification ISO 14001 sera étendu à ce nouvel équipement en 2026.

Des indicateurs sont définis chaque année, en revue de direction, afin d'évaluer la performance du système de management. Ces indicateurs sont analysés et suivis chaque mois lors des comités de direction :

- ◆ Le taux de retour des questionnaires de satisfaction : La société s'est fixée pour objectif 20% de taux de retour pour le questionnaire de satisfaction des familles et ce afin d'avoir un échantillon représentatif. Pour 2024, le taux de retour enregistré est de 24%
- ◆ Le taux de satisfaction des familles (issu des questionnaires de satisfaction) : La SPFP souhaite qu'au moins 95% des familles répondant au questionnaire de satisfaction donnent une note supérieure ou égale à 3 sur 5 au critère note globale. En 2024, 99% des familles qui ont répondu au questionnaire ont donné une note supérieure ou égale à 3 sur 5.
- ◆ Evolution des notes GOOGLE : Comme pour l'ensemble de ses établissements, la SPLFP analyse l'évolution de la note GOOGLE du funérarium de Paris et engage un travail important pour inciter les familles à noter l'établissement. A la reprise de l'établissement en mars 2024, la note GOOGLE était de 3,3. Elle était de 4 à la fin de l'année.

La démarche environnementale La SPLFP est certifiée ISO14001. Dans le cadre de la reprise du funérarium de Paris, le périmètre de la certification ISO 14001 sera étendu à ce nouvel équipement en 2026.

Dans cette perspective, la SPLFP a mis en place

un certain nombre d'actions :

- ◆ La réalisation d'une analyse des impacts environnementaux de l'activité.
- ◆ La formation du personnel du funérarium à la politique environnementale de la SPL.
- ◆ L'intégration de l'activité à leur système de management avec les outils qui y sont associés (module observations, propositions d'amélioration, actions d'amélioration,...)
- ◆ La SPLFP fait réaliser sa veille de conformité réglementaire par un cabinet extérieur.
- ◆ La mise en place de nouveaux services pour promouvoir les mobilités douces et vertes avec notamment la mise à disposition d'un abri à vélos ou bien de bornes de recharge pour les véhicules électriques.
- ◆ Une cuve de récupération des eaux de pluie a été mise en place.
- ◆ La mise en place du tri des déchets.
- ◆ Des travaux ont été entrepris dès la reprise de l'établissement (végétalisation de l'équipement avec une réflexion sur les végétaux plantés, travaux de séparation des réseaux chauffage et climatisation, ...).

c) Politique tarifaire -----

Les tarifs de chacune des prestations autorisées contractuellement ont été votés par le Conseil de Paris lors de la signature du contrat. Ils sont revus chaque année au 1er janvier sur la base d'un indice contractuel qui tient compte notamment de l'évolution des coûts de personnel et des coûts de l'énergie.

d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Sur la période du 1^{er} janvier au 29 février 2024

Aucun investissement n'a été réalisé sur la période du 1^{er} janvier au 29 février 2024.

Sur la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2024

Les investissements prévisionnels s'élevaient à 269 k€, répartis entre la végétalisation, l'intégration urbaine, l'amélioration des conditions de travail du personnel et la reprise d'équipements.

Au final, au réalisé, 71 k€ ont été investis, principalement pour améliorer les conditions d'accueil des familles et des opérateurs funéraires, les conditions de travail du personnel, ainsi que pour la reprise d'équipements.

Les travaux résiduels, en particulier ceux prévus aux lots 1, 2 et 3, seront réalisés et finalisés en 2025.

e) Événements marquants 2024 -----

La reprise de l'exploitation du Funérarium de Paris est intervenue le 1^{er} mars 2024. Compte tenu de l'état général de l'équipement, les travaux de remise en état prévus dans les lots 4 et 5 ont été réalisés en priorité. Par ailleurs, en prévision des Jeux Olympiques et Paralympiques, il a été décidé de construire une salle de crise de grande capacité pour faire face à toute éventualité. Ce choix a conduit à décaler sur 2025 les travaux prévus aux lots 1, 2 et 3.



SERVICES DE PROXIMITÉ

Ce nouveau secteur contient un **service concédé** qui concerne la **mise en place et l'exploitation de cabines photographiques et de photocopieurs** dans les mairies d'arrondissement et divers services de la Ville de Paris.

	2024	2023
Chiffre d'affaires	381,8 k€	376,7 k€
Redevance	196,8 k€	155,2 k€

Répartition
du chiffre d'affaires
en 2024



Mise en place et exploitation de cabines
photographiques et de photocopieurs dans les mairies
d'arrondissement et divers services de la Ville de Paris
381,9 k€

Répartition
de la redevance
en 2024



Mise en place et exploitation de cabines photographiques et de
photocopieurs dans les mairies d'arrondissement et divers
services de la Ville de Paris
196,9 k€



CABINES PHOTOGRAPHIQUES ET PHOTOCOPIEURS

PRÉSENTATION DU CONTRAT

La concession de services portant sur la mise en place et l'exploitation de cabines photographiques et de photocopieurs dans les mairies d'arrondissement et divers services de la Ville de Paris a été signée le **23 décembre 2022** avec la **Société SOC CONSTRUCTION ELECTROMECANIQUE – SCEM**. La concession de services est valable pour une durée de **5 ans** à compter du 21 mars 2023.

La CS encadre la mise en service et l'exploitation des 41 appareils (liste évolutive) composés de 18 cabines photographiques et 23 photocopieurs. Ces appareils sont des biens propres : ils ne sont ni des biens de retour, ni des biens de reprise, c'est-à-dire qu'ils sont propriété du concessionnaire.

Cette concession de service succède à une convention d'occupation domaniale conclue avec la Société Photomaton depuis 2010 et renouvelée à plusieurs reprises jusqu'en 2021. Celle-ci a pris fin le 20 mars 2023.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité -----

	2024	2023
Chiffre d'affaires H.T.	381,8 k€	376,7 k€*
Redevance	196,8 k€	155,18 k€*
Résultat net	110,9 K€	221,55 k€*

*période couvrant 14 mois jusqu'au 31 décembre 2023 : les informations dans le bilan 2023 étaient erronées

La redevance est constituée d'une partie variable de 25% de la part du chiffre d'affaires hors taxes et d'une partie fixe de 500 € par appareil et par trimestre. Cette redevance fixe est automatiquement revalorisée annuellement de 2% à la date d'anniversaire du contrat.

Le chiffre d'affaires 2024 est en baisse de 229,5 K€ par rapport à 2023 (-47%). Cette baisse provient notamment d'une baisse du volume d'utilisation, du retrait de cabines photographiques (36 k€ en

moins pour 2 cabines retirées) et de leur indisponibilité pendant les périodes de travaux, notamment ceux qui ont suivi le sinistre de la mairie du 12^e. Il est à noter également l'arrêt du service des titres du 19^e depuis 6 mois (20 k€). Toutefois, l'impact a été limité sur la redevance globale (33 % par rapport à 2023) grâce à la mise en œuvre d'une part fixe de 500 € par appareil à laquelle s'ajoute une revalorisation de 2% à compter du 2^{ème} trimestre 2024.

Pour ce qui est principalement de la baisse globale de la demande de photocopies, elle est à mettre en exergue avec l'absence de déploiement du service d'impression à partir de tout appareil connecté : non validé à ce jour par le service des titres.

b) Indicateurs de suivi du service -----

Aucun appareil n'est resté hors service grâce à l'interrogation permanente des appareils à distance. Pendant l'année, les éléments défectueux suivants ont été remplacés :

- 6 appareils photo
- 18 imprimantes (suite à un rappel du constructeur)
- 3 monnayeurs rendeur

Le suivi des pannes n'a pas pu être mis en place à cause d'un défaut d'interlocuteur.

2 000 usagers ont bénéficié du service d'aide à distance et toutes les interventions pour diagnostic ont été effectuées en moins de 2 heures ouvrées.

Concernant la gestion des remboursements, 645 demandes ont été déposées par les usagers en Mairie ainsi que 148 demandes directement au siège.

c) Politique tarifaire -----

Le prestataire SCEM applique un tarif de 5 € pour 6 photographies conformes aux normes ISO, pour 4 photos aux normes ANTS, et des tarifs de 0,10 € la page pour les photocopieurs (A4 noir et blanc) et 0,50 € pour les photocopies A4 couleur.

**d) Suivi du plan contractuel
d'investissements -----**

Contrat non concerné par le suivi d'investissements.

e) Événements marquants 2024 -----

Le parc est passé de 41 machines à 40 machines en 2024 (retrait de la cabine photos de l'ex-mairie du 1^{er} arrondissement au 4^e trimestre 2023).

LISTE DES CONTRATS AU 31 DÉCEMBRE 2024



ÉNERGIE

Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	Red.	CA	Subv.
DISTRIBUTION DE GAZ	DSP	GRDF	01/01/2020	31/12/2035	1,3 M€	133,3 M€	
DISTRIBUTION ET FOURNITURE DE CHALEUR PAR VAPEUR ET EAU CHAude	DSP	CPCU	10/12/1927	31/12/2026	7,6 M€	409,1 M€	
DISTRIBUTION ET FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE (TRV)	DSP	EDF/ENEDIS	30/07/1955	31/12/2024	34,3 M€	609,7 M€	
PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE FRIGORIFIQUE	DSP	FRAICHEUR DE PARIS	04/04/2022	04/04/2042	5,1 M€	101,8 M€	
ÉNERGIECULTEURS	CS	ENERCITIF	28/08/2024	27/08/2039			

ÉQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS

Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	Red.	CA	Subv.
CAMPING DE PARIS BOIS DE BOULOGNE	DSP	CAMPING DE PARIS (Groupe INDIGO PARIS)	01/10/2021	30/09/2033	1,1 M€	8,6 M€	
CHALET DES ÎLES BOULOGNE	CT	LE CHALET DES ILES	01/10/2022	30/09/2034	857,0 k€	7,0 M€	
CHALET DES ÎLES DAUMESNIL	CT	SAS COMA/SAS DAUMESNIL	30/12/2022	12/11/2024	74,8 k€	892,0 k€	
JARDIN D'ACCLIMATATION	DSP	LE JARDIN D'ACCLIMATATION	10/10/2016	09/10/2041	2,0 M€	28,7 M€	
PARC FLORAL	DSP	GL EVENTS	01/09/2015	31/08/2031	1,3 M€	13,5 M€	
PAVILLON PUEBLA	CT	PUEBLA SAS	01/12/2018	01/12/2033	94,6 k€	1,4 M€	
PORT DE L'ARSENAL ET HALTE NAUTIQUE DE LA VILLETTÉ (CANAUX)	DSP	FAYOLLE MARINE	01/01/2008	31/12/2026	111,6 k€	1,7 M€	
RÉNOVATION, EXPLOITATION, ENTRETIEN ET VALORISATION DE BÂTIMENTS SITUÉS DANS LE PARC DE BAGATELLE	CT	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION BAGATELLE EVENTS	30/07/2019	29/07/2039	201,4 k€	2,0 M€	
TOUR EIFFEL	DSP	SETE	01/11/2017	30/10/2032	38,2 M€	207,9 M€	
LE BOSQUET ET LES MAGNOLIAS	CS	RNTM	16/02/2023	15/02/2040	111,5 k€	1,2 M€	

RESTAURANT LE LAURENT	CT	LAURENT EXPLOITATION (Groupe-ment VINOCEA / NOCTIS EVENT / FINANCIERE API-CIUS)	08/03/2022	07/03/2034	953,7 k€	8,0 M€	
PRÉ CATELAN	CT	OXYGENE	02/01/2023	01/01/2041	803,5 k€	12,7 M€	
RESTAURANT PLATEAU DE GRAVELLE	CT	OVERLOOK EVENTS/UN GOÛT DE PARIS	02/05/2019	01/05/2034	108,8 k€	1,5 M€	
CHALET DE LA PORTE JAUNE	CT	ROSA BONHEUR AU CHALET DE LA PORTE JAUNE	28/09/2020	27/09/2032	430,9 k€	3,7 M€	
CONCESSION DE SERVICES RELATIVE À L'EXPLOITATION D'UN ESPACE PARTAGÉ À DESTINATION DE TIERS-LIEU ET BUVETTE À L'ACADEMIE DU CLIMAT, SITUÉE 2 PLACE BAUDOYER À PARIS 4^{ÈME}	CS	ASSOCIATION YES WE CAMP	03/01/2023	02/01/2026	6,2 k€	726,1 k€	26,9 k€

DÉPLACEMENTS



Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	Red.	CA	Subv.
ALMA-GEORGE V (SSC)	DSP	INDIGO	07/06/1995	06/06/2035	23,7 k€	1,6 M€	
AMPÈRE - VILLIERS (SSC)	DSP	INDIGO	11/07/2017	12/07/2029	261,6 k€	1,2 M€	
ANVERS, CARDINET, MEYERBEER	DSP	SAGS MAC	01/09/2022	06/01/2043	1,3 M€	3,8 M€	
BAC MONTALEMBERT, GOURAUD	DSP	SAEMES	24/03/2022	29/04/2032	826,8 k€	1,6 M€	
BAUDOYER (SSC)	DSP	REALPARK	15/12/1995	14/12/2035	42,5 k€	693,6 k€	
BERCY - RELAIS MERCURE (SSC)	DSP	S.E.I.H. - ACCOR	28/09/1987	01/07/2051	149,9 k€	393,7 k€	
CARNOT - PRONY	DSP	SAEMES	31/01/2022	30/06/2037	130,8 k€	596,6 k€	
CASERNE MONGE (SSC)	DSP	SAEMES	05/05/1997	04/05/2072	10,7 k€	503,5 k€	
CHAMPAGNY (SSC)	DSP	SAEMES	29/09/1980	28/09/2045	3,2 k€	275,3 k€	
CHAMPS-ÉLYSÉES (SSC)	DSP	INDIGO	02/08/1993	01/08/2025	600,6 k€	2,0 M€	
CHAMPS-ÉLYSÉES PIERRE CHARRON (SSC)	DSP	INDIGO	27/12/1995	26/12/2035	98,6 k€	1,7 M€	
CITROËN-CÉVENNES (SSC)	DSP	INDIGO	11/06/1990	10/06/2031	90,5 k€	1,9 M€	
CONCEPTION INSTALLATION BORNES GNV ET EXPLOITATION DU SITE STATION SERVICE QUAI DISSY LES MOULINEAUX 15^{ÈME} (SPV)	CT	TOTAL MARKETING FRANCE	29/04/2019	28/04/2030	935,3 k€	725,4 k€	
CONCORDE FRÉMICOURT (SSC)	DSP	INDIGO	24/01/2010	23/01/2030	1,2 M€	1,8 M€	
CROIX DES PETITS CHAMPS (SSC)	DSP	INDIGO	06/05/1993	31/01/2025	1,2 M€	2,3 M€	

ÉTOILE-FRIEDLAND (SSC)	DSP	INDIGO	03/10/1994	02/10/2034	24,5 k€	1,5 M€
EURONORD LARIBOISIÈRE (SSC)	DSP	INDIGO	10/03/1997	09/03/2037	89,3 k€	1,9 M€
EYLAU (SSC)	DSP	INDIGO	03/01/1989	02/01/2029	1,4 k€	80,8 k€
FOCH (SSC)	DSP	INDIGO STATIONNEMENT SB	12/09/2004	11/09/2049	225,9 k€	4,6 M€
FOURRIÈRES	CS	SARL EURO CASSE	03/08/2022	02/08/2027	567,0 k€	500,0 k€
FRANZ LISZT (SSC)	DSP	INDIGO	08/07/1996	31/08/2032	43,5 k€	903,6 k€
GARAGE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS	DSP	INDIGO	24/12/2023	16/11/2029	29,3 k€	222,4 k€
GAY-LUSSAC (SSC)	DSP	SAEMES	26/02/1985	25/02/2050	2,6 k€	118,8 k€
GÉNÉRAL BEURET (SSC)	DSP	SAEMES	04/10/1994	03/10/2059	5,3 k€	180,3 k€
GEORGE V (SSC)	DSP	INDIGO	01/06/2018	01/08/2025	1,5 M€	2,7 M€
GROS BOULAINVILLIERS (SSC)	DSP	SAEMES	06/04/2022	01/09/2026	46,2 k€	344,6 k€
HAUSSMANN BERRI (SSC)	DSP	SAEMES	01/06/2018	31/05/2030	3,5 M€	3,8 M€
HECTOR MALOT (SSC)	DSP	SAEMES	11/07/1994	10/07/2024	7,2 k€	246,3 k€
HOCHE (SSC)	DSP	INDIGO	01/06/1988	05/04/2029	125,7 k€	2,3 M€
HÔTEL DE VILLE (SSC)	DSP	SAEMES	09/11/2011	08/11/2026	629,3 k€	1,2 M€
INVALIDES (SSC)	DSP	INDIGO	26/02/1964	30/06/2031	22,7 k€	1,7 M€
JOUFFROY (SSC)	DSP	INDIGO	05/01/1994	31/03/2025	6,4 k€	120,3 k€
LAGRANGE - MAUBERT (SSC)	DSP	SAEMES	01/11/2014	02/05/2029	245,5 k€	1,4 M€
LES HALLES - ST EUSTACHE (SSC)	DSP	SAEMES	11/04/1985	31/12/2045	29,1 k€	745,9 k€
LOUVRE SAMARITAINE (SSC)	DSP	INDIGO INFRA LOUVRE PATRIARCHES	01/06/2013	30/11/2032	665,9 k€	2,3 M€
LUTÈCE (SSC)	DSP	INDIGO	20/12/2018	30/11/2037	15,8 k€	566,5 k€
LYON - DIDEROT (SSC)	DSP	SNC LYON DIDEROT	29/01/1996	28/01/2036	237,3 k€	1,6 M€
MADELEINE - TRONCHET (SSC)	DSP	SAEMES	25/01/2020	24/01/2030	3,6 M€	3,9 M€
MAGENTA - GARE DE L'EST (SSC)	DSP	INDIGO	07/08/2019	07/08/2031	429,8 k€	1,2 M€
MAINE BASCH (SSC)	DSP	INDIGO	26/09/1994	25/09/2034	54,7 k€	1,2 M€
MAIRIE DU 14^e - MAIRIE DU 15^e - LECOURBE (SSC)	DSP	SAEMES	19/03/2017	25/09/2034	312,5 k€	831,5 k€
MAIRIE DU 17^e (SSC)	DSP	SAEMES	01/03/1988	30/06/2028	55,9 k€	1,0 M€
MAIRIE DU 19^e (SSC)	DSP	SAEMES	16/11/1992	15/11/2057	6,8 k€	212,4 k€
MARCADET (SSC)	DSP	SAEMES	04/03/1991	03/03/2056	3,9 k€	146,9 k€
MARCEAU ÉTOILE (SSC)	DSP	Q PARK	09/04/1998	08/04/2038	52,6 k€	1,5 M€

MARCHÉ SAINT-GERMAIN (SSC)	DSP	SAEMES	01/09/1983	31/08/2048	2,2 k€	169,1 k€
MAUBERT - COLLÈGE DES BERNARDINS (SSC)	DSP	SAEMES	01/09/1980	30/06/2036	77,2 k€	1,5 M€
MÉDITERRANÉE (SSC)	DSP	SAEMES	19/08/1992	30/06/2035	351,8 k€	7,2 M€
MILTON (SSC)	DSP	SAEMES	31/03/1994	30/03/2025	3,1 k€	86,3 k€
MONTPARNASSE-RASPAIL (SSC)	DSP	INDIGO	02/11/2021	01/11/2039	430,2 k€	1,3 M€
ODÉON (SSC) - ANDRÉ HONORAT (SSC)	DSP	INDIGO INFRA	16/09/2022	30/09/2037	206,4 k€	1,5 M€
PARC DE STATIONNEMENT BOURSE	DSP	SAGS	01/06/2023	31/05/2035	2,1 M€	2,9 M€
PASSY (SSC)	DSP	INDIGO	02/08/2009	01/04/2026	1,3 M€	2,2 M€
PATRIARCHES (SSC)	DSP	INDIGO INFRA LOUVRE PATRIARCHES	21/05/2014	20/05/2039	264,2 k€	1,0 M€
PEREIRE (SSC)	DSP	SAEMES	01/01/1988	31/12/2052	7,7 k€	452,4 k€
PICpus NATION (SSC)	DSP	INDIGO	01/03/1999	28/05/2025	162,4 k€	1,3 M€
POLIVEAU (SSC)	DSP	SAEMES	02/09/1985	01/09/2050	1,6 k€	97,7 k€
PORTE D'ASNIÈRES (SSC)	DSP	INDIGO	13/07/1994	12/07/2029	11,5 k€	204,0 k€
PORTE DE CHAMPERRET (SSC)	DSP	INDIGO	30/11/2004	29/03/2025	221,3 k€	1,8 M€
PORTE DE CLIGNAN-COURT, FIRMIN GÉMIER, PORTE DE SAINT OUEN, DAMRÉMONT	DSP	SAGS	01/03/2022	31/12/2037	101,8 k€	1,1 M€
PORTE DE SAINT-CLOUD (SSC)	DSP	INDIGO STATION-NEMENT SB	27/07/2010	26/07/2028	623,5 k€	2,9 M€
PORTE D'ORLÉANS, DIDOT	DSP	SAEMES	10/03/2023	06/12/2027	138,5 k€	1,3 M€
PYRAMIDES (SSC)	DSP	SAEMES	01/09/2017	31/08/2025	2,0 M€	2,6 M€
RECOLLETS (SSC)	DSP	SAEMES	30/01/1996	29/01/2026	2,9 k€	141,3 k€
REUILLY-DIDEROT (SSC)	DSP	SAEMES	12/10/2002	11/04/2028	1,7 k€	375,6 k€
RIVOLI - SÉBASTOPOL (SSC)	DSP	SAEMES	05/09/1994	04/09/2059	24,4 k€	1,0 M€
ROND-POINT (GARAGE)	DSP	INDIGO	01/03/2022	14/03/2028	36,7 k€	242,6 k€
ROQUETTE (SSC)	DSP	SAEMES	01/02/1985	31/01/2050	5,4 k€	98,0 k€
SAINT-AUGUSTIN (SSC)	DSP	SAEMES	01/05/2020	30/04/2031	1,3 M€	2,2 M€
SAINT-GERMAIN DES PRÉS (SSC)	DSP	INDIGO	24/12/1970	16/10/2029	87,8 k€	1,8 M€
SAINT-MARTIN (SSC)	DSP	INDIGO	01/09/1978	08/06/2025	204,4 k€	2,5 M€
SAINT-MICHEL (SSC)	DSP	INDIGO	20/03/1998	19/03/2048	31,1 k€	1,2 M€
SAINT-PLACIDE (SSC)	DSP	Q PARK	29/09/1997	28/09/2027	6,4 k€	451,2 k€
SAINTS-PÈRES (SSC)	DSP	INDIGO	17/10/1994	16/10/2029	15,3 k€	716,0 k€
SAINT-SULPICE (GARAGE) (SSC)	DSP	INDIGO	05/10/2019	30/11/2024	25,1 k€	258,9 k€
SÉBASTOPOL (SSC)	DSP	INDIGO	10/01/2000	09/01/2040	46,9 k€	1,2 M€

SÈVRES BABYLONE (SSC)	DSP	INDIGO	19/12/2015	18/12/2025	2,7 M€	3,5 M€
SOUFFLOT (SSC)	DSP	INDIGO	16/08/1972	15/08/2027	101,7 k€	2,2 M€
STATION SERVICE INVALIDES	DSP	TOTALENERGIES MARKETING FRANCE	26/02/1964	26/02/2014	2,9 k€	
STATION-SERVICE PORTE D'ORLÉANS	CT	TOTALENERGIES MARKETING FRANCE	27/10/2021	26/10/2031	114,5 k€	
SUFFREN (SSC)	DSP	INDIGO	26/01/1989	25/01/2029	1,3 k€	77,9 k€
TERNES (SSC)	DSP	INDIGO INFRA TERNES	01/12/2013	30/04/2025	2,0 M€	3,4 M€
VENDÔME (SSC)	DSP	INDIGO	27/04/1970	26/11/2032	122,5 k€	4,4 M€
VICTOR HUGO - POMPE (SSC)	DSP	INDIGO	06/03/1971	30/06/2031	18,7 k€	1,6 M€
WAGRAM-COURCELLES (SSC)	DSP	INDIGO	10/05/1995	09/05/2035	84,3 k€	1,5 M€
ZAC RIVE GAUCHE (SSC)	DSP	INDIGO	01/10/2014	30/03/2024	560,3 k€	897,4 k€
BASTILLE (SSC)	DSP	INDIGO INFRA	01/05/2020	30/04/2038	366,3 k€	809,9 k€
BERCY - AUTOCARS VÉHICULES LÉGERS (SSC)	DSP	SAEMES	28/03/1996	30/11/2026	72,3 k€	3,9 M€
CARPEAUX (SSC)	DSP	SAEMES	18/01/1993	17/01/2025	27,3 k€	137,3 k€
CHARLÉTY COUBERTIN & THOMIRE (SSC)	DSP	SAEMES	03/09/1994	31/05/2025	3,6 k€	1,1 M€
DELESSERT (SSC)	DSP	SAEMES	22/11/1994	30/11/2025	15,6 k€	488,4 k€
FAUBOURG SAINT-ANTOINE (SSC)	DSP	INDIGO	15/03/1993	14/03/2028	68,2 k€	1,2 M€
FRANÇOIS 1ER (SSC)	DSP	INTERPARKING	01/11/2014	31/10/2028	1,4 M€	1,9 M€
HARLAY (PONT NEUF) (SSC)	DSP	INDIGO	01/03/1969	01/03/2030	19,2 k€	781,2 k€
JOFFRE (SSC)	DSP	INDIGO	01/03/1970	30/06/2031	25,0 k€	2,1 M€
LA TOUR MAUBOURG ORSAY (SSC)	DSP	Q PARK	04/08/1997	03/08/2037	45,4 k€	1,3 M€
LOBAU (SSC)	DSP	SAGS	26/02/2020	30/06/2035	1,5 M€	2,0 M€
MAC MAHON (SSC)	DSP	INDIGO	29/08/1994	31/10/2030	46,8 k€	906,1 k€
MALESHERBES-ANJOU (SSC)	DSP	SAGS	01/02/2018	31/05/2030	1,4 M€	2,4 M€
MARIGNY CHÂTEAU (SSC)	DSP	INDIGO	01/01/2014	31/12/2038	179,7 k€	1,0 M€
MONTHOLON (SSC)	DSP	INDIGO	01/12/2015	30/11/2025	839,4 k€	1,8 M€
MOZART (SSC)	DSP	SAEMES	01/01/1988	31/12/2052	4,1 k€	220,8 k€
PLACE VICTOR HUGO (SSC)	DSP	INDIGO	01/07/1991	30/06/2031	12,0 k€	992,0 k€
POLYTECHNIQUE (SSC)	DSP	SAEMES	15/11/1984	14/11/2049	2,3 k€	228,8 k€
PORTE D'AUTEUIL - JEAN BOUIN (SSC)	DSP	SAEMES	21/10/2019	26/07/2028	1,1 M€	2,7 M€
PORTE DE VERSAILLES (SSC)	DSP	SAGS	10/01/2010	09/11/2024	1,2 M€	2,4 M€
PORTE MAILLOT (SSC)	DSP	INDIGO	01/11/2019	31/10/2039	2,0 M€	2,8 M€

ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES (SSC)	DSP	INDIGO	01/01/1969	14/03/2028	57,1 k€	2,4 M€
SAINT-SULPICE (SSC)	DSP	INDIGO	05/10/1970	30/11/2024	799,0 k€	1,8 M€
VERSAILLES-REYNAUD (SSC)	DSP	INDIGO	01/03/1998	28/02/2033	86,7 k€	968,4 k€
6 PARCS DE STATIONNEMENT BORDS DE SEINE/BNF/CITE DE LA MODE/UNIVERSITE DIDEROT/WATT/VAN GOGH	DSP	INDIGO	01/09/2023	30/03/2034	943,5 k€	3,4 M€
CONCEPTION INSTALLATION BORNES GNV ET EXPLOITATION DU SITE STATION SERVICE PORTE D'AUBERVILLIERS 19^e (SPV)	CT	TOTAL MARKETING FRANCE	01/07/2019	30/06/2029	2,8 M€	
BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (SPV) CONCEPTION ET EXPLOITATION STATION SERVICE AUBERVILLIERS PI PE 19^e	CS	TOTALENERGIES MARKETING FRANCE	11/12/2020	11/12/2030	2,4 M€	837,5 k€
SAINT-SULPICE	DSP	SAEMES	01/12/2024	30/11/2029	72,9 k€	135,6 k€
HECTOR MALOT et PICPUS NATION	DSP	SAEMES	11/07/2024	28/05/2040	162,6 k€	149,6 k€
CHARLÉTY COUBERTIN & THOMIRE, PORTE DE VERSAILLES	DSP	SAEMES	10/11/2024	31/05/2040	298,8 k€	396,4 k€

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	Red.	CA	Subv.
PALAIS OMNISPORTS PARIS BERCY	DSP	SAEPOPB	01/10/2011	30/09/2046	3,2 M€	83,9 M€	291,7 k€
ARENA PORTE DE LA CHAPELLE	DSP	Société d'Exploitation Chapelle District (SECD)	03/08/2020	03/09/2035	384,2 k€	20,6 M€	785,8 k€
CENTRE SPORTIF PARISIEN DE L'ÎLE DE PUTEAUX	DSP	GROUPEMENT FFT/ URBAN SOCCER	31/01/2024	30/01/2044	45,9 k€	371,0 k€	
ESPACE SPORTIF PAILLERON	DSP	VERT MARINE	01/09/2022	31/08/2027	1,0 k€	1,8 M€	1,9 M€
MARATHON (ET SEMI) DE PARIS	CS	AMAURY SPORT ORGANISATION	14/05/2019	13/05/2026	1,7 M€	16,9 M€	
PISCINE SUZANNE BERLIOUX	DSP	S-PASS	01/07/2021	30/06/2026	1,0 k€	1,4 M€	466,5 k€
ESPACE SPORTIF PONTOISE	DSP	PRESTALIS	04/12/2023	03/12/2031	4,8 k€	1,5 M€	347,0 k€

ÉQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS



Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	Red.	CA	Subv.
CINÉMA LE LOUXOR	DSP	SAS CINÉLOUXOR	01/01/2020	31/12/2026	43,3 k€	1,6 M€	30,0 k€
FESTIVALS MUSICAUX - PARC FLORAL DE PARIS	CS	TRAFFIX MUSIC	14/03/2023	13/03/2028	15,9 k€	62,3 k€	416,1 k€
LE CARREAU DU TEMPLE	DSP	SPL LE CARREAU DU TEMPLE	01/01/2019	31/12/2024	69,8 k€	5,0 M€	1,2 M€
MISE EN VALEUR DES FONDS PHOTOGRAPHIQUES	DSP	DELTA ARTS	01/01/2020	31/12/2024	46,2 k€	679,7 k€	482,0 k€

THÉÂTRE DE LA CAÎTÉ LYRIQUE	CS	Groupement Arte France développement / Arty Party / Makesense / Singa Global	01/01/2023	31/12/2027	30,2 k€	5,9 M€	3,2 M€
CENTRE MUSICAL BARBARA - FLEURY GOUTTE D'OR	DSP	MADLINE SAS	01/04/2024	31/03/2029	82,7 k€	1,1 M€	1,7 M€

JEUNESSE - FAMILLE - PETITE ENFANCE



Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	Red.	CA	Subv.
ANNIE FRATELLINI / MU-SIDORA / PINA BAUSCH / BESSIE SMITH 12 ^e ARRT	DSP	CLAJE	01/09/2020	31/08/2025	24,0 k€	1,3 M€	2,1 M€
CHÂTEAU-LANDON, GRANGE-AUX-BELLES, JEMMAPES ET JEAN VERN-DIER 10 ^e ARRT	DSP	CLUB RECHERCHE ET LOISIRS	01/09/2022	31/08/2027	36,0 k€	2,4 M€	2,3 M€
EAPE MAXIME LISBONNE (DUPLOYE)	DSP	CRESCEndo	01/01/2019	31/07/2024	26,5 k€	152,3 k€	59,4 k€
ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF PROVENCE	DSP	CRESCEndo	01/09/2020	31/08/2025	61,2 k€	484,4 k€	268,2 k€
LA JONQUIÈRE, INTERCLUB 17 17 ^e	DSP	ACTISCE	01/09/2020	31/08/2025	10,5 k€	500,8 k€	1,1 M€
MAISON DES ENSEMBLES 12 ^e ARRONDISSEMENT	DSP	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT-FP	01/09/2023	31/08/2028	13,5 k€	419,5 k€	721,5 k€
PATRONAGE LAÏQUE JULES VALLÈS	DSP	ACTISCE	01/09/2020	31/08/2025	25,5 k€	298,8 k€	641,5 k€
POINT DU JOUR 16 ^e	DSP	ACTISCE	01/09/2021	31/08/2026	19,5 k€	848,3 k€	1,1 M€
RÉBEVAL / CURIAL / CLAVEL / MATHIS / PLACE DES FÊTES / ANGÈLE MERCIER 19 ^e ARRT	DSP	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT-FP	01/09/2022	31/08/2027	51,0 k€	1,6 M€	3,9 M€
VALEYRE 9 ^e ARRONDISSEMENT	DSP	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT-FP	01/09/2019	31/08/2024	10,5 k€	554,2 k€	809,7 k€
ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF CAVAIGNAC	DSP	ASSOCIATION LÉO LAGRANGE NORD ILE DE FRANCE	01/09/2020	31/08/2025	52,1 k€	329,0 k€	56,5 k€
ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BARRIER (BAOBAB)	DSP	CRESCEndo	01/09/2020	31/08/2025	42,2 k€	370,3 k€	175,1 k€
RAVEL 12 ^e / KELLERMAN 13 ^e ARRT	DSP	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT-FÉDÉRATION NATIONALE	01/09/2016	31/08/2027	356,3 k€	10,7 M€	
BRANCION / CÉVENNES / FRÈRES VOISIN / SOHANE BENZIANE / ESPACE PARIS PLAINE 15 ^e ARRT	DSP	MJC PARIS 15 BRANCION	01/09/2023	31/08/2028	24,0 k€	1,8 M€	2,0 M€
ARRAS, CENSIER 5 ^e ARRONDISSEMENT	DSP	ACTISCE	01/09/2023	31/08/2028	13,5 k€	816,9 k€	1,1 M€
RICHARD WRIGHT 6 ^e ARRONDISSEMENT	DSP	ACTISCE	01/09/2019	31/08/2024	7,5 k€	500,4 k€	783,1 k€
BEAUJON 8 ^e	DSP	ASSOCIATION AMICALE POUR L'ANIMATION CULTURELLE DU 8 ^{ÈME}	01/09/2021	31/08/2026	10,5 k€	542,1 k€	325,3 k€

POTERNE DES PEUPLIERS / DUNOIS / TYNaire / RICHET / BAUDRICOURT 13^e ARRT	DSP	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT-FP	01/09/2020	31/08/2025	46,5 k€	1,4 M€	2,8 M€
RUTH BADER GINSBURG PARIS CENTRE	DSP	ACTISCE	01/09/2020	31/08/2025	13,5 k€	536,9 k€	661,2 k€

MARCHÉS COUVERTS ET DÉCOUVERTS

Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	Red.	CA	Subv.
LOT 2 MARCHÉS COUVERTS	DSP	DADOUN	01/01/2023	31/12/2027	199,1 k€	786,3 k€	
MARCHÉ AUX PUCES CLIGNANCOURT DJANGO REINHARDT	DSP	SOMAREP	26/07/2023	25/07/2028	93,8 k€	583,5 k€	
MARCHÉ AUX PUCES DE LA PORTE DE MONTREUIL	DSP	SEMACO	06/01/2018	26/05/2025	134,1 k€	970,1 k€	
MARCHÉ AUX PUCES PORTE DE VANVES	DSP	SEMACO	01/07/2022	30/06/2027	140,8 k€	369,2 k€	
MARCHÉ DE LA CRÉATION EDGAR QUINET	DSP	EGS	28/05/2023	27/05/2028	9,5 k€	86,9 k€	
MARCHÉS DÉCOUVERTS ALIMENTAIRES - LOT A	DSP	GROUPE BENSI-DOUN	04/01/2020	03/01/2026	657,3 k€	6,2 M€	
MARCHÉS DÉCOUVERTS ALIMENTAIRES - LOT B	DSP	DADOUN	04/01/2020	03/01/2026	642,0 k€	6,2 M€	
MARCHÉ COUVERT ENFANTS ROUGES	DSP	EGS	07/04/2022	06/04/2027	11,4 k€	253,0 k€	
LOT 1 MARCHÉS COUVERTS + 1 DÉCOUVERT ALIGRE	DSP	DADOUN	01/01/2023	31/12/2027	250,2 k€	788,9 k€	
LOT 3 MARCHÉS COUVERTS	DSP	EGS	01/01/2023	31/12/2027	5,2 k€	849,5 k€	
LOT 1 MARCHÉS COUVERTS + 1 DÉCOUVERT ALIGRE	DSP	DADOUN	01/01/2023	31/12/2027	250,7 k€	787,7 k€	
LOT 3 MARCHÉS COUVERTS	DSP	EGS	01/01/2023	31/12/2027	5,3 k€	868,4 k€	

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	Red.	CA	Subv.
PÉPINIÈRE PARIS SANTÉ COCHIN	DSP	RIVP	21/07/2014	30/09/2053	101,2 k€	2,2 M€	
CONTRAT DE REVITALISATION ARTISANALE ET COMMERCIALE	CS	SEM PARIS COMMERCES	02/05/2017	01/05/2029			

PUBLICITÉ

Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	Red.	CA	Subv.
FOURNITURE, POSE, ENTRETIEN, EXPLOITATION DES COLONNES ET MÂTS PORTE-AFFICHES	CS	JC DECAUX FRANCE	08/07/2019	07/07/2027	8,4 M€	17,4 M€	

CONCEPTION, FABRICATION, POSE, ENTRETIEN, MAINTENANCE ET EXPLOITATION DE MOBILIERS URBAINS D'INFORMATION	CS	CITYZ MEDIA PARIS (ex CCF)	23/09/2019	22/03/2025	41,3 M€	59,0 M€
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----	---------------------------------------	------------	------------	---------	---------

SERVICES FUNÉRAIRES



Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	Red.	CA	Subv.
COMPLEXE FUNÉRAIRE + CRÉMAT PÈRE LACHAISE	DSP	LA SOCIETE DES CREMATORIUMS DE FRANCE POUR FUNECAP	01/09/2019	30/08/2049	1,9 M€	5,4 M€	
CHAMBRE FUNÉRAIRE DES BATIGNOLLES	DSP	G2F - GROUPEMENT FUNÉRAIRE FRANÇAIS POUR OGF	01/03/1994	29/02/2024	50,6 k€	258,0 k€	
CHAMBRE FUNÉRAIRE DES BATIGNOLLES	DSP	SPLFP	01/03/2024	28/02/2029	199,9 k€	1,2 M€	
SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES	DSP	SAEMPF	01/12/2019	30/11/2024	49,8 k€	9,7 M€	61,2 k€
SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES	DSP	SPLFP	01/12/2024	30/11/2029	4,8 k€	1,0 M€	4,6 k€

SERVICES DE PROXIMITÉ



Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	Red.	CA	Subv.
MISE EN PLACE ET EXPLOITATION DE CABINES PHOTOGRAPHIQUES ET DE PHOTOCOPIEURS DANS LES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT ET DIVERS SERVICES DE LA VILLE DE PARIS	CS	SCEM "Photoplus"	21/03/2023	20/03/2028	188,9 k€	431,0 k€	

